

INSTITUT D'ÉMISSION D'OUTRE-MER

ÉTABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

SIÈGE SOCIAL

5, rue Roland Barthes 75598 PARIS CEDEX 12

Polynésie française

Rapport Annuel

2004

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

SOMMAIRE

	Pages
APERCU GEOGRAPHIQUE	9
RAPPELS HISTORIQUES	10
SYNTHESE	13
CHAPITRE I - L'EVOLUTION ECONOMIQUE	19
SECTION 1 - LES PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES	20
§ 1. La population	20
1. L'évolution de la population	20
2. Les caractéristiques de la population	21
<hr/>	
§ 2. L'emploi	22
1. L'emploi et la formation	22
2. Les relations de travail	25
<hr/>	
§ 3. Les salaires et les prix	27
1. Les salaires	27
2. Les prix	28
<hr/>	
§ 4. Le commerce extérieur	31
1. Les importations	31
2. Les exportations	33
3. La balance commerciale	36
<hr/>	
§ 5. La balance des paiements	37
1. Le compte des transactions courantes	37
2. Le compte financier	38
<hr/>	
SECTION 2 - LES SECTEURS D'ACTIVITE	40
§ 1. L'agriculture	40
1. Présentation générale	40
2. Le coprah	41
3. Les autres productions agricoles	44
4. L'élevage	49
5. La forêt	52
<hr/>	
§ 2. La pêche, l'aquaculture et la perliculture	53
1. La pêche	53
2. L'aquaculture	57
3. La perliculture	58

§ 3. Le bâtiment et les travaux publics	63
1. Le poids du secteur	63
2. Le bâtiment	64
3. Le génie civil et les travaux publics	67
§ 4. L'industrie et l'artisanat	67
1. Le secteur industriel	67
2. L'artisanat	70
§ 5. La distribution	74
1. La place et la composition du secteur du commerce	74
2. L'évolution de l'activité des entreprises du commerce	75
§ 6. Le tourisme	78
1. L'activité du secteur	78
2. Bilan et perspectives de la capacité d'accueil	83
3. L'action des pouvoirs publics	86
§ 7. Les activités portuaires et aéroportuaires	88
1. Les activités portuaires	88
2. La desserte aérienne	92
§ 8. L'énergie, l'eau et l'environnement	96
1. L'énergie	96
2. L'eau	98
3. L'environnement	100
§ 9. Les nouvelles technologies de l'information	102
1. Internet	102
2. La télévision par satellite	102
3. La téléphonie portable	103
§ 10. Les services non marchands	104
1. L'éducation	104
2. La santé	107
3. La protection sociale	110
SECTION 3 - LA VIE ECONOMIQUE DES ARCHIPELS ELOIGNES	113
§ 1. Présentation générale	113
§ 2. Les aides au développement des archipels	114

§ 3. Les activités économiques des archipels	115
1. Les Australes	115
2. Les îles Marquises	117
3. Les Tuamotu-Gambier	119
4. Les îles Sous-le-Vent	122

CHAPITRE II - L'EVOLUTION MONETAIRE ET FINANCIERE **125**

SECTION 1 - LE SYSTEME BANCAIRE **126**

§ 1. L'organisation bancaire	126
1. L'évolution du système bancaire	126
2. Les événements majeurs de l'année	126
3. Les guichets bancaires	127
4. Les moyens de paiements	128
5. Les comptes	129
6. Les effectifs	130

§ 2. La situation agrégée des banques	132
1. Le volume global d'activité	132
2. La maîtrise des risques	134
3. Le bilan agrégé	135

§ 3. Les résultats des banques	137
1. Le produit net bancaire	137
2. Le résultat brut d'exploitation	139
3. Le résultat d'exploitation	140
4. Le résultat net	140
5. Rentabilité et productivité	140

§ 4. Conditions et distribution du crédit en Polynésie française	143
1. Les conditions bancaires	143
2. La distribution du crédit en Polynésie française	145

SECTION 2 - L'EVOLUTION DE LA SITUATION MONETAIRE **148**

§ 1. Les actifs financiers des résidents	148
1. L'ensemble des actifs financiers	148
2. Les dépôts collectés par les établissements de crédit locaux	149
3. L'épargne collectée localement et gérée par des institutions extérieures	151
4. Les actifs financiers par agent économique	152

§ 2. Les passifs financiers des résidents	153
1. L'ensemble des concours de caractère bancaire accordés sur la place	153
2. Les concours accordés par les établissements de crédit situés dans la zone d'émission	155
3. Les concours accordés par les établissements de crédit situés hors zone d'émission	158

§ 3. La masse monétaire et ses contreparties	160
1. Les composantes de la masse monétaire	160
2. Les contreparties de la masse monétaire	161
§ 4. L'équilibre emplois-ressources des établissements de crédit locaux	162
1. L'équilibre par nature	162
2. L'équilibre par durée	163
SECTION 3 - LES FINANCES PUBLIQUES	165
§ 1. Le régime fiscal	165
1. Les prélèvements fiscaux	165
2. Les régimes d'exonération fiscale	168
§ 2. Les comptes de la Polynésie française	170
§ 3. Les interventions de l'Etat en Polynésie française	171
1. Les dépenses civiles de l'Etat	173
2. Les dépenses militaires	177
§ 4. Les aides européennes et régionales	178
1. Le Fonds européen de développement	178
3. Le Fonds européen de développement régional	179
PERSPECTIVES 2005	181
LES MISSIONS DE L'IEOM	182
Annexe 1 : Lexique des principaux sigles mentionnés dans ce fascicule	183
Annexe 2 : Liste des publications disponibles réalisées par l'IEOM	185

APERCU GEOGRAPHIQUE

1. SITUATION ET SUPERFICIE

La Polynésie française occupe, dans le Pacifique sud, une vaste zone maritime d'une superficie comparable à celle de l'Europe (2,5 millions de km²), comprise entre 7° et 28° de latitude sud et 134° et 155° de longitude ouest.

Centre économique et administratif de la Polynésie française, l'île de Tahiti est distante de 18.000 km de Paris, 8.800 km de Tokyo, 6.600 km de Los Angeles, 6.000 km de Sydney, 5.000 km de Nouméa. Elle fait partie du fuseau horaire GNU - 10. Le décalage horaire entre Tahiti et Paris est donc de 11 heures en hiver et 12 heures en été.

Les 118 îles que compte la Polynésie française, ne représentent qu'une superficie émergée d'environ 3.600 km². Elles sont regroupées en cinq archipels :

- **l'archipel de la Société**, 1.600 km² à l'ouest de cet ensemble, réunit les îles du Vent (Tahiti, Moorea, Tetiaroa, Maïao et Mehetia), et plus à l'ouest, les îles Sous-le-Vent (Raïatea, Tahaa, Huahine, Bora Bora et Maupiti) ;
- **l'archipel des Tuamotu**, 690 km², se compose de 80 atolls coralliens répartis sur une vaste bande orientée nord-ouest - sud-est, dont les plus vastes sont Rangiroa, Fakarava, Makemo et Hao ;
- **l'archipel des Marquises**, 1.040 km², situé au nord, compte quatorze îles dont six sont habitées : Nuku Hiva, Ua Pou, Hiva Oa, Tahuata, Ua Huka et Fatu Hiva ;
- **l'archipel des Gambier**, 40 km², prolonge au sud-est l'archipel des Tuamotu et comprend cinq îles hautes et quelques îlots à l'intérieur d'une ceinture corallienne. Seule Mangareva, l'île principale, est habitée ;
- **l'archipel des Australes**, au sud, comporte cinq îles couvrant une surface de 150 km² : Tubuai, Rurutu, Raïvavae, Rimatara et Rapa.

Les îles de la Société, ainsi que les Marquises, les Australes et certaines îles des Gambier sont des îles « hautes » d'origine volcanique. Le plus haut sommet est le mont Orohena, à Tahiti, qui atteint 2.241 mètres. Les îles « basses », situées essentiellement dans les archipels des Tuamotu et des Gambier, sont des atolls d'origine madréporique : une étroite couronne de corail, sans relief, qui entoure plus ou moins complètement un lagon.

2. CLIMAT

La Polynésie française bénéficie d'un climat chaud et humide, tempéré par les alizés du sud-est, dont les caractéristiques varient sensiblement selon la latitude, le relief et l'exposition aux vents dominants. L'alternance de saisons humides et de saisons sèches est relativement peu contrastée : le climat, chaud et pluvieux de novembre à avril, est relativement frais et sec de mai à octobre. La température moyenne annuelle est de 27°C à Papeete.

RAPPELS HISTORIQUES

1. ORIGINE ET DECOUVERTE

Venant sans doute des côtes d'Asie du sud-est, le peuple polynésien a forgé son identité (en particulier sa langue, ses croyances et ses techniques), vers 1500 avant J.C. dans les îles Samoa, Fidji et Tonga avant de s'implanter, beaucoup plus tard, aux îles Marquises (300 après J.C.), à l'île de Pâques (300 ou 400), dans îles de la Société et à Hawaï (vers 500) puis en Nouvelle-Zélande (vers l'an 800).

L'origine de ces mouvements migratoires, qui s'effectuaient sur de grandes pirogues doubles et supposaient une grande maîtrise de la mer, ainsi qu'une connaissance précise des astres et des courants, est attribuée à la surpopulation et aux guerres intestines. Ils prirent fin au XIV^{ème} siècle.

Puka Puka dans l'archipel des Tuamotu, fut la première île polynésienne découverte par les européens en 1521 (Magellan), suivie des Marquises par l'espagnol Mendana en 1595 et des Tuamotu par de Queiros en 1606. Les îles de la Société n'entrèrent dans l'histoire que bien plus tard, lorsque le 19 juin 1767, le capitaine anglais Wallis aborda à Tahiti. Il fut suivi, un an après, par Bougainville, qui la baptisa « *Nouvelle Cythère* », puis par Cook qui y vint à trois reprises, en 1769, 1773 et 1777. En 1788, le *Bounty* fit escale à Tahiti avant d'être le théâtre d'une célèbre mutinerie.

2. LE RATTACHEMENT A LA FRANCE

Au début du XIX^{ème} siècle, une famille de seigneurs (Arii) installés à Tahiti dès 1797, les Pomare, supplanta progressivement celle des Teva de Papara avec l'aide des missionnaires de la "London Missionary Society". Ils s'imposèrent non seulement à Tahiti, mais aussi aux Tuamotu d'où ils étaient originaires et aux îles Sous-le-Vent.

Le long règne de la reine Pomare IV Vahine (1827-1877) fut marqué par des rivalités religieuses entre protestants et catholiques (implantés depuis 1836) que sous-tendait en réalité la lutte entre la France et l'Angleterre pour la possession de la Polynésie. En 1842, la reine et les grands chefs de Tahiti sollicitèrent la protection du roi de France et le 29 juin 1880, le roi Pomare V céda à la France sa souveraineté sur toutes les îles dépendant de la couronne de Tahiti. En 1887, les îles Sous-le-Vent furent, à leur tour, rattachées à la France.

Les Tahitiens participèrent à la première guerre mondiale et constituèrent, avec les Néo-Calédoniens, le premier bataillon du Pacifique. En 1940, Tahiti se rallia à la France libre, le second bataillon du Pacifique prenant part aux combats en Afrique (notamment à Bir-Hakeim et à El Alamein). Au cours de la seconde guerre mondiale, Bora Bora servit de base aéronavale à l'armée américaine.

3. LA PERIODE CONTEMPORAINE

Territoire d'outre-mer de la République depuis la création de l'Union française en 1946, il prend le nom de Polynésie française en 1957. Le rattachement à la France fait l'objet d'une confirmation par référendum en 1958.

L'année 1960 marque le lancement de la construction de l'aéroport de Tahiti-Faa'a et surtout, l'installation du Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP), qui va transformer profondément l'économie et la société polynésienne. En juillet 1977 est adopté un statut conférant au Territoire une autonomie de gestion, complété en 1984 par le statut d'autonomie interne, en vigueur jusqu'en 1996.

L'année 1996 est une date charnière dans l'histoire de la Polynésie française, marquée par l'arrêt définitif des essais nucléaires et par l'entrée en vigueur d'un nouveau statut d'autonomie qui reconnaît la personnalité propre de la Polynésie française au sein de la République et lui accorde des pouvoirs élargis. Conformément à l'article 5 de la loi organique n° 96-312 du 12 avril 1996¹, « les autorités de la Polynésie française sont compétentes dans toutes les matières qui ne sont pas dévolues à l'Etat ». Ce dernier exerce donc des compétences d'attribution recentrées sur ses missions de souveraineté : relations extérieures, contrôle de l'entrée et du séjour des étrangers, dessertes maritime et aérienne entre la Polynésie et les autres parties du territoire de la République, monnaie, crédit, change, défense, ordre public, nationalité, régime des libertés publiques, principes fondamentaux des obligations commerciales, principes généraux du droit du travail, droit civil, fonction publique d'État, administration communale, enseignement supérieur et communication audiovisuelle.

En application de cet article, le Territoire peut, à travers les actes de l'Assemblée de la Polynésie française et de sa commission permanente, définir ses propres règles dans la plupart des autres domaines, y compris dans les matières qui, en métropole et dans les départements d'outre-mer, relèvent du législateur.

Dotée depuis presque trente ans d'un régime original d'autonomie, la Polynésie française a vu récemment son statut évoluer vers un élargissement de ses responsabilités et un renforcement de son identité. Le Journal Officiel de la République française a publié, dans son édition du 2 mars 2004, la loi organique n° 2004 – 192 du 27 février 2004, qui approfondit son autonomie. La Polynésie française est donc désormais un Pays d'Outre-mer au sein de la République. Elle se gouverne librement et démocratiquement, par ses représentants élus et par la voie du référendum local, et constitue une Collectivité d'outre-mer dont l'autonomie, garantie par la République, est régie par l'article 74 de la Constitution. Elle peut désormais disposer de représentations auprès de tout Etat reconnu par la République française (représentations non diplomatiques). En outre, le statut transfère aux autorités polynésiennes des compétences dans de nombreux domaines touchant notamment au droit civil, au droit du travail et à la fiscalité.

Parmi les autres modifications, de nouvelles règles électorales ont été adoptées et notamment une relative au nombre de conseillers siégeant à l'Assemblée de Polynésie qui est passé de 43 à 57 conseillers. Le président de la Polynésie française, Gaston Flosse, a demandé la dissolution de l'Assemblée afin d'organiser de nouvelles élections anticipées. Le résultat de ces dernières fut inattendu. En effet, le 23 mai 2004, la liste de l'Union

¹ Publiée au JOPF le 23 avril 1996.

pour la démocratie (UPLD) menée par Oscar Temaru l'a emporté, à la suite d'une alliance avec d'autres partis, avec une très faible majorité. Cette alliance n'a tenu qu'un peu plus de quatre mois, de juin à octobre, une motion de censure déposée par le Tahoeraa Huiraatira faisant chuter le gouvernement Temaru. Quinze jours plus tard, la nouvelle majorité Tahoeraa composait un nouveau gouvernement avec, à sa tête, Gaston Flosse.

Dans cette situation complexe et tendue, alors que l'UPLD réclamait la dissolution de l'Assemblée et la tenue de nouvelles élections générales et que des négociations étaient engagées en ce sens, à Paris, sous l'égide du ministère de l'Outre-mer, le Conseil d'Etat a annulé, début novembre, le scrutin de mai 2004, aux îles du Vent, éclaircissant ainsi le jeu politique et renvoyant les seuls électeurs de cette circonscription devant les urnes. Dans ce contexte, de nouvelles élections ont concerné les seules îles du Vent le 13 février 2005 et ont vu l'UPLD l'emporter ; Oscar TEMARU a de nouveau été élu Président de la Polynésie française le 3 mars 2005.

SYNTHESE

La Polynésie française en 2004

En 2004, la Polynésie française a connu un ralentissement de la croissance de son économie. Le chiffre d'affaires¹ des entreprises, tous secteurs confondus, s'est accru de seulement 1,6 %, pour un total de 692,6 milliards de F CFP, après une augmentation de plus de 6,2 % en 2003. Les enquêtes de conjoncture menées par l'IEOM révèlent une détérioration de la consommation des ménages sur l'année, confirmée par les responsables du commerce interrogés et comme le montre la baisse des importations en valeur de 3,6 %² sur un an, le repli de 2,1 % du chiffre d'affaires du commerce de détail ou encore celui de 9,4 % des immatriculations.

Le déficit de la balance commerciale s'est réduit de 16 % en 2004, sous l'effet conjugué du recul des importations et de l'essor de 10,8 % des exportations. De ce fait, le taux de couverture s'est relevé de 2,7 points, passant de 9,6 % en 2003 à 12,3 % un an plus tard.

Les statistiques de la Caisse de prévoyance sociale (CPS) montrent que l'emploi est globalement resté bien orienté au troisième trimestre 2004³ avec 62.639 salariés recensés contre 62.185 à fin septembre 2003, soit +0,7 % en glissement annuel. Une grande partie des secteurs a bénéficié de cette évolution positive, notamment l'agriculture (+8,1 %), le commerce (+2,5 %) ou l'industrie (+2 %). La tendance, en revanche, a été négative pour le BTP (-2,1 %) et les services non marchands (-1,5 %). En outre, le climat social s'est nettement détendu en 2004 comme l'atteste le nombre de conflits sociaux qui est passé de 32 à 12 en l'espace d'un an et celui des journées de grève de 19.251 à 2.328. D'un montant de 105.985 F CFP mensuel depuis avril 2002, le SMIG a été revalorisé à deux reprises au cours de l'année 2004 pour représenter 125.000 F CFP à fin décembre (+17,9 % sur un an). Cette importante évolution a rejailli sur les salaires minima de la plupart des secteurs économiques : +17,9 % pour les banques et sociétés financières, +14 % pour le commerce, +6,6 % pour l'industrie, +5,6 % pour l'hôtellerie et +1,5 % pour le BTP.

A l'instar de 2003, aucune tension inflationniste n'a été observée en 2004, l'indice global des prix étant demeuré quasiment stable. En effet, sur l'ensemble de l'année, il s'est affiché en légère hausse de 0,8 %.

Selon les différentes enquêtes d'opinions réalisées en 2004, l'investissement des entreprises a été atone. Cet attentisme s'est traduit par trois trimestres consécutifs de baisse de l'encours des crédits à l'équipement (42,8 milliards de F CFP au 31 décembre 2004), en retrait de 1,4 % en rythme annuel après +9,7 % en 2003. Les importations de biens d'équipement professionnels ont été de 28,5 milliards de F CFP (-19,1 % par rapport à l'année précédente⁴) et la commande publique s'est inscrite en retrait :

¹ Provisoire à la rédaction de ce rapport.

² Hors Airbus de la compagnie aérienne ATN acquis en 2003.

³ Seules statistiques disponibles à la date de rédaction de ce rapport.

⁴ Hors achat des Airbus de Air Tahiti Nui (17,8 milliards de F CFP).

dépenses de constructions scolaires ont diminué de 68,1 %, celles de la Direction de l'équipement de 26,2 % et celles de l'Aviation civile de 11 %.

L'inauguration du premier salon du BTP, qui a eu lieu à Papeete en septembre 2004, a reflété l'état d'esprit morose du secteur, tout comme son chiffre d'affaires qui s'est replié de 5,7 % après +9,3 % l'année précédente. Le recul de la commande publique dans le cadre de la politique de grands travaux d'aménagement de la Collectivité d'outre-mer a fragilisé les entreprises de travaux publics. La hausse annuelle de 2,3 % des importations de ciment s'est plus traduite par une hausse des stocks que de l'activité.

Après une embellie enregistrée en 2003, la fréquentation touristique a stagné en 2004. Les croisiéristes, qui étaient le moteur de la croissance de ce secteur les années précédentes, ont reculé de 5,7 %. La Polynésie française a accueilli cette année 211.893 visiteurs, soit 874 personnes de moins qu'un an plus tôt. Les Européens et les Nord-américains ont constitué les deux tiers des visiteurs des îles polynésiennes. Américains et métropolitains ont été moins nombreux en 2004, en retrait de 4,9 % sur l'année. Les premiers n'ont été que 71.447 à venir en Polynésie française contre 75.608 en 2003, en raison notamment de la faiblesse du dollar par rapport au franc CFP ; quant aux métropolitains, ils sont passés de 48.177 à 45.069, soit -6,5 %. La progression du chiffre d'affaires des hôtels et restaurants de 2,6 % à 40,6 milliards de F CFP est principalement due à la vigueur de la petite hôtellerie, grâce notamment à son réservoir de clientèle résidente. Par ailleurs, selon le Conseil des professionnels de l'hôtellerie, le coefficient moyen de remplissage de l'hôtellerie s'est inscrit en hausse annuelle de 3 points, à 65,2 %. Une telle évolution du coefficient moyen d'occupation, dans un contexte de croissance de 7 % de la capacité réceptive, est imputable, d'une part, à la hausse de 1,2 % des touristes « terrestres », et d'autre part, à la bonne tenue du tourisme des résidents.

Le secteur de la perliculture a affiché des résultats encourageants en 2004. Conformément aux vœux des professionnels, la production a diminué, se traduisant par un repli des exportations de perles brutes de 13,8 % en volume et par une appréciation en valeur qui a permis une amélioration de 21,4 % du prix moyen au gramme (1.221 F CFP contre 1.005 en 2003). Les exportations de perles de culture ont rapporté 10,7 milliards de F CFP, en hausse de 4,7 % en glissement annuel. Par ailleurs, les ventes organisées par le GIE Poe Rava Nui en mars, juin et octobre 2004 se sont très bien déroulées avec des prix moyens au gramme enregistrés très largement supérieurs aux ventes de 2003, avec également une meilleure qualité des perles proposées.

Globalement, le bilan du secteur primaire est ressorti positif pour l'année 2004 ; le chiffre d'affaires déclaré de l'agriculture s'est inscrit en progression de 16,8 %, après +11,6 % en 2003. Les exportations de nono, purée et jus confondus, ont enregistré une hausse annuelle en valeur de 38,8 %, celles d'huile de coprah de 32,2 % et celles de monoï de 19,9 %. La vanille, malgré un prix moyen annuel record au kilo en 2004, a connu une baisse de 28,3 % de ses exportations en valeur. La pêche a eu une année 2004 difficile, en raison de la rareté de la ressource pélagique dans les eaux polynésiennes. Le chiffre d'affaires cumulé de la pêche et de l'aquaculture a diminué de 2 % et les ventes à l'export ont de nouveau chuté de 40 % après -66 % en 2003, pour des volumes en baisse de 39 % (-60 % en 2003). La production hauturière et côtière, environ 7.400 tonnes, s'est de nouveau repliée en 2004 (-12 %) avec un rendement global des thoniers en chute de 24 % compte tenu de l'accroissement conséquent de la flottille (17 bateaux mis à l'eau en 2004), dans un contexte climatique défavorable.

L'ensemble des crédits, mis en place en faveur des agents économiques polynésiens par le système bancaire local et les établissements de crédit hors zone d'émission, a représenté 433,4 milliards de F CFP au 31 décembre 2004, en hausse de 6,7 % en glissement annuel. L'investissement des ménages a conservé une orientation positive avec une évolution de 5,4 % en glissement annuel de l'encours des crédits à l'habitat, après +9,2 % en 2003. En revanche, les prêts à l'habitat octroyés par les banques de la place aux particuliers ont diminué de 9 %. L'encours des crédits accordés aux entreprises s'est inscrit en hausse de 3,6 %, sous l'effet de l'augmentation de leurs crédits de trésorerie de 8,7 %.

La croissance des actifs financiers s'est poursuivie, mais sur un rythme moindre que l'année précédente, +3,9 % au 31 décembre 2004 contre +9 % fin décembre 2003. L'épargne des particuliers a progressé de 3,6 % en 2004 après +9,9 % en 2003, alors que celle des sociétés financières s'est repliée de 3 %. L'épargne à long terme a connu une hausse significative (+24,9 %), portée par l'engouement des agents économiques pour les produits d'assurance-vie et les OPCVM non monétaires. En revanche, l'encours des placements liquides (hors dépôts à vue) a subi la désaffection des agents pour les dépôts à terme et le moindre attrait des comptes sur livret.

La qualité du portefeuille des établissements de crédit polynésiens s'est dégradée. Ainsi, l'encours des comptes ordinaires débiteurs détenus par les banques de la place, ainsi que les créances douteuses nettes, se sont inscrits en progression, respectivement de 6,4 % et de 18,2 % en l'espace d'un an. La situation financière des ménages s'est particulièrement détériorée comme le montre l'encours des créances douteuses nettes (+75,9 %). Par ailleurs, le taux de créances douteuses brutes a progressé de 0,3 point sur la période (4,3 % à fin décembre 2004) et le taux de provisionnement des banques s'est réduit de 1,2 point, à 62,6 %.

Aperçu structurel de la Collectivité d'outre-mer

Avant le milieu des années 60, la Polynésie française était caractérisée par l'exportation de quelques biens primaires, phosphates et vanille, mais surtout par une très importante autoproduction. Il s'agissait d'une économie peu développée avec un PIB par habitant extrêmement faible. Elle a connu avec l'implantation du Centre d'expérimentation du Pacifique un développement considérable qui a transformé radicalement la société traditionnelle. Les agriculteurs-pêcheurs polynésiens sont devenus salariés du ministère de la Défense qui employait, en 1968, 43 % de la population active du Territoire. A la fin des années 60, tous les agents recevaient en outre une rémunération indexée, y compris les agents publics de recrutement local.

Tirée par ce double levier, l'économie du Territoire connut alors un développement important dépendant des évolutions des transferts de l'Etat. La prépondérance du secteur tertiaire s'est peu à peu imposée avec la généralisation du statut de salarié. Suite à l'arrêt du CEP en 1992, des mécanismes de compensation financières ont permis d'accompagner les autorités locales vers un développement de secteurs générateurs de ressources propres (tourisme, perliculture, pêche...), l'objectif affiché étant, qu'à terme, la richesse produite (PIB) soit la moins possible corrélée aux ressources extérieures en provenance de la France métropolitaine.

Néanmoins, la part du secteur public demeure primordiale dans le tissu économique et social polynésien, par l'importance des transferts publics, salaires et

subventions. Ainsi, en 2001, la contribution du service non marchand à la formation du PIB a été de 30 %.

La mutation rapide, toujours en cours, d'un système traditionnel de type « communautaire » vers une société de type « occidental » s'est accompagnée de changements structurels tels qu'un mouvement migratoire des archipels vers l'île principale de Tahiti, un métissage important et d'évolutions institutionnelles fortes. L'amélioration globale du niveau de vie masque cependant de fortes disparités sociales. Ainsi, différentes sources statistiques permettent d'estimer à entre 20 et 30 % la part de la population vivant dans des conditions de pauvreté avérées. Le taux de chômage, qui avoisine 13 % de la population active, est largement en deçà des autres économies insulaires françaises, mais sa progression est constante depuis quelques années.

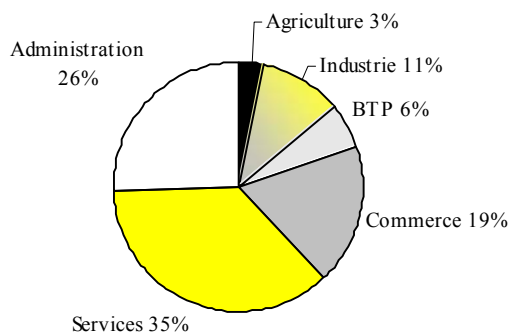
La Polynésie française en quelques chiffres...

Evolution des principaux indicateurs économiques et financiers

	2002	2003	2004	Var 2004/03
Indicateurs démographiques et économiques				
PIB / habitant 2002 (<i>million de F CFP</i>)	1,9	nd	nd	
Indice des prix à la consommation (base 100 en 2003)	99,5	100,2	101,0	0,8%
Population	241 500	245 300	249 200	1,6%
Consommation d'énergie électrique (<i>millions de kWh</i>)	511	530	544	2,6%
Importation de ciment (<i>tonnes</i>)	140 436	140 012	143 302	2,3%
Création d'entreprises	2 145	2 206	1 918	-13,1%
Immatriculations de véhicule de tourisme	7 116	7 928	7 183	-9,4%
Chiffres d'affaires tous secteurs confondus (<i>milliards de F CFP</i>)	641,5	681,5	692,6	1,6%
Salariés déclarés à la CPS	59 200	62 185	62 639 (1)	0,7%
Taux de chômage	11,7%	nd	nd	
Nombre de conflits sociaux	28	32	12	-62,5%
Nombre de jours de grève	7 711	19 251	2 328	-87,9%
Personnes physiques en interdit bancaire	3 358	3 407	3 623	6,3%
Nombre de passagers à l'aéroport : trafic international	592 743	695 342	708 077	1,8%
Nombre de passagers à l'aéroport : trafic intérieur	803 255	803 842	786 415	-2,2%
Taux d'occupation des hôtels	59,1%	58,5%	59,8%	1,3 pt
Importations (millions de F CFP)	160 157	165 058	141 957	-14,0%
Exportations (millions de F CFP)	21 075	15 818	17 527	10,8%
Indicateurs financiers au 31/12 (encours en millions de F CFP)				
Crédits bancaires des établissements locaux	292 071	322 767	350 102	8,5%
Particuliers	145 845	160 127	171 461	7,1%
Entreprises	128 271	141 134	150 523	6,7%
Autres agents	8 010	11 080	16 878	52,3%
Provisions	9 944	10 423	11 240	7,8%
Taux de créances douteuses brutes	4,8%	4,8%	5,1%	6,3%
Dépôts bancaires des établissements locaux	284 330	302 640	307 175	1,5%
Particuliers	170 406	177 094	180 194	1,8%
Entreprises	98 113	109 493	111 379	1,7%
Autres agents	15 811	16 053	15 602	-2,8%
Transferts financiers de l'Etat	131 630	144 780	nd	
Balance des paiements				
Solde du compte de transactions courantes	-3 270	-17 156	nd	
Solde du compte financier	10 375	13 457	nd	

(1) à fin septembre

Répartition du PIB de la Polynésie française en 2001



CHAPITRE I

L'évolution économique

Section 1

Les principaux indicateurs économiques

§ 1. LA POPULATION

1. L'EVOLUTION DE LA POPULATION

La population de la Polynésie française s'élevait à 252.900 habitants au 1^{er} janvier 2005, contre 249.200 un an plus tôt, soit une hausse de 1,5 %. Depuis 2000, année marquée par un regain de natalité, l'excédent naturel n'a pas cessé de décroître. Ce phénomène trouve son explication dans la baisse ininterrompue du nombre de naissances pendant cette période, celui des décès se maintenant à un même niveau depuis trois ans.

Evolution de la population depuis 2000 (1)

Années	Population au 1er janvier	Naissances	Décès	Excédent naturel
2000	232 900	4 920	1 037	3 883
2001	237 200	4 874	1 170	3 704
2002	241 500	4 762	1 124	3 638
2003	245 300	4 503	1 122	3 381
2004	249 200	4 432	1 129	3 303
2005 (2)	252 900	nd	nd	nd

Source : ISPF

(1) Chiffres rectifiés

(2) Estimation

nd : non déterminé

En dépit de l'effritement constant de la natalité au cours des cinq dernières années, le taux d'accroissement naturel demeure nettement supérieur à celui de la métropole et comparable à celui de la Nouvelle-Calédonie.

Indicateurs démographiques comparés en 2004 (1)

	Polynésie française	Nouvelle-Calédonie (2)	Métropole
Taux de natalité (‰)	17,7	18,6	12,8
Indicateur conjoncturel de fécondité (‰) (3)	2,4 (2)	2,4	1,9
Taux de mortalité (‰)	4,5	5,1	9,1
Taux d'accroissement naturel (‰)	13,2	13,5	3,7

Sources : ISPF - INSEE - Direction territoriale des affaires sanitaires et sociales

(1) Chiffres provisoires.

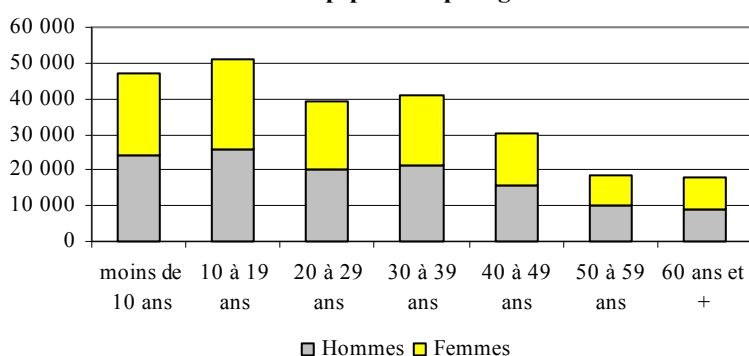
(2) Chiffres 2003

(3) Nombre d'enfants par femme en âge de procréer.

2. LES CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION

Le recensement général de la population a été entrepris à la fin de l'année 2002 par l'Institut national de la statistique des études économiques (INSEE) et son exécution a été confiée à l'Institut de la statistique de la Polynésie Française (ISPF). Il a permis de connaître les structures démographiques de la Polynésie française, caractérisée par une population très jeune, près de la moitié ayant moins de 25 ans (48 % en 2002). Néanmoins, le vieillissement de la population s'est poursuivi ; la part des personnes âgées de 60 ans et plus est passée de 6 % à 7,3 % entre 1996 et 2002 (5,2 % en 1988). Dans le même temps, la part des jeunes de moins de 20 ans a reculé de 3 points (40 % en 2002 contre 43,1 % en 1996 et 46,8 % en 1988).

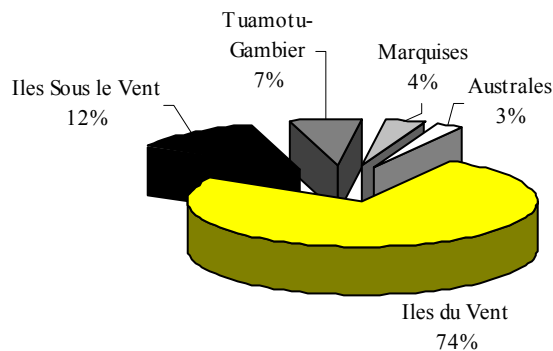
Structure de la population par âge en 2002



La répartition de la population par archipel montre une grande concentration des Polynésiens aux îles du Vent. Avec 169.674 habitants en 2002, Tahiti regroupe 69 % de la population de la Polynésie française, proportion sensiblement la même que lors du recensement de 1996. L'archipel de la Société rassemble à lui seul 87 % des habitants (214.445). Il s'agit également du seul archipel pour lequel le solde migratoire est positif. Dans les îles Sous-le-Vent, Bora Bora (7.295 habitants) est le moteur de la croissance démographique puisque sa population a augmenté de 26,5 % en six ans, sous l'effet conjugué de son solde naturel (+ 14,9 %) et de son solde migratoire (+ 11,6 %). Néanmoins, Raiatea reste l'île la plus peuplée avec 36,8 % de la population de cet archipel (11.131 habitants).

S'agissant des archipels des Marquises et des Tuamotu-Gambier, le déficit migratoire a été compensé par l'accroissement naturel. Avec une population de 8.712 habitants en 2002 contre 8.064 au recensement de 1996, les Marquises ont connu un taux de croissance de 8 %, le plus important enregistré parmi les archipels éloignés. Pour leur part, les Tuamotu-Gambier ont vu leur population augmenter de 3,3 %, passant de 15.370 habitants en 1996 à 15.873 en 2002, et ce, malgré le départ de nombreux militaires suite à la fermeture des sites du CEP. Enfin, la population des Australes a baissé de 6.563 à 6.386 habitants en l'espace de 6 ans. Le dépeuplement de cet archipel s'explique en grande partie par un exode important de sa population vers d'autres îles.

Répartition de la population de la Polynésie française en 2002



§ 2. L'EMPLOI

1. L'EMPLOI ET LA FORMATION

1.1 La situation du marché de l'emploi

1) La population active totale

L'emploi salarié a faiblement progressé en 2004, comme l'attestent les statistiques de la Caisse de prévoyance sociale (CPS). De septembre 2003 à septembre 2004¹, le nombre de salariés déclarés à la CPS est passé de 62.185 à 62.639² (+ 0,7 % en glissement annuel), ce dernier chiffre correspondant à une masse salariale³ de 13,4 milliards de F CFP (13,1 milliards de F CFP un an plus tôt). Les personnels rémunérés par l'Etat ont également vu leur nombre augmenter pour s'élever à 11.725 en décembre 2004, contre 11.564 en 2003 (+ 1,4 %).

¹ A la date de rédaction du présent rapport, les chiffres de décembre 2004 ne sont pas connus.

² Il s'agit de la moyenne annuelle du nombre de salariés déclarés mensuellement à la CPS.

³ Cet indicateur, moyenne des revenus déclarés mensuellement à la CPS, ne constitue qu'une mesure partielle de la masse salariale en Polynésie française, dans la mesure où les employeurs ne communiquent à la CPS que la fraction de la rémunération se situant en deçà des plafonds de cotisations sociales.

Répartition par secteur des emplois déclarés à la CPS au 30 septembre (1)

	2003	2004	Part 2004	Variations 2004/2003
Agriculture et pêche	2 344	2 533	4,0%	8,1%
Industrie et énergie	5 014	5 116	8,2%	2,0%
BTP	5 637	5 519	8,8%	-2,1%
Commerce	9 410	9 645	15,4%	2,5%
Autres services marchands (2)	19 169	19 521	31,2%	1,8%
Services non marchands (3)	20 611	20 305	32,4%	-1,5%
Total	62 185	62 639	100%	0,7%

Source : ISPF

(1) Ces données peuvent toutefois être différentes de celles du Répertoire territorial des entreprises diffusées par l'ISPF.

(2) Comprend les transports, les communications, l'intermédiation financière, l'immobilier, la location, les activités de services aux entreprises et les ménages privés employant du personnel domestique.

(3) Comprend l'administration publique, la défense, l'éducation, la santé, l'action sociale et les autres activités de services collectifs sociaux et personnels.

Personnels rémunérés par l'Etat

	2000	2001	2002	2003 (3)	2004 (4)	Variations 2004/2003
Forces armées (1)	1 985	2 179	2 309	2 294	2 345	2,2%
Personnel civil (2)	7 185	9 258	9 094	9 270	9 380	1,2%
Total	9 170	11 437	11 403	11 564	11 725	1,4%

Source : Haut-Commissariat de la République en Polynésie française

(1) Militaires uniquement.

(2) Y compris personnels civils des Forces armées.

(3) Chiffres modifiés.

(4) Chiffres provisoires - Y compris les auxiliaires de l'enseignement.

La répartition des emplois par secteur illustre la prédominance du secteur tertiaire et de l'administration publique. Principaux employeurs de la Polynésie française, les services marchands, y compris le commerce, rassemblent 46,6 % des effectifs déclarés à la CPS. Pour leur part, les services non marchands occupent 32,4 % des emplois locaux, en dépit de la baisse de leurs effectifs de 1,5 %. Quant au BTP, il a également observé un effritement du nombre de ses salariés, de l'ordre de 2,1 %.

2) Le marché du travail

Les statistiques d'offres et de demandes d'emploi ne présentent qu'une image partielle du marché du travail en Polynésie française dans la mesure où elles ne recensent que les données collectées par le Service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles (SEFI) en son centre de Papeete. En outre, tous les employeurs ne respectent pas l'obligation légale qui leur incombe de déposer systématiquement leurs offres de recrutement auprès du SEFI.

Evolution de l'emploi depuis 2000

	2000	2001	2002	2003 (1)	2004	Variations 2004/2003
Offres d'emploi enregistrées	6 404	5 190	6 164	6 363	5 181	-18,6%
- dont offres d'emploi normal	3 574	3 568	3 879	3 342	3 224	-3,5%
- dont offres d'emploi aidé (secteur marchand)	2 830	1 622	2 285	3 021	1 957	-35,2%
Offres de stage de formation	1 935	2 118	2 592	3 223	3 778	17,2%
Offres d'insertion (secteur non marchand)	3 270	3 793	3 616	3 571	3 975	11,3%
Effectifs des demandeurs d'emploi actifs	3 274	3 800	4 297	4 236	4 113	-2,9%
Demandes d'emploi (2)	15 054	18 954	18 877	18 869	17 486	-7,3%

Source : Service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles.

(1) Chiffres rectifiés.

(2) Nombre total de demandes faites au cours de l'année.

Le SEFI a recueilli 5.181 offres d'emploi en 2004, contre 6.363 en 2003, soit une baisse de 18,6 % sur l'année. Cette dégradation est due à un recours moindre de la part du secteur marchand aux offres de stages en entreprise¹, qu'elles soient sous la forme de Dispositif d'insertion des jeunes (DIJ)² ou de type Chantier d'intérêt général (CIG)³, dont les nombres ont reculé de respectivement 62 % et 44 %. En revanche, les offres de stage de formation (+ 17,2 %), de même que les offres d'insertion du secteur non marchand (+ 11,3 %), ont été en nette recrudescence.

Les demandes d'emploi se sont inscrites en repli de 7,3 % et le nombre de demandeurs d'emplois actifs de 2,9 %. Le dernier recensement effectué en 2002 fait état d'un taux de chômage de 11,7 % (11.655 personnes), au sens du Bureau international du travail (BIT)⁴, contre 13,2 en 1996 (11.525 personnes). Supérieur à celui de la métropole, il demeure néanmoins inférieur à celui observé dans les autres départements ou collectivités d'outre-mer.

1.2 Les mesures en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle

Le SEFI est le principal opérateur pour l'emploi en Polynésie française. Intermédiaire actif entre l'offre et la demande, il propose un dispositif complet d'aide à l'emploi, à la formation et à l'insertion professionnelles.

Les Stages d'insertion professionnelle (SIE) ont été mis en place par le SEFI afin de favoriser l'adaptation des demandeurs d'emplois. En 2004, 5.435 chômeurs ont profité de ces SIE contre 6.716 en 2003 (- 19,1 %). Si le nombre de bénéficiaires de contrats

¹ Dans la terminologie employée par le SEFI, les offres de stage en entreprise de type CIG ou DIJ sont considérées comme des offres d'emploi aidé pour le secteur marchand et comme des offres d'insertion pour le secteur non marchand.

² Le Dispositif d'insertion des jeunes permet aux demandeurs d'emploi âgés de 17 à 30 ans et sans qualification d'exercer une activité professionnelle en contrepartie d'indemnités s'élevant à 50.000 F CFP par mois.

³ Le Chantier d'intérêt général (CIG) a pour objectif de permettre aux personnes de plus de 30 ans et sans emploi depuis au moins six mois, de bénéficier d'une allocation mensuelle de 80.000 F CFP en contrepartie d'une activité professionnelle.

⁴ Selon la définition internationale du chômage adoptée en 1982 par le B. I. T., les chômeurs sont les personnes en âge de travailler qui satisfont simultanément aux quatre critères suivants : être sans emploi, disponible pour travailler, à la recherche d'un emploi et avoir fait des démarches effectives pour en trouver un.

d'insertion de type CIG, tous secteurs confondus, est resté stable à 1.877 (1.866 en 2003), celui des contrats DIJ a chuté de 23,2 % pour atteindre 1.698 (2.211 un an plus tôt). Cette baisse est le résultat d'un ralentissement maîtrisé par le gouvernement, vigilant dans l'attribution de ces stages. En effet, de nombreuses dérives ont été observées par le SEFI, de la part d'entreprises attirées par le coût moins onéreux des stagiaires du DIJ.

Les autorités locales ont procédé à des modifications de la réglementation sur le DIJ et le CIG dans l'optique de renforcer ces deux dispositifs d'insertion et de leur donner un nouvel élan. Afin d'améliorer les chances d'insertion de leurs bénéficiaires, la durée initiale de huit mois qui prévalait pour leurs contrats a été portée à douze mois. De même, dans le but de promouvoir l'esprit d'initiative des personnes sans emploi, les créateurs d'entreprises peuvent eux-mêmes bénéficier d'un CIG ou d'un DIJ. En outre, l'indemnité versée aux stagiaires a été revalorisée : 65.000 F CFP pour les DIJ (contre 60.000 depuis début 2003) et 85.000 pour les CIG (80.000 F CFP depuis février 2001). Pour ces derniers, il a été décidé de renforcer leur protection sociale en prévoyant le maintien de leur rémunération durant un arrêt d'activité. Enfin, les nouvelles délibérations¹ prévoient d'accentuer la déconcentration des mesures d'insertion en instituant des commissions consultatives de suivi des mesures DIJ et CIG au niveau de chaque subdivision administrative. Ces commissions sont chargées de donner un avis sur la répartition des mesures entre les secteurs d'activités et entre les communes et de traiter les réclamations portant sur la mise en œuvre de ces mesures.

2. LES RELATIONS DE TRAVAIL

2.1 Les principales modifications du droit du travail en 2004

L'entrée en vigueur en mars 2004 des nouvelles dispositions statutaires de la Polynésie française a renforcé ses compétences en matière de droit du travail puisque cette dernière a désormais la possibilité de modifier, abroger ou compléter la loi du 17 juillet 1986 qui en fixe les principes généraux.

En l'occurrence, pour modifier ou abroger cette loi, il faut désormais consulter le Conseil économique, social et culturel et le haut conseil de la Polynésie française, nouvel organe chargé de conseiller le président de la Polynésie française et le gouvernement dans la confection de ces actes.

En 2004, de nouvelles modifications ont été introduites dans la réglementation du travail. Le 15 janvier, l'Assemblée de Polynésie française a adopté la délibération n° 2004-3 APF relative à la procédure de règlement de conflits devant les juridictions du travail. Ce texte précise que la procédure demeure gratuite et confirme le maintien de l'oralité des débats, la conciliation des parties et l'absence de représentation obligatoire. En outre, les délais de recours contre un jugement ou une ordonnance de référé ont été uniformisés.

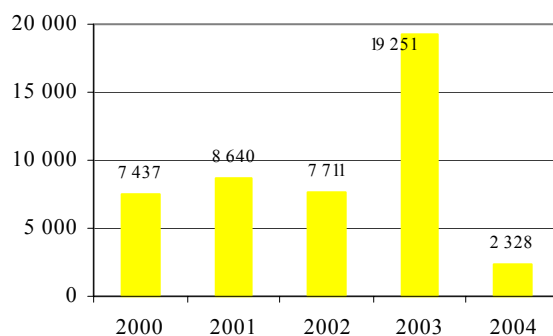
La délibération n° 2004-4 APF a concerné la procédure de saisie des salaires. Ses dispositions viennent corriger le barème existant en redéfinissant les fractions de rémunération saisissables et permettent de mieux protéger les salariés ayant des personnes à charge (enfants, conjoints).

¹ Délibérations n° 2004-96 APF et 2004-97 APF du 13 décembre 2004.

2.2 Les conflits sociaux

Après une année 2003 marquée par un nombre record de jours de grève effectifs¹ recensés par l'Inspection du travail, le climat social s'est nettement détendu en 2004. Ainsi, en l'espace d'un an, le nombre de conflits sociaux est passé de 32 à 12 et celui des journées de grève de 19.251 à 2.328, ce dernier chiffre étant le plus faible des cinq dernières années.

Evolution du nombre de jours de grève effectifs



Source : Inspection du Travail

Les revendications avancées à l'occasion des conflits sociaux ont concerné principalement :

- le respect de la réglementation, des conventions collectives ou d'accords signés antérieurement ;
- les revendications salariales ;
- le reclassement des salariés dans la grille de classification ;
- la contestation de mesures disciplinaires.

Des accords de salaires, tenant compte de la revalorisation du SMIG à 125.000 F CFP, ont été signés dans la majorité des branches professionnelles. Toutefois, les négociations entre partenaires sociaux des secteurs du commerce et de l'automobile sont restées infructueuses et n'ont pas abouti à la conclusion d'accords salariaux pour 2005.

¹ Correspond au cumul du nombre d'heures de grève par salarié rapporté à une base journalière.

§ 3. LES SALAIRES ET LES PRIX

1. LES SALAIRES

1.1 Le salaire minimum interprofessionnel garanti

Evolution du SMIG en fin d'année

	2000	2001	2002	2003	2004
Salaire horaire (F CFP)	591,72	609,46	627,13	627,13	739,65
Salaire mensuel (F CFP)	100 000	103 000	105 985	105 985	125 000
Progression annuelle	0,0%	3,0%	3,0%	0,0%	17,9%
<i>Variations de l'indice des prix de détail</i>	<i>1,7%</i>	<i>0,9%</i>	<i>2,0%</i>	<i>0,7%</i>	<i>0,8%</i>

Sources : Inspection du travail - ISPF

Le Salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) est fixé en fonction des fluctuations de l'indice des prix de détail. Lorsque la hausse de cet indice est supérieure à 2 % par rapport à la précédente modification, le SMIG est relevé dans la même proportion.

D'un montant de 105.985 F CFP depuis avril 2002, le SMIG a été augmenté à deux reprises au cours de l'année 2004. Dans un premier temps, il est passé à 110.000 F CFP le 1^{er} mai. Cette revalorisation de 3,8 % a eu un impact réduit en raison du petit nombre de secteurs concernés, la grande majorité ayant déjà des salaires minima conventionnels supérieurs à ce niveau.

Dans un second temps et suite à l'avis favorable du Conseil économique, social et culturel (CESC), le SMIG a été porté à 125.000 F CFP pour 169 heures travaillées, soit 739,65 F CFP l'heure, applicable depuis le 1^{er} décembre¹.

Afin d'accompagner les employeurs dans la mise en œuvre de cette revalorisation, la Polynésie française a décidé de prendre en charge 2/3 du surcoût de la masse salariale à travers le Dispositif d'aide à la revalorisation du SMIG et de l'emploi (DARSE), le dernier tiers étant supporté par les entreprises. Ce dispositif, fruit des concertations entre les partenaires sociaux en réunions tripartites, a pour objectif de consolider l'emploi dans les secteurs d'activité dans lesquels les effets du surélévment du SMIG sont les plus importants.

L'aide consentie au titre du DARSE est calculée sur le salaire de base mensuel, auquel est appliqué un taux d'aide dégressif² afin de réduire « l'effet domino » sur les salaires supérieurs au SMIG nouvellement fixé. La gestion du DARSE a été confiée à la Caisse de prévoyance sociale (CPS), qui assure le versement de l'aide aux employeurs, en compensation des charges supplémentaires dues par ces derniers.

¹ Arrêté n°164 CM du 30 novembre 2004 portant relèvement du salaire horaire minimum interprofessionnel garanti (S.M.I.G.) à compter du 1^{er} décembre 2004.

² L'aide est calculée à partir d'un salaire de base mensuel compris entre 125.000 F CFP (à un taux de 10 %) et 150.000 F CFP. Des tranches successives entre les deux salaires sont prévues avec des taux dégressifs.

1.2 Les salaires conventionnels

Le relèvement du SMIG consenti en décembre 2004 a surtout bénéficié aux secteurs dont les salaires minima conventionnels étaient auparavant les plus modestes. Ainsi, les employés de 1^{ère} catégorie des banques ont vu leur rémunération augmenter de 18 % en l'espace d'un an, ceux du commerce de 14 % et ceux du secteur du nettoyage et du gardiennage de 15 %.

Salaires mensuels par secteurs d'activité

	Décembre 2000	Décembre 2001	Décembre 2002	Décembre 2003	Décembre 2004 (1)	Variations 2004/2003
1. Salaires conventionnels						
Industrie						
Ouvrier 1ère catégorie	108 516	111 771	113 448	116 416	125 000	7,4%
Employé 1er échelon	111 402	114 744	116 465	119 512	127 373	6,6%
Bâtiment						
Manœuvre	108 332	111 582	112 921	115 520	125 934	9,0%
OS 1	112 968	116 357	117 753	120 464	128 389	6,6%
OP 1	136 857	140 964	142 554	145 938	152 577	4,5%
Chef d'équipe 1er échelon	154 173	158 799	160 704	164 404	170 214	3,5%
Commerce						
Employé 1ère catégorie - échelon A	104 676	104 676	107 307	109 668	125 000	14,0%
Agent de maîtrise 1ère catégorie	138 700	138 700	142 188	145 316	148 900	2,5%
Hôtellerie (2)						
1ère catégorie	111 574	114 921	115 496	118 395	125 000	5,6%
7e catégorie	142 280	146 548	147 282	150 979	156 314	3,5%
Banque						
Employé 1ère catégorie	104 874	104 874	105 399	105 925	125 000	18,0%
Gradé	148 572	148 572	149 316	150 060	150 812	0,5%
Cadre	243 912	243 912	245 133	246 355	247 589	0,5%
2. Salaires du secteur public						
Agent de bureau CEAPF (3)	189 839	192 458	193 275	194 628	195 600	0,5%
Agent de bureau FPT (4)	112 250	114 750	114 750	117 000	125 000	6,8%
Contractuel ANFA (5)	183 400	187 442	190 629	190 629	190 629	0,0%

Sources : Inspection du travail - Service des finances et de la comptabilité

(1) A compter du 1er janvier 2005.

(2) Grande hôtellerie de Tahiti.

(3) Fonctionnaires des corps de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française 1er échelon INM 215 (IDV et ISLV).

(4) Fonction publique territoriale 1er échelon INM 125.

(5) Agent non fonctionnaire de l'administration 4e catégorie 1er échelon.

2. LES PRIX

2.1 La réglementation des prix ¹

En Polynésie française, la réglementation des prix a été mise en place afin de maîtriser les prix des produits de consommation courante et des produits importés entrant

¹ Une présentation détaillée de la réglementation des prix en Polynésie française a été publiée dans le Rapport annuel 2001 de l'IEOM.

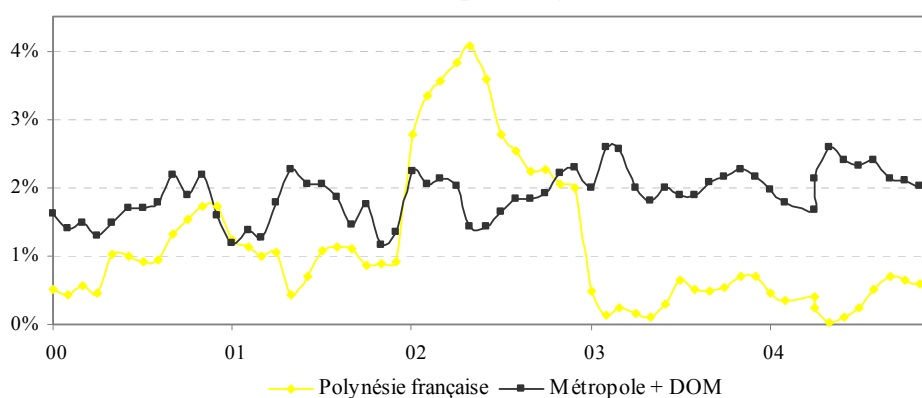
dans les fabrications locales¹. L'élimination du droit fiscal d'entrée, conjugué à l'instauration de la TVA, a conduit les autorités locales à proroger à plusieurs reprises le mécanisme des marges plafonnées, en attendant l'achèvement de la réforme globale de la fiscalité.

En 2004, quelques aménagements ont été apportés, notamment le classement du riz long grain semi blanchi en produit de première nécessité (PPN) hors appel d'offres, la revalorisation du prix de la pomme de terre locale et la baisse du coefficient sur les médicaments remboursables.

2.2 L'évolution de l'indice des prix

L'indice des prix de détail à la consommation a connu une deuxième année de modération, progressant de 0,8 % en glissement annuel en 2004, après +0,7 % l'année précédente. En métropole, son évolution a été plus marquée : +2,1 % en 2004 et +2,2 % en 2003, ainsi que le montre le graphique ci-dessous :

Evolution de l'indice des prix en glissement annuel



Sources : ISPF, INSEE

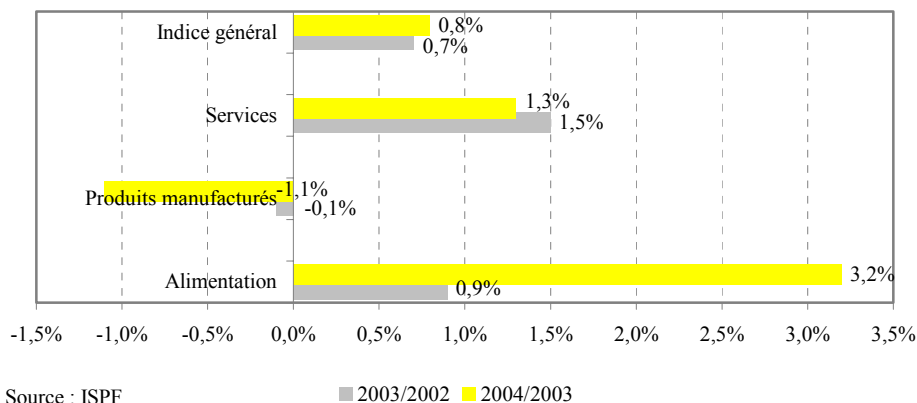
La réglementation a permis de préserver la stabilité des prix en Polynésie française en 2004 car ni les PPN, ni les hydrocarbures n'ont été augmentés en dépit des fluctuations des cours internationaux du pétrole et du marché des changes².

Dans le détail cependant, on remarque tout de même des évolutions contrastées selon les types de produits ou services, comme l'indique le graphique ci-après :

¹ Arrêté n°171 CM du 7 février 1992 plusieurs fois modifié.

² Le baril de brut a évolué autour de \$US 38 pour atteindre jusqu'à \$US 50 en septembre et finir l'année à \$US 40. L'euro s'est apprécié d'environ 8 % entre décembre 2003 et décembre 2004.

Evolution des prix par groupes de produits en glissement annuel



Alors que les prix dans l'alimentaire (+3,2 %) ont tiré l'indice global vers le haut, ceux des produits manufacturés ont été un facteur de modération (-1,1 %).

Indice des prix par postes de dépenses (1)

	Pondération	Décembre		Variations 04/03
		2003	2004	
1. Alimentation	240 380	100,6	103,8	3,2%
dont :				
- produits de la pêche	20 480	99,8	112,0	12,2%
- légumes	19 750	101,2	101,4	0,3%
- viandes de boucherie	17 270	104,9	112,6	7,3%
- volaille et gibiers	8 850	105,5	116,1	10,0%
2. Produits manufacturés	372 840	99,8	98,7	-1,2%
2.1 Habillement et articles textiles	36 360	99,1	94,1	-5,0%
2.2 Autres produits manufacturés	336 480	99,9	99,2	-0,8%
dont :				
- véhicules	101 530	99,7	99,1	-0,6%
- combustibles, énergie	96 370	100,0	99,2	-0,8%
3. Services	386 780	100,3	101,6	1,4%
dont :				
- Restauration	82 380	101,0	103,4	2,4%
- loyers d'habitation, eau	105 400	100,1	101,6	1,5%
- entretien et réparation (logements, appareils ménagers)	7 070	99,2	100,1	1,0%
- transport public	37 890	99,5	105,4	5,9%
- Postes et télécommunications	52 450	100,1	97,2	-2,9%
Indice général	1 000 000	100,2	101,0	0,8%

Source : ISPF

(1) La décomposition par poste de dépenses correspond aux produits les plus consommés.

L'enchérissement dans l'alimentaire s'explique principalement par la hausse des prix des importations (+5 %), notamment de viandes de boucherie (+7,3 %) et de volailles (+10 %). Les prix des cuisses de poulet congelées et des volailles importées ont respectivement progressé de 7,4 % et de 9,4 %, tandis que celui du poulet frais polynésien a

diminué de 1,3 %. Les produits locaux, quant à eux, se sont beaucoup moins appréciés (+1,8 %), hormis les produits de la pêche (+12,2 %)¹.

Parmi les services, les plus fortes augmentations tarifaires ont été décelées dans les transports publics (+5,9 %), notamment internationaux (+9 %), et la restauration (+2,4 %). En revanche, les prix des postes et télécommunications ont diminué de 2,9 %, grâce aux réductions dans le domaine de la téléphonie mobile.

Le mouvement des prix des produits manufacturés a été contenu par les importations (-1,1 %), qui ont bénéficié de la dévalorisation du dollar vis-à-vis de l'euro en 2004. Les produits locaux, de leur côté, sont restés stables (+0,4 %). Sur l'ensemble de la catégorie, les plus importantes baisses sont imputables à l'habillement (-5 %), au mobilier (-2,8 %), aux appareils ménagers (-1,7 %) et au tabac (-1,4 %).

§ 4. LE COMMERCE EXTERIEUR

Avertissement : Une partie des déclarations douanières de novembre et décembre 2004 ayant fait l'objet d'une saisie manuelle étaient encore, au moment de la rédaction de ce rapport, en cours de régularisation. C'est la raison pour laquelle il s'est avéré impossible d'obtenir des services concernés les données complètes du commerce extérieur pour l'année 2004. Pour les chiffres de novembre 2004, les données provisoires de l'ISPF ont été utilisées et pour ceux de décembre, la méthode choisie a été d'extrapoler à partir de la moyenne des trois mois de décembre précédents (2001, 2002 et 2003).

1. LES IMPORTATIONS

1.1 Les catégories de biens importés

855.332 tonnes de marchandises ont été importées en 2004 contre 859.549 en 2003, soit -0,5 %. Comme les années précédentes, ce sont les produits minéraux et alimentaires qui ont constitué les trois quarts du volume total importé.

Importations par catégorie de biens en volume

en tonnes

	2002	2003	2004 ⁽¹⁾	Variations 2004/2003	Part relative 2004
Produits alimentaires	158 873	162 562	164 965	1,5%	19,3%
Produits minéraux	437 948	463 890	460 689	-0,7%	53,9%
Produits chimiques	21 980	21 385	22 823	6,7%	2,7%
Produits en caoutchouc et plastiques	12 987	15 193	14 227	-6,4%	1,7%
Bois et ouvrages en bois	35 644	38 867	38 754	-0,3%	4,5%
Papier et ouvrages en papier	13 141	12 950	13 329	2,9%	1,6%
Textiles	3 808	4 357	4 265	-2,1%	0,5%
Métaux et ouvrages en métaux	61 928	59 754	57 631	-3,6%	6,7%
Machines, appareils, matériels électriques	17 979	19 195	17 769	-7,4%	2,1%
Matériel de transport	14 984	25 186	20 156	-20,0%	2,4%
Autres produits	33 843	36 211	40 724	12,5%	4,8%
Total	813 115	859 549	855 332	-0,5%	100,0%

Sources : ISPF - Douanes

(1) données provisoires

¹ La valeur des produits de la pêche s'est considérablement accrue en raison de la rareté de la ressource en Polynésie française. Voir le chapitre sur la pêche.

Les produits minéraux, répartis en produits pétroliers raffinés pour deux tiers et en ciments pour le reste, se sont inscrits en repli de 0,7 % (460.689 tonnes en 2004 contre 463.890 en 2003). Certes, les ciments ont progressé de 2,3 % (143.302 tonnes contre 140.013), mais les produits énergétiques se sont contractés de 1,9 % (314.424 contre 320.351), la production thermique d'électricité ayant diminué en 2004 au profit de l'hydroélectricité¹.

Les produits alimentaires, deuxième poste des importations, ont crû de 1,5 % en 2004 (164.965 tonnes contre 162.562). Parmi ceux-ci, les importations de viande ont augmenté de 6,1 %, celles de farines de 4 % et celles de céréales de 4,3 % (dont +12,5 % pour le riz), alors que les boissons et alcools ont diminué de 6,3 %.

La moindre vigueur du BTP en 2004 a rejailli sur les achats de métaux et ouvrages en métaux qui ont baissé de 3,6 %, entre autres à cause des retards sur les programmes de travaux publics nés des alternances politiques répétées.

En 2004, les importations de matériel de transport ont reculé de 20 %, l'année 2003 ayant coïncidé avec l'arrivée du nouveau navire desservant les Marquises, l'«Aranui 3», et des deux Airbus d'Air Tahiti Nui.

Importations par catégorie de biens en valeur

en millions de F CFP

	2002	2003	2004 ⁽¹⁾	Variations 2004/2003	Part relative 2004
Produits alimentaires	28 825	29 092	29 239	0,5%	20,6%
Produits minéraux	11 475	12 074	12 364	2,4%	8,7%
Produits chimiques	10 312	10 612	10 698	0,8%	7,5%
Produits en caoutchouc et plastiques	5 085	5 432	5 333	-1,8%	3,8%
Bois et ouvrages en bois	3 359	3 123	3 020	-3,3%	2,1%
Papier et ouvrages en papier	4 363	4 261	4 230	-0,7%	3,0%
Textiles	4 818	4 744	4 434	-6,5%	3,1%
Métaux et ouvrages en métaux	8 948	9 142	9 216	0,8%	6,5%
Machines, appareils, matériels électriques	26 301	25 890	24 427	-5,7%	17,2%
Matériel de transport	42 568	46 607	22 465	-51,8%	15,8%
Autres produits	14 102	14 082	16 531	17,4%	11,6%
Total	160 157	165 058	141 957	-14,0%	100,0%

Sources : ISPF - Douanes

(1) données provisoires

La valeur des achats polynésiens à l'extérieur, -14 % en 2004 (142 milliards de F CFP contre 165,1 en 2003), s'explique par la contraction du poste précité de 51,8 % et accessoirement par la force de l'euro, partant du Franc CFP vis-à-vis de ses principaux partenaires commerciaux.

En revanche, la facture des combustibles minéraux, +3,1 % (10,8 milliards de F CFP contre 10,5 en 2003) a subi les tensions du prix du brut sur le marché international en 2004. Ce dernier a effectivement démarré l'année vers US\$ 30 le baril pour finir autour de US\$ 40, après être grimpé jusqu'à US\$ 50 en octobre.

¹ Voir chapitre 1 section 2 §8 l'énergie.

1.2 Les fournisseurs de la Polynésie française

Importations par pays de provenance

en millions de F CFP

	2002	2003	2004(1)	Variations 2004/2003	Part relative 2004
France métropolitaine	74 180	68 912	46 674	-32,3%	32,9%
Autres pays de l'UE	21 592	21 764	22 244	+2,2%	15,7%
Australie	13 797	18 809	13 446	-28,5%	9,5%
Etats-Unis	14 731	14 764	13 103	-11,3%	9,2%
Nouvelle-Zélande	11 946	10 844	10 907	+0,6%	7,7%
Chine	4 549	6 123	6 774	+10,6%	4,8%
Japon	4 871	5 067	5 426	+7,1%	3,8%
Singapour	1 144	1 135	3 862	+240,2%	2,7%
Autres pays	14 492	17 639	19 521	+10,7%	13,8%
Total	161 301	165 058	141 957	-14,0%	100%

Sources : ISPF - Douanes

(1) données provisoires

Ainsi que le met en lumière le tableau ci-dessus, la diversification des sources d'approvisionnement de la Polynésie française s'est faite au profit des pays asiatiques.

La France métropolitaine a toutefois conservé la première place en dépit d'un repli de 32,3 % en valeur (46,7 milliards de F CFP en 2004 contre 68,9 l'année précédente)¹. Les autres pays de l'Union européenne ont conforté leur deuxième position, avec +2,2 % en valeur.

Les denrées d'Australie, troisième fournisseur de la Polynésie française, se sont restreintes de 28,5 % en valeur (13,4 milliards de F CFP contre 18,8 en 2003), car les ventes de produits pétroliers ont été divisées par deux en 2004². A l'inverse, celles de Nouvelle-Zélande ont enregistré +0,6 % (10,9 milliards de F CFP contre 10,8 en 2003).

La dépréciation du dollar par rapport à l'euro de près de 10 % au cours de l'année 2004 a contribué à la régression de 11,3 % en valeur des importations en provenance des Etats-Unis (13,1 milliards de F CFP contre 14,8 en 2003).

Les pays d'Asie qui commercent avec la Polynésie française ont accru leurs ventes vers la Collectivité d'outre-mer : +7,1 % pour le Japon, +10,6 % pour la Chine et +240,2 % pour Singapour. La part de ce dernier pays dans les importations polynésiennes a émergé en 2004 en raison de son nouveau statut de fournisseur principal en hydrocarbures.

2. LES EXPORTATIONS

En 2004, les exportations polynésiennes ont été stables par rapport à l'année précédente, 20.381 tonnes après 20.357 en 2003. Toutefois, en excluant les réexportations qui avaient considérablement progressé en 2003 (+332 %), les exportations locales ont augmenté de 16,9 %. En termes de volume, elles sont constituées au premier chef de produits agroalimentaires.

¹ La France avait livré deux Airbus en 2003, d'une valeur globale de 17,8 milliards de F CFP.

² La fermeture d'une raffinerie de pétrole en Australie a provoqué des tensions sur le marché intérieur et Shell, un des principaux fournisseurs locaux, a décidé de servir désormais la Polynésie française à partir de ses unités de Singapour et non plus d'Australie.

Evolution du tonnage exporté

en tonnes

	2002	2003	2004(1)	Variations 2004/2003
Produits perliers	11,3	10,3	8,9	-13,0%
Bateaux de pêche	500	0	0	-
Huile de coprah	5 201	5 022	4 625	-7,9%
Préparations de type monoï	243	201	261	29,6%
Nacres	1 268	1 943	1 830	-5,8%
Vanille	11	12	7	-45,0%
Poissons, crustacés	1 924	1 210	772	-36,2%
Fleurs	2	5	1	-74,9%
Jus de fruits	489	651	930	43,0%
Purée de fruits	3 102	3 565	4 975	39,5%
Divers	4 732	3 949	5 964	51,0%
Total exportations locales	17 483	16 569	19 374	16,9%
Réexportations	877	3 788	1 007	-73,4%
Total Général	18 360	20 357	20 381	0,1%

Sources : ISPF - Douanes

(1) données provisoires

Parmi celles-ci, les ventes de noni (purée et jus de fruits) ont accumulé les bonnes performances : +40,1 %, après +17,4 % en 2003 (5.905 tonnes en 2004, 4.216 en 2003 et 3.591 en 2002). En quelques années, elles sont devenues le premier poste des exportations, un peu plus de 30 % du volume global en 2004 contre 20 % en 2002. Produit à fort potentiel, le nono devrait profiter dans les années à venir de l'activité de la nouvelle usine de la société Morinda¹.

Le monoï et ses dérivés, servis par une politique marketing dynamique, ont vu leurs ventes à l'étranger augmenter de 29,6 % en 2004 (261 tonnes contre 201 en 2003). La vanille a joué d'un courant porteur en raison de la flambée des cours mondiaux jusqu'à mi-2004. Leur retournement brutal par la suite semble avoir pesé sur les exportations locales qui ont reculé de 45 % (7 tonnes en 2004 après 12 l'année précédente). Quant au marché des fleurs destinées à l'exportation, il souffre de son manque d'organisation et se marginalise d'année en année.

Les exportations d'huile de coprah, au contraire, se sont affaïssées de 7,9 % (4.625 tonnes en 2004 contre 5.022 en 2003), subissant logiquement le contrecoup de la forte contraction de la production de coprah².

Celles de poissons ont continué à décliner en raison de conditions climatiques difficiles persistantes depuis deux ans : -36,2 % en 2004, après -37,1 % en 2003 (772 tonnes en 2004, 1.210 en 2003 et 1.924 en 2002).

A l'instar des exportations de nacres qui ont baissé de 5,8 % (1.830 tonnes en 2004 contre 1.943 en 2003), celles de produits perliers ont fléchi de 13 % (8,9 tonnes en 2004 contre 10,3 l'année précédente), résultat des efforts de restriction de production et de rétention des produits médiocres de la part des perliculteurs³.

¹ Voir chapitre 1 section 2 §1.3 les autres productions agricoles.

² Voir chapitre 1 section 2 §1.2 le coprah.

³ Voir Chapitre I Section 2 §2.3 La perliculture.

Evolution des exportations en valeur

en millions de F CFP

	2002	2003	2004 (1)	Variations 2004/2003
Produits perliers	15 006	10 345	10 880	5,2%
Bateaux de pêche	135	0	0	-
Huile de coprah	232	225	250	11,2%
Préparations de type monoï	162	138	172	25,3%
Nacres	196	278	239	-13,9%
Vanille	259	351	252	-28,3%
Poissons, crustacés	1 137	656	392	-40,3%
Fleurs	4	4	2	-46,8%
Jus de fruits	231	226	323	43,1%
Purée de fruits	733	722	963	33,4%
Divers	632	499	1 821	265,1%
Total exportations locales	18 726	13 444	15 295	13,8%
Réexportations	2 349	2 374	2 232	-6,0%
Total Général	21 075	15 818	17 527	10,8%

Sources : ISPF - Douanes

(1) données provisoires

Quantité négligeable en termes de volume, les produits perliers ont encore été en 2004, le produit phare des exportations polynésiennes, totalisant près des trois quarts de leur valeur globale. La maîtrise du tonnage de perles brutes vendu à l'étranger, 8,5 tonnes en 2004 contre 10 en 2003, soit -14,7 %, a généré une appréciation de 4,4 % des recettes (10,5 milliards de F CFP contre 10,1 précédemment).

Le repli des exportations de nacres de 13,9 % en valeur (239 millions de F CFP en 2004 contre 278 l'année précédente) s'explique par la timidité des acheteurs asiatiques qui représentent plus de 90 % du marché.

Exportations par pays de destination

en millions de F CFP

	2002	2003	2004 (1)	Variations 2004/2003	Part relative 2004
Japon	6 546	4 790	5 219	+9,0%	30%
Hong-Kong	6 417	3 241	3 586	+10,6%	20%
France métropolitaine	1 521	1 817	2 515	+38,4%	14%
Etats-Unis	3 156	2 305	2 828	+22,7%	16%
Autres pays de l'UE	459	625	518	-17,1%	3%
Autres pays	2 975	3 040	2 861	-5,9%	16%
Total	21 075	15 818	17 527	+10,8%	100%

Sources : ISPF - Douanes

(1) données provisoires

Le Japon et Hong-Kong, qui dominent le marché de la perle de Tahiti à l'exportation, sont les premiers clients de la Polynésie française depuis plusieurs années. En 2004, leurs achats, constitués de perles brutes pour les neuf dixièmes, ont respectivement progressé de 9 % (5,2 milliards de F CFP contre 4,8 en 2003) et de 10,6 % (3,6 milliards de F CFP contre 3,2).

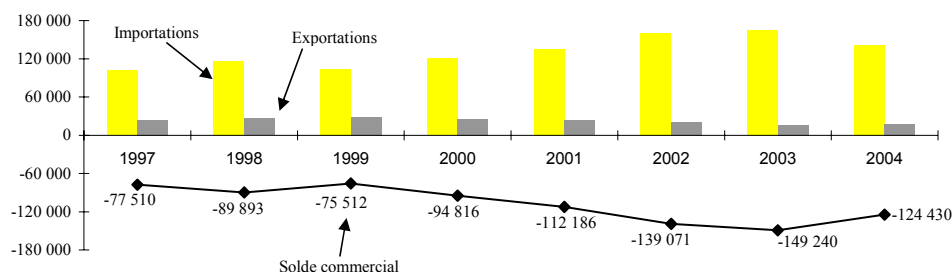
En retrait les années précédentes, le commerce vers les Etats-Unis s'est accru de 22,7 % en 2004 (2,8 milliards de F CFP contre 2,3 en 2003), surtout grâce à leur goût pour le nono polynésien (plus de 1 milliard de F CFP de janvier à novembre 2004 contre 862 millions sur tout 2003).

Enfin, les exportations en direction de la France métropolitaine sont passées à 2,5 milliards de F CFP en 2004 contre 1,8 l'année précédente, soit +38,4 %. Néanmoins, si l'on exclut les cessions de bateaux et avions arrivant en fin de défiscalisation¹, la tendance a été moins positive : les ventes ont stagné (produits perliers, vanille), voire baissé (poissons), sauf celles de monoï.

3. LA BALANCE COMMERCIALE

L'effet conjugué du repli des importations de 14 % et de l'essor de 10,8 % des exportations a conduit à la réduction de 16 % du déficit de la balance commerciale polynésienne, -124,4 milliards de F CFP en 2004 contre -149,2 l'année précédente. De ce fait, le taux de couverture s'est relevé de 2,7 points, passant de 9,6 % en 2003 à 12,3 % un an plus tard.

Evolution de la balance commerciale (en millions de F CFP)



Sources : ISPF - Douanes

En dépit des efforts des pouvoirs publics pour réduire la dépendance de la Collectivité d'outre-mer vis-à-vis de l'étranger, à la fois par subventionnement des productions locales de substitution aux importations et par édicition de règles protectionnistes, il paraît difficile à court terme d'améliorer fondamentalement la structure des échanges extérieurs.

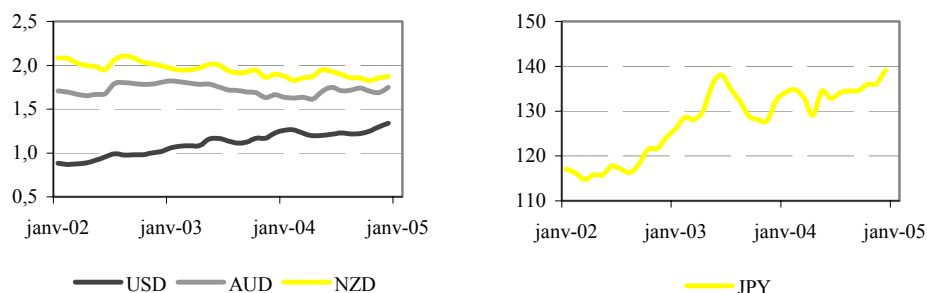
En effet, les importations sont surtout composées de produits incompressibles, comme les produits pétroliers et alimentaires. La Polynésie française est totalement dépourvue de ressources énergétiques et son agriculture ne saurait suffire à nourrir sa population. En outre, l'industrie, limitée par l'étroitesse de son marché et de sa capacité de production, ne peut rivaliser avec ses concurrents étrangers.

L'évolution des exportations est fortement dictée par le marché de la perle. Les autres produits vendus à l'étranger, pour la plupart pauvres en valeur ajoutée, car bruts ou semi transformés, ont souvent des prix déterminés sur des marchés organisés à l'étranger.

Enfin, les fluctuations du marché des changes ont un impact important sur le solde de la balance commerciale polynésienne. En 2004, le renforcement de l'euro, devise de référence du Franc CFP, a certes allégé la facture des importations, mais joué en défaveur des exportations locales.

¹ En 2003, 337 millions de F CFP d'exportations de bateaux et en 2004 1,2 milliard de F CFP pour une vente d'avion dans le cadre du renouvellement de la flotte de Air Tahiti.

Evolution des devises des principaux partenaires de la Polynésie française vis-à-vis de l'euro



Source : Banque de France

§ 5. LA BALANCE DES PAIEMENTS

En 1998, le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie a chargé l'Institut d'émission d'outre-mer d'établir, conjointement avec la Banque de France, une balance des paiements de la Polynésie française. En raison des délais dans la collecte des données, les résultats de l'année 2004 seront postérieurs à la publication de ce rapport annuel, qui présentera donc la balance des paiements 2003.

1. LE COMPTE DES TRANSACTIONS COURANTES

Le déficit du compte de transactions courantes s'est sensiblement accentué en 2003, pour s'établir à -17.156 millions de F CFP (-3.270 millions de F CFP en 2002) et représenter 3,6 % du PIB¹. Cette évolution s'explique par l'accroissement de près de 20 % du déficit des échanges de biens et, dans une moindre mesure, par un fléchissement de 3,9 % de l'excédent des revenus, qui n'ont été compensés qu'en partie par l'amélioration du solde des services (+ 30 %) et de celui des transferts courants (+11 %).

Les échanges de *biens*, principal poste du compte de transactions courantes, ont été marqués par un alourdissement de leur déficit, qui a atteint 145.995 millions de F CFP (+23.956 millions de F CFP par rapport à 2002). La dégradation résulte à la fois de l'accroissement des importations (+13 %), en raison de l'achat de deux avions Airbus par la compagnie aérienne Air Tahiti Nui, et d'une contraction des exportations (-25 %).

Le taux de couverture FAB/FAB des importations par les exportations, en données douanières, s'est de nouveau infléchi, passant à 10 % en 2003, contre 14 % en 2002 et 18 % en 2001.

L'excédent des échanges de *services* s'est en revanche accru pour s'établir à 33.898 millions de F CFP, en raison de l'amélioration du solde de la rubrique « transports », passé d'un déficit de 6.081 millions de F CFP en 2002 à un excédent de 710 millions en 2003.

¹ PIB provisoire 2002 = 470,1 milliards de F CFP.

Le solde des *revenus* s'est réduit de 2.085 millions de F CFP, à 50.735 millions, sous l'effet d'un repli de 5.147 millions de F CFP de l'excédent des revenus des investissements de portefeuille. Les rémunérations des salariés, qui constituent l'essentiel des flux, ont enregistré un excédent en progression de 4.189 millions de F CFP, à 51.438 millions.

Les *transferts courants* nets de l'extérieur, en provenance essentiellement de la métropole sous forme de transferts des administrations publiques, se sont accrus de 4.257 millions de F CFP, à 44.206 millions.

Comme en 2002, le compte financier a dégagé des entrées nettes de capitaux, pour un montant de 13.457 millions de F CFP, supérieures à celles de l'an passé (10.375 millions de F CFP).

Le solde des *investissements directs*, débiteur de 393 millions de F CFP en 2002, est devenu créateur de 5.556 millions en 2003, en raison principalement d'une augmentation des investissements de l'extérieur en Polynésie française (6.155 millions de F CFP, contre 1.386 millions).

Les *investissements de portefeuille* ont fait apparaître un solde débiteur de 7.969 millions de F CFP, contre un solde créateur de 5.004 millions en 2002, sous l'influence des opérations des résidents, qui ont procédé à des achats nets de titres émis hors du territoire, à hauteur de 4.741 millions de F CFP, après avoir effectué des cessions nettes de 8.707 millions en 2002 et de 2.016 millions en 2001.

Enfin, les *autres investissements*, qui retracent notamment les opérations de dépôt et de crédit, vis-à-vis de l'extérieur, de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM), des administrations publiques, du secteur bancaire et des « autres secteurs », se sont soldés par des entrées de 15.871 millions de F CFP, après 5.765 millions en 2002.

Les erreurs et omissions nettes sont devenues positives, à 3.800 millions de F CFP (contre -6.998 millions en 2002), et ont représenté quelque 0,8 % du PIB (contre - 1,5 % en 2002).

2. LE COMPTE FINANCIER

À l'inverse des années précédentes, le compte financier a dégagé des entrées nettes de capitaux, à 10.375 millions de F CFP, contre - 4.763 millions en 2001, les investissements de portefeuille et les « autres investissements », étant devenus respectivement créateurs de 5.004 millions de F CFP et de 5.765 millions de F CFP.

Le solde des investissements directs, créateur de 2.640 millions de F CFP en 2001, est devenu débiteur de 393 millions en 2002, sous l'effet cumulé d'une augmentation des investissements polynésiens à l'extérieur (1.779 millions de F CFP, au lieu de 519 millions) et d'une diminution des investissements de l'extérieur en Polynésie française (1.386 millions de F CFP, contre 3.159 millions).

Les investissements de portefeuille ont fait apparaître un solde créateur de 5.004 millions de F CFP, contre un solde débiteur de 1.085 millions en 2001, sous l'influence des opérations des résidents, qui ont procédé à des cessions nettes de titres émis hors du territoire, à hauteur de 8.707 millions de F CFP, après 2.016 millions en 2001.

Enfin, les autres investissements, qui retracent notamment les opérations de dépôt et de crédit, vis-à-vis de l'extérieur, de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM), du secteur

bancaire, des administrations publiques et des « autres secteurs », se sont soldés par des entrées de 5.765 millions de F CFP, contre des sorties de 6.313 millions en 2001.

Les erreurs et omissions nettes sont redevenues négatives, à – 6.998 millions de F CFP (contre 3.141 millions en 2001), représentant 1,2 % du total des montants (crédits ou débits) recensés en balance des paiements, contre 0,6 % en 2001.

Résultats de la balance des paiements 2003

en millions de F CFP

	Crédits	Débits	Solde
COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES	243 296	260 452	-17 156
BIENS dont :	15 725	161 720	-145 995
marchandises générales	15 656	159 956	-144 300
SERVICES dont :	97 217	63 319	33 898
transports maritimes	1 663	8 562	-6 899
transports aériens	18 051	10 442	7 609
voyages	51 754	24 912	26 842
REVENUS	61 560	10 825	50 735
Rémunération des salariés	54 051	2 613	51 438
Revenus des investissements	7 509	8 212	-703
TRANSFERTS COURANTS	68 794	24 588	44 206
Secteur des administrations publiques	61 927	4 252	57 675
Autres secteurs	6 867	20 336	-13 469
COMPTE DE CAPITAL	0	101	-101
COMPTE FINANCIER	304 863	291 406	13 457
INVESTISSEMENTS DIRECTS	7 109	1 553	5 556
Polynésie à l'extérieur	544	1 143	-599
Extérieur en Polynésie	6 565	410	6 155
INVESTISSEMENTS DE PORTEFEUILLE	47 663	55 632	-7 969
Avoirs (rés. sur titres émis par des non-rés.)	43 461	48 202	-4 741
Engagements (non-rés. sur titres émis par des rés.)	4 202	7 430	-3 228
AUTRES INVESTISSEMENTS	250 091	234 220	15 871
Avoirs	217 187	207 969	9 218
prêts :	217 187	207 969	9 218
- autorités monétaires	145 314	143 706	1 608
- administrations publiques	0	0	0
- secteur bancaire	19 789	4 830	14 959
- autres secteurs	52 084	59 433	-7 349
Engagements	32 904	26 251	6 653
prêts :	32 904	26 251	6 653
- autorités monétaires	0	0	0
- administrations publiques	13 961	14 349	-388
- secteur bancaire	7 823	9 816	-1 993
- autres secteurs	11 120	2 086	9 034
ERREURS ET OMISSIONS NETTES	3 800	0	3 800
TOTAL GENERAL	551 959	551 959	0

Section 2

Les secteurs d'activité

§ 1. L'AGRICULTURE

1. PRESENTATION GENERALE

L'agriculture compte parmi les secteurs essentiels de l'économie, tant par son chiffre d'affaires, plus de 17 milliards de F CFP en 2003, que par le nombre de personnes qui en vivent, environ 32.000 selon le recensement agricole de 1995. Néanmoins, l'explosion démographique et le changement des modes de consommation des cinquante dernières années ont sensiblement accru le recours aux importations agroalimentaires. Celles-ci se sont élevées à 148.335 tonnes en 2004, comptant pour 17 % du volume des importations totales.

Le développement du secteur est entravé par des obstacles majeurs. En premier lieu, la Surface agricole utile (SAU) couvre seulement 5,3 % des terres émergées, soit 18.534 hectares et se partage entre trois quarts de pâturages et seulement un quart de cultures. Il s'agit d'un espace morcelé, au relief accidenté sur les îles hautes et aux sols pauvres sur les atolls. En second lieu, l'indivision, qui grève la propriété foncière en Polynésie française, contribue à restreindre les terres cultivables disponibles, interdisant quasiment toute production à grande échelle.

Les exploitations¹ sont familiales, généralement exiguës, seulement 3 hectares en moyenne ; la polyculture est la norme sur deux tiers d'entre elles et les modes cultureux restent traditionnels et artisanaux. Leur production est le plus souvent commercialisée hors de tout circuit organisé, comme la moitié des fruits et presque tous les produits vivriers.

Avec un cinquième de la SAU, les îles du Vent, constituent la plus vaste région agricole polynésienne et bénéficient du grand marché de consommation de l'agglomération de Papeete. Les Tuamotu sont axés sur la coprahculture, ainsi que les Marquises qui pratiquent aussi l'élevage extensif de bovins et de caprins. Quant aux Australes, leur climat tempéré leur a permis de se spécialiser dans les cultures maraîchères, à côté des productions vivrières.

Afin de soutenir l'agriculture, le gouvernement a élaboré sa politique autour de trois pivots : le maintien de la population dans les archipels, l'amélioration de la couverture des besoins alimentaires et la promotion des exportations. Le Service du développement rural (SDR), qui dépend du ministère de l'agriculture, a pour rôle de la mettre en application, en collaboration avec le Centre de coopération international en recherche agronomique pour le développement (CIRAD).

Les aides au secteur proviennent à titre principal de la Dotation au développement de l'agriculture (DDA) et depuis 2002 du Fonds pour l'environnement et l'agriculture

¹ 6.223 hors coprahculture d'après le recensement agricole de 1995.

(FEA)¹ pour des actions relatives au développement durable. D'autres plus spécifiques sont issues du Contrat de développement, du Fonds d'entraide aux îles (FEI) et du Fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer (FIDES).

La formation agricole est assurée par l'Etablissement public territorial d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPTEFPA) qui regroupe le Lycée professionnel agricole d'Opunohu (Moorea), le Centre de formation professionnelle et de promotion agricoles (CFPPA) et l'Exploitation agricole (EA). Elle mène au Brevet d'enseignement professionnel agricole (BEPA)² et au Bac professionnel option production horticole. En marge de cet enseignement de base, l'EPTEFPA propose également des stages ponctuels et des formations diplômantes pour adultes. Les Maisons familiales rurales (MFR), enfin, offrent des formations en alternance qui aboutissent au Certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPA).

Après deux années de sécheresse, l'année 2004 s'est soldée par quelques bons résultats (vanille, nono) et d'autres moins satisfaisants (productions maraîchères, élevage). En 2005, un recensement général agricole devrait être réalisé et permettre une mise à jour des données de l'agriculture.

2. LE COPRAH

2.1 La culture du coprah

Le cocotier, dont le nom scientifique est « *cocos nucifera* », est extrêmement ancien ; on a retrouvé des noix de coco vieilles de quinze millions d'années comparables à celles d'aujourd'hui. En dehors de ses qualités d'oléagineux, il se plie à de nombreuses utilisations, à la fois denrée alimentaire et matériau de construction. Les cocoteraies d'aujourd'hui, toutes plantées par l'homme, recouvrent environ 11 millions d'hectares, principalement en Asie et dans le Pacifique. Exiguës et artisanales dans 90 % des cas, elles représentent d'utiles compléments à d'autres cultures.

En Polynésie française, le cocotier a longtemps été le seul moyen de subsistance des atolls des Tuamotu et occupe encore une place essentielle dans l'agriculture locale : accaparant deux tiers de la SAU, il fait vivre près de 12 000 personnes. En outre, la coprahculture joue un rôle primordial en matière sociale, permettant de maintenir la population dans les archipels éloignés. C'est la raison pour laquelle le gouvernement polynésien a institué en 1967 la Caisse de soutien des prix du coprah (CSPC), établissement public chargé de soutenir les prix du coprah, et l'Huilerie de Tahiti en 1968, qui achète la totalité de la récolte au prix fixé par la Collectivité d'outre-mer. En contrepartie, elle reçoit de la CSPC un montant compensatoire destiné à combler le différentiel par rapport au cours mondial.

¹ Le FEA est alimenté par une taxe de 2 %, assise sur la valeur en douane des marchandises importées, sauf les hydrocarbures et les produits de première nécessité.

² Il existe trois filières de BEPA : agriculture des régions chaudes, aménagements et travaux paysagers, vente de produits horticoles et jardinage.

En 1993, un deuxième volet a été ajouté à la politique du coprah, la promotion de la qualité, en mettant en place une double rémunération pour favoriser le premier choix¹, qui entre dans la fabrication de l'huile. Sur ce plan, l'année 2004 a été un excellent cru puisque 98 % de la production a été classée en premier choix contre 95 % l'année précédente.

De surcroît, les pouvoirs publics se sont attachés à la sauvegarde des cocoteraies dont la productivité tend à diminuer². Tout d'abord, le Contrat de développement 2000-2003 a alloué 180 millions de F CFP à l'amélioration de la culture du coprah³. Ensuite, la Collectivité d'outre-mer a engagé un ambitieux plan de régénération des cocoteraies, privilégiant les atolls des Tuamotu qui n'ont pas d'autre ressource. La tâche a été confiée au SDR qui fournit les jeunes pousses élevées dans sa pépinière de Raiatea et supervise l'application des engrais, ainsi que l'entretien des arbres. Le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), de son côté, met en oeuvre son programme « cocotier » qui vise à la fois le renforcement de la rentabilité et la restauration de la productivité du cocotier en tant qu'oléagineux.

Pour la deuxième année consécutive, la production de coprah s'est inscrite en retrait : -15,1 % en 2004 (7 929 tonnes contre 9 338 en 2003), après -3,2 % en 2003.

Coprah en silo

en tonnes

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Variations 2004/2003
Iles du Vent	104	271	360	314	349	222	-36,5%
Iles Sous-le-Vent	388	1 023	1 556	1 317	1 424	1 209	-15,1%
Marquises	882	2 052	1 424	1 120	1 043	652	-37,4%
Australes	70	47	132	143	109	145	32,9%
Tuamotu-Gambier	4 612	5 811	5 199	6 755	6 413	5 700	-11,1%
Total	6 056	9 204	8 671	9 649	9 338	7 929	-15,1%
<i>dont première qualité</i>	92%	92%	92%	95%	95%	98%	+ 3 points
<i>dont deuxième qualité</i>	8%	8%	8%	5%	5%	2%	- 3 points

Source : Service du développement rural

Cette baisse a concerné presque tous les archipels, hormis les Australes, et s'explique par un faisceau de facteurs. En premier lieu, la perte de fertilité des sols et le vieillissement des cocoteraies a induit une diminution des rendements. En second lieu, le coprah étant considéré comme un apport annexe de revenus, les actifs se tournent de plus en plus vers d'autres activités : vanille et nono aux îles Sous-le-Vent, nono aux Marquises. Les Tuamotu, pour leur part, ont bénéficié de la multiplication des contrats CIG et DIJ⁴.

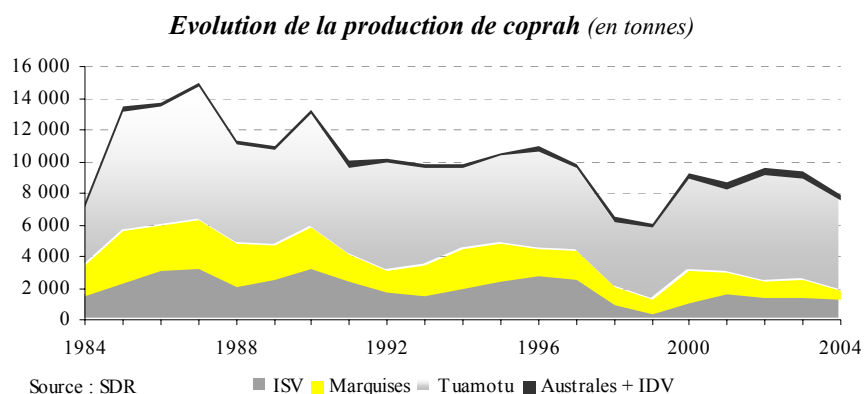
¹ Au 1^{er} décembre 2004, le prix du coprah de premier choix a été revalorisé, 100 F CFP le kilo contre 90 précédemment. Le second choix est resté inchangé (55 F CFP le kilo et 65 aux Marquises).

² Episode cyclonique de 1998, vieillissement des plantations, appauvrissement des sols, prolifération de parasites...

³ Prorogé d'un an, son taux de réalisation au 31 décembre 2004 était de 47 % avec un total de 84,6 millions de F CFP de dépenses exécutées.

⁴ Voir Chapitre I Section 1 §2.1 L'emploi et la formation.

Aux îles du Vent, ce sont les programmes immobiliers qui, peu à peu, anéantissent les grandes exploitations.



2.2 La transformation du coprah

L'Huilerie de Tahiti dispose d'une usine de traitement pour le coprah, mais sa capacité, fondée sur la production des années soixante, de l'ordre de 20 à 25.000 tonnes, est largement surdimensionnée pour celle d'aujourd'hui et a longtemps pesé sur sa rentabilité. Les importations de matière première en provenance des états voisins, Vanuatu ou îles Cook, un temps envisagées, ne se sont pas concrétisées à cause de coûts de frets pénalisants. Le redressement de la situation financière de l'établissement, opéré depuis cinq ans, est passé par une diminution des charges d'exploitation, accompagnée d'importantes compressions de personnel. Parallèlement, de gros travaux ont été engagés pour la remise aux normes progressive des installations¹.

En 2004, l'activité de l'usine s'est ralentie, le coprah trituré, l'huile brute et les tourteaux ayant reculé de plus de 15 %, en raison de la baisse de la production dans les archipels. Seule l'huile raffinée a continué de progresser (+4,6 % sur l'année).

Production d'huile et de tourteaux de coprah en tonnes

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Variations 2004/2003
Coprah trituré	7 396	9 143	7 959	9 780	9 627	8 087	-16,0%
Huile brute	4 287	5 526	4 814	5 691	5 611	4 608	-17,9%
Huile raffinée	300	253	290	285	303	317	4,6%
Tourteaux	2 316	3 793	2 378	2 847	2 798	2 396	-14,4%

Source : Huilerie de Tahiti

Ces résultats ont amené une contraction de 7,9 % en volume des exportations d'huile de coprah polynésiennes (4.625 tonnes contre 5.022 en 2003). Cependant, elles ont augmenté en valeur de 11,2 %, car l'offre mondiale d'oléagineux 2003-2004, légèrement

¹ En 2004 : réfection des armoires électriques, remplacement du générateur de vapeur, rénovation des cloisons internes des silos.

inférieure à la demande, a enflammé les cours, qui se sont situés au-dessus de US\$ 650 en 2004¹.

2.3 Le monoï

Le monoï, synonyme d'huile parfumée en reo maohi, est un produit millénaire de la tradition polynésienne. Encore aujourd'hui, il est apprécié pour ses propriétés cosmétiques et médicinales, à la fois produit antifongique, antiseptique et émoullient pour la peau, ainsi que pour les cheveux.

Son procédé de fabrication, l'enfleurage, consiste en la macération d'une dizaine de *tiare* (*gardenia taitensis*), plantes endémiques locales, pendant au moins dix jours dans un litre d'huile de coprah raffinée, extraite de noix de coco récoltée exclusivement dans l'aire géographique de la Polynésie française. Il est strictement défini dans le décret 92-340 du 1^{er} avril 1992 qui a instauré l'appellation d'origine contrôlée afin de garantir la qualité et l'authenticité du produit.

En 1992 également, les professionnels du monoï se sont rassemblés pour donner naissance au Groupement interprofessionnel du monoï de Tahiti (GIMT), outil de promotion du produit à l'étranger. Son budget, issu d'une taxe assise sur les exportations de monoï², s'est élevé à 56 millions de F CFP en 2004 et devrait se monter à 57 millions de F CFP en 2005.

Depuis 1998, le positionnement du monoï sur le segment des cosmétiques, et non plus seulement des protections solaires, a incité le GIMT à multiplier les participations aux salons professionnels tels que HBA³, In Cosmetics, PCIA⁴, Formulation Russie ou Cosmeeting en France et à communiquer dans la presse spécialisée. En 2004, il a lancé des cahiers de tendance, sources d'inspiration pour les départements de recherche et développement et de marketing. De plus, il a organisé un concours international de formulation, visant à trouver un produit nouveau à base de monoï à partir d'un thème prédéfini. Devant le succès de son édition 2004 qui a réuni 90 candidats, il sera reconduit en 2005.

La politique marketing du GIE semble porter ses fruits puisque les exportations de monoï ont progressé de 29,6 % en 2004 (261 tonnes contre 201 en 2003).

3. LES AUTRES PRODUCTIONS AGRICOLES

En 2004, les conditions climatiques se sont améliorées par rapport à celles de 2003, caractérisées par un important déficit de pluie, et devraient rejaillir sur la production agricole. Mais, la plupart des chiffres n'ayant pas encore été diffusés à la date de rédaction de cet ouvrage, ce sont ceux de 2003 qui ont été présentés.

¹ Ils ont varié autour de US\$ 450 la tonne, les trois quarts de l'année en 2003.

² 200 F CFP par kilo sur le vrac et 50 F CFP sur les produits finis.

³ Health & beauty America.

⁴ Personal care ingredients Asia.

Le tableau ci-dessous fait apparaître une contraction de l'ensemble des productions. Cependant, la hausse des prix de vente a maintenu le niveau des revenus et la production agricole commercialisée dans les circuits formels de distribution s'est établie à 7,7 milliards de F CFP en 2003 comme en 2002.

en tonnes

	2000	2001	2002	2003	Variations 2003/2002
Fruits	8 097	7 419	9 657	8 770	-9,2%
Légumes	7 961	7 867	6 950	6 353	-8,6%
Produits vivriers	1 074	998	1 197	961	-19,7%
Vanille mûre	35	30	37	31	-17,0%

Source : SDR

Dans la mesure où une part importante de la production n'entre pas dans les schémas classiques de vente ou est autoconsommée, la production commercialisée ne correspond pas à la production réelle. Cette dernière a été estimée par le SDR à 17 milliards de F CFP en 2003 en valeur totale et à 33.870 tonnes pour les fruits, 13.874 tonnes pour les légumes, 14.610 tonnes pour les produits vivriers et 35 tonnes pour la vanille mûre.

A la différence de bien d'autres produits pour lesquels la dépendance vis-à-vis des importations est conséquente, la couverture des besoins en productions végétales est plutôt satisfaisante : 75 % pour les légumes, 90 % pour les fruits et 100 % pour les produits vivriers.

3.1 Les productions fruitières

1) Les fruits

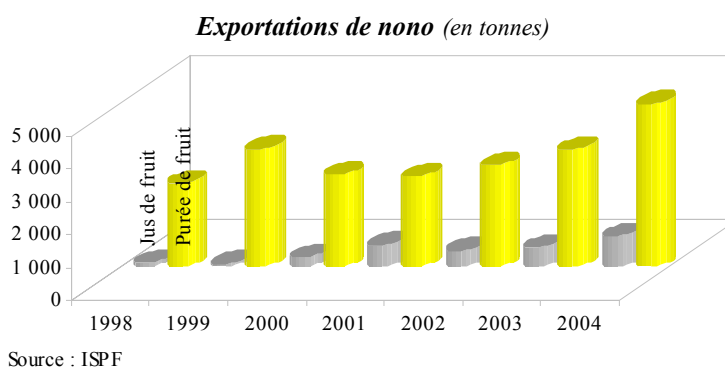
La banane et l'ananas des îles du Vent, la pastèque des îles Sous-le-Vent, ainsi que les citrons de Tahiti et des Marquises représentent 98 % de la production fruitière de la Polynésie française. La production des agrumes hors citron, malgré un potentiel important, reste insuffisamment commercialisée pour séduire le consommateur local. Souvent victime de la mouche des fruits, elle est interdite d'exportation hors de son île d'origine. L'installation à Rurutu d'une cellule de fumigation en septembre 2004 devrait permettre de relancer les expéditions vers les autres archipels, jusque-là non autorisées.

2) Le nono

Non comptabilisé parmi les fruits dans les statistiques du SDR, le nono ou « morinda citrifolia » est devenu en une décennie la première production fruitière du territoire devant l'ananas. En hausse de 10,6 % par rapport à l'année précédente (4.772 tonnes en 2002), la récolte s'est élevée à 5.280 tonnes en 2003, répartie également entre les îles du Vent, les îles Sous-le-Vent et les Marquises. Pour 2004, le Service des transports maritimes et aériens (STMA) a observé un accroissement de 149 % des volumes de nono sur les frets en provenance des archipels (5.442 tonnes contre 2.187 en 2003). La progression a été particulièrement forte aux Marquises et aux îles Sous-le-Vent qui ont respectivement fourni 75 % et 18 % du total.

Apprécié pour ses vertus médicinales, le nono doit son essor rapide à l'engouement des occidentaux, surtout les Américains, et les Japonais, qui ont dopé ses exportations. Celles-ci se sont montées à 5.905 tonnes en 2004 contre 4.150 en 2003, soit +42,3 %.

Consciente du potentiel du produit, la société Morinda, principal acquéreur de la récolte, a bâti sa propre usine sur la côte ouest de Tahiti, inaugurée fin mars 2005. Par ailleurs, à Raiatea, l'implantation d'une usine de jus de fruits est envisagée pour la transformation des nonos des îles Sous-le-Vent.



3.2 Les productions maraîchères et vivrières

1) Les productions maraîchères

Les îles du Vent et les Australes sont les jardins potagers de la Polynésie française. En 2003, elles ont fourni respectivement 74 et 20 % des légumes commercialisés. Alors que les îles du Vent sont spécialisées dans les cultures hors sol en hydroponie des salades et des tomates, les Australes, dont le climat est plus frais, cultivent les pommes de terre et les carottes.

Toutes sortes de légumes existent en Polynésie française, mais la tomate, le chou vert, la pomme de terre et le concombre comptent pour les deux tiers de la production globale. Cette dernière s'est inscrite en baisse de 8,6 % en 2003 (6.353 tonnes contre 6.950 en 2002), à cause des mauvaises performances des deux principales zones de culture. Tout d'abord, à Tahiti, chou vert (-32,3 %) et salade (-17,2 %) ont enregistré des baisses importantes. Ensuite, aux Australes, la récolte de carottes a diminué de 16,5 % (259 tonnes en 2003 contre 310 en 2002) et celle de pommes de terre de 35,6 % (656 tonnes en 2003 contre 1.018 en 2002)¹. Certains agriculteurs des Australes ont dû renoncer à cultiver ces dernières en raison de manque de terres disponibles, de problèmes phytosanitaires et commerciaux, ce qui pourrait, à terme, peser sur les récoltes à venir. En février 2004, le Conseil des ministres a revalorisé le prix de la pomme de terre payé à l'agriculteur de 5 F CFP le kilo.

¹ En 2004, la récolte de carottes a baissé de 11,6 % (229 tonnes), mais celle de pommes de terre a progressé de 5,2 % (690 tonnes). Entre 2001 et 2004, les importations de carottes ont augmenté de 10,8 % (948 tonnes en 2004 contre 697 en 2001) en moyenne annuelle et les pommes de terre de 7,5 % (1.970 tonnes contre 1.586).

2) Les productions vivrières

Les plus importantes productions vivrières se trouvent aux îles du Vent et aux Australes. Elles sont dominées par le taro, plus de 50 % du total, la patate douce et la banane à cuire, appelée « fe'i ». Peu présentes dans les commerces, elles sont autoconsommées à près de 90 %.

Particulièrement touchées par la sécheresse en 2003, elles ont reculé de près de 20 %, passant à 962 tonnes contre 1.197 en 2002. Seule la culture du taro a été épargnée, bénéficiant de la faveur des consommateurs et des agriculteurs pour progresser de 8 % en glissement annuel.

3.3 La vanille

Au début des années soixante, la Polynésie française figurait parmi les premiers producteurs mondiaux, avec un tonnage annuel de 200 à 300 tonnes de vanille mûre. Désormais, la production est très inférieure, bien qu'en progression depuis la relance gouvernementale. Ainsi, en 2004, elle a atteint 43 tonnes de vanille mûre contre 31 l'année précédente, soit +38,7 %. Le gouvernement, qui a fixé un objectif de 100 tonnes de vanille verte et 25 tonnes de préparée pour 2007, a élaboré un plan autour de l'établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) « Vanille de Tahiti », chargé de promouvoir la vanilliculture, d'assurer la liaison avec la recherche, ainsi que d'apporter formation et assistance technique aux cultivateurs. L'EPIC, lié par une convention de partenariat à la Banque Socredo, participe à hauteur de 60 % de l'investissement de départ des cultivateurs¹ et leur livre des ombrières clé en main. Le CIRAD, quant à lui, effectue des recherches sur les viroses qui menacent la productivité, voire la survie des plantations, et approvisionne les vanilliculteurs en lianes saines.

Hormis quelques arpents consacrés à Moorea, la terre d'élection de la vanille est aux îles Sous-le-Vent : Tahaa fournit 60 % de la production, Huahine et Raiatea le reste à parts égales. Partout, les ombrières, faciles à entretenir et subventionnées, tendent à se substituer aux traditionnels tuteurs végétaux.

Le prix de la vanille, d'ordinaire situé autour de 5.000 F CFP le kilo, s'est envolé jusqu'à 10.000 au premier semestre 2004. Il a suivi l'embrasement du marché mondial, réputé hautement spéculatif. Face à une demande globalement stable d'environ 2.300 tonnes, l'offre s'était fortement contractée depuis quatre ans² et le cours de la vanille s'était emballé de US\$ 80-100 en 2001, à US\$ 180-200 en 2002, pour atteindre plus de US\$ 300 en 2003 et jusqu'à US\$ 450-500 en 2004, attirant peu à peu de nouveaux producteurs tels l'Inde, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, l'Ouganda ou le Mexique. Ainsi que de nombreux experts l'avaient prédit, le marché s'est retourné en 2004 : les prix ont commencé à chuter et la récolte, fort abondante, a eu du mal à trouver preneur. Il en a été de même en Polynésie Française où, dès juillet 2004, les acheteurs ont commencé à se raréfier ; dès le premier trimestre 2005, ils ont négocié à la baisse, autour de 2.000 F CFP le kilo.

¹ D'abord réservé aux îles Sous-le-Vent, le dispositif a été étendu aux îles du Vent et aux Marquises en mars 2004. La participation de l'EPIC est de 40 % pour les premières et de 60 % pour les secondes.

² Le premier producteur, Madagascar, fournit d'ordinaire 1.000 à 1.200 tonnes de vanille. Confronté à des événements climatiques contraires (cyclones en 2000/2001, pluies trop abondantes suivies de sécheresse en 2003), il a réduit sa contribution.

Les exportations ont plafonné à 6,8 tonnes, en retrait de 44,9 % par rapport à l'année précédente (12,3 tonnes en 2003).

3.4 Les autres productions

1) Les fleurs

La floriculture polynésienne est dominée par les « tiare Tahiti » (*gardenia tahitensis*), les oiseaux de paradis (*psitacorum heliconia*), les « opuhi » (*alpinia*) ainsi que, depuis quelques années, les anthuriums et les orchidées élevées sous serres. Aux Australes, le climat tempéré permet même de cultiver roses, œillets, chrysanthèmes et lys. En 2004, 75.100 tiges de ceux-ci ont été expédiés à Tahiti contre 55.000 l'année précédente, soit +36,5 %.

Pour protéger le marché local, les importations sont réglementées : des quotas sont définis en Conseil des ministres en tenant compte des demandes des fleuristes de la place et des prévisions de la production locale. Quant aux exportations, elles sont devenues insignifiantes, 1,3 tonne en 2004 contre 5,3 en 2003, soit -76,5 %.

2) Le café

Planté aux Australes dans les années 90 à la faveur de la hausse du marché international, le café polynésien n'a pas survécu à la crise de surproduction mondiale. La récolte s'étiole au fil du temps, enregistrant en 2003 - 42,5 % (3,2 tonnes en 2003 contre 5,5 l'année précédente)¹.

Par conséquent, les besoins locaux en café sont pourvus grâce aux importations, dont celles de café non torréfié qui se sont accrues de 15 % en 2004 (100 tonnes contre 87 précédemment).

3) Les produits végétaux pour l'artisanat et la construction

Le niau et le pandanus sont les principaux produits utilisés pour la vannerie et les toitures couvertes en végétal. Le niau est cantonné aux Tuamotu, tandis que le pandanus est cueilli aux îles Sous-le-Vent (Bora Bora) et aux îles du Vent (Moorea, Maïao).

D'après le SDR, il est difficile de réunir des statistiques les concernant. C'est la raison pour laquelle, il n'y a pas de donnée chiffrée pour le niau. Le pandanus a rapporté 164 millions de F CFP en 2003 contre 196 en 2002, soit -16,3 %.

¹ En 2004, le Service des transports maritimes et aériens (STMA) a recensé 4,6 tonnes de café sur le fret maritime en provenance des Australes.

4. L'ELEVAGE

L'élevage représente environ 22 % de la valeur totale de la production agricole commercialisée. Pourtant, il ne peut subvenir à l'ensemble des besoins de la population : autosuffisante pour les œufs, la Collectivité d'outre-mer doit largement recourir aux importations pour le lait et la viande. Pour cette dernière, elles se sont montées à 24.099 tonnes en 2004 contre 22.718 l'année précédente, soit +6,1 %.

Importations de viande en volume

en tonnes

	2001	2002	2003	2004	Variations 2004/2003	Part relative 2004
Viande bovine	6 520	7 012	6 848	7 168	4,7%	29,7%
Viande porcine	1 104	1 055	1 362	1 514	11,2%	6,3%
Volaille	11 221	11 655	12 049	12 814	6,3%	53,2%
Autres	2 376	2 348	2 459	2 604	5,9%	10,8%
Total	21 221	22 070	22 718	24 099	6,1%	100%

Sources : ISPF - Douanes

Concentrée pour les neuf dixièmes aux îles du Vent, la production de viande, après s'être affaïssée en 2003 en raison de la diminution des tonnages de porcs charcutiers, s'est stabilisée à 1.077 tonnes en 2004 (1.081 en 2003). Selon le SDR, plus de la moitié est autoconsommée.

L'abattage des bêtes est effectué dans l'abattoir de Papara (Tahiti), dont la SAEM¹ Abattage de Tahiti est gestionnaire. En proie à des difficultés de fonctionnement depuis deux ans, elle a fait l'objet d'un plan social et sa santé financière reste grevée par son manque d'activité. Au recul tendanciel de la production de viande depuis plusieurs années, s'ajoutent les abattages sauvages.

4.1 L'élevage porcin

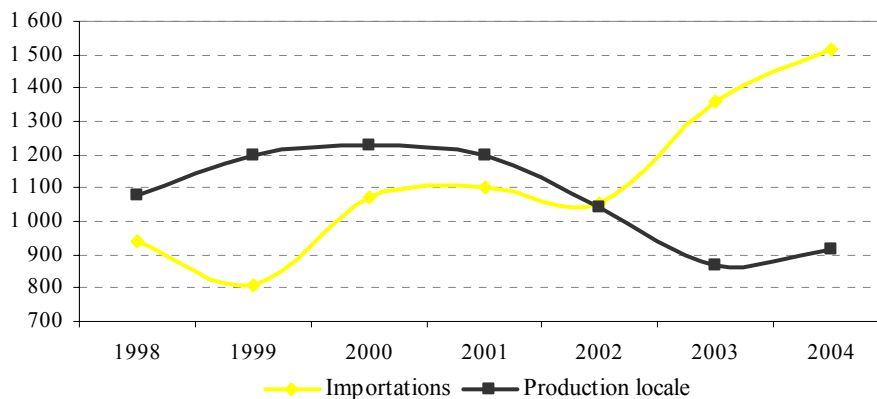
Avec un cheptel de plus de 30.000 bêtes réparti entre de petites exploitations familiales et une vingtaine d'entreprises industrielles, l'élevage porcin fournit plus de 80 % de la viande locale. En baisse depuis plusieurs années, sa production a crû de 6 % en 2004 (918 tonnes contre 866 l'année précédente) et la tendance haussière devrait se confirmer en 2005 avec la mise en exploitation de deux nouvelles porcheries.

Quant aux importations, elles ont atteint 1.514 tonnes, en progression de 11,2 % par rapport à l'année précédente, assurant un peu plus de 60 % des besoins locaux.

La production locale est protégée de la concurrence étrangère par des quotas d'importations déterminés chaque année en Conseil des ministres selon les besoins des charcuteries industrielles. En outre, sa qualité est encouragée par un système d'encadrement des prix payés aux éleveurs, fixés par des arrêtés ministériels et modulés en fonction de la qualité des carcasses, classées A, B, C ou D.

¹ Société anonyme d'économie mixte.

Production locale et importations de viande de porc (en tonnes)



Sources : SAEM Abattage de Tahiti - ISPF

4.2 L'aviculture

1) La production d'œufs

Fort d'un cheptel de 140.000 poules pondeuses, l'élevage se concentre autour des huit exploitations de Tahiti qui représentent environ 90 % du total. La production d'œufs suffit depuis plus de vingt ans à la satisfaction des consommateurs ; elle a été chiffrée à 3,16 millions de douzaines en 2004 contre 3,44 en 2003, soit -8,1 %. Les prix des œufs font l'objet d'un encadrement et sont fixés en Conseil des ministres.

2) La production de poulets de chair

La production industrielle locale, qui se résume désormais à un unique élevage à Tahiti, est en déclin depuis plusieurs années. En 2004, elle s'est même repliée de 30,5 % (66 tonnes contre 95 en 2003), à cause de problèmes sanitaires et commerciaux. De manière générale, elle ne peut rivaliser avec les prix des produits importés, pour la plupart classés en produit de première nécessité (PPN). Ainsi, les cuisses de poulet congelé, qui représentent près de 80 % des importations de volaille, ont augmenté de 4,6 % en 2004 (10.136 tonnes contre 9.688 en 2003).

4.3 L'élevage bovin

1) La production de lait

En Polynésie française, on dénombre trois exploitations laitières. La plus importante, qui se trouve à Tahiti sur le plateau de Taravao, passe par une société privée pour le conditionnement et la commercialisation de sa production. Une autre, située à Nuku Hiva (Marquises), de petite envergure, répond aux besoins de l'île.

La production locale est vendue exclusivement au rayon frais, car, en termes de prix de revient, elle ne peut s'aligner sur les laits d'importation, notamment les laits stérilisés UHT, qui ne sont pas assujettis à la Taxe de développement local (TDL)¹.

¹ Voir chapitre II section 3 §1 Le régime fiscal.

Volume de lait consommé

en litres

	2001	2002	2003	2004	Variations 2004/2003
Lait importé	4 529 695	5 036 872	5 241 633	5 495 154	4,8%
<i>dont lait UHT</i>	<i>4 509 534</i>	<i>5 029 189</i>	<i>5 230 928</i>	<i>5 468 154</i>	<i>4,5%</i>
Lait local*	1 020 000	960 000	1 033 000	1 300 000	25,8%
Lait consommé	5 549 695	5 996 872	6 274 633	6 795 154	8,3%
Taux de couverture	18,38%	16,01%	16,46%	19,13%	16,2%

Sources : SDR - ISPF

* donnée 2003 corrigée

Depuis deux ans, elle a fortement augmenté, +7,6 % en 2003 et +25,8 % en 2004, grâce aux efforts du principal exploitant pour améliorer sa productivité par bête. Néanmoins, la surproduction a atteint 260.000 litres en 2004 : 200.000 litres n'ont pu être commercialisés sous forme de lait frais et 60.000 ont dépassé la date de péremption.

2) La production de viande bovine

Selon le dernier relevé de données réalisé en 2000, le SDR a estimé le cheptel polynésien à environ 6.500 têtes de bétail¹, dont la moitié en vaches reproductrices. Le troupeau moyen compte une trentaine de bêtes, mais 80 % des élevages ont un effectif inférieur.

En 2004, la production de viande a plafonné à 93 tonnes, en repli de 22,5 % (120 tonnes en 2003). A Tahiti, elle est principalement écoulee sur le marché de Papeete et depuis peu dans une grande surface de Taravao, à proximité des zones de pâturage. Dans les îles, elle est totalement autoconsommée et pourrait profiter en 2005 d'un projet de relance aux îles Sous-le-Vent. Globalement, elle couvre à peine plus de 1 % des besoins et les importations se sont montées à 7.168 en tonnes en 2004, en augmentation de 4,7 % par rapport à 2003.

4.4 L'apiculture

La production de miel, qui variait de 30 à 35 tonnes par an, est passée à une cinquantaine depuis 2003, grâce à l'explosion de l'apiculture aux Marquises. En effet, la récolte de miel y a été multipliée par six en l'espace d'un an (2 tonnes en 2002, puis 12 en 2003). De ce fait, les importations de miel, auparavant entre 25 et 30 tonnes par an, se sont contractées de 42 % (18,3 tonnes en 2004 contre 31,6 en 2003).

L'apiculture polynésienne possède un atout exceptionnel dans la mesure où ses ruches sont exemptes de varroatose². Ceci pourrait lui permettre d'envisager l'exportation de reines. Pour 2005, l'ouverture de deux ateliers miel est prévue.

¹ Il manquait des informations concernant les Marquises.

² Le varroas est un acarien, parasite de l'abeille asiatique, qui s'est propagé à toute la planète suite à des croisements d'espèces. Il conduit à l'affaiblissement de son hôte et diminue son espérance de vie de 1,4 à 2 fois.

5. LA FORET

En Polynésie française, la forêt n'est présente que sur les îles hautes dont elle occupe les versants des montagnes et les fonds des vallées. Aux espèces endémiques se sont ajoutées, au gré des interventions humaines, des essences médicinales, telles le tamanu, le santal ou le kava, ou fruitières (mape, uru). Si certains, comme le aïto ou le falcata, sont des remparts contre l'érosion du vent et l'appauvrissement des sols, d'autres se comportent en véritables pestes végétales, colonisant l'espace (myconia).

Sur les trente dernières années, la politique de la forêt a considérablement évolué en Polynésie française. Alors qu'en 1977 un programme intensif de reboisement de 5.000 hectares de pins des Caraïbes avait été entrepris, une orientation plus qualitative a été adoptée à partir de 1996, conformément aux conseils du CIRAD¹. La plantation des pins a été abandonnée au profit de la sylviculture des boisements existants, ainsi que de l'aménagement de parcelles de bois précieux.

Le FOGER², département dépendant du SDR, est responsable de la mise en oeuvre de la politique définie : il mène à bien les plantations, veille à l'entretien du massif forestier, ainsi que de ses voies d'accès et apporte son concours au développement de la filière bois. Il dispose pour cela à la station forestière de Papara d'une chaîne de traitement semi-industriel dotée d'une scierie et d'unités de séchage du bois. En matière de recherches, de nombreuses études ont été effectuées, notamment en 2003 sur le santal des Marquises qui, en tant qu'essence menacée, fait l'objet d'un programme de sauvegarde depuis 1998.

Le Contrat de développement 2000-2003 a alloué 262,8 millions de F CFP à la filière bois³. Le FOGER a établi dans le tableau ci-après l'état d'avancement des travaux en plantations forestières au titre du Contrat :

Bilan des plantations forestières au titre du Contrat de développement 2000-2003 (en hectares)

Archipels	Iles	2000	2001	2002	2003	Total	Répartition par Archipel
Iles du Vent		7,6	1,4	0	0	9	15,1%
	Tahiti	2,3	0	0	0	2,3	
	Moorea	5,3	1,4	0	0	6,7	
Iles Sous-le-Vent		0	2,2	7,3	13	22,5	37,8%
	Raiatea	0	0	4	6,3	10,3	
	Tahaa	0	2,2	3,3	6,7	12,2	
Marquises		2,8	6,9	5,2	3,5	18,4	30,9%
	Nuku Hiva	2,8	6	2,3	3,5	14,6	
	Ua Huka	0	0,9	2,9	0	3,8	
Australes		0,8	0,5	6,3	0	7,6	12,8%
	Tubuai	0,5	0,5	6,3	0	7,3	
	Rurutu	0,3	0	0	0	0,3	
Tuamotu	Rangiroa			1,5	0,5	2	3,4%
Total		11,2	11	20,3	17	59,5	100,0%

Source : FOGER

¹ CIRAD : Centre de coopération international en recherche agronomique pour le développement.

² FOGER : Département de la forêt et de la gestion de l'espace rural.

³ Au 31 décembre 2004, près de 61,7 % de la somme prévue, soit 162,2 millions de F CFP, avait été employée, notamment à l'aménagement de sentiers de randonnées.

§ 2. LA PÊCHE, L'AQUACULTURE ET LA PERLICULTURE

1. LA PECHE

1.1 Les infrastructures

1) Le développement de la flotte

a) La flotte industrielle

Evolution de la flotte palangrière active depuis 2000

	2000	2001	2002	2003	2004
Bonitiers palangriers	11	10	6	5	1
Thoniers de pêche fraîche	30	34	30	37	41
Thoniers congélateurs	16	13	16	18	24
Thoniers mixtes	0	0	2	4	6
Total	57	57	54	64	72

Source : Service de la pêche

En 2004, le nombre d'unités de pêche actives a continué sa progression, passant à 72, contre 64 en 2003. Néanmoins, cette croissance reflète mal l'évolution de la flotte. En effet, si cette dernière s'est renforcée de 15 thoniers¹ en 2004, elle a également dû faire face à la défection de 7 navires de pêche pour diverses raisons. En outre, la composition de la flotte a changé, l'usage des thoniers de pêche fraîche et des thoniers congélateurs se substituant à celui des bonitiers palangriers, peu adaptés à la pêche hauturière et appelés à disparaître.

Depuis février 2004, l'extension du dispositif de défiscalisation de la délibération « FLOSSE » à l'acquisition a favorisé l'expansion de la flotte. Ainsi, le programme 2004 de la Société d'économie mixte locale (SEML) Tahiti Nui Rava'ai² a pu bénéficier d'une double défiscalisation, locale avec cette délibération, et métropolitaine avec les dispositions de la loi « GIRARDIN ». Le coût global de l'achat des 15 thoniers s'est élevé à 1,7 milliard de F CFP.

b) La flotte artisanale

La pêche artisanale bénéficie également du soutien des pouvoirs publics, matérialisé par les nombreuses aides financières octroyées par le Fonds d'investissement à la mer (FIM) ou encore le Fonds d'entraide aux îles (FEI). Elles ont ainsi contribué à la modernisation de l'outil de production et à l'amélioration des équipements.

¹ 8 thoniers congélateurs, 5 thoniers de pêche fraîche et 2 thoniers mixtes.

² Cette société, créée en 2000, a pour mission la recherche de financement pour la construction de bateaux de pêche hauturière, la mise à disposition et l'affectation de ces navires à des armateurs.

Depuis plusieurs années, la flottille artisanale a subi une baisse continue du nombre de bonitiers. Le développement de la pêche hauturière, dont les rendements sont plus élevés, est à l'origine de l'abandon progressif de cette activité. Afin de soutenir la pêche artisanale, le régime d'aides au développement des activités marines finance les grosses réparations de ses navires. Après une période faste, les « poti marara »¹ commencent également à être victimes de la concurrence directe des thoniers de pêche fraîche.

De nombreux Dispositifs de concentration de poissons (DCP) ont été mis à l'eau autour des îles de Tahiti et Moorea afin d'améliorer la production de la pêche côtière². Leur pose a été programmée dans le cadre du deuxième Contrat de développement, pour laquelle une enveloppe de 80 millions de F CFP a été consacrée. En 2004, 17 dispositifs de ce type ont été ancrés près des côtes, permettant ainsi des économies substantielles de carburant.

2) Les mesures d'accompagnement

a) Les infrastructures portuaires

Afin de se doter d'infrastructures à la hauteur des objectifs fixés par les pouvoirs publics en termes de production et d'exportation de la pêche industrielle, la Société d'économie mixte du Port de pêche de Papeete (SEM3P) a entamé depuis quelques années un programme d'agrandissement et d'équipement du port.

Après la mise en service du nouveau bâtiment de mareyage en septembre 2003, qui a marqué un tournant dans la filière de la pêche industrielle, une seconde tour à glace a vu le jour en mars 2004. D'une capacité de stockage de 50 tonnes, elle peut assurer une production de 30 tonnes de glace par jour, indispensables à la conservation des produits de la pêche et palliant ainsi les insuffisances récurrentes en livraison. Le montant de l'investissement s'est élevé à 130 millions de F CFP, financés à 80 % par le FREPF et à 20 % par la Collectivité d'outre-mer.

Le programme d'investissements pour 2005, d'un coût global de 400 millions de F CFP et démarré en janvier, prévoit la reconstruction du second bâtiment de mareyage, la rénovation de la première tour à glace, l'installation d'un tunnel de congélation et de deux unités de production de glace.

La SEM3P, propriétaire des infrastructures du port de pêche, est chargée de la réglementation et de l'organisation du secteur. Elle a confié à la Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers (CCISM) la gestion des infrastructures et des équipements. En 2004, la CCISM a émis le souhait de se désengager en raison d'un déficit cumulé de plus de 150 millions de F CFP. Des réunions de travail entre armateurs, mareyeurs et pouvoirs publics ont eu lieu afin de discuter de l'éventuelle reprise de la gestion par une nouvelle entité dans laquelle seraient représentés partenaires privés et publics. Dans l'attente d'une solution durable, une nouvelle convention pour une période transitoire de six mois a été signée au bénéfice de la CCISM en décembre 2004 après un premier renouvellement en juillet 2004.

¹ Embarcations de petite taille (3 à 6 mètres) employées à l'origine pour la pêche nocturne des poissons volants.

² Selon le Service de la pêche, 20 à 40 % de la production des « poti marara » proviennent de l'exploitation des dispositifs de concentration de poissons.

b) Le dispositif de soutien à la pêche

Confrontée depuis deux ans à une chute de la production de la pêche hauturière, la Collectivité d'outre-mer a décidé de prêter main forte à cette filière par la création, en janvier 2005, du dispositif de soutien à la pêche, qui rassemble un certain nombre de mesures :

- la compensation de la perte de change constatée sur les transactions à l'exportation des produits de la pêche réalisées en dollar US, entre une parité de référence fixée à 110 F CFP et le cours réel ;
- la baisse du prix du fret aérien de 50 % pour les exportations sur l'Europe et les Etats-Unis ;
- la baisse du prix de la glace de 10 F CFP/kg à 7 FCP/kg ;
- la baisse du prix du carburant de 32 F CFP à 28 F CFP le litre.

Les ressources de ce train de mesures proviennent d'une partie des recettes de la taxe de l'environnement, de l'agriculture et de la pêche.

1.2 Les résultats de la pêche en 2004

Evolution de la production et des exportations des produits de la pêche (1) en tonnes

	2000	2001	2002	2003	2004 (2)	Variations 2004/2003
Production de la pêche hauturière et côtière	8 815	10 317	9 702	8 429	7 412	-12,1%
- Pêche hauturière (3)	6 891	7 811	7 401	6 530	5 298	-18,9%
- Pêche côtière (4)	1 924	2 506	2 301	1 899	2 114	11,3%
- Exportations	1 731	2 390	1 875	1 154	772	-33,1%

Source : Service de la pêche

(1) Chiffres modifiés.

(2) Chiffres provisoires.

(3) Bonitiers palangriers, thoniers de pêche fraîche, thoniers congélateurs.

(4) Poti marara et bonitiers classiques.

1) La production

La production s'est une nouvelle fois repliée en 2004. En dépit de l'accroissement de la flotte industrielle et de l'augmentation de la puissance de pêche, le volume de captures de la pêche hauturière a reculé de 18,9 %, passant de 6.530 tonnes en 2003 à 5.298 tonnes en 2004. La chute des rendements depuis trois ans est à l'origine de cette évolution : pour 100 hameçons lâchés en 2001, 56,6 kilogrammes de poissons étaient pêchés. Ce même volume est passé à 53 en 2002, 36 en 2003 et 22,9 en 2004. Les difficultés éprouvées ces dernières années découlent, en grande partie, des phénomènes résiduels du passage d'El Nino qui ont perturbé la reproduction des thonidés sur la zone car, dans le même temps, des prises record étaient observées près des côtes chiliennes et dans le Pacifique occidental.

Afin d'optimiser la production industrielle, le Service de la pêche propose aux professionnels une assistance technique et scientifique. Il prévoit de mettre à la disposition des pêcheurs des données océanographiques spécifiques qui devraient permettre

d'identifier avec précision les zones de pêche favorables. Afin d'obtenir des informations en temps réel, il s'est doté d'une station de réception de données satellitaires.

De son côté, la pêche côtière a enregistré une augmentation de sa production qui s'est établie à 2.114 tonnes contre 1.899 tonnes en 2003 (+ 11,3 %).

2) Les exportations des produits de la pêche

Les exportations de poissons ont connu une nouvelle baisse en 2004. Elles se sont établies à 772 tonnes pour des recettes de 392,5 millions de F CFP. Alors que le tonnage exporté s'est contracté de 33,1 % (1.154 tonnes en 2003), sa valeur a chuté de 37,6 % (629,4 millions de F CFP en 2003). Outre le fléchissement de la production, la dépréciation du dollar américain en 2003 et en 2004 a également contribué au repli du poisson exporté vers les Etats-Unis, premier pays acheteur des produits de la pêche polynésienne générant un chiffre d'affaires de 202,1 millions de F CFP (contre 362,8 millions de F CFP en 2003), soit 51,5 % du total.

Les ventes vers la France métropolitaine se sont également inscrites en baisse ; les volumes exportés ont reculé de 32,1 % et les recettes de 33,5 %, pour représenter 274,5 tonnes (404,6 tonnes un an plus tôt) et 138,7 millions de F CFP (208,4 millions de F CFP). A eux seuls, les Etats-Unis et la France ont absorbé 87 % des exportations de poissons polynésiens.

En dépit de ces résultats décevants, le secteur s'est maintenu au troisième rang parmi les exportateurs de produits locaux en valeur. Ses recettes de 392,5 millions de F CFP ont ainsi représenté 2,6 % de la valeur totale des exportations locales en 2004 (4,9 % en 2003).

Les exportations de poissons répondent à la demande de deux marchés distincts, le poisson frais et le poisson congelé, qui obéissent à des logiques et des stratégies de commercialisation différentes.

Les ventes de poissons frais se sont inscrites en baisse, de 44,4 % en volume et de 49,1 % en valeur (494,8 tonnes pour 282,4 millions de F CFP). Cette chute spectaculaire s'explique, d'une part, par les difficultés éprouvées par la production locale et, d'autre part, par le reflux des cours moyens lié à la dépréciation du dollar¹, qui incite par ailleurs les mareyeurs à se tourner vers le marché local pour écouler leurs produits à des prix supérieurs.

S'agissant du poisson congelé, il a également connu une contraction de ses exportations, ces dernières s'élevant à 457,6 tonnes et 178,6 millions de F CFP (510,4 tonnes et 255,1 millions de F CFP en 2003). Elles ont représenté 59,3 % en volume et 45,5 % en valeur du total des exportations en 2004. Les ventes de poissons entiers congelés à destination des Samoa américaines ont repris après deux années d'interruption.

Le poisson séché est le seul segment ayant enregistré une hausse de ses ventes à l'étranger, 9,1 tonnes pour une valeur de 42,9 millions de F CFP en 2004 contre 4,9 tonnes pour 19 millions de F CFP en 2003.

¹ Les Etats-Unis sont les principaux destinataires de poissons entiers frais avec 298,7 tonnes, soit la quasi-totalité des volumes exportés.

Exportations des produits de la pêche

en tonnes et en millions de F CFP

	2002		2003		2004 (1)		Variations 2004/2003	
	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur
Poissons entiers frais	889,2	555,0	494,8	282,4	301,8	170,5	-39,0%	-39,6%
dont : - Etats-Unis	865,4	542,1	479,3	273,1	298,7	167,9	-37,7%	-38,5%
- Japon	17,6	8,5	4,8	2,1	0,0	0,0	-100,0%	-100,0%
- France	3,7	2,4	3,9	2,8	3,1	2,6	-18,8%	-8,9%
Poissons entiers congelés	26,4	3,9	37,6	6,2	129,6	21,2	244,9%	243,4%
dont : - Samoa américaines	9,8	0,9	1,1	0,1	96,5	11,8	ns	ns
- France	14,1	2,7	25,3	4,8	14,3	7,7	-43,6%	59,3%
Filets de poisson congelé ou frais	623,1	337,5	472,8	248,9	328,0	157,4	-30,6%	-36,8%
dont : - France	373,5	193,6	254,0	137,7	272,5	132,7	7,3%	-3,6%
- Etats-Unis	146,3	82,3	141,0	69,0	55,5	24,7	-60,7%	-64,2%
Poissons séchés ou fumés	5,3	31,1	4,9	19,0	9,1	42,9	85,4%	125,1%
dont : - Singapour	2,1	7,3	3,4	10,3	3,9	11,2	16,1%	8,8%
- Hong Kong	2,5	17,5	1,5	8,8	1,0	6,5	-35,4%	-25,4%
Autres (2)	331,4	178,0	144,2	72,9	3,5	0,6	-97,6%	-99,2%
Total	1 875,4	1 105,4	1 154,3	629,4	772,0	392,5	-33,1%	-37,6%

Sources : Service des douanes - Institut de la statistique de la Polynésie française - Service de la pêche

(1) Chiffres provisoires.

(2) Autres chairs de poisson de haute mer (même hachées), fraîche, réfrigérée ou congelée.

2. L'AQUACULTURE

2.1 La production de crustacés

L'élevage de crustacés est assuré par des fermes privées, situées pour l'essentiel à Tahiti, à Moorea, ainsi qu'à Bora Bora. Ces dernières années, l'amélioration des techniques d'élevage des post-larves de l'Ecloserie polyvalente territoriale (EPT), qui assure l'approvisionnement des fermes, a permis la croissance constante de la production.

Evolution de la production locale et des importations de crustacés (1)

en tonnes

	2000	2001	2002	2003	2004	Variations 2004/2003
Production locale	41,4	44,4	45,8	47,6	60,3	26,6%
dont : - crevettes	40,1	43,6	44,5	47,1	60,3	28,0%
- chevrettes	1,3	0,8	1,3	0,5	0,0	-100,0%
Importations de crustacés (2)	334	316	417	523	481	-8,0%
dont : - crevettes	229	252	365	433	397	-8,3%
Total	375	360	462	571	541	-5,2%

Sources : Service de la pêche - ISPF

(1) Chiffres provisoires.

(2) Non compris les produits préparés (salés, séchés, en conserve ou en saumure).

La tendance ascendante observée par la production de crevettes depuis 2001 s'est affirmée en 2004 avec une progression de l'ordre de 28 % des volumes, atteignant 60,3 tonnes, soit le meilleur résultat de la décennie écoulée. Les efforts fournis dans l'amélioration de la fiabilité et de la productivité des fermes y ont grandement contribué. Ils

se sont poursuivis en 2004 avec la mise au point d'une technique de production de crevettes en cages flottantes, dont les premiers résultats semblent probants tant en termes de rendement que de qualité du produit.

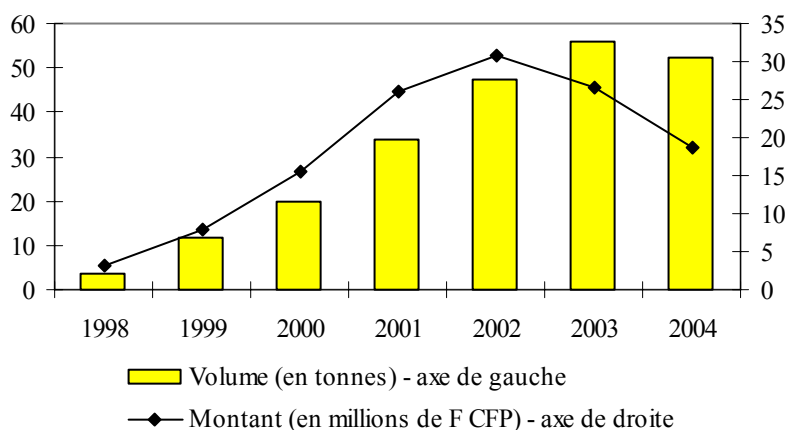
De son côté, les volumes de chevrettes produits ont été insignifiants en raison de la baisse des superficies exploitées liée aux coûts de production trop élevés.

2.2 La pisciculture

A la fin des années 90, la maîtrise des techniques de reproduction des alevins en éclosérie a permis le développement de la pisciculture, qui a connu une période faste en 2001. Toutefois, depuis trois ans, la production piscicole est en net retrait : de 19,7 tonnes produites en 2002, les volumes sont passés à 11,9 en 2003 et à 1,1 en 2004.

La capture de larves de poissons lagunaires près des récifs coralliens est une activité émergente présentant des perspectives multiples. Les larves collectées, vouées pour la plupart à mourir avant l'âge de la reproduction, sont élevées au sein de structures appropriées et les post-larves obtenues sont destinées au repeuplement des lagons, à l'aquaculture ou à l'aquariophilie. S'agissant de cette dernière, le développement de la filière a été rapide. Néanmoins, l'exportation des poissons d'ornement a connu un ralentissement de 6,3 % en volume et de 29,8 % en valeur en 2004 (52,4 tonnes pour 18,7 millions de F CFP). Le principal acquéreur de poissons d'ornement provenant de Polynésie française a été les Etats-Unis (17,9 millions de F CFP).

Evolution des exportations de poissons d'ornement



3. LA PERLICULTURE

La perliculture est un des secteurs moteurs de l'économie locale, constituant la principale source d'exportation de la Polynésie française après le tourisme. En 2004, les ventes à l'étranger des produits perliers ont généré de l'ordre de 10,8 milliards de F CFP de recettes, soit 73 % des exportations totales (77 % en 2003). L'activité perlicole joue également un rôle social non négligeable en participant au rééquilibrage de l'activité économique entre chaque archipel par la création d'un grand nombre d'emplois dans les îles éloignées.

3.1 Le marché international

1) Le négoce mondial des perles de culture brutes...

Le marché mondial des perles de culture a poursuivi sa courbe ascendante en 2003¹. Il représentait 419 millions de dollars américains (\$ US) contre 382 en 2002.

La Polynésie française a préservé sa place de premier pays fournisseur de perles de culture brutes avec 105 millions de \$ US², soit 25 % de part de marché. La concurrence la plus sérieuse a été exercée par l'Indonésie, avec 99 millions de \$ US, représentant 24 % du négoce mondial, et par l'Australie avec 77 millions de \$ US (18 % du total).

Le Japon s'est maintenu au premier rang des acheteurs de perles de culture en 2003 avec 225 millions de \$ US (208,4 millions de \$ US en 2002), bien que sa part sur le marché se soit amoindrie par rapport à 2002 (54,6 %). En revanche, celle de Hong Kong est restée stable (21,5 %), confortant sa seconde place avec 90 millions de \$ US d'importations.

2) ... et des perles de culture travaillées

Les échanges internationaux de perles de culture travaillées ont confirmé leur repli en 2003. Ceux-ci sont passés de 657 millions de \$ US en 2002 à 592 millions de \$ US un an plus tard, soit une baisse de 10 %. En quatre ans, le commerce mondial a régressé de 31,7 % (867 millions de \$ US en 2000).

En 2003, les principaux pays fournisseurs de perles de culture travaillées ont été le Japon et l'Australie, couvrant à eux deux la moitié du marché. Le Japon a conservé sa première place (26 % du total mondial) en dépit de la baisse de ses recettes (165 millions de \$ US contre 200 millions en 2002), et d'une part de marché en constante diminution depuis 7 ans³. Pour sa part, l'Australie s'est rapprochée de son concurrent nippon à la faveur de la hausse de ses exportations (153 millions de \$ US contre 146 en 2002). En revanche, Hong Kong a enregistré un repli des recettes engendrées par la vente de ses perles transformées (88 millions de \$ US contre 103 un an plus tôt). La Chine, quant à elle, a accru sa part de marché (12 % contre 10,3 % en 2002) avec 76 millions de \$ US. La place de la Polynésie française dans ce secteur est restée marginale (5 % du total).

En 2003, les Etats-Unis et Hong Kong ont acheté à eux deux près de 60 % des perles de culture travaillées du marché international. Les importations américaines se sont élevées à 205 millions de \$ US, représentant 32 % du total, celles de Hong Kong ont atteint 157 millions de \$ US, soit 25 % de part de marché.

¹ Les chiffres de l'année 2004 ne sont pas connus à la date de rédaction du rapport.

² Les statistiques d'exportations de la Polynésie française, élaborées par le Service des douanes (cf. tableau infra), diffèrent des données issues de l'étude sur le négoce international des perles de culture menées par le Centre français du commerce extérieur, en raison des retraitements effectués par ce dernier.

³ 30,5 % en 2002, 32,7 % en 2001, 38,5 % en 2000, 40,3 % en 1999, 47,2 % en 1998, 48,6 % en 1997 et 51,6 % en 1996.

3.2 Les résultats de la perliculture polynésienne en 2004

1) L'évolution des exportations

En l'absence de statistiques exhaustives concernant la production de perles de Tahiti, l'évolution de l'activité du secteur est appréciée à partir des exportations recensées par le Service des douanes. Les professionnels estiment à 90 % la part de la production destinée à l'exportation, le solde de 10 % étant vendu sur le marché local.

Evolution des exportations de produits perliers (1)

	2000	2001	2002	2003	2004 (2)	Variations 2004/2003
Poids (en Kg)	11 740	10 802	11 316	10 252	8 927	-12,9%
- dont perles de culture brutes	11 541	10 603	11 161	10 141	8 742	-13,8%
- dont ouvrages en perles	63	48	60	92	157	70,1%
Valeur à l'exportation (en millions de F CFP)	20 957	15 015	15 005	10 345	10 880	5,2%
- dont perles de culture brutes	20 173	14 305	14 682	10 194	10 671	4,7%
- dont ouvrages en perles	259	137	170	119	157	31,8%
Valeur moyenne des perles de culture brutes (F CFP/gramme)	1 748	1 349	1 315	1 005	1 221	21,4%

Sources : Service des douanes - Institut de la statistique de la Polynésie française

(1) Comprend les biwas, keshi, mabe, autres perles de culture brutes et travaillées et ouvrages en perles fines et de culture.

(2) Chiffres provisoires.

Les exportations de produits perliers ont affiché des résultats encourageants en 2004. La baisse du tonnage exporté, qui est passé de 10,3 tonnes en 2003 à 8,9 tonnes en 2004, a répondu à une volonté du gouvernement de réduire le nombre de perles de culture brutes vendues à l'étranger afin de relever le cours de la perle. Cette démarche a semblé porter ses fruits puisque la valeur moyenne des perles de culture brute s'est élevée à 1.221 F CFP le gramme, contre 1.005 en 2003. Si le cours moyen s'avère supérieur de 21,4 %, il reste nettement en deçà des années précédentes. Les exportations de perles de culture ont rapporté 10,7 milliards de F CFP, contre 10,2 milliards un an plus tôt, soit + 4,7 %.

Parts de marché des exportations de produits perliers (1)

	2000	2001	2002	2003	2004 (2)	Variations 2004/2003
Japon	50,0%	39,2%	42,4%	44,8%	46,6%	1,8 point
Hong Kong	28,2%	41,9%	42,3%	30,0%	32,4%	2,5 points
Thaïlande	0,4%	0,5%	0,4%	12,3%	10,1%	-2,2 points
USA	8,0%	7,2%	6,4%	5,4%	4,5%	-0,9 point
France	3,3%	3,9%	2,3%	1,9%	1,8%	-0,1 point
Suisse	2,6%	1,1%	0,7%	0,9%	0,8%	-0,1 point
Nouvelle-Calédonie	0,5%	0,5%	0,7%	0,9%	0,6%	-0,3 point
Canada	0,6%	0,2%	0,5%	0,9%	0,6%	-0,3 point
Nouvelle-Zélande	1,1%	0,4%	0,6%	0,7%	0,6%	-0,1 point
Autres pays	5,3%	5,1%	3,7%	2,2%	1,8%	-0,4 point
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	

Sources : Service des douanes - Institut de la statistique de la Polynésie française - GIE Perles de Tahiti

(1) Comprend les perles fines, les keshis, les perles teintées, les demi-perles, les autres perles de culture brutes ou travaillées et ouvrages en perles fines et de culture.

(2) Chiffres provisoires.

Le Japon et Hong Kong sont demeurés incontestablement les places fortes du négoce de produits perliers en provenance de la Polynésie française. Au vu de cette hiérarchie des pays acheteurs de perles de Tahiti, la baisse du yen japonais (- 3,3 % sur l'année), du dollar de Hong Kong (- 7,4 %) et dans une moindre mesure du dollar américain (- 7,3 %) ont été préjudiciables aux exportations locales.

2) Les ventes aux enchères

Le Groupement d'intérêt économique Poe Rava Nui (PRN) organise la commercialisation de la production de ses adhérents au cours de ventes aux enchères. Trois sont programmées chaque année et se déroulent en Polynésie française. Ces manifestations ont pris une place importante dans le négoce de la perle de Tahiti, fournissant des éléments pour apprécier la tendance du marché.

Les résultats de la première vente aux enchères de l'année 2004 se sont avérés encourageants, avec le redressement du cours moyen de la perle (2.219 F CFP le gramme contre 1.491 F CFP en octobre 2003). Au cours de cette vente, l'accent a été mis sur la qualité des perles plutôt que sur leur quantité. Ainsi, bon nombre de perles de faible valeur marchande, telles que les perles cerclées, ont été retirées de la vente. Cette stratégie s'est révélée concluante puisque la totalité des 54 lots de perles de culture proposés a trouvé acquéreur à un taux de surenchère de 58 %.

Les résultats prometteurs entrevus lors de cette première manifestation commerciale ne se sont pas confirmés à la seconde vente aux enchères qui s'est tenue en juin, au cours de laquelle le prix moyen de la perle s'est affaïssé. Il s'est établi à 2.063 F CFP le gramme, à un niveau néanmoins bien supérieur à ceux enregistrés aux ventes publiques de 2003. Ce fléchissement du cours moyen peut s'expliquer en partie par la baisse de 4 % du yen en l'espace de trois mois, les Japonais faisant partie des acheteurs les plus importants.

La 29ème vente aux enchères, qui a eu lieu au mois d'octobre, s'est caractérisée par la stabilisation du cours de la perle, à 2.090 F CFP le gramme. La sélection rigoureuse des

perles a une nouvelle fois porté ses fruits puisque aucun des 140 lots mis à la vente n'est resté invendu. En outre, l'enchère moyenne a été supérieure de 48,7 % au prix initial proposé.

3.3 Les mesures d'accompagnement au développement du secteur

1) L'évolution de la réglementation

Afin de renforcer la qualité de la perle de Tahiti et de rationaliser sa commercialisation, le gouvernement s'est attelé à redéfinir le cadre des activités liées à la perliculture¹.

La modification majeure a porté sur la classification des perles de culture et la création d'une catégorie supérieure, dite « parfaite », venant se juxtaposer aux perles classées de A à D, définies à l'origine dans l'ordre décroissant de qualité. Cette nouvelle catégorie est réservée aux perles ne présentant aucune imperfection et dont le lustre est excellent. La catégorie A, la plus élevée jusqu'alors, admettait toujours des perles présentant de légères imperfections (10 % de la surface), qui côtoyaient les perles dont la surface et le lustre étaient irréprochables. Cette nouvelle hiérarchie est profitable au producteur car elle permet d'échelonner une valeur de prix, tirant cette dernière vers le haut.

La Collectivité d'outre-mer a également décidé d'encourager la mise en valeur de la perle de culture brute par la création de zones franches, libres de droits et taxes, pour la fabrication d'ouvrages de perles de Tahiti². Ainsi, les entreprises de confection sont affranchies des droits et taxes à l'importation sur les produits et matériels nécessaires pour la fabrication des ouvrages ainsi que du Droit spécial sur les perles exportées (DSPE). Cette filière industrielle sous-exploitée présente des perspectives intéressantes en termes de création d'emplois, de contrôle de la chaîne de commercialisation et d'apport de ressources pour la Polynésie française. En effet, les professionnels estiment possible de transformer 15 % à 20 % des perles destinées à l'exportation, soit plus d'un million d'unités. Ce dispositif de zone franche favorisera en premier lieu la distribution des perles cerclées et des perles baroques. Ces dernières, de moindre qualité et de moindre valeur (300 à 400 F CFP le gramme), devenues des pièces d'ornement, trouveront là une réelle valeur ajoutée et de bien meilleurs revenus commerciaux que sur les seuls circuits de la vente à l'état brut. Le marché actuel des ouvrages en perles à l'exportation reste limité : 160 millions de F CFP en 2004, contre 110 millions en 2003, soit moins de 2 % du marché mondial.

Les premières cartes professionnelles de producteurs, d'huître perlières ou de perles de culture ont été remises en décembre 2003. Elles attestent que leurs détenteurs sont des professionnels reconnus, exerçant leur activité conformément à la réglementation en vigueur. Elles donnent également droit à une réduction de 25 % sur le prix du carburant des bateaux utilisés pour l'exploitation, avec néanmoins un quota annuel de consommation. Ce dispositif est l'aboutissement d'un long travail de recensement et de sensibilisation des

¹ Délibération n° 2005-42 APF du 4 février 2005 portant définition des produits tirés de l'activité de la perliculture en Polynésie française et fixation des règles relatives à la classification, au transport, à la commercialisation et aux formalités d'exportation de la perle de culture de Tahiti, des ouvrages et des articles de bijouterie en comportant.

² Délibération n° 2004-29 APF du 12 février 2004 relative au régime des entreprises franches dans le secteur de la perliculture en Polynésie française.

producteurs, effectué par le service de la perliculture, visant au maintien de la qualité de la production. En 2004, la remise de cartes professionnelles s'est poursuivie, avec néanmoins un rythme relativement lent : sur près de 1.300 demandes de cartes de producteurs, seules 400 d'entre elles ont été satisfaites.

2) La promotion de la perle de Tahiti à l'étranger

La promotion internationale de l'image de la perle de Tahiti est assurée par le GIE Perles de Tahiti. Ses recettes proviennent d'une partie de la fiscalité applicable aux exportations de perles de l'année précédente. En 2004, le budget du GIE a été de 560 millions de F CFP¹, auxquels se sont ajoutés 150 millions de F CFP d'aide directe du gouvernement. Pour 2005, cet organisme a été doté de 600 millions de F CFP au titre du Droit spécifique sur les perles exportées.

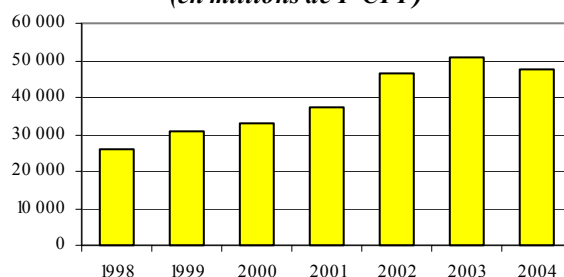
Le GIE s'est appliqué à promouvoir le produit sur les principaux marchés extérieurs avec pour objectif de trouver de nouveaux débouchés. Après s'être attaché à positionner la perle de Tahiti sur le marché du luxe en la présentant comme un produit de haute joaillerie et à valoriser cette image, cet organisme a cherché à développer des segments de marché prometteurs par l'organisation de promotions axées sur une certaine cible (clientèle masculine, jeunes de 15 à 25 ans).

§ 3. LE BATIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS

1. LE POIDS DU SECTEUR

Après cinq années de croissance soutenue, le BTP a connu une année 2004 de repli de son courant d'affaires qui s'est élevé à seulement 47,7 milliards de F CFP², contre 50,6 milliards en 2003 (- 5,7 %) et 46,3 milliards en 2002.

*Chiffre d'affaires du BTP
(en millions de F CFP)*



Source : Service des Contributions - ISPF

¹ Le montant du Droit spécifique sur les perles exportées (DSPE) s'élève à 200 F CFP le gramme, 65 % des recettes étant affectées au profit de la Collectivité d'outre-mer et 35 % au GIE Perles de Tahiti.

² Chiffre d'affaires provisoire déclaré par les entreprises au Service des contributions.

Le BTP est un secteur dynamique en Polynésie française avec chaque année un nombre important d'inscriptions et de radiations au Répertoire territorial des entreprises (RTE). En 2004, cet organisme en a dénombré 2.995 dans ce secteur, contre 2.912 l'année précédente, soit + 2,9 %. Depuis 2001, la création nette moyenne d'entreprises du BTP par an a atteint 3,5 %. Ce secteur est caractérisé par la forte proportion d'entreprises artisanales employant moins de cinq personnes (92,1 % du total en 2004). Ces petites unités sont surtout chargées de l'exécution de travaux de second œuvre (travaux d'installation et de finition) et opèrent le plus souvent en sous-traitance.

Répartition des entreprises du BTP par secteur d'activité au 31 décembre 2004

	0 à 4	5 à 9	10 à 19	20 à 49	50 et +	Total entreprises		Effectifs	
						Nombre	Variations 2004/2003	Nombre	Variations 2004/2003
Préparation des sites	133	11	1	7	2	154	2,7%	544	-0,4%
Construction d'ouvrages de bâtiment ou de génie civil	846	109	26	20	14	1 015	2,6%	4 086	0,5%
- Travaux de construction	820	109	26	18	10	983	2,5%	3 575	0,6%
- Construction de chaussées et de sols sportifs	26	0	0	2	4	32	6,7%	511	0,4%
Travaux d'installation	426	14	7	3	1	451	5,4%	1 045	5,0%
Travaux de finition	1 354	8	8	3	2	1 375	2,2%	1 771	1,7%
Total	2 759	142	42	33	19	2 995	2,9%	7 446	1,4%

Source : Institut de la statistique de la Polynésie française

2. LE BATIMENT

2.1 L'activité du secteur en 2004

Les sondages d'opinion réalisés auprès des chefs d'entreprise du secteur du bâtiment à l'occasion des enquêtes trimestrielles de l'IEOM ont montré que l'activité du secteur a été inégale en 2004 : tandis que le premier semestre a été favorable aux grands projets d'aménagement, la seconde moitié de l'année s'est révélée plus morose en raison de la suspension de la réalisation de certains chantiers.

Les liquidations des dépenses de la Direction de l'équipement en matière de constructions publiques se sont établies à 1,2 milliard de F CFP en 2004, en retrait de 16,8 % par rapport à 2003 (1,4 milliard de F CFP hors chantier du nouveau centre hospitalier du Taaoe). Au cours de l'année, les marchés publics attribués aux entreprises ont connu un net ralentissement : -54 % en volume (32 en 2004 et 69 en 2003) et -40 % en valeur (815 millions de F CFP contre 1,4 milliard de F CFP).

Parmi les projets qui se sont concrétisés en 2004, les travaux du conservatoire artistique territorial, qui avaient démarré en juillet 2003, se sont achevés en juin. Par ailleurs, la réalisation de la première tranche de la construction du centre d'hébergement de l'université de la Polynésie française, dont le coût d'investissement s'est élevé à 1,3 milliard de F CFP, a permis de livrer 5 bâtiments comprenant 114 studios.

La construction du nouvel hôpital s'est poursuivie sans heurts en 2004 après une année 2003 émaillée de nombreux incidents ayant entraîné l'interruption du chantier. Le transfert de la maîtrise de l'ouvrage à l'Etablissement des grands travaux (EGT) a permis la

relance des travaux, comme l'illustrent les 3,5 milliards de F CFP de dépenses en 2004, soit plus du double du montant de l'année précédente (1,7 milliard). Depuis le lancement des travaux, le montant des dépenses liquidées a atteint 12 milliards de F CFP pour un coût total estimé à 31 milliards de F CFP. Prévu pour être livré en cours d'année 2007, le nouveau centre hospitalier devrait être opérationnel en 2008.

Les dépenses de la Direction de l'enseignement secondaire se sont élevées à 921,4 millions de F CFP, contre 2,1 milliards de F CFP l'année précédente (dont 1,1 milliard de F CFP destiné à la construction du nouveau lycée hôtelier de Punaauia).

Le Port autonome de Papeete a poursuivi l'application de son schéma directeur 2000-2009, programme de grands travaux destinés à répondre aux besoins des usagers portuaires et comprenant 19 opérations d'investissement d'un montant global de 13,7 milliards de F CFP. En septembre 2004, la mise en service de l'épi sud du quai des paquebots a succédé à celle de l'épi nord, un an auparavant. Celui-ci permet de doubler la capacité d'accostage des quais pour paquebots, qui entrent ainsi dans leur configuration définitive. L'aménagement du port a continué avec les travaux de la nouvelle gare maritime du quai des ferries, qui ont débuté en janvier 2005. Ceux-ci ont néanmoins été suspendus en avril dans le cadre d'une réflexion sur un projet urbain global et sur l'intégration d'une éventuelle gare dans l'ensemble architectural de Papeete.

Enfin, le Port autonome a également entrepris des travaux à la marina Taina de Punaauia qui permettront d'augmenter sa capacité d'accueil par la réalisation de deux quais, d'un grand parking et de nouveaux bâtiments destinés à loger une nouvelle capitainerie et plusieurs restaurants.

Le secteur privé, de son côté, a affiché un certain dynamisme, favorisé par les dispositifs de défiscalisation qui ont permis de concrétiser des projets de grande envergure, notamment en matière de construction d'unités hôtelières. En témoigne l'ouverture, en juillet, de l'hôtel Radisson Plaza Resort. D'un coût de 5 milliards de F CFP, cet établissement de 5 étoiles comporte 165 chambres.

2.2 Le logement social

Les logements sociaux regroupent toutes les constructions en habitat groupé et en habitat dispersé réalisées par l'Office polynésien de l'habitat (OPH), chargé de leur construction et de leur aménagement. Son action vise à résorber l'habitat insalubre et à faire face aux besoins nés de la croissance démographique. En raison de l'insuffisance des structures actuelles, l'objectif gouvernemental de construire 1.500 habitations en moyenne par an pour répondre à la croissance de la demande n'a jamais été atteint.

Afin de faciliter l'accès au logement social diffus, les autorités locales ont décidé en janvier 2005 de simplifier les démarches administratives, la lenteur de la procédure freinant les attributions. La détention d'un permis de construire en cours de validité est désormais rendue obligatoire après décision favorable de la commission. Par ailleurs, le mode de calcul du coefficient social, élément de base pour définir l'éligibilité des demandeurs, a été revu. Enfin, l'enquête économique sur la conformité de la demande, effectuée jusqu'alors au montage du dossier, sera réalisée une fois que ce dernier sera validé par la commission d'attribution.

Le Fonds d'entraide aux îles (FEI) est également un instrument de la politique du logement social puisqu'il participe au financement de logements sociaux individuels dans

les archipels éloignés. En 2004, cet organisme a octroyé 521 aides à l'amélioration du logement pour un montant de 364,7 millions de F CFP (296 millions en 2003).

2.3 Le financement de la construction de logements

Le ralentissement dans les octrois de prêts immobiliers observé en 2003 s'est confirmé en 2004. Avec 1.256 crédits accordés, d'un montant global de 10,7 milliards de F CFP, leur nombre a reculé de 14 % et leur valeur de 6,9 % (1.460 prêts pour 11,5 milliards de F CFP en 2003).

Néanmoins, l'encours global des crédits immobiliers aux particuliers était de 105,9 milliards de F CFP en décembre 2004, contre 100,5 milliards de F CFP l'année précédente, soit une hausse de 5,4 %.

Evolution des octrois de prêts des établissements de crédit locaux en millions de F CFP

	2000	2001	2002	2003	2004	Variations 2004/2003
Habitat personnel						
Nombre de prêts	583	714	749	703	661	-6%
Montant des prêts	7 011	9 460	9 684	8 695	8 559	-2%
Aménagements, réparations						
Nombre de prêts	795	790	869	757	595	-21%
Montant des prêts	2 269	2 231	2 617	2 828	2 168	-23%

Sources : IEOM et établissements de crédit

Afin de relancer le secteur du BTP, et plus particulièrement d'apporter un soutien aux entreprises de second œuvre, le gouvernement a lancé en janvier 2005 la première mesure d'aide à l'amélioration de l'habitat. Des taux bonifiés ont été proposés, 1 % pour les foyers dont les revenus n'excèdent pas trois fois le montant du SMIG, et 2 % pour les autres. Cette baisse des taux est le résultat de l'action conjointe de la Collectivité d'outre-mer, à laquelle la nouvelle mesure devrait coûter 750 millions de F CFP sur toute la durée de l'opération, et des banques, qui ont consenti un effort de baisse de 100 points de base de taux de crédit. L'enveloppe globale d'emprunt de l'aide à l'amélioration de l'habitat s'élève à 5 milliards de F CFP.

En outre, le gouvernement a décidé de prolonger d'une année l'aide à la construction de logements individuels. Ce dispositif a pour objectif d'aider les familles, notamment les jeunes ménages, à réaliser leur projet de construction individuelle à usage d'habitation principale. L'aide, destinée aux ménages disposant d'un revenu moyen mensuel inférieur ou égal à 550.000 F CFP, est fixée forfaitairement à 30.000 F CFP par mètre carré de surface habitable et est plafonnée à 3 millions de F CFP. Depuis sa mise en place, la Polynésie française a soutenu 423 constructions pour un montant de 1,2 milliard de F CFP. Ce dispositif vient compléter des mesures fiscales prises en faveur des jeunes : exonération totale des droits d'enregistrement, abattement de 50 % des droits de transcription, exonération du paiement de l'impôt foncier sur les propriétés bâties pendant les cinq premières années.

3. LE GENIE CIVIL ET LES TRAVAUX PUBLICS

Les opérations liquidées par la Direction de l'équipement pour les infrastructures routières et fluviales se sont repliées de 26,5 % par rapport à l'année précédente (5,2 milliards de F CFP en 2004 contre 7 milliards de F CFP en 2003), contrairement à celles relatives aux ouvrages portuaires, maritimes et aéroportuaires, qui ont connu un accroissement de 33,7 % (3,8 milliards de F CFP en 2004 contre 2,8 milliards en 2003).

A Tahiti, de nombreux aménagements routiers se sont poursuivis en 2004 sur la route des plaines de Punaauia pour sécuriser le trafic (ouverture d'une nouvelle bretelle d'accès, installation d'une passerelle piétonne). En outre, un carrefour giratoire et une route de dégagement ont été réalisés à l'entrée de la ville de Papeete afin de fluidifier la circulation. Dans les autres îles, en plus des travaux de bitumage et de réfection des routes, l'accent a été mis sur l'amélioration de la signalisation ainsi que des dispositifs de retenue (glissières de sécurité).

Les opérations liquidées par la Direction de l'aviation civile se sont élevées à 1,1 milliard de F CFP en 2004 contre 1,2 milliard de F CFP l'année précédente. La route de contournement de la piste de l'aéroport de Tahiti-Faa'a, réalisée afin d'empêcher le croisement du trafic routier avec le trafic aérien, a été mise en service en janvier 2004.

§ 4. L'INDUSTRIE ET L'ARTISANAT

1. LE SECTEUR INDUSTRIEL

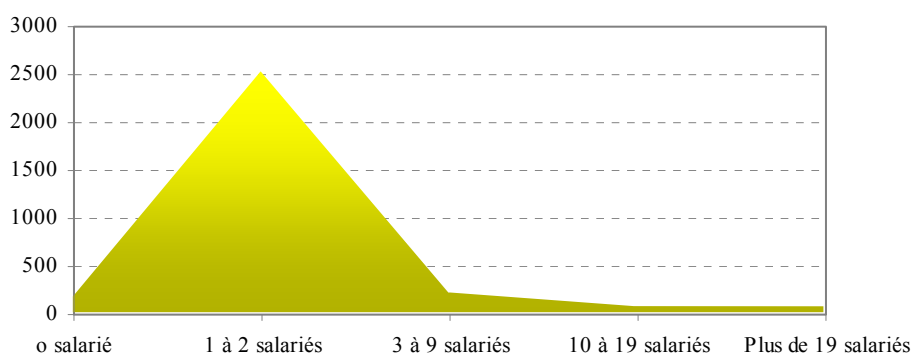
La Polynésie française connaît des contraintes structurelles fortes : un marché intérieur restreint qui interdit les économies d'échelle, un coût de main d'œuvre très élevé qui grève la productivité du travail et une absence de matières premières qui oblige à des importations massives de biens intermédiaires.

Elle a pourtant réussi à faire naître une industrie fondée sur trois pôles majeurs, l'agroalimentaire, la construction navale et la fabrication de biens intermédiaires destinés au bâtiment, ainsi que diverses activités de transformation.

Dominée par les petites structures, l'industrie polynésienne a dégagé un chiffre d'affaires de 65,5 milliards de F CFP¹ en 2004 contre 63,4 l'année précédente, soit +3,4 %. Pourvoyeuse d'emplois et recours en substitution aux importations, elle est épaulée par les pouvoirs publics.

¹ Donnée provisoire, ainsi que toutes les évolutions des chiffres d'affaires en pourcentage énoncées dans la note.

Répartition par effectif des entreprises industrielles en 2004



Source : ISPF

1.1 Le tissu des petites et moyennes entreprises du secteur de l'industrie en Polynésie française

Le tissu industriel polynésien s'assimile plus à l'artisanat : près de 90 % des 3.009 entreprises recensées dans le Répertoire territorial des entreprises de l'ISPF en 2004 employaient deux salariés au maximum. Leur nombre global a progressé de 4,1 % sur l'année (2.891 en 2003), avec +3,2 % pour l'agroalimentaire (1.149 contre 1.097 en 2003), +3 % pour les autres activités manufacturières (1.587 contre 1.541) et +7,9 % pour les industries auxiliaires du BTP (273 contre 253). Leurs effectifs sont passés à 7.030 contre 6.936 l'année précédente, soit +1,4 % ; alors que ceux de l'agroalimentaire et des activités manufacturières ont augmenté de respectivement 3,2 % et 1,1 %, ceux des auxiliaires du BTP se sont repliés de 0,5 %.

Nombre d'entreprises par nature d'activité (1)

	Nombre d'entreprises		
	2003 (2)	2004	Variations 2004/2003
Industries agroalimentaires	1 097	1 157	5,5%
Industries auxiliaires du bâtiment	253	242	-4,3%
Autres industries manufacturières	1 541	1 571	1,9%
Total	2 891	2 970	2,7%

(1) Ensemble des entreprises y compris l'artisanat industriel.

Source : ISPF-RTE

(2) Données corrigées

Avec plus de la moitié du total, la branche manufacturière comprend diverses activités qui incluent aussi bien la construction navale, que la bijouterie, la fabrication de mobilier ou la confection textile. L'agroalimentaire, 40 % des sociétés, est spécialisé dans la boulangerie, la pâtisserie, la charcuterie, la laiterie, la conserverie et les boissons. Quant aux industries auxiliaires du BTP, elles regroupent la fabrication de biens intermédiaires tels que charpentes, parpaings, ouvrages métalliques ou de bois.

1.2 L'activité des entreprises du secteur industriel en 2004

Le redressement observé par les responsables de l'industrie interrogés à l'occasion des enquêtes trimestrielles de conjoncture à partir du deuxième semestre 2003, ne leur a pas paru suffisant en 2004 ; le chiffre d'affaires global de l'industrie a crû de seulement 3,4 %, après +9,1 % en 2003.

Comptant pour près de 40 % du total, celui de l'agroalimentaire a progressé de 3,1 %. La brasserie de Tahiti, son plus gros représentant, a poursuivi la modernisation de son outil de travail. En 2004, avec le support de la défiscalisation métropolitaine, elle a investi 400 millions de F CFP, pour mettre en place un équipement automatique, aseptisé, ultramoderne et conforme aux normes européennes dans son usine d'embouteillage d'eau de source, l' « Eau royale ».

L'essor de l'industrie du nono n'a pas connu de trêve puisque les exportations ont crû de 38,8 % en 2004 (1,3 milliard de F CFP contre 0,9 en 2003). La mise en service de l'usine de traitement de la société Morinda¹ en 2005 devrait encore accentuer son dynamisme.

Enfin, la charcuterie industrielle a bénéficié de la reprise de la production locale de viande de porc² et de l'augmentation des importations d'environ 10 %.

Les entreprises auxiliaires du BTP, en revanche, n'ont pas encore été atteintes par le ralentissement du secteur. En effet, le chiffre d'affaires de la métallurgie a crû de 4,6 % et celui de la menuiserie de 16,6 %.

La bonne santé des industries cosmétiques, fondées sur le monoï, s'est reflétée dans l'augmentation de 19,9 % des exportations en 2004 (164,8 millions de F CFP contre 137,5 en 2003).

La construction navale a également connu une conjoncture favorable en 2004, en dépit des performances médiocres de la pêche³. Néanmoins, 2005 s'annonce sous le signe de la restriction et les entreprises, en mal de commandes, doivent se reconvertir dans d'autres activités telles que la métallurgie ou la réparation. Dans ce domaine, la Marine nationale a signé une convention avec la CCISM pour mettre son dock flottant à la disposition des navires civils.

Enfin, les chiffres d'affaires de la plasturgie et de l'industrie chimique se sont respectivement accrus de 3,4 % et de 1,5 %, tandis que celui de l'imprimerie s'est replié de 2,5 %.

1.3 Le soutien à l'industrie

Contact entre les professionnels et les pouvoirs publics, la CCISM mène maintes actions en faveur de la formation, de l'emploi et de la création d'entreprises. Entre autres, elle participe depuis une dizaine d'années au Salon international de l'alimentation (SIAL) à

¹ Voir Chapitre 1 section 2 §1.3 Les autres productions agricoles.

² Voir chapitre I section 2 §1.4. L'élevage.

³ Voir chapitre I section 2 §2.1. La pêche.

Paris qui accueille en moyenne 5.000 exposants et 100.000 visiteurs ; en octobre 2004, elle y a accompagné huit sociétés, auxquelles elle a assuré la logistique, ainsi que l'opportunité d'accéder au marché de consommation européen.

Le Fonds de développement des petites et moyennes industries (FDPMI), qui dépend de l'Etat, distribue des subventions dédiées à l'amélioration du niveau technologique et de la compétitivité des entreprises industrielles. La SOFIDEP¹, secondée par les banques de la place, assiste financièrement les petites entreprises créatrices d'emplois, exportatrices ou axées sur la substitution aux importations. Il lui arrive même de consolider leurs fonds propres au moyen de prises de participations directes ou de prêts participatifs et d'améliorer leur accès au crédit. Le SIPOF², de son côté, assure la promotion des produits industriels « made in Tahiti ».

Enfin, le soutien des pouvoirs publics se matérialise par des exonérations de droits sur les matières importées, des aides à l'exportation³ et des incitations fiscales à l'investissement productif (dispositifs métropolitain et local de défiscalisation⁴).

2. L'ARTISANAT

A la fois facteur de cohésion sociale et moyen d'expression culturelle, le secteur est dominé par l'artisanat traditionnel et participe au maintien des populations dans les archipels, grâce aux emplois qu'il procure.

Le gouvernement a pris la mesure de l'importance de son rôle puisqu'il s'est doté d'un ministère de l'art traditionnel et de l'artisanat en 2005. Mettant l'accent sur la qualité, il avait auparavant créé quatre labels, classés par ligne de produits (bijouterie d'art et « tifaifai »⁵) et par archipel (Australes et Marquises), afin de garantir l'authenticité des objets.

2.1 La structure du secteur

La Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers (CCISM) a constaté un repli de 0,8 % du nombre d'entreprises artisanales entre 2003 et 2004 (7.310 contre 7.366 précédemment). Le tableau ci-après montre que cette évolution n'a pas concerné de façon identique tous les secteurs, ni toutes les zones géographiques de la Polynésie française.

¹ La Société de financement du développement de la Polynésie française a pour objectif de renforcer les fonds propres des PME et d'améliorer leur accès aux crédits bancaires.

² Syndicat des industriels de la Polynésie française.

³ Le dispositif prévoit d'accorder un abattement du taux de l'impôt sur les sociétés proportionnel à la part du chiffre d'affaires effectivement réalisée à l'exportation. Ainsi, une entreprise dont la totalité de l'activité serait tournée vers l'extérieur pourrait bénéficier d'une exonération totale (délibération n° 99-173 AFP du 14 octobre 1999 modifiant le code des impôts).

⁴ Voir Chapitre II Section 3 §1.2 et §3.1.

⁵ Couvre-lit aux motifs végétaux ou ethniques cousu à la main.

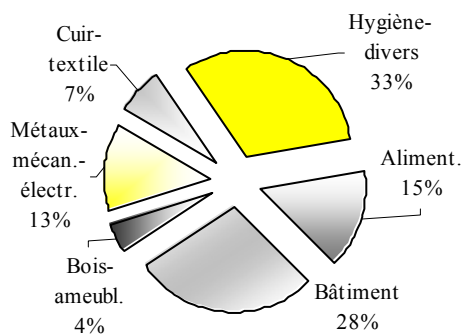
Répartition des entreprises artisanales par secteur d'activité et par archipel

	Alimentation		Bâtiment		Bois-ameubl.		Métaux-mécanique-électricité		Cuir-textile		Hygiène-divers		Total	
	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004
Iles du Vent	668	658	1 816	1 746	274	262	796	791	443	423	1 874	1 910	5 871	5 790
Iles Sous-le-Vent	144	164	235	223	27	31	97	105	70	68	210	220	783	811
Australes	26	29	9	9	6	4	15	16	7	7	23	22	86	87
Marquises	120	117	41	38	20	16	25	27	21	24	54	57	281	279
Tuamotu-Gambier	140	146	51	47	8	7	29	30	17	17	100	96	345	343
Total	1 098	1 114	2 152	2 063	335	320	962	969	558	539	2 261	2 305	7 366	7 310

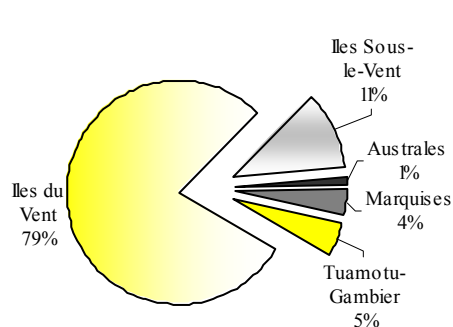
Source : CCISM

Bien que toujours majoritaire, avec 28 % des entreprises recensées, le nombre de celles du bâtiment a reculé de 4,1 % (2.063 contre 2.152 en 2003). La branche « bois et ameublement » a également connu une baisse, -4,5 %, ainsi que le textile (-3,4 %). En revanche, dans l'alimentaire et la catégorie « métaux, mécanique et électricité », le solde net de créations d'entreprises a été positif, respectivement +1,5 % et +0,7 %.

Répartition par secteur d'activité en 2004 Répartition par zone géographique en 2004



Source : CCISM



Source : CCISM

La répartition géographique souligne la prédominance des îles du Vent, 79 % du total, malgré un recul des implantations de 1,4 % en 2004. Aux Marquises, aux Australes et aux Tuamotu, la situation a peu évolué, alors qu'aux îles Sous-le-Vent les créations nettes ont permis un accroissement de 3,6 % du stock existant.

L'artisanat traditionnel est difficile à appréhender au moyen de cette classification car nombre de ses représentants ne sont pas patentés et exercent au sein d'associations. D'après le ministère de l'artisanat traditionnel, ils étaient 11.716 en 2003 au sein de 1.135 associations ou fédérations, spécialisés dans une vingtaine de domaines comme la sculpture, la couture, le tissage ou la bijouterie d'art.

En 2004, le gouvernement polynésien a dépensé 48 millions de F CFP pour la promotion et la commercialisation de l'artisanat¹. Sept manifestations majeures ont été concernées, dont le Heiva Rima'i en juillet². Ce dernier est devenu un évènement

¹ Contre 52 millions de F CFP en 2003, soit -8 %.

² Exposition de bijouterie d'art polynésien, expositions artisanales des îles Sous-le-Vent, des Australes, des Marquises et de Tahiti Iti, exposition de « tifaifai ». Avec le Heiva Rima'i, le chiffre d'affaires global a atteint 193,7 millions de F CFP contre 186,7 l'année précédente, soit +3,7 %.

incontournable : avec ses 800 participants, dont près de la moitié en provenance des archipels, il a réalisé un chiffre d'affaires de 111 millions de F CFP en 2004 contre 109 en 2003, soit +1,5 %.

Quelques centres artisanaux ont été bâtis, dont un à Nuku Hiva (Marquises). Quant au GIE Art Tahiti, soutenu par la CCISM, le Ministère de l'économie, ainsi que le Service du commerce extérieur, il écoule dans sa boutique la production de quelques artisans.

2.2 Les soutiens au développement de l'artisanat

L'appui des pouvoirs publics à l'artisanat s'est déployé dans deux directions complémentaires : la formation et l'aide.

En ce qui concerne la formation, le Centre des métiers d'art, créé dès 1980, est un établissement public administratif à caractère éducatif, dont l'enseignement, d'une durée de trois ans, va de l'initiation au perfectionnement, en alliant l'acquisition de connaissances théoriques au savoir-faire¹. Il œuvre à la mise en place d'une formation supérieure de « maître-artisan » en partenariat avec la formation continue de l'université de la Polynésie française et l'école Boule.

Le Ministère de l'artisanat traditionnel, de son côté, privilégie l'action vers les jeunes auxquels il propose des stages dans le cadre du Plan d'insertion par l'activité (PIA). Il apporte un soutien aux collègues, aux CETAD, CJA, et MFR² qui ont une filière artisanat et participe au carrefour des métiers. Pour les artisans confirmés, il monte des modules spécifiques (techniques de gestion, de vente et de présentation des produits) en partenariat avec l'Association de formation aux métiers de l'hôtellerie (Afometh). En 2004, 75 personnes en ont bénéficié.

Quant à la CCISM, son centre de formation spécialisé, le CEFOR, dispense, entre autres, des cours de langues étrangères, de vente ou de gestion et son Service de développement des entreprises épaula les porteurs de projets, ainsi que les petites entités (recherche de financement et de subventions, comptabilité, gestion, marketing...).

Enfin, il existe des programmes d'enseignement destinés aux personnes défavorisées, comme les chômeurs ou les détenus, qui font de l'artisanat un outil de réinsertion sociale.

Pour ce qui est des aides financières accordées par l'Etat et la Collectivité d'outre-mer, elles sont variées et bien souvent cumulables. Les aides à la création ou au développement d'entreprises (ACDE), qui ont une dizaine d'années d'existence, se matérialisent par une contribution plafonnée à 2,5 millions de F CFP. Y sont éligibles toutes les personnes physiques et morales, exerçant une activité de transformation, de service ou d'artisanat. En 2004, le montant global de l'ACDE s'est inscrit en retrait de 11,5 % par rapport à l'année précédente (36,6 millions de F CFP contre 41,3 en 2003). Sur les 50 dossiers traités, 21 relevaient de l'artisanat, dont 4 seulement pour l'artisanat traditionnel (13 en 2003).

¹ Les principaux domaines de formation sont la sculpture, la gravure, la vannerie, la couture et l'impression sur tissu.

² CETAD (Centre d'éducation aux technologies appropriées au développement), CJA (Centre pour jeunes adolescents), MFR (Maison familiale rurale).

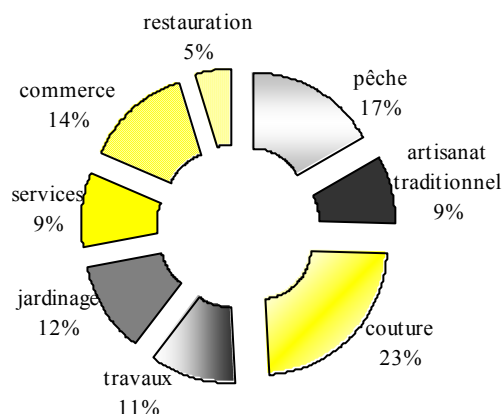
Le Fonds d'entraide aux îles (FEI) subventionne jusqu'à 3 millions de F CFP les projets, à condition qu'ils se concrétisent ailleurs qu'à Tahiti ou Moorea.

Le « Défi-jeunes », transposé de la métropole, est une aide technique et financière pouvant aller jusqu'à 909.000 F CFP pour les jeunes de 15 à 18 ans. Son attribution est soumise à l'adhésion d'un mécène privé qui intervient dans le projet à hauteur de 30 % du montant de la bourse.

Les ateliers relais, gérés par la CCISM, appuis logistiques aux petites entreprises de transformation, d'artisanat ou de services, sont des locaux loués pour une durée maximale de 23 mois, moyennant une redevance minimale, mais progressive de façon à rapprocher peu à peu l'exploitant des conditions de marché. Il en existe deux à Tahiti (Tipaerui et Taravao) et un à Moorea.

Les micro-crédits de la banque Socredo¹, montés en partenariat avec la CCISM, sont réservés aux personnes relevant du Régime de solidarité territoriale (RST) et sont limités en termes de montant (500.000 F CFP), mais pas d'activité.

Répartition des micros crédits par secteur en 2004



Source : Banque Socredo

¹ En 2004, 27 prêts d'une valeur globale de 10,55 millions de F CFP, en baisse de 36 % en volume et 46 % en valeur par rapport à l'année précédente (42 prêts représentant 19,4 millions de F CFP en 2003).

§ 5. LA DISTRIBUTION

1. LA PLACE ET LA COMPOSITION DU SECTEUR DU COMMERCE

En 2004, le Répertoire territorial des entreprises de l'ISPF a recensé 3.756 unités commerciales, chiffre en progression de 0,8 % en un an (3.726 en 2003). La croissance du nombre de commerces a concerné l'ensemble des branches du secteur, dans des proportions diverses : + 8,3 % pour le commerce et la réparation automobile, + 4,7 % pour le commerce de gros et + 1,2 % pour le commerce alimentaire. Leurs effectifs se sont inscrits en progression de 3,4 %, pour s'afficher à 10.813 personnes en 2004.

De son côté, la Caisse de prévoyance sociale a dénombré 9.645 emplois déclarés¹ pour le commerce en septembre 2004, dont 6.256 pour celui de détail et 3.389 pour celui de gros. Ce secteur, premier employeur privé de la Polynésie française, a enregistré un gain de 2,5 % du nombre de ses salariés en un an (9.410 en septembre 2003).

Le tableau ci-après regroupe les entreprises selon leur nature d'activité et par classe d'effectif :

Répartition des entreprises par classe d'effectif total (salariés et non salariés) au 31/12/2004

	0 à 4	5 à 9	10 à 19	20 à 49	50 et +	Total entreprises		Effectifs	
						Nombre	Variation 2004/2003	Nombre	Variation 2004/2003
Commerce de gros	1 006	58	34	41	7	1 146	1,1%	3 595	4,7%
. alimentaire	97	7	11	12	5	132	-0,8%	1 003	9,3%
. non alimentaire	775	30	14	20	2	841	1,3%	1 937	-1,4%
. inter-industriel	134	21	9	9	0	173	1,2%	655	18,9%
Commerce de détail	1 823	147	59	25	4	2 058	0,0%	5 569	1,2%
. alimentaire :	906	49	25	13	3	996	-0,6%	2 797	0,9%
- grande surface (1)	7	3	10	9	3	32	6,7%	1 054	-0,4%
- de proximité (2)	899	46	15	4	0	964	-0,8%	1 743	1,7%
. non alimentaire	917	98	34	12	1	1 062	0,5%	2 772	1,6%
- non spécialisé	11	4	2	1	0	18	5,9%	109	-25,9%
- spécialisé	906	94	32	11	1	1 044	0,4%	2 663	3,1%
Commerce et réparation automobile	502	19	20	8	3	552	3,6%	1 649	8,3%
Total général	3 331	224	113	74	14	3 756	0,8%	10 813	3,4%

Source : Institut de la statistique de la Polynésie française

(1) Comprend les hypermarchés et supermarchés (surface de vente supérieure à 400 m²).

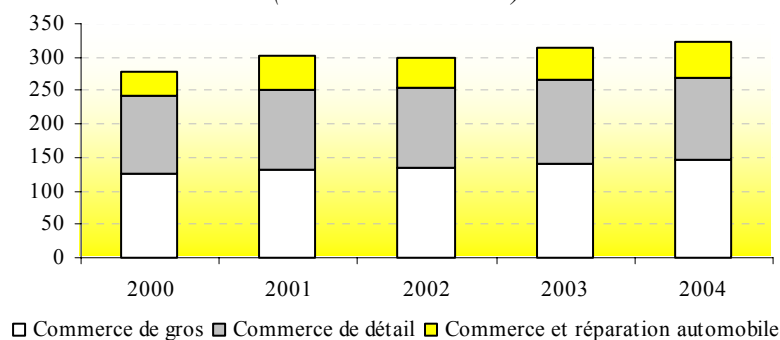
(2) Comprend les commerces d'alimentation générale et les supérettes.

¹ Il s'agit de la moyenne annuelle du nombre de salariés déclarés mensuellement à la CPS.

2. L'EVOLUTION DE L'ACTIVITE DES ENTREPRISES DU COMMERCE

Le chiffre d'affaires des entreprises du commerce a progressé de 2,6 % en 2004 pour atteindre 323,2 milliards de F CFP¹, contre 315,1 milliards un an plus tôt. Si le commerce automobile et celui de gros ont connu une année favorable, avec respectivement +8 % et +4,9 % de taux de croissance de leur courant d'affaires, la situation des entreprises du commerce de détail en 2004 a été plus délicate (-2,1 %).

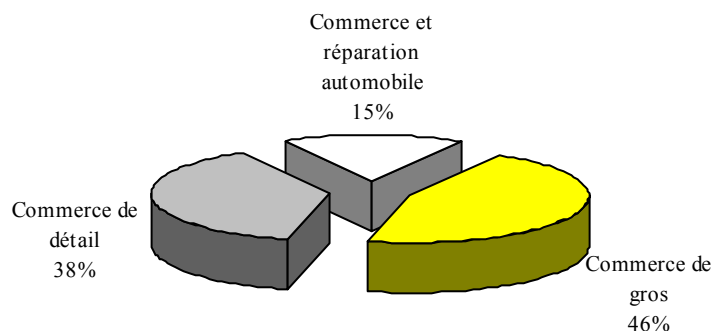
*Evolution du chiffre d'affaires du commerce
(en millions de F CFP)*



Une étude comparative sur la situation des entreprises du commerce de détail en Polynésie française sur la période 2001-2003 a été réalisée par l'IEOM. Afin de présenter les résultats les plus représentatifs du tissu économique local, une scission de l'échantillon a été opérée au regard d'un seuil de chiffre d'affaires constaté en 2003, fixé à 1 milliard de F CFP. Pour les entreprises au-dessus de ce niveau, la progression du courant d'affaires moyen de 3,7 % s'est accompagnée d'une hausse générale de la rentabilité en raison d'une croissance maîtrisée des charges d'exploitation. En outre, la prise de participations d'un grand nombre de ces sociétés dans des projets immobiliers a permis, grâce aux différents dispositifs de défiscalisation, d'alléger leurs charges fiscales. S'agissant des entreprises ayant réalisé un chiffre d'affaires inférieur au seuil précité, la dégradation de leur rentabilité a résulté de l'alourdissement sensible de leurs charges, notamment de personnel, qui représentent près de 65 % de leur revenu global.

¹ Chiffre provisoire.

Le chiffre d'affaires du commerce en 2004



Sources : Service des Contributions – ISPF

2.1 Les commerces à dominante alimentaire

L'activité des commerces de détail à dominante alimentaire a continué de croître en 2004. Les grandes surfaces ont été le moteur de l'expansion tandis que les commerces de petite ou moyenne taille ont enregistré un tassement de leur activité et la disparition d'un certain nombre d'entre eux. Ainsi, les commerces de proximité de moins de 5 personnes sont passés de 910 en 2003 à 899 en 2004 (- 1,2 %).

La restructuration de la distribution s'est poursuivie avec le développement des grandes surfaces de type discount, dont Master Price, chaîne américaine « discount » de vente en entrepôt, et Leader Price (ouverture en début d'année d'une surface de 600 m² à Arue). Par ailleurs, l'enseigne Champion Moorea a obtenu l'accord du Conseil des Ministres pour l'extension de sa surface de vente de 470 m² à 1.850 m².

Le tissu commercial polynésien devrait poursuivre sa mutation en 2005 avec l'achèvement des travaux d'un supermarché Champion à Mahina, d'une surface commerciale de 1.400 m².

2.2 Les commerces spécialisés

L'observatoire du commerce, dont l'objectif est de mesurer les retombées économiques de chaque événement commercial, a constaté une « fête des mères » très décevante et des fêtes de fin d'année nettement en deçà des résultats escomptés. Leur manque de succès trouve son explication dans la multiplication de ces manifestations commerciales qui, en proposant systématiquement des prix bradés, réduit l'intérêt des opérateurs économiques.

Le développement des structures commerciales s'est poursuivi en 2004, comme l'indique le nombre d'avis favorables attribués par la Commission d'implantation des grandes surfaces commerciales (CIGSC). Elle a donné son aval à l'extension de la surface commerciale de l'enseigne Hyper Brico de 1.300 m². Ce dernier pourra ainsi disposer de 4.355 m² d'espace dévolu au bricolage. En outre, le Conseil des ministres a donné son autorisation pour l'implantation d'une enseigne dans le domaine de la bureautique d'une surface de vente de 600 m².

Face à l'expansion de la grande distribution, les commerces traditionnels tentent de s'adapter. Ainsi, les commerçants de différents quartiers se sont regroupés au sein d'une nouvelle association afin de promouvoir l'ouverture des magasins du centre ville le samedi après-midi, permettant ainsi aux consommateurs polynésiens de faire leurs achats en dehors des heures de grande affluence. Cette initiative n'a cependant pas semblé connaître le succès espéré, d'autant plus que la très faible fréquentation a amoindri la cohésion des commerçants, dont un certain nombre s'est désolidarisé du mouvement.

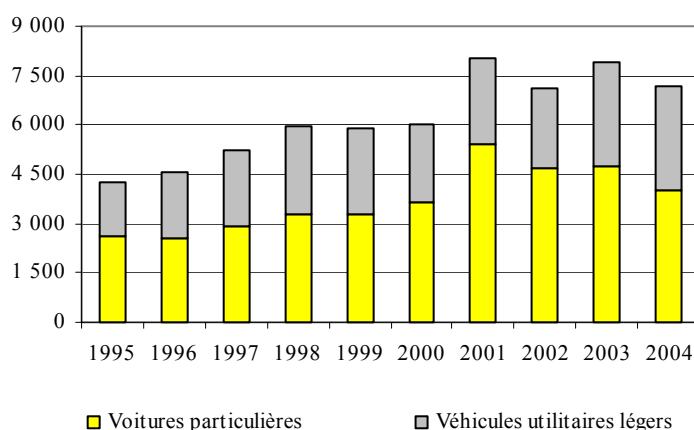
En 2004, la bijouterie a connu une nouvelle année de baisse de son chiffre d'affaires, en raison de la stagnation des cours de la perle, mais aussi d'une fréquentation touristique médiocre. Le textile a également connu une année délicate, subissant la concurrence des grandes surfaces et du grand nombre de commerces au sein de cette branche. Dans ce contexte, les enseignes Etam et Célio, victimes du manque de rentabilité de leur activité, ont fermé leurs portes en août 2004. A l'inverse, les branches ayant connu une année favorable ont été les commerces d'appareils électroménagers, d'équipements du foyer et de quincaillerie.

2.3 Le commerce automobile

La vente de véhicules automobiles neufs a subi un coup d'arrêt en 2004 après l'amorce d'une reprise en 2003. Le nombre d'immatriculations de voitures neuves est passé de 7.925 à 7.185 en l'espace d'un an (- 9,4 %).

En raison des difficultés connues en 2004, les concessionnaires automobiles ont bénéficié de mesures prises par le gouvernement en faveur du secteur automobile : une reprise automatique de 350.000 F CFP¹ pour toute voiture de plus de dix ans a été accordée à l'achat d'un véhicule neuf. Le bilan de ce dispositif de soutien a été positif dans la mesure où le quota maximal de 300 voitures neuves vendues a été atteint au bout de deux mois sur les quatre prévus initialement. Au terme du premier trimestre 2005, 2.128 nouveaux véhicules ont été immatriculés, contre 1.835 en 2004 et 1.711 en 2003.

Evolution du nombre d'immatriculations de voitures neuves



Source : Service territorial des transports terrestres

¹ 250.000 F CFP à la charge de la Collectivité d'outre-mer et 100.000 F CFP pour le concessionnaire.

§ 6. LE TOURISME

Après trois années difficiles, le tourisme mondial, porté par une conjoncture économique prospère, a connu un rebond impressionnant : selon les premières estimations de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), 2004 s'est achevée sur le chiffre record de 760 millions d'arrivées de touristes internationaux, contre 691 millions l'année précédente, soit +10 %.

Les zones les plus appréciées ont été les Amériques (+10 %), le Moyen-Orient (+20 %) et la région circumpacifique (+29 %), surtout l'Asie (+31 %), grâce à un effet de rattrapage des années précédentes (attentat de Bali d'octobre 2002, épidémie de SRAS fin 2003).

La manne des +11 % de l'Océanie n'a toutefois pas profité à la Polynésie française où la fréquentation touristique s'est tassée (-0,4 %), en partie handicapée par la force de sa monnaie.

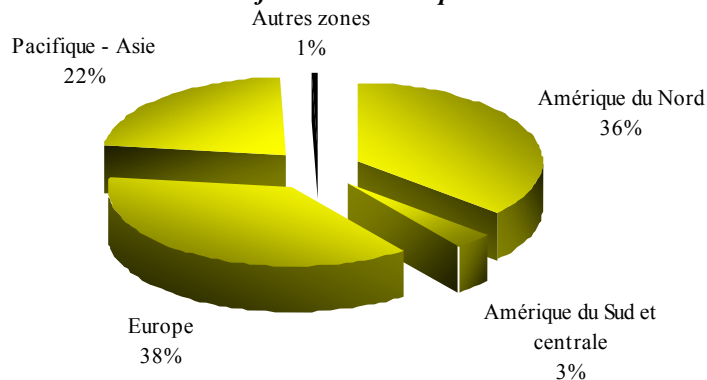
Avec plus de 40 milliards de F CFP de recettes annuelles, le tourisme est pourtant le premier secteur de l'économie locale et conserve un potentiel non négligeable, servi par l'essor d'Air Tahiti Nui dont l'offre de sièges a triplé en trois ans.

1. L'ACTIVITE DU SECTEUR

1.1 La fréquentation touristique

La stagnation de la fréquentation touristique, occultée en 2003 par le retour à la normale après une année 2002 catastrophique, s'est confirmée en 2004 : 211.893 touristes après 212.767 en 2003 et 210.800 cinq ans auparavant.

Répartition des touristes en fonction de leur provenance en 2004



Source : Service du tourisme

Les Européens et les Nord-américains ont encore, en 2004, constitué les deux tiers des visiteurs des îles polynésiennes. Cependant, leur part s'est légèrement affaïssée au profit des touristes de la zone Asie-Pacifique, 22 % du total contre 21 % l'année précédente.

Le tableau ci-après présente une répartition des touristes par domicile permanent, l'année 2000 étant exclue, en raison d'une insuffisance dans le retour des fiches de renseignements¹.

Répartition des touristes par domicile permanent

	1998	1999	2001	2002	2003	2004	Variations 2004/2003
Amérique du Nord	50 411	68 671	97 011	64 681	81 131	77 126	-4,9%
Etats-Unis	48 132	66 169	93 363	61 888	75 608	71 447	-5,5%
Canada	2 279	2 502	3 648	2 793	5 523	5 679	2,8%
Amérique du Sud et centrale	9 943	8 751	6 928	5 473	6 163	6 768	9,8%
Europe	87 340	91 677	83 399	75 865	79 864	79 504	-0,5%
France métropolitaine	55 764	58 705	50 466	46 602	48 177	45 069	-6,5%
Allemagne	6 259	6 381	5 448	4 190	4 165	4 412	5,9%
Italie	10 193	10 969	9 351	8 853	9 213	10 278	11,6%
Royaume Uni	4 382	4 770	6 496	5 399	7 204	8 050	11,7%
Suisse	2 841	2 764	2 770	2 476	2 455	2 451	-0,2%
Autres	7 901	8 088	8 868	8 345	8 650	9 244	6,9%
Pacifique - Asie	40 285	40 550	39 365	42 057	44 457	47 296	6,4%
Japon	13 489	14 256	19 031	23 632	22 882	23 630	3,3%
Nouvelle-Zélande	9 207	8 805	5 435	5 282	6 106	7 721	26,4%
Australie	8 421	8 264	6 420	5 346	7 506	7 687	2,4%
Nouvelle-Calédonie	4 985	4 143	3 238	3 225	3 640	3 474	-4,6%
Hawaii	1 871	2 726	2 936	2 314	2 160	2 138	-1,0%
Autres	2 312	2 356	2 305	2 258	2 163	2 646	22,3%
Autres zones	954	1 151	955	954	1 152	1 199	4,1%
Total	188 933	210 800	227 658	189 030	212 767	211 893	-0,4%

Source : Service du tourisme

Américains et métropolitains, qui représentent plus de la moitié des touristes de Polynésie française, se sont faits plus rares en 2004. En retrait de 4,9 % sur l'année, les Américains n'ont été que 71.447 à venir en Polynésie française en 2004 contre 75.608 en 2003, rebutés par la faiblesse du dollar vis-à-vis du franc CFP. En revanche, la présence de leurs voisins canadiens, attirés par la croisière polynésienne, a doublé en deux ans (5.679 en 2004 contre 2.793 en 2002).

Quant à la baisse du nombre de métropolitains, amorcée en 2001 pour atteindre 6,5 % entre 2003 et 2004 (45.069 contre 48.177), elle est concomitante à la restriction quantitative et qualitative de l'offre de transport. En effet, des 11 vols hebdomadaires Paris-Papeete en haute saison en 2001, il n'en restait plus que 9 en 2004. Quant aux billets d'avion bon marché, qui étaient l'apanage de Corsair, ils ont disparu parallèlement au

¹ En 2000, la collecte des fiches a été perturbée par le recours de l'Etat devant le Tribunal administratif ; de ce fait, le taux de non-retour des questionnaires a atteint 13,9 %, rendant impossible un traitement statistique fiable des données.

désengagement de la compagnie à partir de 2001 jusqu'à son effacement complet du ciel tahitien en 2003.

La fréquentation des autres Européens a augmenté de 8,7 % en 2004 (34.435 contre 31.687 en 2003), avec, pour les plus représentatifs, +11,6 % pour les Italiens, amateurs de plongée, +11,7 % pour les Britanniques, +5,9 % pour les Allemands et +19,3 % pour les Espagnols.

Celle des Japonais a certes progressé de 3,3 % par rapport à l'année précédente (23.630 contre 22.882), mais seulement pour retrouver le niveau de 2002 (23.632), l'année 2003 ayant été grevée par la crise économique du pays et l'épidémie de pneumopathie.

Quant aux performances des visiteurs originaires du Pacifique sud, elles ont été bonnes. Il y a eu 2,4 % d'Australiens en plus, après +40,4 % en 2003¹. Les Néo-zélandais, de leur côté, ont bénéficié de l'extension de l'offre de sièges d'Air Tahiti Nui et de Air New Zealand : +26,4 % en 2004, après +15,6 % en 2003 (7.721 en 2004 contre 6.106 en 2003).

Le tourisme d'Amérique latine a profité des retombées de la restauration de l'économie argentine, après quatre ans de récession. Par conséquent, les Argentins (+55,4 %) et les Brésiliens (+33,7 %), sont revenus en Polynésie française.

1.2 L'activité hôtelière

Deux types d'hôtellerie coexistent en Polynésie française ; d'une part, la petite hôtellerie (pensions de famille, meublés du tourisme...) qui séduit nombre de résidents, et l'hôtellerie classée, d'autre part, orientée vers les marchés extérieurs et le plus souvent adossée à de puissants groupes internationaux.

Pour ce qui est de la première, il est malaisé de se rendre compte de son activité avec précision, puisque, non soumise à la Redevance de promotion touristique, elle ne déclare pas le nombre de ses nuitées. Le Service du tourisme situe ses coefficients moyens de remplissage entre 60 % et 90 %, selon la notoriété des établissements et évalue à 110.000 le nombre de ses clients, dont 75.000 locaux.

Depuis quelques années, l'amélioration de l'organisation de la petite hôtellerie a dynamisé son activité. Le GIE Haere Mai², qui a succédé en mars 2004 à la fédération du même nom, doté par la Collectivité d'outre-mer d'un budget de 25,8 millions de F CFP, est un appui non négligeable à la commercialisation, grâce à son site internet, son salon biennal de Papeete³ et les forfaits « séjours dans les îles », montés en partenariat avec Air Tahiti.

S'agissant de l'hôtellerie classée, le Conseil des professionnels de l'hôtellerie (CPH), qui représentait en 2004 presque la moitié de la capacité réceptive, a observé une appréciation de trois points du taux moyen d'occupation de ses adhérents sur l'année (65,2 % en 2004 contre 62,2 % en 2003). L'ouverture de nouveaux établissements entre 2002 et 2004, n'a pas freiné son ascension de 5,3 points à Bora Bora (58,8 % en 2004 contre 53,5 % en 2003) et de 3,6 points à Tahiti (74,1 % contre 70,5 %). En revanche, à Moorea il a accusé un repli de 2,1 points (63,6 % contre 65,7 %).

¹ Des campagnes de promotion ont été menées en Australie par la compagnie de croisières Princess Cruises.

² 184 adhérents en 2004.

³ Le dernier s'est déroulé en février 2004.

Cette situation est corroborée par les statistiques établies par le Service du tourisme, ainsi que le montre le tableau ci-dessous:

Coefficients d'occupation de l'hôtellerie classée

	1999	2000	2001	2002	2003	2004 (1)
Bora Bora	64,7%	64,7%	63,1%	65,2%	60,8%	54,1%
Tahiti	60,9%	60,9%	58,9%	59,2%	64,4%	67,9%
Moorea	61,9%	61,9%	63,0%	71,3%	55,2%	64,7%
Tous hôtels de Polynésie	60,3%	60,3%	58,7%	59,1%	58,5%	59,8%

(1) Coefficient moyen de remplissage de janvier à novembre.

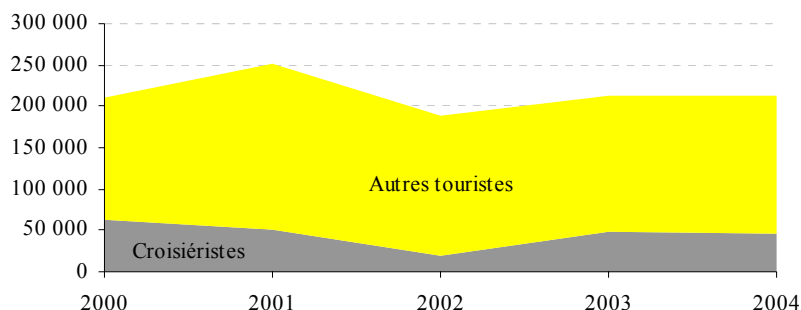
Sources : Service du tourisme - ISPF

1.3 Le tourisme de croisière

Dans l'univers de la croisière, l'excellence de la conjoncture en 2004, dopée par une très forte demande, a permis d'absorber la montée en capacité de 10 % du secteur. Le courtier maritime Barry Rogliano Salles a évalué à environ 13 millions le nombre de croisiéristes en 2004. Pour la Cruise line international association (CLIA)¹, les perspectives pour 2005 sont très prometteuses car les réservations atteignent des niveaux records.

Pourtant la Polynésie française n'a pas suivi ce courant favorable ; le nombre de croisiéristes s'y est tassé de 6 % sur l'année (46.000² en 2004 contre 48.797 en 2003) à capacité d'accueil inchangée. En outre, les paquebots internationaux se sont raréfiés : 26 contre 34 précédemment (-24 %) et 2.558 passagers contre 7.508 (-66 %).

Evolution comparée du nombre de croisiéristes et de touristes de 2000 à 2004



Source : Service du tourisme

La flotte locale, forte de 1.086 cabines, se composait en 2004 de huit navires : le Paul Gauguin (160 cabines), qui exécute depuis six ans des circuits d'une semaine aux îles Sous-le-Vent, le Tahitian Princess (342 cabines) qui propose un produit semblable avec des extensions aux îles Cook et Samoa, le Pacific Princess, son homologue, qui ne passe que quatre mois par an dans les eaux polynésiennes. Elle comptait également l'Aranui III (86 cabines), qui allie croisière et fret vers les Marquises, via les Tuamotu, le Windstar (74

¹ Organisme représentatif des principales compagnies de croisières américaines et qui concentre 95 % de la flotte américaine de croisière.

² Il s'agit d'une estimation car il manque les statistiques d'un bateau sur les six derniers mois de l'année.

cabines), les jumeaux de la compagnie Bora Bora Croisiers de 37 cabines, le Tu Moana et le Tia Moana, navires de luxe basés aux îles Sous-le-Vent, et le Tahiti Aggressor (8 cabines), à Rangiroa, dont les séjours sont axés sur la plongée aux Tuamotu.

Globalement, la croisière en Polynésie française jouit d'une bonne réputation ; le premier magazine américain de tourisme, Condé Nast Traveler, qui établit, un classement annuel des paquebots en fonction des avis de ses lecteurs, a distingué en 2004 le Paul Gauguin, le Tahitian Princess et le Pacific Princess. Pourtant, son horizon à moyen terme semble obscurci : le Windstar a quitté les eaux polynésiennes fin 2004, le Tahitian Princess en fera de même en avril 2006. Le Paul Gauguin, qui a changé de propriétaire deux fois en l'espace d'un an¹, devrait rester jusqu'à fin 2006.

Conscients de l'importance de ce segment dans les statistiques du tourisme, les autorités locales multiplient les exhortations aux compagnies de croisière pour qu'elles viennent tester la destination. La Windjammer Barefoot y a répondu en amenant une petite unité, l'Amazing Grace, pour une période de trois mois en 2004 et la Croisière West compte effectuer trois croisières en 2006 avec le Spirit Oceanus (114 passagers).

En marge, la plaisance, charters nautiques et grande plaisance, est servie par des conditions idéales en Polynésie française, des paysages enchanteurs et un balisage de qualité qui facilite la navigation dans les lagons. Mais, oubliée dans les actions de promotion gouvernementales, son activité peine à décoller.

Le charter nautique, dynamisé par la Mini cup en mars-avril 1997, et surtout l'America's Cup en Nouvelle-Zélande en 2000, souffre d'une communication insuffisante. Les compagnies, qui louent des voiliers, avec ou sans skipper et personnel de bord, pour des séjours de toutes durées, déplorent une diminution de leur courant d'affaires depuis quelques années ; pour les quatre plus représentatives², la baisse du nombre de passagers est de l'ordre de 10 % par an depuis 2002 (6.667 en 2004 contre 7.623 en 2003). Les professionnels du secteur ont donc pris l'initiative de créer la Tahiti Pearl Regatta pour valoriser la basse saison, ainsi que les îles Sous-le-Vent, où elle a lieu. De fréquence annuelle, sa première édition, en février 2004, a surtout attiré des résidents, notamment des entreprises.

Pour ce qui est de la grande plaisance, il s'agit d'un milieu restreint, tout au plus 3.500 unités au monde que tous les ports courtisent. Dédié à une clientèle très fortunée et peu sensible aux aléas des cycles économiques, sa croissance est constante depuis une vingtaine d'années. Mais la Polynésie française en a peu profité jusque-là, pénalisée par une réglementation dissuasive. Son aménagement en février 2004³, qui a réduit de moitié la fiscalité et simplifié la procédure d'obtention de la licence de charter, devrait remédier à cette situation.

¹ Arrivé en fin de défiscalisation en décembre 2003, il a d'abord été cédé à un armateur financier, Centre Solution, puis à un tour opérateur américain, Grand Circle/Vantage, qui devrait le laisser en Polynésie française au moins jusqu'à fin 2006.

² Moorings, Archipels Croisières, Tahiti Yacht Charter, Sunsail Stardust.

³ Délibération n° 2004-40 APF du 19 février 2004 portant organisation de la navigation charter en Polynésie française.

2. BILAN ET PERSPECTIVES DE LA CAPACITE D'ACCUEIL

Le développement du tourisme passe par une extension de la capacité d'hébergement pour laquelle les pouvoirs publics locaux ont visé le cap des 6.000 chambres à l'horizon 2007.

En 2004, le Service du tourisme a répertorié 4.606 chambres contre 4.381 l'année précédente, soit +5,1 %. Cette hausse a été le fait de l'hôtellerie classée plus que de la petite hôtellerie.

2.1 Le développement de l'hôtellerie classée

Répartition de la capacité d'hébergement de l'hôtellerie classée

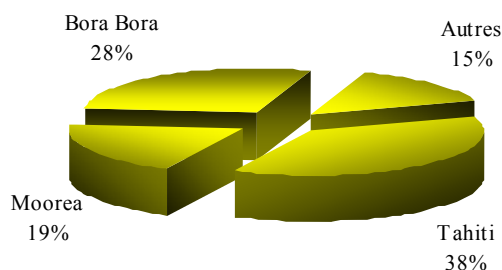
	Hôtels				Unités commercialisées			
	2002	2003	2004	Variations 2004/2003	2002	2003	2004	Variations 2004/2003
Tahiti	11	10	11	1	1 267	1 053	1 259	19,6%
Moorea	9	9	9	0	643	646	641	-0,8%
Bora Bora	13	14	14	0	810	949	942	-0,7%
Huahine	4	3	3	0	136	124	124	0,0%
Autres	11	10	12	2	341	336	360	7,1%
Total	48	46	49	3	3 197	3 108	3 326	7,0%

Source : Service du tourisme

L'hôtellerie classée, 49 établissements sur 11 îles en 2004, est passée de 3.108 chambres en 2003 à 3.326 (+7 %), en grande partie grâce à l'essor de la capacité réceptive de Tahiti (+19,6 %).

L'implantation de l'hôtellerie classée reste concentrée à 85 % sur les 3 îles les plus connues des étrangers, Tahiti, Moorea et Bora Bora, ainsi que le montre le graphique suivant :

Répartition géographique de l'hôtellerie classée en 2004



Source : Service du tourisme

En 2004, Tahiti a bénéficié de l'ouverture d'un nouvel hôtel cinq étoiles, le Radisson Plaza. Situé sur la côte est de l'île, celui-ci a contribué, avec ses 168 chambres, au rééquilibrage géographique de la capacité d'accueil, encore majoritairement cantonnée sur la côte ouest. En revanche, le statu quo a prévalu à Moorea et à Bora Bora. A Huahine,

le Te Tiare Beach Resort est passé dans le giron de la chaîne Outrigger, grand groupe international dont il pourra utiliser les moyens de promotion et le réseau à l'étranger. Le Sofitel Heiva, dont les coefficients d'occupation étaient dérisoires, a fermé en novembre. Enfin, la chaîne locale FHP¹ a ouvert en avril sur le site d'un ancien hôtel de Rangiroa, le Beach Resort, établissement de catégorie intermédiaire de 38 bungalows.

En plus des extensions et des rénovations d'unités existantes², les programmes de construction hôtelière continuent de plébisciter l'archipel de la Société et plus particulièrement Bora Bora, qui attend pour 2005, l'inauguration du Ritz Carlton (100 bungalows) et d'un second Intercontinental (100 bungalows). A moyen terme, 13 projets d'hôtels sont susceptibles de voir le jour : 5 à Bora Bora, 3 à Tahiti, 2 à Moorea et 3 à Tahaa (îles Sous-le-Vent). Enthousiasmés par la réussite du Tahaa, ex-Tahaa Pearl Beach, consacré « Relais et châteaux », les promoteurs s'intéressent de plus en plus à l'île vanille. Dernièrement, l'atoll de Tetiaroa, propriété de l'acteur américain Marlon Brando, décédé en 2004, a fait l'objet d'une demande de permis de construire pour un hôtel « écologique » de grand luxe qui pourrait recevoir ses premiers clients en 2008.

Récemment, un nouveau concept a été mis en avant en Polynésie française, la résidence hôtelière, à mi-chemin entre l'hôtel et la location de maison de vacances. La première devrait voir le jour à Moorea en juillet 2005 et deux autres sont à l'étude pour Bora Bora et Tahiti.

En outre, le goût prononcé de nombre de touristes, notamment américains, pour le golf, ont incité au développement du parc polynésien, jusque là limité à un unique parcours à Tahiti. Trois autres pourraient s'y ajouter : à Moorea, à Tahaa et à Huahine.

2.2 L'essor de la petite hôtellerie

La petite hôtellerie non classée, présente sur 34 îles, comptait en 2004 259 établissements pour un total de 1.280 chambres. Occupant plus d'un millier d'actifs, permanents ou en extra, sa participation au développement économique des archipels éloignés est indéniable.

Répartition de la capacité d'hébergement des hôtels non classés

	Hôtels				Unités commercialisées			
	2002	2003	2004	Variations 2004/2003	2002	2003	2004	Variations 2004/2003
Tahiti	38	34	31	-3	206	197	157	-20,3%
Moorea	33	30	31	1	197	154	162	5,2%
Bora Bora	16	15	16	1	111	106	104	-1,9%
Huahine	24	24	23	-1	145	125	114	-8,8%
Australes	13	14	15	1	57	61	64	4,9%
Marquises	34	32	33	1	127	130	140	7,7%
Tuamotu	64	64	65	1	293	300	314	4,7%
Autres	45	42	45	3	218	200	225	12,5%
Total	267	255	259	4	1 354	1 273	1 280	0,5%

Source : Service du tourisme

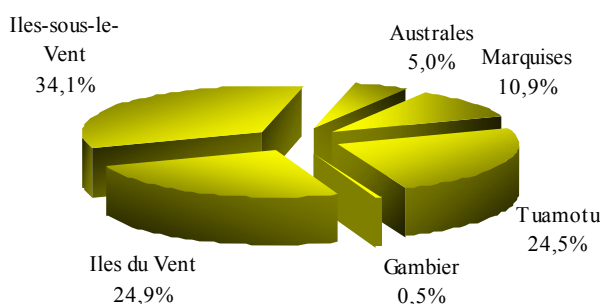
¹ Financière hôtelière polynésienne.

² Pour 2005/2006, le Sheraton Moorea lagoon resort & spa et le Bora Bora resort & spa sont concernés par des extensions. Quant au Sofitel de Tahiti, il a entrepris des travaux de rénovation exigeant sa clôture pour quelques mois à partir d'avril 2005.

En 2004, sa capacité d'accueil a connu une progression infime, +0,5 %. Toujours concentrée à 60 % sur l'archipel de la Société, elle s'est toutefois contractée de 20,3 % à Tahiti, de 8,8 % à Huahine et de 1,9 % à Bora Bora. A Moorea, au contraire, ainsi que dans les autres archipels, elle s'est renforcée : +4,7 % aux Tuamotu, +4,9 % aux Australes, +5,2 % à Moorea et +7,7 % aux Marquises.

5 nouveaux établissements devraient grossir les rangs des pensions de famille en 2005 : 1 aux Australes (Raivavae), 1 aux îles du Vent (Tahiti), 2 aux îles Sous-le-Vent (Tahaa) et 1 aux Tuamotu (Rangiroa).

Répartition géographique de l'hôtellerie non classée en 2004



Source : Service du tourisme

L'amélioration de la qualité des prestations (accueil, hygiène, normes de sécurité, gestion, etc...) a guidé la petite hôtellerie, qui a élaboré en 1997 une charte et incité le gouvernement à mettre en place un classement des établissements hôteliers (étoiles pour les hôtels et les résidences de tourisme international, « tiare » pour la petite hôtellerie et « hibiscus » pour les meublés du tourisme)¹.

Le GIE Haere Mai, qui supervise les actions de la profession, œuvre pour l'intérêt de ses membres. Afin de mutualiser leurs risques, il a concouru à l'instauration d'une assurance-groupe en 2003 et signé avec le gouvernement une convention de prise en charge de 50 % de son coût sur cinq ans. En matière de promotion, ses campagnes sont orientées vers les résidents, qui représentent les deux tiers de la clientèle du secteur, et les touristes étrangers. Pour les premiers, il organise tous les deux ans un salon des pensions de famille² et pour les seconds, il existe un pass Air Tahiti Nui-Haere Mai proposé aux Européens³.

2.3 Les activités touristiques

Les pouvoirs publics ont entendu encourager les activités touristiques : le Contrat de développement 2000-2003 a attribué 1,2 milliard de F CFP pour les tourisme vert, culturel, nautique et balnéaire⁴.

¹ Hélas, le classement avance très lentement et en 2004 on dénombrait seulement 50 établissements homologués.

² La dernière édition a eu lieu en février 2004 et a attiré environ 8.000 visiteurs.

³ Pour 5 nuits achetées dans 50 pensions de famille participantes, Air Tahiti Nui en offre 5 supplémentaires. Le pass a été reconduit en octobre 2004 pour la période novembre 2004-mai 2005.

⁴ 6,6 % de la somme (77,25 millions de F CFP) avait été engagé au 31 décembre 2004.

Le cadre naturel de la Polynésie française se prête idéalement aux activités nautiques, surtout la plongée. Le GIE Tahiti-plongée, qui compte 25 adhérents, essaie de la promouvoir, grâce à son site internet, sa charte de qualité qui protège à la fois les plongeurs et l'environnement, et son guide qui répertorie une douzaine d'îles, avec leurs spots et leurs clubs. En février 2005, il a aidé 16 centres de plongée à participer au salon de la plongée à Paris. Depuis quelques années, les activités liées à la découverte du lagon, notamment la balade en bateau à fond de verre ou le controversé « shark feeding », sont en plein essor.

Quant aux loisirs terrestres, ils sont portés par l'engouement des visiteurs pour l'éco-tourisme, bien que de gros efforts restent à faire en Polynésie française. Le Syndicat des guides, créé en 2002, déplore en effet le manque de sentiers balisés et de refuges pour les randonneurs. Il a demandé aux pouvoirs publics de tracer un vaste chemin de Papeete à la limite de la presqu'île de Tahiti (Taravao). Le salon de la randonnée à Paris de février 2005 a été l'occasion pour des sociétés polynésiennes, qui ne travaillent encore qu'avec des résidents, de vanter leur produit devant un parterre de clients potentiels.

Prestataires d'activités touristiques

	Nombre d'entreprises			% du total
	2002	2003	2004	2004
Activités nautiques	134	179	179	61,7%
Clubs de plongée	37	41	41	14,1%
Locations de bateaux et divers	38	44	36	12,4%
Découverte du milieu marin	18	47	62	21,4%
Centres d'activités nautiques	15	17	13	4,5%
Pêche	14	20	17	5,9%
Sensations extrêmes (surf, flysurf, jet...)	12	10	10	3,4%
Activités terrestres	114	126	111	38,3%
Excursions en 4x4 ou bus	53	64	62	21,4%
Excursions à cheval, équitation	22	22	16	5,5%
Golf	2	2	2	0,7%
Circuits pédestres	14	15	19	6,6%
Circuits éco-touristiques	6	13	5	1,7%
Divers	17	10	7	2,4%
Total	248	305	290	100,0%

Source : GIE Tahiti tourisme

3. L'ACTION DES POUVOIRS PUBLICS

La politique du tourisme en Polynésie française est fondée sur la promotion de la destination, la formation des personnels et l'aide aux investissements productifs.

Le Service du tourisme, créé en 2002, par regroupement de deux entités préexistantes, est chargé de sa mise en œuvre pratique.

3.1 La promotion

La promotion repose sur deux GIE complémentaires, le GIE Tahiti Manava et le GIE Tahiti Tourisme, qui interviennent respectivement sur le plan local et en direction de l'étranger.

Le GIE Tahiti Manava informe aussi bien les touristes étrangers, que les résidents, grand public et professionnels, pour les sensibiliser à l'importance du tourisme dans le développement de l'économie. Ses structures d'accueil sont implantées aux entrées du territoire, à l'aéroport de Tahiti-Faa'a, où est installée une borne interactive, et au quai des paquebots de Papeete. En outre, il travaille en collaboration avec les comités du tourisme dans les îles.

Le GIE Tahiti Tourisme, fort d'un budget annuel de près de 1,5 milliard de F CFP, assis sur la Redevance de promotion touristique (RPT) et une subvention gouvernementale, adresse son marketing aux particuliers, ainsi qu'aux professionnels. Il multiplie les participations aux salons de tourisme, généralistes ou spécialisés (randonnée, plongée, etc.), édite un guide d'information tous les ans et lance des campagnes publicitaires. Pour les voyageurs il organise des rencontres, comme les « Rendez-vous Tahiti et ses îles » à Paris, ainsi que deux séminaires annuels, à Tokyo et à Osaka¹. Par ailleurs, il leur dispense des formations sur la destination polynésienne avec, à la clé, délivrance du label « Tahiti et ses îles ».

En 2004, le GIE a signé une convention avec la Maison de la France² pour asseoir des actions de promotion conjointes.

3.2 La formation

Un des points faibles de l'hôtellerie locale, souvent évoqué par les responsables du secteur, est le manque de personnel, notamment qualifié qui préfère se tourner vers des carrières plus rémunératrices.

L'enseignement hôtelier, auparavant dispensé au lycée polyvalent de Taaone (côte est de Tahiti), a été transféré en 2003 au lycée hôtelier de Punaauia (côte ouest de Tahiti), d'une capacité d'accueil de 750 élèves et exclusivement consacré au secteur. Doté d'équipements modernes et d'un internat, il a accueilli pour sa deuxième rentrée des classes en 2004 620 élèves, contre 595 l'année précédente, pour les préparer à différents niveaux de diplômes, du CAP au BTS. D'autres établissements, à l'exemple de l'Ecole technique d'Uturoa (Raiatea), ont aussi des modules dédiés à l'hôtellerie.

Pour ce qui est des besoins de la petite hôtellerie locale, ils sont comblés par des structures polyvalentes comme les CETAD et les MFR, qui sont convenablement répartis sur le territoire et par l'Association de formation aux métiers de l'hôtellerie (AFOMETH), qui monte des sessions sur mesure et sur le lieu de travail des stagiaires³.

Quant aux hôtels classés, le gouvernement leur réserve des aides spécifiques pour la formation professionnelle.

¹ Le GIE soigne particulièrement ce marché car, d'après l'enquête sur les dépenses touristiques réalisée par l'ISPF en 2003, les touristes japonais sont les plus prodigues, avec en moyenne 30.000 F CFP dépensés par jour.

² La Maison de la France, qui a pour mission la promotion de la France à l'étranger, mène un certain nombre d'actions en liaison avec les régions et les départements français.

³ En avril 2004, une session de pré-formation aux métiers du tourisme et de l'hôtellerie s'est étendue sur 16 semaines à Raivavae.

3.3 L'aide aux investissements

Le soutien des pouvoirs publics aux projets concourant à l'extension de la capacité d'accueil des touristes va autant à la petite hôtellerie qu'à l'hôtellerie classée.

Pour la première, une multitude d'aides différentes est disponible. Tout d'abord, le Contrat de développement 2000-2003 lui a consacré 270 millions de F CFP dont 50 % avaient été engagés au 31 décembre 2004. Ensuite, le Fonds pour les restructurations de défense (FRED), le Fonds d'entraide aux îles (FEI) et le Service du tourisme apportent également un soutien pécuniaire. S'ajoutent des aides à la création d'entreprise, comme les exonérations de patente ou les Aides à la création et au développement d'entreprise (ACDE), ou à l'emploi des jeunes. Il existe en plus diverses possibilités d'emprunts à des conditions privilégiées, tels que les prêts bonifiés de la banque Socredo sur les ressources de la Banque européenne d'investissement ou les prêts bancaires réescomptables auprès de l'IEOM. Enfin, la SOFIDEP permet le renforcement des fonds propres par des prises de participation au capital ou des prêts participatifs.

L'hôtellerie classée a, de son côté, à sa disposition deux types de dispositifs majeurs. En premier lieu, la défiscalisation métropolitaine, plusieurs fois modifiée jusqu'à la loi « GIRARDIN »¹, accorde des abattements d'impôts sur le revenu ou sur les sociétés pour toute personne morale ou physique métropolitaine qui investit dans des projets de construction hôtelière dans les DOM/TOM. En second lieu, la délibération « FLOSSE », amendée et intégrée au Code des investissements le 12 février 2004², octroie des crédits d'impôts ou des aides fiscales à l'exploitation pour la construction, la rénovation ou l'agrandissement d'hôtels³.

§ 7. LES ACTIVITES PORTUAIRES ET AEROPORTUAIRES

1. LES ACTIVITES PORTUAIRES

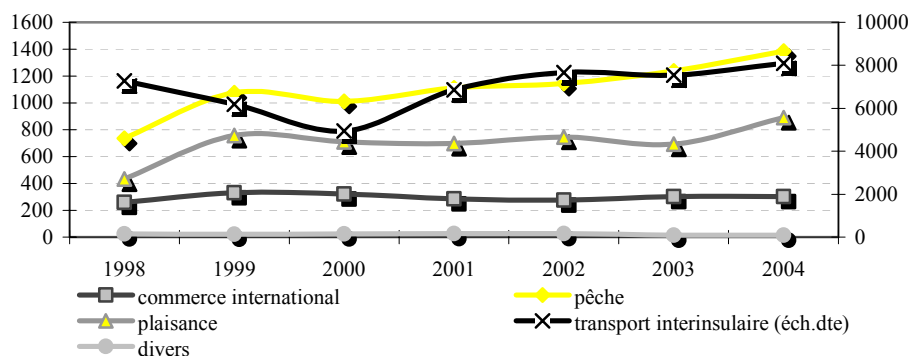
Papeete est l'entrée maritime de la Polynésie française. Etablissement public depuis 1962, le Port autonome de Papeete (PAP) a en charge la gestion et la surveillance de la zone portuaire du territoire. Dynamisé au début par les essais nucléaires français dans le Pacifique, son activité a ensuite continué à croître parallèlement au développement économique local, nécessitant un vaste programme d'investissements sur la période 2000-2009. En 2004, ce dernier s'est concrétisé par la livraison d'un deuxième épi au quai des paquebots et divers aménagements aux quais des ferries et au port de pêche. A Moorea, la configuration du port de Vaïare a été transformée par de nouveaux épis et la restauration de l'ancienne gare maritime.

¹ Journal officiel de la République française n° 167 du 22 juillet 2003.

² Délibération n° 2004-033 / APF.

³ En 2004, le total des aides fiscales s'est élevé à 8,9 milliards de F CFP dont 44 % en aides fiscales à l'exploitation et 56 % en crédits d'impôts.

Trafic des navires dans le port de Papeete en nombre d'escales



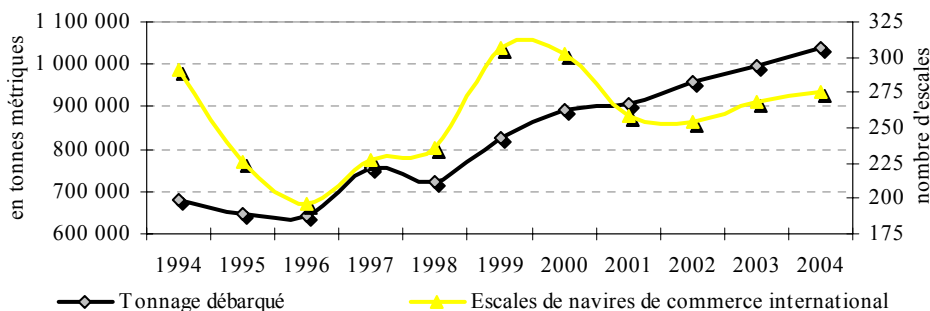
Source : Port autonome de Papeete

La hausse du trafic de navires dans le port de Papeete, interrompue en 2003 (-1,3 %) a repris en 2004 (+9,2 %). Avec trois quarts du total, celui du transport insulaire a compté pour beaucoup (+7,3 %) : la desserte de Moorea, en augmentation constante depuis quatre ans, a crû de 8,8 %, tandis que celle des autres îles a diminué de 2,2 %. Mais c'est surtout le nombre d'escales de navires de plaisance (+28 %)¹ et de pêche (+12 %) qui a progressé. Les bateaux de commerce international, en revanche, n'ont été que de 302 contre 303 l'année précédente, soit -0,3 %.

1.1 Les échanges maritimes internationaux de la Collectivité d'outre-mer

En 2004, les échanges maritimes internationaux se sont établis à 1.068.246 tonnes métriques contre 1.019.090 en 2003, soit +4,8 %, avec un nombre d'entrées dans le port de Papeete en hausse de 2,6 %².

Evolution des échanges maritimes internationaux



Source : Port autonome de Papeete

¹ Selon le PAP, le bureau des yachts, qui a entrepris de répertorier tous les navires stationnant dans la circonscription portuaire en 2004, a pesé sur les chiffres en 2004.

² Dans le détail : navires de charges, tels que porte-conteneurs, vraquiers, rouliers (+0,8 %), navires transportant des hydrocarbures liquides (+30,8 %) et gazeux (+12,5 %).

Le fret débarqué a progressé de 4,3 % (1.037.645 tonnes métriques contre 994.880 en 2003). Représentant respectivement 42 % et 27 % du total, les hydrocarbures (+3,8 %) et les matériaux de construction (+3,6 %) se sont modérément accrus comparativement aux produits alimentaires qui ont enregistré +13,3 %.

Fret débarqué et embarqué au port de Papeete

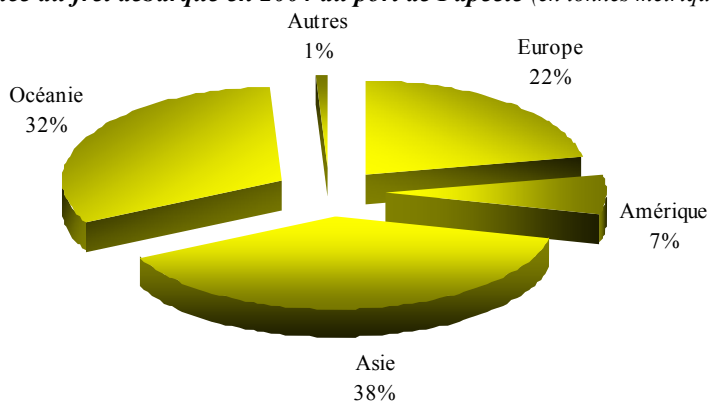
en tonnes métriques

Catégories de marchandises	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Variations 2004/2003
I. Fret débarqué							
Hydrocarbures	342 233	394 636	388 114	405 566	424 113	440 281	3,8%
Matériaux de construction	214 593	212 564	218 791	261 887	266 631	276 207	3,6%
Produits alimentaires	132 049	138 126	149 030	145 519	140 798	159 589	13,3%
<i>Dont produits frais (réfrigérés)</i>	<i>34 010</i>	<i>35 847</i>	<i>41 482</i>	<i>40 974</i>	<i>44 895</i>	<i>49 091</i>	<i>9,3%</i>
<i>Dont boissons</i>	<i>19 839</i>	<i>22 627</i>	<i>24 683</i>	<i>23 079</i>	<i>22 388</i>	<i>22 739</i>	<i>1,6%</i>
<i>Dont farine</i>	<i>15 368</i>	<i>16 555</i>	<i>17 574</i>	<i>16 584</i>	<i>17 008</i>	<i>18 547</i>	<i>9,0%</i>
<i>Dont sucre</i>	<i>7 906</i>	<i>8 166</i>	<i>8 043</i>	<i>7 539</i>	<i>7 750</i>	<i>7 933</i>	<i>2,4%</i>
Aliments pour animaux	19 794	19 826	18 535	18 259	18 863	18 769	-0,5%
Moyens de transport	14 690	13 370	16 006	16 434	18 323	17 489	-4,6%
Divers	101 599	115 520	114 251	112 632	126 152	125 310	-0,7%
Total I	824 958	894 042	904 727	960 297	994 880	1 037 645	4,3%
II. Fret embarqué							
	32 699	31 069	32 658	29 626	24 210	30 601	26,4%
Total général	857 657	925 111	937 385	989 923	1 019 090	1 068 246	4,8%

Source : Port autonome de Papeete

En 2004, Singapour est devenu le premier fournisseur de la Polynésie française, en livrant la moitié des hydrocarbures consommés (229.765 tonnes métriques). L'Australie, pour sa part, a rétrogradé au second rang, en divisant ses ventes de produits pétroliers par deux (210.516 tonnes en 2004 contre 424.113 l'année précédente). Pour ce qui est des autres produits, la France (130.441 tonnes métriques en 2004), la Nouvelle-Zélande (96.068 tonnes métriques), la Thaïlande (67.338 tonnes métriques) et la Belgique (62.415 tonnes métriques) ont été des partenaires de premier plan.

Provenance du fret débarqué en 2004 au port de Papeete (en tonnes métriques)



Source : Port autonome de Papeete

Le fret embarqué a progressé de 26,4 % en 2004 (30.601 tonnes métriques contre 24.210 en 2003), avec une évolution marquée de ses principales composantes : le poisson a augmenté de 54 % (7.442 tonnes métriques en 2004 contre 4.832 en 2003), la purée de nono de 40 % (5.921 tonnes métriques contre 4.231) et l'huile de coprah de 6,8 % (5.365 tonnes métriques contre 5.023). Avec 22,4 % du total en 2004, les Etats-Unis sont restés le

premier destinataire du fret polynésien (6.265 tonnes métriques), devant le Japon (4.381 tonnes métriques) et la Belgique (4.198 tonnes métriques).

1.2 La desserte maritime interinsulaire

Le trafic maritime interinsulaire est l'affaire de plusieurs compagnies privées, ainsi que de la flottille administrative qui occupe une place grandissante dans le fret. La ligne Tahiti-Moorea accapare 98 % des passagers et les îles Sous-le-Vent plus de 40 % du transport de denrées.

Forte d'une trentaine d'unités, la flottille commerciale a été renforcée en 2004 : l'« Aremiti V » s'est substitué à l'« Aremiti IV » entre Tahiti et Moorea et le « Taporo VIII », qui croise aux Tuamotu-Gambier, au « Taporo V ». Aux îles Sous-le-Vent, sur la ligne Maupiti-Bora Bora-Raiatea, le « Maupiti Express 2 » a remplacé le « Maupiti Express, désormais renommé « Tamarii Tahaa 2 » pour relier Tahaa et Raiatea, et l'« Aremiti IV » a pris la suite du « Corsaire ». Les Tuamotu ont accueilli le « Dory 3 », successeur du « Dory 2 » incendié en 2002. En 2005, le « Te Haere Maru 6 » (îles Sous-le-Vent) et le « Cobia 3 » (Tuamotu) devraient entrer en service.

Avec +6,5 % en 2004, la ligne Tahiti-Moorea a enregistré une cinquième année consécutive de hausse de son trafic de passagers, en partie grâce à l'« Aremiti V », arrivé en juin 2004, d'une capacité de 700 places de passagers contre 500 seulement pour son prédécesseur, et d'un grand confort.

Aux îles Sous-le-Vent, l'année 2004 s'est soldée par un nouveau repli, -15,6 % de personnes transportées, après -40 % en 2003, en raison de l'insuffisance de navires à passagers affrétés. Il en a été de même aux Australes, -40 % en 2003 et -25 % en 2004, et aux Tuamotu, -45 % en 2003 et -3 % en 2004, où la concurrence de l'avion se fait plus pressante au fur et à mesure de la densification des liaisons aériennes¹. Aux Marquises, au contraire, le nombre de passagers a progressé de 5 %.

Trafic maritime interinsulaire de passagers

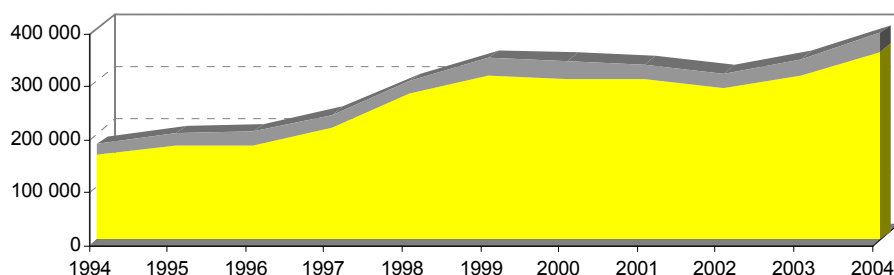
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Variations 2004/2003
Moorea	1 205 089	1 174 653	1 270 217	1 334 729	1 409 004	1 500 799	6,5%
Îles Sous-le-Vent	40 733	25 198	31 709	37 313	22 395	18 896	-15,6%
Autres archipels	9 787	10 900	10 157	9 333	6 889	6 617	-3,9%
Total	1 188 687	1 256 343	1 210 977	1 381 375	1 438 288	1 526 312	6,1%

Sources : Port autonome de Papeete - Service territorial des transports interinsulaires

Le fret de marchandises a augmenté de 14,6 % en 2004, 390.741 tonnes contre 340.878 en 2003, auquel s'ajoutent 13.739 tonnes prises en charge par la flottille sans licence (flottille administrative de la Collectivité d'outre-mer et un navire sans licence) et a concerné la plupart des archipels, excepté les Australes.

¹ Pour les Tuamotu, en outre, le recul est également venu de la limitation de l'emport des goélettes à 12 passagers.

Evolution du fret maritime de marchandises de 1994 à 2004 (en tonnes)



Source: STMA

■ fret aller ■ fret retour

La plus forte progression a été enregistrée aux îles Sous-le-Vent, +28 % (167.894 tonnes en 2004 contre 130.770 en 2003) : dans le fret aller, les matériaux de construction ont crû de 58,8 % pour répondre aux besoins des nombreux chantiers d'hôtels en cours et dans le fret retour, le nono a presque triplé. Ce dernier a évolué dans des proportions similaires aux Marquises (+175 %), contribuant à la hausse de 13 % du fret total (32.553 tonnes contre 28.740 en 2003). Aux Australes, il a diminué de 3 %, le fret retour (+35,2 % pour le nono, +31,3 % pour le poisson et +12,9 % pour le coprah) n'ayant pas suffi pour compenser le repli de 5,2 % du fret aller.

2. LA DESSERTE AERIENNE

2.1 Les liaisons internationales

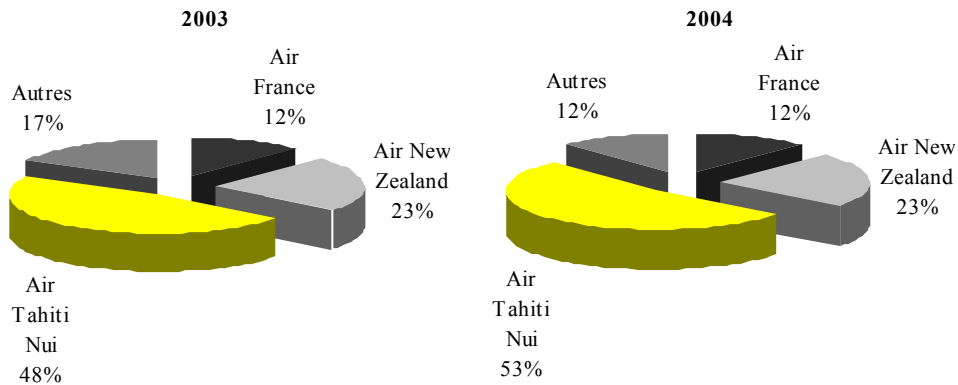
Après trois années médiocres¹, le trafic aérien international a renoué avec la croissance : +15,3 % en 2004. Très marquée au Moyen-Orient (+24,8 %) et en Asie (+20,5 %), un peu moins en Amérique du Nord (+14,8 %) et en Europe (+10,1 %), la reprise a concerné tout le globe. En diffusant ces chiffres, l'IATA² a également fait état de pertes cumulées de US\$ 35 milliards depuis 2001, dont 4,8 en 2004 en raison de la cherté du carburant. Mais elle prévoit une progression annuelle de l'ordre de 6 % du secteur sur la période 2005-2008, susceptible de renflouer les compagnies aériennes à condition que le prix du brut se stabilise autour de US\$ 35 le baril.

La Polynésie française a peu profité de cette embellie puisque le trafic de passagers à l'aéroport de Tahiti-Faaa n'a augmenté que de 1,8 % en 2004 et le nombre de sièges offerts de 1,7 %. Le nombre de vols opérés est passé à 3.558 contre 3.463 en 2003, soit +2,7 %, principalement grâce à Air Tahiti Nui, qui a confirmé sa place de première compagnie à desservir la Collectivité. Son offre de transport s'est inscrite en hausse de 14 % par rapport à l'année précédente (526.848 sièges en 2004 contre 462.008 en 2003), alors que celle des autres compagnies a globalement reculé de 9,4 % (466.838 contre 515.163). Depuis quelques années, le nombre de compagnies aériennes transitant par la Polynésie française a diminué : Qantas s'est retiré en 2000, Air Lib en 2002, Corsair et Polynesian Airlines en 2003.

¹ -1 % en 2001 ; +2 % en 2002 et en 2003.

² International air transport association.

Nombre de sièges offerts



Source : Service de l'aviation civile

- Depuis de nombreuses années, Air France assure trois vols par semaine Paris-Papeete. En 2004, l'augmentation de son offre de sièges (+1,5%) a été inférieure à celle de ses passagers (+2,9 %), ce qui lui a permis d'améliorer de 1,1 point son coefficient moyen de remplissage (CMR), 79,8 % en 2004 contre 78,7 % en 2003.

- Répondant aux besoins créés par le départ de quelques compagnies, Air Tahiti Nui (ATN) a poursuivi son expansion en 2004. Elle a accueilli 16,8 % de passagers supplémentaires (380.103 en 2004 contre 325.517 en 2003) et porté son CMR à 72,1 % contre 70,5 % l'année précédente. Elle a étoffé ses plans de vols, reliant Paris 5 ou 6 fois par semaine, Los Angeles 6 ou 7 fois, Auckland et le Japon 3 fois. Elle attend pour le premier semestre 2005 son cinquième Airbus A340-300 qui lui permettra de desservir deux nouvelles lignes à partir du mois de juillet, Sydney 2 fois par semaine et New York 3 fois. Par ailleurs, en plus des accords de « code share » conclus avec Air France, Qantas, Japan Airlines et Delta Airlines, elle a signé avec la SNCF en octobre 2004 un accord de pré-acheminement vers quinze villes de France.

- Hawaiian Airlines a reçu sur son unique vol hebdomadaire vers Honolulu 20.448 passagers en 2004 contre 21.470 en 2003, soit -4,8 %. Mais son CMR a augmenté de 4,1 points (74 % contre 69,9 % en 2003) en raison de l'ajustement à la baisse de son offre de sièges de 9,9 % (27.650 contre 30.697 en 2003).

Résultats de la desserte aérienne par compagnie (1)

		2001	2002	2003	2004	Variations 2004/2003
Compagnies régulières						
Air France	. Nombre de sièges offerts	121 312	121 516	121 818	123 646	1,5%
	. Nombre de passagers	104 010	101 679	95 882	98 659	2,9%
	. Coefficient de remplissage	85,7%	83,7%	78,7%	79,8%	+1,1 point
Air Lib	. Nombre de sièges offerts	101 869	17 180	-	-	-
	. Nombre de passagers	68 432	9 636	-	-	-
	. Coefficient de remplissage	67,2%	56,1%	-	-	-
Corsair	. Nombre de sièges offerts	76 250	72 423	15 080	-	-
	. Nombre de passagers	61 061	58 691	11 819	-	-
	. Coefficient de remplissage	80,1%	81,0%	78,4%	-	-
Air Calédonie International	. Nombre de sièges offerts	29 039	23 996	27 831	28 226	1,4%
	. Nombre de passagers	18 155	16 779	17 536	17 375	-0,9%
	. Coefficient de remplissage	62,5%	69,9%	63,0%	61,6%	-1,4 point
Air New Zealand	. Nombre de sièges offerts	196 146	188 220	224 868	225 596	0,3%
	. Nombre de passagers	134 277	130 709	160 034	150 940	-5,7%
	. Coefficient de remplissage	68,5%	69,4%	71,2%	66,9%	-4,3 points
Hawaiian Airlines	. Nombre de sièges offerts	52 852	32 764	30 697	27 650	-9,9%
	. Nombre de passagers	27 807	22 010	21 470	20 448	-4,8%
	. Coefficient de remplissage	52,6%	67,2%	69,9%	74,0%	+4,1 points
Lan Airlines	. Nombre de sièges offerts	43 549	44 098	44 096	45 420	3,0%
	. Nombre de passagers	28 623	22 790	23 674	27 915	17,9%
	. Coefficient de remplissage	65,7%	51,7%	53,7%	61,5%	+7,8 points
Air Tahiti Nui	. Nombre de sièges offerts	173 865	289 123	462 008	526 848	14,0%
	. Nombre de passagers	119 262	208 701	325 517	380 103	16,8%
	. Coefficient de remplissage	68,6%	72,2%	70,5%	72,1%	+1,6 point
Polynesian Airlines	. Nombre de sièges offerts	32 626	25 872	3 696	-	-
	. Nombre de passagers	17 918	14 456	2 302	-	-
	. Coefficient de remplissage	54,9%	55,9%	62,3%	-	-
Total compagnies régulières	. Nombre de sièges offerts	827 508	815 192	930 094	977 386	5,1%
	. Nombre de passagers	579 545	585 451	658 234	695 440	5,7%
	. Coefficient de remplissage	70,0%	71,8%	70,8%	71,2%	+0,4 point
Total compagnies non régulières	. Nombre de sièges offerts	97 823	9 889	47 077	16 300	-65,4%
	. Nombre de passagers	77 036	7 292	37 108	12 637	-65,9%
	. Coefficient de remplissage	78,8%	73,7%	78,8%	77,5%	-1,3 point
Total général	. Nombre de sièges offerts	925 331	825 081	977 171	993 686	1,7%
	. Nombre de passagers	656 581	592 743	695 342	708 077	1,8%
	. Coefficient de remplissage	71,0%	71,8%	71,2%	71,3%	+0,1 point

Source : Service de l'aviation civile

(1) Les coefficients de remplissage ne prennent en compte que les passagers.

- Air New Zealand n'a pas modifié fondamentalement son offre de sièges (+0,3 % en 2004). Mais le nombre de ses passagers a fléchi de 5,7 % (150.940 contre 160.034 en 2003), ce qui lui a coûté 4,3 points de CMR (66,9 % contre 71,2 % l'année précédente). En novembre 2004, la compagnie néo-zélandaise a refondu sa politique de transport : supprimant sa liaison Auckland-Los Angeles via Papeete, elle a, en revanche, augmenté à 3 par semaine ses vols directs vers Papeete et en a conservé 3 vers Los Angeles via Rarotonga (îles Cook) et Papeete.

- Lan Airlines, qui dessert la ligne Papeete-Santiago via l'île de Pâques 2 fois par semaine, a vu son CMR remonter de 7,8 points (61,5 % contre 53,7 %), grâce à la hausse de 17,9 % de son trafic passagers en 2004 (27.915 contre 23.674 en 2003). Elle aura sans doute bénéficié du rebond de l'économie argentine pour retrouver une partie de sa clientèle traditionnelle¹.

- Sur sa ligne régulière hebdomadaire Nouméa-Papeete via Wallis, Air Calédonie International a transporté 17.375 personnes contre 17.536 en 2003, soit -0,9 % et son CMR est ressorti à 61,6 % contre 63 % l'année précédente, soit -1,4 point.

2.2 Le trafic intérieur

Le trafic aérien intérieur dépend du groupe Air Tahiti, qui contrôle Air Tahiti, Air Moorea et Air Archipels. Depuis mars 2005, il est revenu en situation de monopole, car Wan Air qui opérait en marge quelques vols à la demande, s'est vu retirer sa licence de transporteur aérien, suite à la suspension de son activité constatée depuis novembre 2004 par le Service de l'aviation civile.

A la contraction de l'offre globale de transport de 1,8 % en 2004 a correspondu un repli de 2,2 % du nombre de passagers (786.415 contre 803.842 en 2003), ce qui a induit une infime diminution du CMR, à 65,8 % (66 % en 2003).

Résultats de la desserte aérienne locale (1)

	2000	2001	2002	2003	2004	Variations 2004/2003
Nombre de sièges offerts	1 258 760	1 221 430	1 171 409	1 217 142	1 195 771	-1,8%
Nombre de passagers	848 202	833 086	803 255	803 842	786 415	-2,2%
Coefficient de remplissage	67,4%	68,2%	68,6%	66,0%	65,8%	-0,2 point

Source : Service de l'aviation civile

(1) Départs et arrivées à l'aéroport de Tahiti Faa'a.

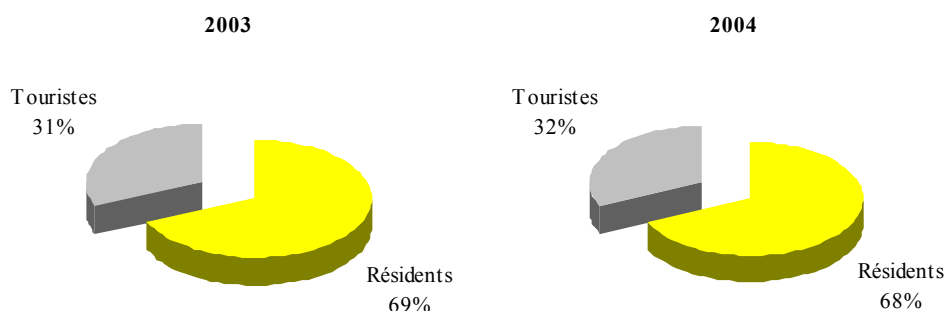
Hors Moorea, le groupe Air Tahiti a fait voyager 1,8 % de passagers en plus en 2004, 772.555 contre 759.090 l'année précédente², ce qui a fait passer son CMR de 64,9 % à 65 %. Pour répondre aux besoins de sa clientèle, la compagnie, qui a entrepris de rénover sa flotte³, a remplacé deux de ses ATR 42 en 2004 et compte faire de même pour tous ses ATR 72, à raison d'un par an d'ici à 2010. Son programme de vols réguliers pour l'été 2005 a pris en compte les nouvelles lignes d'Air Tahiti Nui en mettant l'accent sur Bora Bora, qui accueillera cinq vols supplémentaires par semaine. Quant à sa politique de différenciation des prix en fonction de la zone de résidence (résidents polynésiens et autres) et de la date du voyage (période blanche, bleue ou rouge), elle reste en vigueur, ainsi que ses programmes de « séjours dans les îles » qui allient transport et hébergement. Par ailleurs, elle n'a pas répercuté l'enchérissement du carburant en 2004 sur ses tarifs, inchangés par rapport à 2003.

¹ Selon les statistiques du Service du tourisme, le nombre de touristes argentins a crû de 55,4 % en 2004 et celui des brésiliens de 33,7 %.

² Dont +3,5 % de visiteurs étrangers (245.893 contre 237.588 en 2003) et +1 % de résidents (526.662 contre 521.502).

³ Elle comprenait en 2004 11 avions (4 ATR 42-500, 5 ATR 72-500 et 2 Dornier DO228) dont l'âge moyen était de 3,5 ans.

Evolution des catégories de passagers transportés par Air Tahiti



Source : Air Tahiti

En 2004, l'activité d'Air Moorea entre Tahiti et l'île sœur s'est inscrite en retrait de 10,5 % (179.205 passagers contre 183.987 en 2003). La petite compagnie, qui dispose de trois Twin Otter, peine à soutenir la concurrence des transporteurs maritimes. Elle a pourtant élargi son offre jusqu'à 40 vols quotidiens et instauré des vols de nuit deux jours par semaine. Par ailleurs, elle a aménagé des prix plus avantageux pour les habitants de Moorea et renforcé ses actions de marketing : en juillet 2004, elle a publié un guide la concernant (horaires de vols, informations sur Moorea, etc.), relooké ses appareils et modernisé son logo.

Sur un territoire aussi morcelé que la Polynésie française, l'avion est considéré comme un facteur primordial de désenclavement. C'est la raison pour laquelle les investissements publics, notamment à travers les Contrats de développement, ont été concentrés sur l'extension et l'amélioration des infrastructures aéroportuaires¹. En 2004, la route de contournement de la piste de Tahiti-Faaa a été mise en service et un projet de construction d'un hangar pour le nouvel Airbus à venir est à l'étude. Début 2005, la Société d'équipement de Tahiti et des îles (SETIL) a procédé au réaménagement de la zone d'enregistrement des vols internationaux dans le but d'élargir sa capacité de traitement. Enfin, l'Etat a décidé d'entreprendre la construction d'un radar sur les hauteurs de Tahiti pour mieux contrôler l'espace aérien surveillé à partir de Tahiti Faa'a. D'un coût supérieur à un milliard de F CFP, il devrait être opérationnel en 2008.

§ 8. L'ENERGIE, L'EAU ET L'ENVIRONNEMENT

1. L'ENERGIE

Dépourvue de ressources en énergie fossile, la Polynésie française a toujours été fortement dépendante de l'extérieur pour ses approvisionnements. Afin de réduire cette dépendance, la Polynésie française s'est efforcée de développer, à côté de l'énergie thermique, l'hydroélectricité dans certaines îles hautes, à savoir Tahiti et, dans une moindre mesure, les Marquises, qui disposent de sites favorables aux aménagements hydroélectriques.

¹ En 2004, on dénombrait 38 pistes en Polynésie française.

1. 1 La production et la consommation d'électricité

La production et la distribution d'électricité en Polynésie sont de compétence communale. Les municipalités assurent ce service en régie ou le confient, sous forme de concession ou de contrat de gérance, à une entreprise. Sur l'ensemble du territoire, la production thermoélectrique est largement concédée, directement ou par le biais de ses filiales, à l'Electricité de Tahiti (EDT).

En 2004, la Polynésie française a produit 610,1 millions de kwh, contre 590 millions en 2003, soit une croissance annuelle de 3,4 %. L'énergie électrique délivrée a été principalement d'origine thermique (74,7 % du total) avec 455,6 millions de kwh (- 2,5 %), les centrales hydrauliques en ayant produit 154,5 millions (+ 26,1 %).

La consommation d'énergie a suivi une courbe ascendante en 2004 : elle s'est élevée à 544 millions de kwh contre 527,4 millions en 2003, soit + 3,1 %. Pour sa part, le nombre d'abonnés en Polynésie française s'est accru de 3,1 % (69.505 abonnés en 2004 contre 67.440 un an plus tôt).

1) A Tahiti

Production et ventes d'énergie électrique à Tahiti

en millions de kwh

	2000	2001	2002	2003	2004	Variations 2004/2003
Production	425,8	443,9	471,7	487,2	497,9	2,2%
Thermique	270,6	291,5	354,9	364,9	344,6	-5,6%
Hydroélectrique	155,2	152,4	116,8	122,3	153,3	25,3%
Ventes	377,4	390,2	418,0	437,3	443,2	1,3%
Nombre total d'abonnés	46 113	47 299	48 857	50 342	51 515	2,3%

Sources : Service territorial de l'énergie et des mines - Electricité de Tahiti

L'abondance des précipitations dont a bénéficié la Polynésie française en 2004 a été favorable à l'augmentation de l'énergie hydroélectrique. Ainsi, Coder Marama Nui, filiale de l'EDT chargée d'en assurer la production, a délivré 153,3 millions de kwh contre 122,3 en 2003, soit + 25,3 %. A l'inverse, la production d'origine thermique s'est établie en recul de 5,6 %, à 344,6 millions de kwh, représentant tout de même près de 70 % de la production totale (75 % en 2003).

La consommation d'énergie électrique a, quant à elle, continué de croître en 2004, les ventes s'élevant à 443,2 millions de kwh, contre 437,3 millions en 2003 (+ 1,3 %). Le nombre d'abonnés a progressé de 2,3 % pour atteindre 51.515 en 2004.

2) Dans les autres îles

La production et la distribution d'électricité dans les archipels éloignés ont été confiées essentiellement à la société Electra, filiale de l'EDT, à laquelle les principales communes ont accordé la concession.

En 2004, la production d'énergie électrique dans les îles s'est inscrite en hausse de 9,1 %, s'établissant à 112,2 millions de kwh (102,8 millions en 2003). Dans le détail, l'énergie thermoélectrique, qui en a représenté la quasi-totalité, a progressé de 8,2 % (111 millions de kwh en 2004). L'énergie hydroélectrique, produite essentiellement aux Marquises, est passée de 0,2 million de kwh à 1,2 million en l'espace d'un an. Confronté à

des problèmes techniques persistants et dans l'attente de la remise en état de ses installations, le site éolien mis en place aux îles Australes a cessé sa production depuis deux ans.

La consommation d'électricité a poursuivi sa progression, les ventes ressortant en hausse de 8,8 % sur l'année, à 100,8 millions de kwh. Le nombre d'abonnés, n'a crû, quant à lui, que de 3,9 % pour s'élever à 17.990.

Production et ventes d'énergie électrique dans les îles (1) en millions de kwh

	Iles du Vent (Moorea)		Iles Sous-le-Vent		Tuamotu-Gambier		Australes		Marquises		Total		Variations 2004/2003
	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	
Production	32,7	35,1	47,4	52,8	8,5	9,1	4,7	5,0	9,5	10,2	102,8	112,2	9,1%
Thermique	32,7	35,1	47,4	52,8	8,5	9,1	4,7	5,0	9,3	9,0	102,6	111,0	8,2%
Hydroélectrique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	1,2	0,2	1,2	ns
Ventes	29,5	31,0	42,8	48,2	7,7	8,2	4,4	4,6	8,3	8,8	92,7	100,8	8,8%
Nbre d'abonnés	4 606	4 812	7 299	7 638	1 474	1 527	1 520	1 557	2 410	2 456	17 309	17 990	3,9%

Sources : EDT - CEGELEC
(1) Chiffres rectifiés en 2003

1. 2 Le programme PHOTOM

La Charte de l'énergie électrique de la Polynésie française (1998-2007) a fait du développement des énergies renouvelables, notamment dans les archipels éloignés, un objectif prioritaire.

L'énergie solaire offre une alternative aux populations éloignées des réseaux de distribution publique, d'autant plus que la Polynésie française bénéficie d'une importante insolation propice au développement de ces installations. En 1997, le programme PHOTOM¹, regroupant l'ensemble des acteurs économiques concernés, a été lancé pour la distribution d'électricité solaire. Le dispositif de défiscalisation de la loi Paul a soutenu sa mise en œuvre en permettant le financement à un moindre coût² du contrat de fourniture d'énergie, d'une durée de 15 ans.

En 2004, 141 nouveaux foyers ont bénéficié d'une installation solaire (150 en 2003), portant à 1.173 le nombre total de foyers équipés dans le cadre de ce programme, ce qui représente plus de 5.000 utilisateurs.

2. L'EAU

Plutôt bien pourvues en eau grâce à une pluviosité et des réserves naturelles abondantes, les îles hautes sont approvisionnées par différents modes : forage de nappes souterraines, galeries drainantes, captages de rivières et de sources. Les atolls, au contraire, sont beaucoup plus pauvres et doivent recueillir la ressource en pompant les lentilles d'eau douce et en accumulant les eaux de pluie dans des citernes.

¹ En 1997, une convention a été signée entre la Collectivité d'outre-mer, l'Etat, le FEI, le FADIP, l'ADEME et la société Soler énergie pour le développement de l'énergie solaire dans les îles isolées. Depuis 2002, un nouvel opérateur, BP Solar, s'est également vu confier la réalisation d'installations photovoltaïques.

² Les utilisateurs paient au total 1.009.800 F CFP sur 15 ans.

Avec l'accroissement exponentiel de la population et le défaut d'entretien des réseaux, la qualité de l'eau s'est dégradée en quelques décennies. La turbidité des eaux des captages de surface en saison humide est également un facteur aggravant ; c'est la raison pour laquelle sont actuellement privilégiés les forages, qui délivrent une eau non polluée à la source.

Pour ce qui est des eaux usées, leur traitement, principalement à la charge des particuliers, est très insuffisant et ajoute à la pollution du lagon. En témoigne la carte des eaux de baignade 2003¹ diffusée par le Service d'hygiène et de salubrité publique (SHSP) : si elle traduit une certaine amélioration², elle souligne également la persistance des mauvais résultats enregistrés aux embouchures des rivières des Iles du Vent, surtout en zones rurales.

2.1 La distribution d'eau potable

La gestion de la distribution de l'eau est de la compétence des communes. Bien souvent, elles choisissent de la déléguer, soit à des syndicats intercommunaux, comme à Punaauia (Tahiti), soit à des sociétés privées par concession ou affermage³, comme à Bora Bora, Moorea et Papeete.

Le gouvernement polynésien s'est donné pour objectif la généralisation de l'eau potable pour 2009. Pour ce faire, il s'est assuré le concours de plusieurs partenaires pour investir dans les travaux d'aménagement nécessaires : l'Etat qui a cofinancé avec la Collectivité d'outre-mer 1,45 milliard de F CFP dans le cadre du Contrat de développement 2000-2003⁴ et l'Union européenne au travers du Fonds européen de développement (FED). Pour la réalisation même, le Syndicat pour la promotion des communes de Polynésie française (SPCPF) assiste les municipalités pour l'élaboration de leurs schémas directeurs et la Collectivité d'outre-mer effectue les études préalables à la construction des équipements hydrauliques.

En 2004, parmi les travaux engagés, on retient la découverte à Papeete d'une nappe phréatique de très grande qualité et quasi inépuisable qui permettra à terme de doubler les capacités d'alimentation de la population et donc d'étendre l'urbanisation sur les hauteurs de la commune. Faaa, de son côté, a adopté son schéma directeur de l'eau, mettant en avant deux objectifs majeurs : améliorer la qualité de l'eau et préserver la ressource. Son plan de rénovation de l'adduction d'eau potable, estimé à 1,3 milliard F CFP, devrait s'étaler sur une dizaine d'années, la première tranche ayant démarré en mars 2004. Des compteurs d'eau sont progressivement mis en place, afin de limiter les gaspillages⁵.

La facturation, effective depuis près d'une dizaine d'années à Papeete et à Bora Bora, a permis de diminuer la consommation moyenne annuelle d'eau potable par abonné

¹ Elle concerne uniquement Tahiti, Moorea, Bora Bora, Raiatea et Huahine.

² 72 % de points propres à la baignade à Tahiti en 2003 contre 58 % en 2002, toujours 100 % aux îles Sous-le-Vent et dégradation à Moorea (60 % contre 92 % en 2002).

³ Dans le cas de l'affermage, c'est la commune qui conserve la maîtrise de la politique tarifaire.

⁴ Prorogé d'un an, son taux de réalisation au 31 décembre 2004 pour l'adduction d'eau potable était de 99,9 %.

⁵ A Faaa, la consommation journalière d'eau par personne est de 1 300 litres, contre environ 500 à Papeete.

de respectivement 4 % et 6 % entre 2001 et 2004. Quant à la télégestion, elle assure la meilleure adéquation possible de l'offre à la demande.

Malgré l'ensemble des moyens mis en œuvre, on constate que la potabilité de l'eau progresse lentement :

en % de résultats conformes

Archipels	Iles	2000	2001	2002
Iles du vent	Tahiti	45	44	53
	Moorea	17	38	3
Iles Sous-le-Vent	Bora Bora	80	100	100
	Huahine	0	9	5
	Raiatea	8	6	13
Iles Marquises	Hiva Oa	17	9	7
Iles Australes	Tubuai	33	88	75
	Rurutu	17	8	6

Source : SHSP

2.2 L'assainissement des eaux usées

Comme pour l'eau potable, les communes sont responsables de l'assainissement des eaux usées. Mais, pour l'heure, ce sont encore surtout les particuliers qui s'en chargent, soit individuellement au moyen de fosses septiques, soit collectivement grâce à des stations d'épuration. Pour répondre aux exigences de la réglementation relative aux eaux usées, ils font de plus en plus appel à des sociétés pour souscrire des contrats d'entretien et instaurer des procédures de surveillance autonomes.

L'édification de stations publiques a débuté grâce au Contrat de développement 2000-2003 qui a consacré 1,3 milliard de F CFP au traitement des eaux rejetées¹, en privilégiant les zones à forte densité démographique et touristique. Ainsi, la première de Tahiti a été inaugurée fin 2001 dans la commune de Punaauia, fonctionnant d'abord uniquement pour les hôtels, les particuliers devant être reliés progressivement.

3. L'ENVIRONNEMENT

La pression démographique, la mutation des modes de consommation, ainsi que le manque de moyens ont amené une rapide dégradation du patrimoine naturel polynésien. La conférence sur le déclin de la biodiversité qui s'est tenue à Paris en janvier 2005 a révélé qu'en Polynésie française près de 260 espèces végétales ou animales étaient menacées d'extinction. L'introduction d'espèces envahissantes comme le myconia, le recul de la forêt pour les besoins de l'urbanisation, et l'insuffisance des mesures de protection sont à déplorer sur les îles. Les espaces marins ne sont guère mieux lotis, soumis à la surexploitation dans les atolls dédiés à la perliculture, à la construction de remblais, à l'extraction de matériaux coralliens ou au rejet d'eaux usées et de boues...

La prise de conscience du caractère primordial de l'environnement par les pouvoirs publics est plutôt récente. Le Contrat de développement 2000-2003 a prévu 1,2 milliard de

¹ Prorogé d'un an, son taux de réalisation au 31 décembre 2004 pour l'assainissement des eaux usées était de 91,5 % avec un total de 1,2 milliard de F CFP de dépenses exécutées.

F CFP pour le traitement des déchets¹. Quant au gouvernement local, il a créé en 2003 en son sein une Direction de l'environnement et réuni les premiers Etats généraux de l'environnement à Afareaitu (Moorea). Rédigé à la même époque, le code de l'environnement² portant modification du code de l'aménagement de la Polynésie française, a édicté les réglementations territoriales en matière d'environnement, privilégiant la protection du patrimoine naturel et sa valorisation.

Pour ce qui est du traitement des déchets, des programmes de gestion des déchets (PGD) ont été imposés sur chaque île à partir de 1997 pour aboutir à la création des Centres d'enfouissement techniques (CET) pour les déchets non recyclables et à la valorisation des déchets recyclables (compost et exportations). L'organisation de la filière aux îles du Vent s'est traduite par l'ouverture du CET de Paihoro (Tahiti), ainsi que du Centre de recyclage et de transfert de Motu Uta, et par l'adoption du tri sélectif des ordures par les communes rattachées³. En complément, il a été prévu la création d'un autre CET à Nivee (Tahiti). Pour les autres archipels, huit unités de traitement, CET pour les îles hautes et incinérateurs pour les atolls, sont envisagées. Enfin, depuis 2004, les sacs plastiques délivrés par les commerces à dominante alimentaire sont peu à peu remplacés par des sacs réutilisables.

La collecte et le traitement des déchets toxiques a démarré en juin 2003, sous l'égide de la Société environnement polynésien (SEP) et financée par la Collectivité d'outre-mer. En 2004, le dispositif de 24 points d'apport de batteries, d'huiles et de bouteilles en verre, répartis à Tahiti et Moorea, a permis de recueillir 30 tonnes de piles (+16 % par rapport à 2003), 525 tonnes de batteries (+17 %), 78 tonnes d'huiles (+5 %) et 2,5 millions de bouteilles (+25 %). Six nouvelles stations ont été ouvertes en 2005 sur ces deux îles. Quant aux autres, elles sont progressivement équipées (îles Sous-le-Vent, Australes, Marquises et sept atolls des Tuamotu). En fin de parcours, les piles sont exportées vers la France, les huiles et batteries vers la Nouvelle-Zélande et le verre est retraité localement.

La préservation du patrimoine naturel a fait l'objet d'une délibération le 14 décembre 1995 dans laquelle ont été définis les moyens à mettre en œuvre. Il doit être procédé à l'élaboration de Plans généraux d'aménagement (PGA), de Plans de gestion des espaces maritimes (PGEM) pour les espaces lagonaires, à la création d'espaces naturels protégés, ainsi qu'à la conservation de sites et de monuments classés. En 2005, le gouvernement a affirmé sa volonté de promouvoir l'écotourisme en consacrant sur la côte est de Tahiti, 8 millions de F CFP pour aménager le « Trou du souffleur » et, plus tard 100 millions de F CFP pour réhabiliter la plage de la pointe Vénus.

¹ Au 31/12/2004, ce crédit avait été entièrement consommé.

² Arrêté n° 1843 CM du 15 décembre 2003.

³ Excepté Faa'a.

§ 9. LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Depuis une dizaine d'années, grâce à l'extension de l'utilisation de l'informatique, la Polynésie française est entrée dans l'ère des nouvelles technologies : télécommunications, télématique et réseau Internet ont connu un essor rapide.

1. INTERNET

En 1995, Mana, filiale de l'Office des postes et télécommunications (OPT), a été créé pour fournir l'accès à Internet dont il a le monopole en Polynésie française.

L'évolution du parc d'abonnés, 13.000 au 31 décembre 2003, a été constante, favorisée dernièrement par l'introduction de nouveaux forfaits d'accès, notamment ceux à haut débit (ADSL)¹. Quant aux services de messagerie, ils comptaient à la même date 22.000 boîtes aux lettres.

Les abonnements sont concentrés sur l'archipel de la Société : 90 % aux îles du Vent et 7 % aux îles Sous-le-Vent. Le taux de pénétration d'Internet est de 30 % des foyers équipés d'une ligne téléphonique fixe et 70 % de ceux dotés en plus d'un micro-ordinateur. Dans les entreprises et les services administratifs, il est proche de 100 %.

Taux de pénétration des foyers polynésiens équipés d'une ligne téléphonique par archipels

Australes	Iles du Vent	Iles Sous-le-Vent	Marquises	Tuamotu	Total
9%	34%	19%	15%	10%	30%

Source : Mana

Malgré une baisse intervenue en avril 2004, les tarifs restent globalement dix fois plus élevés qu'en métropole et pour des volumes de téléchargement limités.

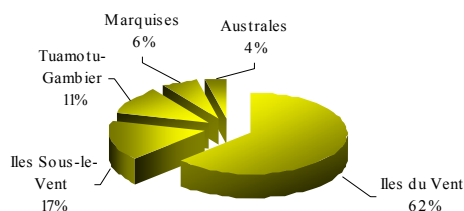
2. LA TELEVISION PAR SATELLITE

Tahiti nui satellite (TNS) a inauguré en juin 2000 le premier bouquet de chaînes de télévision en Polynésie française, proposant des forfaits cumulant cinéma et autres thèmes (sport, information...). Dès la première année, il a convaincu 8.554 abonnés et en compte désormais plus de 10.000.

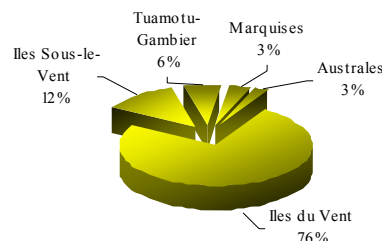
Ainsi que le montre le graphique ci-après, la répartition géographique des abonnés suit de près celle de la population :

¹ Fin 2004, il y avait 2.050 abonnés à l'ADSL.

Répartition géographique des abonnés à TNS en 2003



Répartition géographique de la population en 2002



Source: TNS

Le succès de la télévision par satellite dans les archipels éloignés peut s'expliquer par un faisceau de facteurs complémentaires : l'insuffisance de réception des chaînes hertziennes, le faible coût des infrastructures publiques pour l'équipement des zones isolées, le tarif préférentiel de l'antenne satellite pour les abonnés des îles et l'attrait pour la diversité des programmes proposés.

3. LA TELEPHONIE PORTABLE

La téléphonie mobile est apparue en Polynésie française en 1995. Son opérateur, Tikiphone, s'est vu retirer le monopole des services de communications en 2002, mais il reste seul pour l'heure sur son marché.

Le développement du réseau a été un véritable succès puisque le nombre d'abonnés a progressé à un rythme effréné : en 2004, ils étaient 72.000 contre 60.000 l'année précédente, soit +20 %. Les cartes prépayées sont passées à 23.000 contre moins de 20.000 en 2003, soit +15 %. Quant aux appels, ils ont crû de 22 % en 2004 (environ 132 millions), après +19 % en 2002 et +33 % en 2001.

La couverture locale du réseau¹ s'est encore considérablement améliorée puisqu'à fin 2004 36 îles étaient couvertes par le réseau Vini, contre 29 en 2003. Des sites ont été implantés aux Marquises (Tahuata et Fatu Hiva), ainsi qu'aux Tuamotu-Gambier (Mataiva, Apataki, Amanu, Kauehi et Mangareva) et la couverture internationale est disponible depuis 2003.

Récemment, Tikiphone a développé les services liés à la téléphonie mobile : « Planète SMS » est une source d'information sous forme de SMS et « i-vini » relie le téléphone cellulaire au réseau internet.

¹ Taux de couverture à fin 2004 : 95 % dans l'archipel de la Société, 83 % aux Australes, 80 % aux Marquises et 65 % aux Tuamotu-Gambier.

§ 10. LES SERVICES NON MARCHANDS

1. L'ÉDUCATION

En matière d'éducation, la compétence de principe est partagée entre la Collectivité d'outre-mer et l'Etat. La première gère les enseignements primaire et secondaire, tandis que le second s'occupe de l'enseignement supérieur. Le budget de l'éducation, abondé à 80 % par l'Etat, atteint environ 60 milliards de F CFP par an. Tout d'abord, il sert au paiement des salaires des enseignants. Ces derniers, au 5.867 en 2004, ont vu leur nombre progresser de 4,4 % par rapport à l'année précédente (5.618 en 2003), avec +3,1 % pour le premier degré (2.629 contre 2.551) et +5,7 % pour le second (3.157 contre 2.986). Ensuite, il sert à financer les constructions scolaires : en 2004, les dépenses de l'enseignement se sont élevées à 921,8 millions de F CFP, en repli de 56 % par rapport à 2003 (2,1 milliards de F CFP en 2003). Le contrat de développement 2000-2003 a également prévu une enveloppe de 6,3 milliards de F CFP pour les constructions scolaires et une de 1,7 milliard de F CFP pour l'enseignement supérieur¹.

La Charte de l'éducation, élaborée en 2003, a énoncé quelques objectifs prioritaires : l'apprentissage du français et du reo maohi, le renforcement des protocoles d'évaluation et du soutien des élèves en difficultés, ainsi que la professionnalisation du corps enseignant, l'amélioration de l'ensemble du système devant mener à l'océanisation des cadres.

Au cours de l'année 2004-2005, 76.714 enfants scolarisés ont été recensés, dont 56 % dans le premier cycle et 44 % dans le second. La part de ce dernier, qui n'était que de 25 % au début des années 80, témoigne de l'élévation du niveau de qualification de la population.

1.1 L'enseignement primaire

L'enseignement primaire, concurrentiellement assuré par les secteurs public et privé², englobe les maternelles, les écoles primaires, les classes d'éducation spécialisées et les Centres de jeunes adolescents (CJA). Ces derniers, créés en 1981 pour épauler les élèves en risque d'échec jusqu'au terme de la scolarité obligatoire, donnent accès à des formations dans cinq domaines (bâtiment et industrie, bois, tourisme et artisanat, activités liées à la terre, activités liées à la mer). Il a été prévu pour 2005 le passage d'un diplôme qualifiant, équivalant à un Certificat d'aptitude professionnelle (CAP).

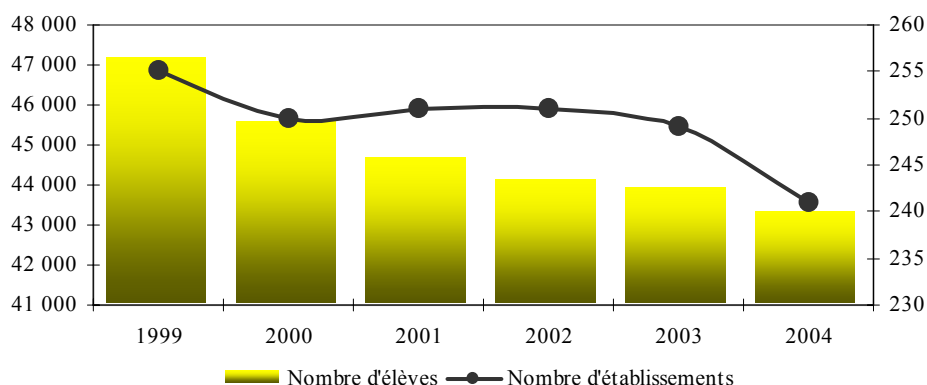
L'arrêté n°795 du 24 juillet 1996, pris en Conseil des ministres, relatif à l'organisation des écoles du premier degré, a posé le principe de la continuité des apprentissages : la maternelle a un rôle essentiel dans le développement de l'enfant et l'école élémentaire doit lui apporter les instruments fondamentaux du savoir.

Au cours de l'année scolaire 2004-2005, 43.301 enfants fréquentaient l'école contre 43.900 l'année précédente, soit -1,4 %. La diminution des effectifs, qui coïncide avec celle de la natalité, a été de 8,1 % entre 1999 et 2004, avec cependant un ralentissement dû au regain des naissances observé depuis quelques années.

¹ Prorogé d'un an, son taux de réalisation a atteint 100 % pour les constructions scolaires et 97,8 % pour l'enseignement supérieur au 31 décembre 2004.

² En 2004, 84 % des élèves étaient scolarisés dans le secteur public et 16 % dans le privé.

Evolution des effectifs et du nombre d'établissements du primaire



Source : Direction de l'enseignement primaire

Cette évolution sur la période 1999-2004 a été particulièrement prononcée aux Australes (-26,6 %) et aux Marquises (-23,1 %).

Répartition des effectifs du premier degré par archipel et par type d'enseignement en 2003

	Enseignement préélémentaire	Enseignement élémentaire	Education spécialisée	CJA	Total
Iles du Vent	11 159	18 775	988	751	31 673
Iles Sous-le-Vent	2 010	3 670	156	220	6 056
Australes	513	733	39	51	1 336
Marquises	598	1 052	32	47	1 729
Tuamotu-Gambier	1 091	2 000	15	0	3 106
Total	15 371	26 230	1 230	1 069	43 900

Source : Direction de l'enseignement primaire

1.2 L'enseignement secondaire

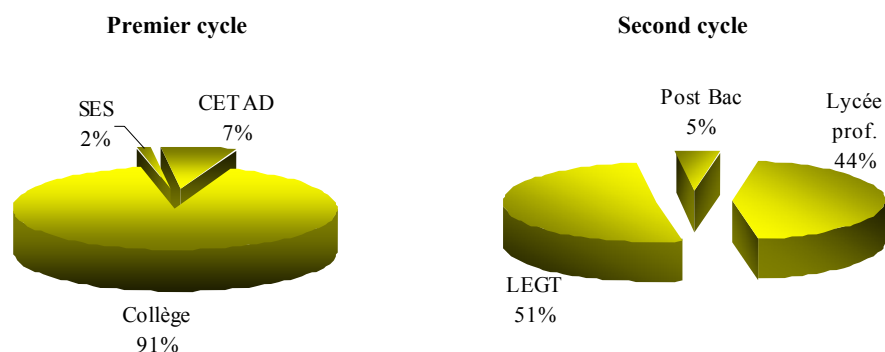
L'enseignement secondaire comprend deux cycles. Le premier inclut les collèges, ainsi que les Centres d'éducation aux technologies appropriées au développement (CETAD), les Groupements d'observation dispersés (GOD) et les Sections d'éducation spécialisées (SES). Au second se rattachent les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT), les lycées professionnels (LP), qui mènent soit au baccalauréat, soit au CAP ou au BEP¹. Les filières après le bac, telles que les BTS² ou les classes préparatoires aux Grandes Ecoles, en font également partie.

Pour l'année scolaire 2004-2005, le nombre d'élèves du secondaire a été de 33.413 contre 33.249 l'année précédente, soit +0,5 %. En l'espace de dix ans, il a progressé de 2,6 % en moyenne annuelle.

¹ BEP : Brevet d'études professionnelles.

² BTS : Brevet technicien supérieur.

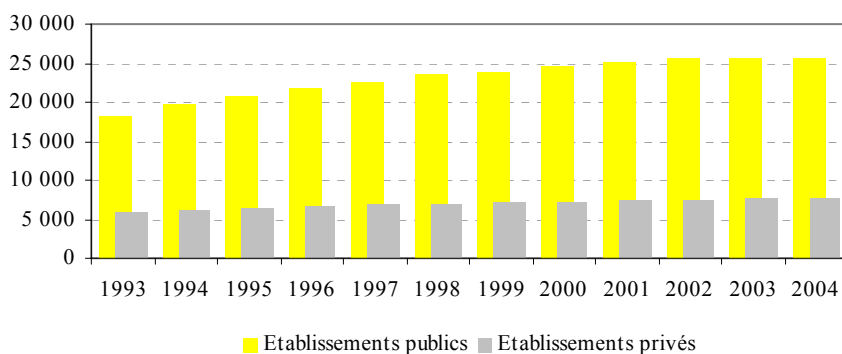
Répartition des effectifs par filière en 2004



Source : Direction de l'enseignement secondaire

Environ trois quarts des effectifs sont inscrits dans le public et un quart dans le privé. Par archipel, ce sont les îles du Vent qui prédominent avec, en 2004, 79,3 % des élèves, suivies par les îles Sous-le-Vent (11,3 %), les Tuamotu (4,1 %), les Marquises (3,3 %) et enfin les Australes (2,1 %). De ce fait, plus de la moitié des 52 établissements polynésiens est implantée aux îles du Vent (35).

Evolution des effectifs dans l'enseignement secondaire



Source : Direction de l'enseignement secondaire

Face à des besoins croissants, les structures d'accueil se sont enrichies tant en quantité qu'en diversité. De nouveaux établissements ont été ouverts, comme le lycée polyvalent de Papara (Tahiti) en 2001 ou le lycée hôtelier de Punaauia (Tahiti) en 2003, permettant l'élargissement de la gamme des filières professionnelles. D'ailleurs, on note que depuis 1996, ce sont surtout ces dernières qui ont absorbé le surplus des effectifs du second degré.

Les taux de réussite aux examens, présentés dans le tableau ci-après font apparaître une dégradation des résultats en 2004, sauf pour le baccalauréat technologique.

Evolution du taux d'admission aux examens

Examens	2001	2002	2003	2004	Variations 2004/2003
Baccalauréat général	80,30%	76,97%	82,13%	80,07%	-2,1 points
Baccalauréat technologique	66,50%	69,60%	67,07%	67,14%	+0,1 point
Baccalauréat professionnel	71,72%	66,67%	72,51%	69,45%	-3,1 points
Brevet	72,33%	72,42%	73,33%	66,95%	-6,4 points
CAP	88,31%	89,80%	88,19%	86,46%	-1,7 point
BTS	48,03%	55,50%	60,28%	56,58%	-3,7 points

Source : Direction de l'enseignement supérieur

1.3 L'enseignement supérieur

En Polynésie française, l'enseignement supérieur est regroupé au sein des lycées¹ (BTS, classes préparatoires aux Grandes Ecoles), de l'Université de Polynésie française (DEUG, Licence, Maîtrise...), ainsi que d'établissements de formation tels que l'Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM), l'Institut supérieur de l'enseignement privé de Polynésie (ISEPP), l'Ecole normale mixte de Polynésie française ou l'Institut Mathilde Frébault (écoles d'infirmières et de sages-femmes).

Pour inciter à la poursuite d'études au-delà du baccalauréat, la Collectivité d'outre-mer a instauré des mesures en faveur des étudiants. En premier lieu, le montant des bourses a été révisé à la hausse dans les filières prioritaires (santé, éducation, action sociale, gestion, tourisme). En second lieu, le gouvernement a institué le « Corps des volontaires de développement » (CVD) pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes diplômés polynésiens. Le dispositif fonctionne par des conventions de formation rémunérée d'une durée de un à deux ans, établies entre le postulant et une entité publique (service, établissement, commune) ou toute personne physique ou morale participant à une activité déterminante pour le développement de la Collectivité d'outre-mer.

La population étudiante, toutes filières confondues, progresse d'année en année. Pour la rentrée 2003-2004, derniers chiffres disponibles à la rédaction de cet ouvrage, les effectifs de l'Université de Polynésie française (UPF) s'élevaient à 2.318 étudiants, dont 33 % inscrits dans la filière Droit/AES² et 24 % dans la filière langues, contre environ 1.400 en 1996 (+ 65,6 %) et, ceux de l'IUFM³, à 140 élèves en première année (50 en 1996) et 43 stagiaires en deuxième année. Ceux des étudiants suivant un cursus hors de la Polynésie française ont crû de 47 % entre 1996 et 2002. Parmi ceux-ci, on recensait, en 2003, 378 élèves boursiers en métropole et 4 à l'étranger.

2. LA SANTE

L'offre de soins en Polynésie française couvre l'ensemble de la population depuis l'instauration en 1995 de la Protection sociale généralisée (PSG). Elle se partage entre le département de la santé publique et un secteur privé conventionné qui s'est particulièrement

¹ Les effectifs de ces formations sont comptabilisés par la Direction de l'enseignement secondaire (DES).

² Administration économique et sociale.

³ L'IUFM dispense des formations sur 2 ans au CAPES dans 8 filières différentes dont les mathématiques, les lettres modernes et l'anglais.

étouffé avec l'accroissement démographique. Mais elle reste difficile à organiser du fait de l'émiettement géographique du territoire.

L'état sanitaire de la population s'est considérablement amélioré au cours des vingt dernières années, le taux de mortalité infantile étant passé de 40,7‰ en 1980 à 7‰ en 2000, en grande partie grâce à une politique volontariste d'amélioration du système de santé et de prévention.

2.1 L'offre de soins

Le secteur public se compose du Centre hospitalier territorial (CHT), situé à Papeete, et de la Direction de la santé publique, dont les agents sont, pour 41 % d'entre eux, répartis dans les archipels autres que les îles du Vent.

La capacité du CHT est de 440 lits, en incluant la psychiatrie installée depuis 2003 sur le site d'un nouveau complexe en construction au Taaone (Papeete). Cet établissement dispose de nombreux services spécialisés, comme la réanimation, le centre de dialyse ou le service de néonatalogie.

La Direction de la santé publique regroupe 4 structures hospitalières périphériques¹, 13 centres médicaux, 19 dispensaires, 21 infirmeries et 49 postes de secours. En complément, existent aussi 7 services de consultations ou d'activités spécialisées, chargés à la fois des soins et de la prévention².

Le secteur privé conventionné compte 2 cliniques à Papeete (211 lits au total) et 2 centres médicaux (70 lits d'hospitalisation et 4 places d'hospitalisation de jour). En outre, 215 médecins dont 97 spécialistes, 76 chirurgiens dentistes, 111 infirmières et 94 kinésithérapeutes sont répartis sur le territoire en 5 zones³. La forte concentration de médecins dans l'archipel de la Société a conduit les autorités publiques à y geler les conventionnements à partir de 1998.

En dépit de structures plutôt développées, l'offre de soins reste parcellaire tant sur le plan médical que géographique. Certains domaines primordiaux comme la chirurgie cardiaque, la radiothérapie ou la greffe rénale n'existent pas en Polynésie française et rendent inévitable le recours aux évacuations sanitaires vers la Nouvelle-Zélande ou la métropole (738 en 2003). Par ailleurs, en raison de l'hétérogénéité de la densité médicale, des évacuations sanitaires inter-îles doivent être organisées (16.733 en 2003).

¹ Moorea (19 lits), Taravao (37 lits), Uturoa (88 lits) et Taiohae (29 lits).

² Hygiène et salubrité publique, Protection maternelle, Protection infantile, Hygiène scolaire, Hygiène dentaire, Psychiatrie infanto-juvénile et Alcoologie et toxicologie.

³ Zone 1 (Tahiti nord dont Papeete), zone 2 (Tahiti sud), zone 3 (Moorea), zone 4 (îles Sous-le-Vent, sauf Maupiti), zone 5 (Maiao, Maupiti, Tuamotu, Gambier, Australes, Marquises).

La densité médicale en Polynésie française comparée avec la France métropolitaine et d'autres pays du Pacifique Sud

	Nombre de médecins pour 100.000 habitants	Année
Polynésie française	175	2000
France métropolitaine	342	2004
Nouvelle-Calédonie	219	2004
Pays du Pacifique Sud		
Australie	250	2002
Nouvelle-Zélande	210	2002
Iles Cook	68	1998
Fidji	36	1998
Départements d'Outre Mer		
Guadeloupe	325	2004
Martinique	342	2004
Guyane	108	2004
Réunion	229	2003

Sources : Direction de la santé - OMS - IEDOM

2.2 Le bilan sanitaire

Sur le millier de décès déplorés par an en Polynésie française, la majorité est due aux maladies cardio-vasculaires ou respiratoires¹, à celles liées aux habitudes de consommation et au mode de vie (diabète, insuffisance rénale, obésité), ainsi qu'aux accidents de la route. Ces derniers représentent d'ailleurs la deuxième cause de mortalité des hommes.

On observe une augmentation importante des cancers qui s'explique à la fois par le vieillissement de la population et par l'amélioration des procédures de dépistage. Le nombre de nouveaux cas avérés est passé de 298 par an entre 1990 et 1995 à 479 entre 1998 et 1999.

Les grandes endémies parasitaires ou infectieuses, à l'inverse, ont nettement reculé : la filariose lymphatique a été divisée par 30 en l'espace de 10 ans et le rhumatisme articulaire aigu par 2 entre 1993 et 2000. Mais les épidémies de dengue restent susceptibles de grever lourdement le budget de la santé ; celle de 2001 a touché 33.000 personnes.

2.3 La politique de la santé

Le financement de la santé, qui nécessite environ 50 milliards de F CFP par an, est assuré par le budget de la Collectivité d'outre-mer d'une part, et par les cotisations versées au profit de l'assurance maladie de la Caisse de prévoyance sociale (CPS) d'autre part. La politique de la santé, exprimée dans le schéma d'organisation sanitaire (SOS), vise plusieurs objectifs : la promotion de la qualité des soins, l'optimisation des ressources et la prévention.

¹ 20 % des adultes et adolescents polynésiens souffrent d'asthme.

Le gouvernement polynésien a décidé la construction d'un nouvel hôpital moderne, capable de prendre en charge des pathologies lourdes comme le cancer¹. Il devrait de surcroît comprendre de nombreuses places d'hospitalisation de jour. En janvier 2001, la première pierre a été posée sur le site de Taaone (Papeete). Suite à des retards importants, le chantier, qui devait être terminé en 2004, ne sera livré qu'à l'horizon de 2008. Pour l'heure, seul le bâtiment de la psychiatrie est opérationnel. Début 2004, une campagne a été lancée pour mettre en place le numéro d'appel téléphonique du « 15 », le Service d'aide médicale d'urgence (SAMU) polynésien. Mais il ne s'agit encore que d'un simple répondeur ; des recrutements de personnel, médecins et permanents, devraient permettre son plein fonctionnement vers la mi-2005.

Afin de réduire les évacuations sanitaires inter-îles, les consultations avancées de spécialistes dans les archipels ont bénéficié du partenariat de la Direction de la santé, pour la logistique, du CHT qui fournit les praticiens, et de la CPS qui assure le financement. Elles ont considérablement progressé en 2003 et permis une baisse de 12 % des évacuations sanitaires inter-îles par rapport à l'année précédente. Pour ce qui est des évacuations internationales, leur diminution de 27 % est principalement due à la mise en service d'une Imagerie par résonance magnétique (IRM), au renforcement de l'offre neurochirurgicale et aux interventions réalisées ponctuellement par des médecins métropolitains ou étrangers en déplacement en Polynésie française.

Dernier volet de la politique de la santé, la prévention a été renforcée grâce à l'Etablissement public administratif pour la prévention (EPAP), dont le budget, abondé par des taxes assises sur les produits sucrés et les bières, finance de nombreuses campagnes (dépistage des cancers gynécologiques, distribution de médicaments contre la filariose lymphatique, lutte contre le tabagisme ou l'alcoolisme...).

3. LA PROTECTION SOCIALE

3.1 La protection sociale généralisée

Le système de Protection sociale généralisée (PSG), mis en place en 1995, a pour objectif d'offrir à tous les Polynésiens une couverture sociale de base s'appuyant sur le principe de solidarité. Il s'articule autour de quatre régimes :

- le régime général des salariés (RGS) ;
- le régime des non-salariés (RNS) ;
- le régime de solidarité de la Polynésie française (RSPF) qui permet aux plus démunis d'accéder aux structures de soins et de bénéficier de prestations familiales, ainsi que d'une allocation minimale pour les personnes âgées et les personnes handicapées ;
- la sécurité sociale, pour couvrir les fonctionnaires et les retraités de l'Etat, une convention ayant été conclue pour que la CPS en assure la gestion locale.

Le financement de la PSG est assuré par la Collectivité d'outre-mer, par l'Etat et au travers des contributions de solidarité. En décembre 2004, la signature de la convention santé - solidarité entre le Haut-commissaire et le Président de la Polynésie française a confirmé la volonté de l'Etat de poursuivre sa contribution au maintien de la couverture sociale. Cette dernière s'est présentée sous la forme d'une aide de 2,6 milliards de F CFP au

¹ Service de radiothérapie et de curiethérapie, médecine nucléaire.

titre du financement du RSPF. Entrant dans le cadre de la loi d'orientation inscrite dans le Pacte de progrès, cette convention était arrivée à échéance en 2003.

En 2004, 239.995 personnes ont bénéficié de la PSG¹, soit près de 95 % de la population polynésienne. 74 %² des personnes affiliées à la CPS ont relevé du régime des salariés, contre 19 % pour le régime de solidarité et 7 % pour le régime des non salariés. Alors que le nombre de ressortissants du RGS et du RNS s'est inscrit en hausse de 1,6 %, celui du RSPF s'est replié de 1,9 %.

3.2 L'évolution des dépenses de la protection sociale généralisée

Après une année 2003 marquée par une progression maîtrisée des dépenses de la PSG (+ 3,1 %), ces dernières, 75,9 milliards de F CFP en 2004, ont de nouveau connu une croissance élevée, +6,4 % (71,4 milliards de F CFP en 2003). Cette évolution a résulté de la hausse de l'ensemble des coûts des prestations. Ainsi, ils ont augmenté de 13 % en matière de retraite (17,6 milliards de F CFP contre 15,6 en 2003) et de 3,6 % pour l'assurance-maladie (38,8 milliards de F CFP contre 37,4).

Le tableau ci-après retrace depuis 1999 l'évolution des dépenses au titre des différentes prestations par régime :

Evolution des coûts des régimes de la PSG (1)

en millions de F CFP

Années	Régime général des salariés (RGS)				Régime des non-salariés (RNS)		Régime de solidarité de Polynésie française (RSPF)				Total PSG
	Total dont	Malad	Retr.	PF (2)	Total dont	Malad.	Total dont	Malad	ASPA (3)	PF (2)	
1999	40 106	21 252	10 706	6 227	2 016	1 564	14 131	6 710	2 819	1 797	56 253
2000	42 061	20 678	12 501	6 042	2 300	1 772	15 317	7 628	2 824	1 891	59 678
2001	44 899	23 002	13 496	6 281	2 447	1 940	14 908	7 257	2 830	1 761	62 254
2002	50 116	25 839	15 406	6 295	2 898	2 214	16 235	8 030	2 839	1 809	69 249
2003	50 596	25 495	15 612	6 119	3 013	2 583	17 783	9 340	2 834	1 831	71 392
2004 (4)	53 744	26 748	17 636	7 478	3 184	2 386	19 015	9 629	3 217	2 260	75 943

Source : Ministère de la Santé

(1) Chiffres modifiés.

(3) Allocation spéciale pour personnes âgées.

(2) Prestations familiales.

(4) Chiffres provisoires.

Représentant 70,8 % du coût total de la PSG, les dépenses de santé du régime général des salariés sont passées de 50,6 milliards de F CFP en 2003 à 53,7 milliards en 2004 (+ 6,2 %), pour un coût moyen par bénéficiaire de 351.762 F CFP en 2004 (336.278 F CFP en 2003). L'assurance-maladie, qui a représenté à elle seule près de la moitié des dépenses, a crû de 4,9 %, pour s'élever à 26,7 milliards de F CFP. Dans le même temps, le montant des retraites des assujettis au RGS s'est également inscrit en hausse de 13 % en 2004. Face à cette augmentation des dépenses et afin de contenir le déficit structurel du régime, le conseil d'administration du RGS a décidé de relever les différents taux de cotisations en matière de retraite. Depuis le 1^{er} janvier 2005, ces derniers ont été fixés à 11,34 %³ pour la tranche A (contre 10,95 % en 2004) et à 9,99 %⁴ pour la tranche B (contre

¹ Contre 237.850 en 2003, soit + 0,9 %.

² Y compris les affiliés relevant du régime de sécurité sociale.

³ 7,56 % de cotisations patronales et 3,78 % de cotisations salariales.

⁴ 6,66 % de cotisations patronales et 3,33 % de cotisations salariales.

9,3 %). S'agissant de l'assurance-maladie, ils sont restés inchangés depuis 2003, à 17,73 %¹.

Le régime des non salariés a pour sa part connu une croissance de ses dépenses de 5,7 %. Le coût global du RNS s'est établi à 3,2 milliards de F CFP (contre 3 milliards en 2003) pour 16.413 affiliés (contre 16.158), soit un montant moyen de 193.993 F CFP par bénéficiaire de ce régime (186.471 F CFP en 2003).

Les dépenses du régime de solidarité de Polynésie française sont ressorties en hausse de 6,9 % (19 milliards de F CFP, contre 17,8 milliards en 2003), en dépit de la baisse du nombre de ses ayants droit de 1,9 % (45.903 contre 46.792). Cette évolution trouve son explication dans le relèvement du montant des principales prestations sociales² en début d'année. Ainsi, les dépenses en matière de prestations familiales sont passées de 9 milliards de F CFP en 2003 à 10,1 milliards un an plus tard (+ 12,6 %) et celles relatives aux allocations destinées aux personnes âgées et aux personnes handicapées de 5,4 milliards de F CFP à 6 milliards (+ 9,8 %). Le coût moyen par bénéficiaire du RSPF s'est apprécié de 9 % (414.243 F CFP contre 380.044 l'année précédente).

¹ 11,89 % de cotisations patronales et 5,84 % de cotisations salariales.

² Depuis le 1^{er} janvier 2004, l'allocation de solidarité pour les personnes âgées (ASPA) ou minimum vieillesse est passée de 54.504 F CFP à 60.000 F CFP, les allocations familiales de 6.000 F CFP à 7.000 F CFP par enfant et les allocations aux personnes handicapées de 30.000 F CFP à 32.000 F CFP par mois.

Section 3

La vie économique des archipels éloignés

§ 1. PRESENTATION GENERALE

Composée de 118 îles d'une superficie totale d'environ 4.000 km² disséminées sur un espace maritime de 2,5 millions de km², la Polynésie française apparaît comme l'un des ensembles géographiques et administratifs les plus fractionnés au monde. Le territoire est, de ce fait, économiquement et socialement très hétérogène. Ainsi, les îles du Vent concentrent près des trois quarts de la population et l'essentiel des structures économiques ; les archipels éloignés (îles Australes et Tuamotu-Gambier), quant à eux, tentent de maintenir sur place une population fortement attirée par l'activité urbaine et économique de Tahiti ; enfin, les Marquises marquent leur différence et aspirent à un développement plus équilibré du territoire.

Le très grand morcellement de l'espace géographique, l'éloignement des principaux marchés mondiaux, ainsi qu'un réseau de transport très centralisé (tout le trafic converge et part de Tahiti) sont autant de facteurs qui concourent à l'enclavement des archipels polynésiens. Il en résulte des coûts d'infrastructures et d'approvisionnement élevés dus à la faible concentration de la population. En outre, la saturation progressive de la zone urbaine de Papeete impose également la poursuite d'une politique de désenclavement et de développement des archipels.

La recherche d'une dynamique de développement sur l'ensemble de la Polynésie française est une préoccupation constante affichée par les pouvoirs publics.

Aussi, le tourisme, développé initialement aux îles Sous-le-Vent et aux îles du Vent, a connu une croissance non négligeable de ses infrastructures dans l'ensemble des archipels, que ce soit l'hôtellerie de luxe ou la petite hôtellerie familiale (pensions de famille).

Les cultures maraîchères et fruitières, autrefois uniquement destinées à l'autoconsommation familiale, se sont étendues au point de satisfaire une part importante de la demande locale, grâce à la mise en place de circuits de commercialisation inter-îles.

La professionnalisation de l'activité « pêche » pourrait également conduire à l'émergence de véritables pôles économiques dans certaines îles. Cependant, le faible volume de poissons pêchés ces dernières années, essentiellement dû à des conditions climatiques défavorables (phénomènes el niño et la niña), n'a pas permis un développement conséquent de cette filière, qui reste tournée principalement vers l'autoconsommation.

Les archipels éloignés partagent la volonté de développer leurs spécificités locales, notamment les plus productrices de valeur ajoutée : ainsi en est-il de la perliculture aux Tuamotu-Gambier, de l'artisanat aux Australes et aux Marquises ou encore de certaines productions agricoles aux îles Sous-le-Vent (pastèques, melons, vanille) et aux Australes (pommes de terre notamment).

§ 2. LES AIDES AU DEVELOPPEMENT DES ARCHIPELS

Le Fonds d'entraide aux îles (FEI) est une composante importante de l'aide des autorités locales dans les archipels éloignés. Il intervient pour le financement de logements individuels, le soutien de certains secteurs économiques, la réalisation d'équipements à caractère social, sportif ou culturel et d'une manière générale, pour l'amélioration des conditions de vie. Il a également compétence pour intervenir dans le domaine de l'aide aux pensions de famille et aux petits hôtels familiaux sur l'ensemble de la Polynésie française.

Le montant des aides économiques attribuées par le FEI s'est restreint en 2004, à 100,3 millions de F CFP (149,9 millions en 2003) pour 145 dossiers dont la répartition par archipel est retracée dans le tableau infra. Il a également octroyé 521 aides à l'amélioration du logement pour un montant de 364,7 millions de F CFP (296 millions en 2003) et 3 aides à la petite hôtellerie.

Répartition des attributions d'aides octroyées en 2004

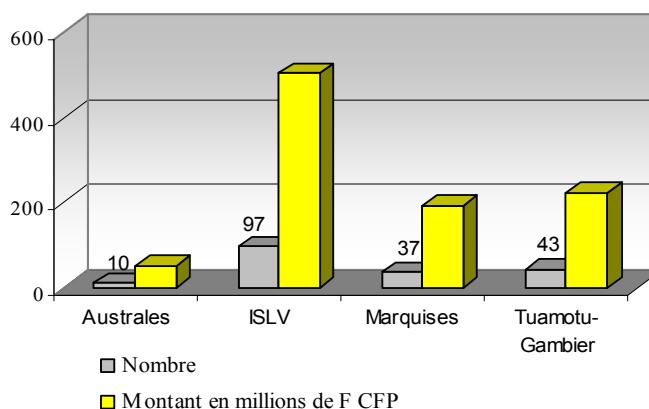
en millions de F CFP

Archipels	Activités économiques		Habitat dispersé		Petite hôtellerie		Total	
	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant
Iles Sous-Le-Vent	35	26,4	139	97,3	1	13,8	175	137,5
Tuamotu-Gambier	70	50,5	227	158,9	2	27,6	299	237,0
Marquises	30	13,5	74	51,8			104	65,3
Australes	10	9,9	81	56,7			91	66,6
Total	145	100,3	521	364,7	3	41,4	686	506,4

Source : Fonds d'entraide aux îles

Enfin, le Fonds, qui assure le suivi des programmes de construction de « fare MTR » mis en œuvre dans le cadre du Contrat de développement, a attribué 17 aides pour un montant global 89 millions de F CFP en 2004 (390 aides et 2 milliards de F CFP en 2003). Il a ainsi livré 187 nouvelles constructions contre 234 en 2003, dont 97 aux îles Sous-le-Vent, 43 aux Tuamotu-Gambier, 37 aux Marquises et 10 aux Australes, avec un coût moyen de 5,2 millions de F CFP par fare.

Répartition des aides exécutées au titre des fare MTR en 2004



Source : FEI

§ 3. LES ACTIVITES ECONOMIQUES DES ARCHIPELS

1. LES AUSTRALES

L'archipel des Australes est un groupe de cinq îles hautes d'origine volcanique. Située à l'extrémité sud de la Polynésie française, son île la plus excentrée, Rapa, est séparée de Tahiti par 1.240 km d'océan. D'une superficie totale de 141 km², l'archipel s'étale au-dessus du tropique du capricorne et jouit d'un climat plus frais, avec des saisons plus marquées que le reste du territoire. Au dernier recensement de la population en novembre 2002, on a dénombré 6.329 habitants contre 6.563 en 1996.

L'archipel des Australes appuie son développement principalement sur les secteurs de l'agriculture (maraîchage) et du tourisme de petite hôtellerie.

1.1 Les infrastructures

En 2004, 18 conventions de financement ont été signées entre l'Etat (DGE¹ et FIDES) et les 5 communes de l'archipel pour un montant total d'investissement d'environ 98 millions de F CFP.

Par ailleurs, le Contrat de développement 2000-2003 (prolongé jusqu'au 31 décembre 2004) a consacré 1,18 milliard de F CFP à l'aménagement des infrastructures de communication des Australes. Celles-ci possèdent trois aérodromes sur les îles de Tubuai, Rurutu et Raivavae desservies six fois par semaine au minimum. Les travaux de réalisation d'une piste d'atterrissage d'une longueur de 1.400 mètres à Rimatara se sont poursuivis en 2004 et devraient permettre d'accueillir des ATR 72 d'ici juillet 2005. A ce jour, deux liaisons hebdomadaires relient Papeete à Raivavae et Rurutu, cette dernière comportant une escale à Tubuai.

L'acheminement par voie maritime est actuellement assuré par les rotations d'un seul cargo mixte, le Tuhaa Pae 2. Hormis Rapa, qui est reliée environ une fois tous les quinze jours, le reste de l'archipel dispose d'une liaison hebdomadaire avec Papeete.

Comme en 2003, les équipements d'adduction d'eau ont fait l'objet de travaux en 2004. La commune de Raivavae, consciente de ses problèmes réguliers de pénurie d'eau de captage va bénéficier d'une campagne de forages de reconnaissance préalable à la mise en place d'un réseau d'alimentation en eau potable débuter au premier trimestre 2005. Ces forages devraient permettre à toute la population de Raivavae de disposer d'eau courante et potable à longueur d'année. La commune de Rapa a également engagé des travaux de potabilisation de l'eau et pourra ainsi, à terme, distribuer une eau propre à la consommation à l'instar de Rurutu et Rimatara.

La rénovation, l'extension et la construction des équipements scolaires, qui font l'objet d'un programme annuel, sont financées par le Fonds intercommunal de péréquation (FIP). En 2004, ont été dénombrés sur l'archipel des Australes 1.992 enfants (2.047 en 2003) et adolescents scolarisés dans les deux collèges de l'archipel (Tubuai et Rurutu), un Centre d'éducation aux technologies appropriées au développement (CETAD), un

¹ Dotation globale d'équipement.

Groupement d'observation dispersé (GOD), deux Centres pour jeunes adolescents (CJA) à Rimatara et Rurutu, ainsi que cinq écoles primaires.

Enfin, un certain nombre de travaux se sont achevés en 2004 ou se poursuivent en 2005 comme la construction ou la réfection des bâtiments communaux (mairies de Mataura à Tubuai, et Rairua à Raivavae ou encore abri pour chambres froides à Rapa...).

1.2 Une économie essentiellement agricole

Le climat relativement tempéré et la terre fertile ont tout naturellement destiné l'archipel des Australes à l'agriculture : taro, manioc, patate douce, pomme de terre, carotte. Aujourd'hui encore, elle est le fondement de son économie. A côté des cultures traditionnelles, les pouvoirs publics incitent les exploitants à diversifier leurs productions. La modernisation entreprise dans les infrastructures de transport permet d'envisager l'amélioration de la commercialisation des produits agricoles sur les marchés de consommation de Tahiti et le développement d'autres secteurs encore minoritaires comme l'artisanat, le tourisme ou la pêche.

L'année 2003, marquée par une longue période de sécheresse, a été médiocre pour la plupart des productions agricoles des Australes, qui restent néanmoins le second fournisseur maraîcher de la Polynésie française après les îles du Vent. L'abandon de la culture par certains producteurs suite à un manque de disponibilité de terrains, les problèmes d'ordre phytosanitaire, agronomique et économique sont venus perturber la culture et la commercialisation de ces produits, notamment de la pomme de terre. La récolte de cette dernière a néanmoins légèrement crû (690 tonnes en 2004, contre 656 tonnes en 2003 et 1.018 tonnes en 2002). La production de carottes a régressé pour atteindre 229 tonnes en 2004 contre 259 en 2003. De même, avec 77 tonnes en 2004 contre 218 en 2003, la production de choux a chuté de 65 %. Le taro, principal produit vivrier cultivé, a fourni 179 tonnes en 2004, contre 145 l'année précédente.

Les principales productions fruitières sont la pastèque (58 tonnes en 2004 contre 107 en 2003), le litchi (29 tonnes en 2004 contre 17 en 2003), et les citrons (5 tonnes contre 12). La commune de Rapa a commercialisé sur Papeete en 2004 500 kg de purée de goyave de Chine.

Depuis quelques années, la floriculture tend à devenir une spécialité réputée des Australes. Les fleurs des régions tempérées continuent d'emporter un vif succès à l'occasion des diverses fêtes de l'année (Toussaint, fête des mères...). En 2004, 75.100 tiges de lys ont été expédiées vers Tahiti (55.000 en 2003). Enfin, la société civile agricole Manu meri no Tubuai a produit 200 Kg de miel qui ont été totalement commercialisés sous sa marque (400 kg en 2003 et une tonne en 2002).

L'artisanat de l'archipel jouit d'une grande renommée en Polynésie française. Jusque-là considérée comme une source de revenus d'appoint non négligeable, cette activité est le plus souvent exercée au sein du milieu associatif qui compte une quarantaine de groupes. Ils profitent des diverses foires et expositions organisées à Tahiti pour faire connaître leurs différentes spécialités : vannerie, confection de colliers de coquillages, de tifaifai, sculptures sur bois...

La pêche reste un milieu confidentiel encore tourné vers l'autoconsommation, en dépit de l'aide des pouvoirs publics.

Le tourisme poursuit son développement. En 2004, on a recensé quelque 16 pensions de famille aux Australes, la plupart sur les îles reliées par voie aérienne, Rurutu, Tubuai et Raivavae. Elles bénéficient du programme « séjours dans les îles » piloté par Air Tahiti, qui attire les voyageurs avec des tarifs avantageux.

Enfin, la commune de Rapa, le SDR et le CIRAD ont collaboré pour la mise en place d'un arboretum qui sera composé d'environ 200 arbres (manguiers, pêcheurs, pommiers, avocatiers, pamplemoussiers...). A terme, les objectifs principaux sont d'améliorer la disponibilité en fruits sur l'île et d'approvisionner le marché de Papeete en fruits tempérés ou en produits transformés spécifiques.

2. LES ILES MARQUISES

Les îles Marquises se distinguent tout d'abord par leur géographie. Très excentré, situé à environ 1400 km au nord-est de Tahiti, l'archipel est composé de 14 îles, dont six habitées.

Les particularités des Marquises tiennent à plusieurs facteurs dont l'expression d'une identité marquisienne très marquée, distincte de la culture polynésienne, et son éloignement géographique qui en fait un archipel encore très préservé.

2.1 Les infrastructures et les transports

L'archipel ne possède pas de récif frangeant corallien ; de ce fait, les plaines littorales sont rares, ce qui complique la mise en place d'un réseau routier efficace. Cette géographie explique l'enclavement des îles Marquises jusqu'à une période récente : la construction d'aéroports, de routes, d'infrastructures portuaires a nécessité des travaux d'aménagement considérables.

Les infrastructures maritimes font l'objet de travaux d'amélioration réguliers, en particulier en sorties de vallées, afin de permettre aux baleinières d'embarquer et de débarquer les personnes et les produits locaux, notamment le coprah et le nono. C'est ainsi que le navire mixte ARANUI et le cargo TAPORO VI peuvent effectuer chacun plus de 15 rotations par an à partir de Tahiti, touchant tous les ports et visitant les vallées les plus isolées. Avec un tonnage brut de 26.200 tonnes à l'aller et 6.300 tonnes au retour en 2004, l'archipel des Marquises draine près de 15 % du fret maritime dans les archipels. Le fret aller est dominé, comme dans tous les archipels éloignés, par les carburants, l'alimentaire et les produits de construction. Dans le fret retour, la part du nono est très forte (65%), les autres produits exportés vers Tahiti sont essentiellement agricoles (coprah).

Mais c'est surtout dans les domaines routiers et aériens que le processus de désenclavement est le plus significatif. Ainsi, les îles Marquises disposent depuis octobre 2003 d'un nouvel avion Twin Otter, exploité par la compagnie Air Tahiti, et destiné exclusivement à la desserte intra-îles. Quatre îles sur six sont dotées d'un aéroport ou d'une piste. Des études de sites et de faisabilité ont été lancées pour la construction de pistes d'atterrissage à Tahuata et Fatu Hiva. Le réseau routier a fait l'objet d'investissements considérables, mais reste inégalement développé. Le chantier le plus significatif est sans nul doute celui de la construction d'une route de 46 km à Nuku Hiva entre l'aéroport de Terre Déserte et l'agglomération de Taiohae, capitale administrative des Marquises.

Enfin, le réseau de télécommunication est particulièrement développé et performant, eu égard à la faible densité de population. Chaque île est connectée au réseau téléphonique

territorial numérique. Le réseau mobile GSM/vini est opérationnel à Nuku Hiva, Ua Pou, Ua Huka, et Hiva Oa. Chacune des îles possède une agence OPT prodiguant les services postaux et financiers de base.

2.2 Les potentialités de l'archipel

L'éloignement de l'archipel des Marquises par rapport au centre marchand de Tahiti, a contribué au développement d'une agriculture tournée à 75 % vers l'autoconsommation et l'échange. Ainsi, la production agricole globale des îles Marquises est estimée à 1,38 million de FCFP en 2002 dont 345 millions seulement sont écoulés par des circuits de commercialisation formels clairement identifiés (marchés locaux, magasins).

Avec 1.200 tonnes et 107 millions de FCFP, la production de coprah est la première source de revenu agricole de l'archipel malgré une diminution de plus de 50 % des tonnages récoltés depuis le milieu des années 90 (2,450 tonnes en 1995). La production de nono et de fruits (citron) tient également une place importante aux Marquises. Enfin, le potentiel forestier est important, notamment dans les îles de Nuku Hiva et Hiva Oa où sont plantés près de 2.000 hectares de pin des Caraïbes. L'archipel compte également environ 120 hectares de plantations de bois précieux (miro, tamanu, tou, santal, teck, swietenia, cedrela) qui sont exploités pour les besoins de la sculpture sur bois.

La réputation de l'artisanat marquisien n'est plus à faire : sculptures sur bois ou sur os, impressions sur tapa, sont autant d'expressions de la richesse culturelle des Marquises et de l'esprit créatif des Marquisiens. L'artisanat se démarque en effet de celui des autres archipels, par la sculpture de la pierre, de l'os, du rostre d'espadon, la confection de « tapa » naturels ou illustrés, de « monoi » parfumé au « rea¹ » ou au bois de santal, de parures à base de graines, ou encore de colliers odorants (« kumu hei »). Le salon annuel des Marquises qui se tient chaque année, place To'ata, et le Heiva des artisans, organisé également à Papeete, offrent aux artisans marquisiens des plates-formes de vente importantes. En 2003, le chiffre d'affaires de ces deux expositions a totalisé près de 70 millions de FCFP. L'artisanat aux Marquises constitue une source de revenus pour environ un millier d'artisans.

Le prestige historique et culturel des Marquises, le pittoresque de ses sites, en font une destination touristique potentiellement porteuse. L'archipel comporte deux hôtels classés de chacun 20 chambres, à Nuku Hiva et Hiva Oa, et près de 130 chambres en pensions de famille. Parallèlement à ce tourisme « classique », s'est développé ces dernières années un tourisme « maritime », composé des passagers du cargo « mixte » Aranui, de ceux des paquebots de croisière de passage, ainsi que des nombreux navigateurs à bord de voiliers. Cependant, ces succès relatifs et le nombre croissant de visiteurs ne doivent pas masquer le fait que le tourisme de séjour n'a pas décollé comme espéré, essentiellement en raison du coût de la destination et d'une desserte aérienne extérieure insuffisante. Beaucoup reste à faire par ailleurs, dans la promotion de la destination, la formation des prestataires locaux, l'amélioration de la qualité de structures d'accueils familiales.

La zone économique de l'archipel est réputée la plus riche en thonidés de la Polynésie, notamment en thon rouge de qualité « sashimi ». Au début des années 90, plusieurs groupements de pêcheurs locaux ont exploité cette ressource, en produisant des longes de thon rouge congelées qu'ils expédiaient vers Tahiti. La pêche artisanale était également pratiquée pour alimenter la filière vivrière locale. Cependant, les normes de

¹ Gingembre.

qualité et les conditions technico-économiques de ce secteur ont évolué de manière drastique sans que les pêcheurs côtiers aient pu ou su adapter leurs pratiques. Dans le même temps, le nombre de thoniers exogènes a augmenté régulièrement. Il en a résulté un déclin de ce secteur et une sous-activité de la flottille existante à la fin des années 90. Récemment, pourtant, les pêcheurs et les élus locaux ont relancé l'idée de l'implantation d'une base de pêche thonière aux Marquises. Des études technico-économiques ont été menées, et ont montré l'opportunité d'un tel projet. S'il devait voir le jour, ce projet aurait, à n'en point douter, un impact important sur les activités socio-économiques des Marquises liées au secteur de la pêche.

L'économie productive des Marquises demeure essentiellement agricole, avec une diversification faible des activités. Le développement du tourisme, porté par la notoriété des croisières « ARANUI » et par une desserte aérienne améliorée, peine à prendre son envol. Enfin, l'essentiel des revenus de la population provient des transferts publics : salaires, retraites, allocations, chantiers publics, aide à la coprahculture qui forment la base des ressources monétaires de l'archipel. D'autre part, si la jeunesse de la population des Marquises est un atout, elle est aussi un défi : celui de la formation, de l'emploi, mais aussi, compte tenu de la prévalence forte d'une poly-activité, de la création d'opportunités de revenus tirés de la production agricole, de la pêche, de l'artisanat et du tourisme.

3. LES TUAMOTU-GAMBIER

3.1 Un vaste archipel

L'archipel des Tuamotu-Gambier constitue le plus vaste ensemble de la Polynésie française. Il s'étend sur 1.700 kilomètres et comprend 90 îles et atolls (dont 46 habités en permanence) répartis sur un espace maritime de plus de deux millions de km². La grande dispersion des îles et atolls est la principale caractéristique de l'archipel et explique les difficultés rencontrées pour asseoir le développement de ses infrastructures et de son économie.

Lors du dernier recensement de 2002, la population des 17 communes de cet archipel s'élevait à 15.862 habitants, en hausse de seulement 3,2 % en six ans, notamment en raison de la crise de la perliculture et du départ des forces armées de Hao et Moruroa (environ 1.200 personnes recensées).

Dans ce contexte, des investissements en matière d'infrastructures de communication (équipements aéroportuaires, portuaires, routiers et de télécommunications) ont été contractualisés au titre du deuxième Contrat de développement pour la période 2000-2003 (prolongé jusqu'au 31 décembre 2004) et de la Dotation globale de développement économique.

En matière d'équipements aéroportuaires, 350 millions de F CFP ont été attribués pour la construction des pistes de Katiu et de Kauehi, ainsi que les travaux d'aménagement et de revêtement de la piste de Hikueru. Il faut également rajouter la réalisation d'une piste à Arutua et à Aratika. Aujourd'hui, 37 aérodromes relient Papeete à l'archipel, dont 1 aérodrome d'Etat (Rangiroa), 1 militaire (Moruroa), 5 privés (Anuanuraro, Aratika, Marutea sud, Nengo Nengo, et Nukutepipi), et 30 territoriaux. Deux nouvelles pistes sont en cours de travaux à Niau et à Raroia. La desserte aérienne des Tuamotu-Gambier est principalement assurée par la compagnie aérienne locale Air Tahiti. A l'ouest, la plupart des atolls sont desservis deux à trois fois par semaine. Les destinations touristiques

(Rangiroa, Manihi, Tikehau, et Fakarava) comptent au moins une rotation par jour. A l'est, seuls Hao et Makemo bénéficient de trois rotations hebdomadaires.

Pour ce qui est des installations portuaires, 620 millions de F CFP ont été prévus au titre du deuxième Contrat de développement pour l'aménagement des quais de Amanu et de Rikitea, dont les projets ont pris du retard, ainsi que d'Apataki et de Takaroa, achevés en 2004. Par ailleurs, 2,3 milliards de F.CFP, dont 1,3 provenant du FREPF, doivent financer les travaux d'amélioration des accès maritimes dans 31 atolls des Tuamotu-Gambier. La première tranche, s'élevant à 230 millions de F CFP, a été engagée en 2001 pour Manihi, Ahe, Takapoto, ainsi que Takaroa. La deuxième tranche, amorcée en 2002 et d'un montant de 430 millions de F CFP, concerne neuf autres atolls : Aratika, Niau, Takume, Fangatau, Napuka, Tepoto Nord, Pukarua, Reao et Vairaatea.

La desserte maritime de l'archipel est assurée par 5 navires pour les Tuamotu-ouest, exception faite de Takapoto, touché dans les circuits de l'Aranui et du Taporo VI, 7 pour le centre, 5 pour l'est, 2 pour le nord-est, et 2 pour les Gambier. Hormis les Tuamotu-ouest desservies hebdomadairement, le reste de l'archipel compte au minimum une rotation mensuelle. Le trafic maritime est essentiel non seulement à l'approvisionnement des atolls éloignés en produits alimentaires, pétroliers et matériaux de construction, mais aussi au rapatriement du coprah, des produits de la perliculture, et du poisson. En 2004, le fret global a été de 68.878 tonnes contre 64.641 l'année précédente, soit +6,2 %. Le fret aller a été constitué, pour 32 %, de produits pétroliers, pour 21 % de matériaux de construction et pour 21 % de produits alimentaires, tandis que le fret retour était composé à 80 % de coprah (5.900 tonnes), 14 % de nacre et 1,5 % de noni (100 tonnes).

3.2 Une politique active d'aménagement favorable au maintien et au retour des populations dans les îles

En plus de cet effort de désenclavement de l'archipel, dans le cadre de leur politique d'aménagement, la Collectivité d'outre-mer et l'Etat souhaitent encourager le maintien et le retour des populations dans les îles grâce à l'amélioration des conditions de vie. Dans ce but, plusieurs mesures ont été prises pour le développement des infrastructures scolaires, des équipements communaux et sanitaires, ainsi que pour l'incitation à la construction d'habitations.

L'accent est mis sur la réhabilitation et le développement des infrastructures d'éducation et de formation. Tous les atolls ayant une population permanente accueillent une école primaire. Rangiroa et Hao ont chacun leur collège, ainsi qu'un Groupement d'observation dispersée (GOD), de même qu'à Manihi et à Makemo. Le GOD de ce dernier est actuellement en cours de transformation en collège. L'enseignement professionnel est dispensé au sein de deux établissements privés, à Makemo et à Rikitea.

Par ailleurs, le détachement de Hao du Groupement du service militaire adapté de Polynésie française (GSMA), mis en place depuis le 1^{er} août 1995, participe très activement à la formation et à l'insertion des volontaires stagiaires qui acquièrent des connaissances en bâtiment (maçonnerie, électricité, menuiserie), en navigation (permis côtier et hauturier, mécanique marine), en restauration collective et en matière de prévention et sécurité. 100 volontaires stagiaires ont reçu un enseignement en 2004, dont 77 pour le détachement de Hao.

En outre, l'Etat et la Collectivité d'outre-mer ont apporté leur concours au développement des équipements communaux (voirie, électrification et éclairage, citernes et hangars). Le deuxième Contrat de développement a prévu 60 millions de F CFP pour le

financement des études concernant 5 incinérateurs de déchets. C'est dans ce cadre que sont en voie d'élaboration des Programmes de gestion des déchets (PGD) dans l'île de Mangareva et dans les atolls de Rangiroa, Makemo, Hao, Fakarava et Manihi. Le projet le plus avancé est celui de Manihi, estimé à 104 millions de F CFP, qui devrait être financé par l'Etat (85 millions de F CFP) et par la Collectivité (19 millions de F CFP). Cependant, suite aux élections et aux changements gouvernementaux, les travaux n'avaient toujours pas commencé à fin 2004.

Quant aux équipements sanitaires, la reconstruction du centre médical de Makemo et l'édification de nouvelles infirmeries à Takaroa et à Arutua ont été achevées en 2004. Par ailleurs, la remise en état de 10 postes de secours communaux est en cours, grâce à des financements du FIP et des crédits déconcentrés du FIDES gérés par la subdivision administrative de l'Etat (Faaite, Makatea et Katiu sont terminés). Enfin, un dispensaire situé dans la nouvelle mairie de Hikueru est en cours de construction.

De nombreuses aides en matériaux de construction sont octroyées afin d'encourager la construction d'habitations. En tout, ce sont quelque 2,9 milliards de F CFP du deuxième Contrat de développement qui sont destinés au logement social dans les archipels, avec une quote-part d'environ 700 millions de F CFP pour les Tuamotu-Gambier.

Au centre de l'archipel, l'atoll de Hao a accueilli pendant plus de trente ans le Centre d'expérimentation du Pacifique. A la suite du démantèlement de ce dernier, les forces armées ont laissé à la Collectivité d'outre-mer et à la commune de Hao des installations portuaires et aéroportuaires ainsi que d'importantes infrastructures (centre médical, unité de désalinisation, centrale électrique, dépôt d'hydrocarbures) de nature à favoriser la reconversion économique de l'atoll. En 2002, le financement de la remise en état du réseau de production et d'adduction d'eau a été mis en place pour un montant de 306 millions de F CFP dont 249 millions réglés par l'Etat, les travaux ont été achevés en 2004.

3.3 Un archipel au développement contrasté

De par l'éclatement de ses atolls et la spécificité de leur écosystème, l'archipel des Tuamotu-Gambier présente une économie à deux vitesses : tandis que les Tuamotu de l'ouest, du centre, et les îles des Gambier ont axé leur développement sur le tourisme et la perliculture, les autres atolls vivent d'une économie traditionnelle de subsistance dominée par la culture du coprah et la pêche.

A l'ouest et aux Gambier, le développement de la perliculture a fortement stimulé l'activité économique et par là même, l'emploi, ainsi que le maintien des populations dans les atolls. Plus de 1.000 fermes, dont une grande majorité dans l'archipel, sont comptabilisées, offrant 7.000 emplois. Cette activité concerne essentiellement les atolls de Arutua, Apataki, Ahe, Manihi, Takaroa, Takapoto, Fakarava, Faaite, Makemo, Nengo Nengo pour les Tuamotu-ouest et centre, Marutea-sud et Mangareva pour les Gambier. Suite à la dépréciation des cours en 2002 et 2003, et après les mesures prises par les autorités locales pour renforcer le contrôle de la qualité et professionnaliser le secteur, le prix moyen du gramme de la perle brute a remonté au second semestre 2004. Le Contrat de développement a réservé une allocation totale de 385 millions de F CFP à la perliculture, dont 165 pour le Centre des métiers et de la nacre sis à Rangiroa.

Parallèlement à la perle, le tourisme s'est considérablement développé dans l'archipel, notamment dans l'ouest. Depuis octobre 2002, le Maitai Dream de Fakarava, puis le Novotel Rangiroa Beach Resort en juin 2004, sont venus s'ajouter aux trois autres

hôtels classés de l'archipel, qui dispose désormais d'une capacité cumulée de 207 unités. En outre, 68 pensions de familles offrent quelque 312 chambres pour une capacité de 842 personnes, dont une part non négligeable sur l'atoll de Rangiroa.

Hormis la perliculture et le tourisme, le coprah est une activité pratiquée dans l'ensemble de l'archipel. Cette culture familiale constitue la principale ressource des atolls du centre et de l'est, relevant plus de l'économie sociale que du développement. Les pouvoirs publics la supportent financièrement afin d'en assurer la pérennité et de garantir un revenu minimum aux producteurs. Le dispositif repose sur un prix de vente administré et des subventions accordées à l'Huilerie de Tahiti, seul organisme habilité à acheter la production aux cultivateurs. A fin 2004, les prix d'achat du coprah étaient de 100 F CFP le kg pour les produits de première qualité (90 F CFP un an plus tôt) et de 55 F CFP pour ceux de deuxième qualité. Le deuxième Contrat de développement a concédé 150 millions de F CFP pour la reconduction des aides aux producteurs et 30 millions de F CFP pour l'entretien et la régénération de la cocoteraie. En 2004, 5.700 tonnes de coprah ont été vendues à l'Huilerie contre 6.220 en 2003. Cette diminution ne remet pas en cause la position de l'archipel, qui reste le principal producteur avec 71,9 % de l'ensemble de la production du territoire (7.929 tonnes).

Enfin, la pêche lagonaire est la deuxième activité économique de subsistance propre à l'archipel. On estime à 380 tonnes la quantité de poissons de lagon importée en provenance des Tuamotu-Gambier. Au titre du deuxième Contrat de développement, 200 millions de F CFP lui ont été alloués pour le maintien des ressources (repeuplement des lagons et développement de la pisciculture). Tikehau, Rangiroa, et Arutua sont les principaux producteurs de l'archipel.

4. LES ILES SOUS-LE-VENT

Les îles Sous-le-Vent¹, situées au nord-ouest de l'archipel de la Société, couvrent une superficie totale de 418 km². Au recensement de 2002, on y dénombrait 30.303 habitants, 12,9 % de plus qu'en 1996, répartis sur les cinq îles principales, Bora Bora, Huahine, Maupiti, Raiatea et Tahaa.

L'archipel bénéficie de liaisons nombreuses avec Tahiti et, grâce à Bora Bora, est au cœur du tourisme en Polynésie Française. Raiatea, avec sa ville principale, Uturoa, est considérée comme le chef-lieu administratif des îles Sous-le-Vent.

4.1 Desserte et infrastructures

Bora Bora, Huahine et Raiatea sont toutes trois équipées d'aéroports pouvant recevoir des appareils de type ATR 72 et bénéficient de plusieurs rotations quotidiennes en direction de Tahiti. Des ATR 42 atterrissent à Maupiti trois fois par semaine.

Par mer, les îles Sous-le-Vent sont reliées à Tahiti par plusieurs navires affrétés par des compagnies privées :

- le Hawaiki, le Taporo 7 et le Vaeanu font escale à Huahine, Raiatea, Tahaa ainsi qu'à Bora Bora plusieurs fois dans la semaine ;

¹ Bora Bora, Huahine Iti, Huahine Nui, Manuae (Scilly), Maupihaa (Mopélie), Maupiti, Motu One (Bellinghausen), Raiatea, Tahaa, Tupai.

- le Maupiti To'u Aia, qui appartient au GIP, effectue un passage hebdomadaire à Maupiti, Mopélie, Tupai, Scilly et Bellinghausen.

La participation de l'Etat à l'investissement des communes des îles Sous-le-Vent, au titre du FIDES et de la DGE, s'est élevé à 109,9 millions de F CFP en 2004. Les crédits disponibles ont été déployés notamment sur des opérations de voirie communale et de construction d'immeubles : mairie, caserne de pompiers...

Le concours financier de la Polynésie française a été de 394 millions de F CFP en 2004 et a concerné trois communes : Tahaa, Taputapuatea et Tumaraa. Les opérations de bétonnage de routes communales et de servitudes privées ont représenté les trois-quarts de cette intervention financière.

Par ailleurs, 500 millions de F CFP ont été réservés au titre du Contrat de développement pour l'amélioration des infrastructures routières. En 2004, à titre d'exemple, les travaux de voirie se sont poursuivis à Raiatea et des réparations dans les écoles scolaires ont eu lieu. A Huahine, les travaux ont porté notamment sur le Centre pour Jeunes adolescents de Fare. A Tahaa, la viabilisation de la route de Taunooa, la reconstruction de la mairie annexe de Faaha ou encore les travaux de modernisation du centre commercial de Patio sont en cours.

Chaque commune des îles Sous-le-Vent est équipée d'écoles primaires, de maternelles et de collèges, excepté Maupiti qui dispose d'un Groupement d'orientation dispersé (GOD) pour les classes de 6^e et de 5^e. Les deux lycées (enseignement général et lycée professionnel) sont basés à Uturoa où on trouve également des écoles confessionnelles.

Raiatea concentre l'essentiel des structures médicales, à savoir, un hôpital, un centre dentaire, un dispensaire et un secteur privé bien pourvu (médecins généralistes, infirmiers libéraux, pharmacies, kinésithérapeutes).

L'électricité est distribuée dans presque toutes les zones habitées des îles Sous-le-Vent. Les émissions de la télévision locale RFO sont captées par environ 80 % des foyers, avec cependant une baisse sporadique de la qualité de réception et une absence d'extension de cette couverture. Par ailleurs, un bouquet de chaînes par satellite est disponible. Le réseau téléphonique, assez dense, permet les liaisons internet par le biais du serveur local. Néanmoins, la liaison par voie satellitaire est attendue par de nombreux usagers.

4.2 Principal secteur économique : le tourisme

Le secteur du tourisme demeure la principale ressource de l'économie des îles Sous-le-Vent. L'attrait de Bora Bora permet d'expliquer l'expansion de l'activité touristique dans l'archipel. Néanmoins, la croissance forte de la capacité réceptive, supérieure à celle du nombre de touristes, s'est faite au détriment du coefficient moyen de remplissage qui n'a pas cessé de se dégrader. Ainsi, il s'est établi à 60,8 % en 2003, après 66,8 % en 2002¹.

A fin 2004, les îles Sous-le-Vent avaient une capacité de 1.179 unités pouvant accueillir 2.715 personnes. Les projets de création, d'extension ou de reconstruction ont été nombreux en 2004 concernant l'hôtellerie classée, principalement à Bora Bora. Ainsi, l'Intercontinental et le Ritz Carlton ont démarré la réalisation de respectivement 100 et 80

¹ Le coefficient moyen de remplissage de janvier à novembre 2004 a été de 54,1 %.

bungalows avec des ouvertures prévues début 2006. Le Four Season a débuté ses travaux en janvier 2005 (110 bungalows) et d'autres projets de sociétés polynésienne (SPIH) ou chinoise (CTS) ont été annoncés. En outre, la reconstruction l'ex-Paladien de Huahine a été achevée au cours de l'année 2004.

L'île de Huahine a vu un de ses deux hôtels internationaux cesser son activité en 2004 (Sofitel). Quant à Maupiti, un projet de construction d'un hôtel de luxe a vu le jour en 2004 (HMS) alors que pour l'instant on y recense uniquement des pensions.

L'autre volet du tourisme aux îles Sous-le-Vent est la croisière. En 2004, on notait dans les eaux de l'archipel la présence du M/S Gauguin, du Wind Star, du Tahitian Princess, ainsi que des trois navires de la compagnie Bora Bora Cruises.

4.3 Agriculture

Pratiquée de manière artisanale dans de petites exploitations familiales, l'agriculture occupe environ 4.000 actifs et se présente donc comme l'un des secteurs essentiels de l'économie de l'archipel. Les principales productions sont le melon (500 tonnes en 2004), la pastèque (1.000 tonnes), la vanille ou encore le coprah, tandis que la culture du nono est en pleine expansion (1.582 tonnes) face à une demande quasi illimitée du produit. Incapable cependant d'assurer un approvisionnement régulier et suffisant en volume, l'agriculture n'a pas réellement tiré parti du potentiel lié au développement de la fréquentation touristique. Il convient de noter qu'un certain nombre d'associations agricoles se sont créées en 2003 et en 2004 sur les principales îles dans le but de faire aboutir des projets¹ bénéficiant à un grand nombre d'agriculteurs avec l'aide financière de la Collectivité.

Les îles Sous-le-Vent assurent la quasi-totalité de la production de vanille avec 42,9 tonnes produites en 2004 contre 30,7 l'année précédente. La Collectivité a poursuivi le financement à hauteur de 60 % des serres de vanille sous ombrières dans les îles Sous-le-Vent. En outre, pour opposer une nouvelle référence à côté de la vanille Bourbon, la création d'un label « Vanille de Tahiti », comme celui du monoï, est en cours d'étude et devrait voir le jour avant 2006.

Le plan de régénération des cocoteraies, établi par le ministère de l'agriculture, prend toute sa dimension aux îles Sous-le-Vent dans la mesure où c'est la pépinière fruitière du SDR à Hamoa (Raiatea) qui doit alimenter toute la Polynésie Française en jeunes plants de cocotiers, avec toutefois une priorité accordée à l'approvisionnement de l'archipel des Tuamotu. Cependant, en 2004, Maupiti a bénéficié de ce programme de régénération sur une surface de 80 hectares.

¹ Réfection des pistes, acquisition de séchoirs à coprah, captage d'eau, réhabilitation d'un réseau hydraulique, création de hangars de stockage de produits frais, achats de tracteurs...

CHAPITRE II

L'évolution monétaire et financière

Section 1

Le système bancaire

§ 1. L'ORGANISATION BANCAIRE

1. L'EVOLUTION DU SYSTEME BANCAIRE

Au cours de l'année 2004, le système bancaire de Polynésie française n'a pas connu d'évolution majeure. On note cependant, la création d'une nouvelle société financière, filiale d'une des banques déjà présente localement. L'activité bancaire locale s'organise autour de trois banques FBF et de trois sociétés financières. En outre, au moins sept établissements de crédit situés hors de la zone d'émission de l'IEOM interviennent également sur le territoire (CASDEN BP, Natexis Banques Populaires, Agence Française de Développement, Caisse des Dépôts et Consignations, DEXIA, Banque Européenne d'Investissement, SOGEFOM...) assurant essentiellement le financement des entreprises, des collectivités locales et des particuliers pour les crédits à l'habitat.

Nombre d'établissements de crédit

	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004
• Etablissements de crédit locaux (1)	4	5	6
– Banques FBF	3	3	3
– Banques mutualistes ou coopératives	–	–	–
– Caisse d'épargne	–	–	–
– Sociétés financières	1	2	3
– Institutions financières spécialisées	–	–	–
• Etablissements de crédit hors zone d'émission (2)	7	7	7
– Banques FBF	–	–	–
– Banques mutualistes ou coopératives	1	1	1
– Caisse d'épargne	–	–	–
– Sociétés financières	1	1	1
– Institutions financières spécialisées	5	5	5
Total EC (1) + (2)	11	12	13

2. LES EVENEMENTS MAJEURS DE L'ANNEE

☞ En novembre 2004, une nouvelle société financière, SOGELEASE BDP, filiale de la Banque de Polynésie, a obtenu l'agrément du Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI), qui l'autorise à effectuer des opérations de crédit-bail mobilier et de location avec option d'achat en direction des particuliers, des professionnels et des entreprises de Polynésie française. Elle dispose d'un capital social d'environ 340 millions de F CFP et a démarré effectivement son activité en décembre.

☞ Depuis la publication de l'ordonnance n° 2004-824 au JORF le 21 août 2004 les procédures de traitement du surendettement et de rétablissement personnel instituées par les lois du 31 décembre 1989 et du 1^{er} août 2003 ont été étendues aux COM¹. En Polynésie française, le traitement du surendettement relève directement de la collectivité, à laquelle il appartient de mettre en place le dispositif de son choix. Ainsi, seule est obligatoire, pour les établissements de crédits locaux, la déclaration de leurs incidents de paiement liés au remboursement des crédits aux particuliers auprès du Fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP) géré par la Banque de France. Cette obligation de déclaration au FICP a fait l'objet d'une publication au JOPF le 9 septembre 2004.

☞ Le 22 juillet 2004, l'ordonnance n° 2004-729 parue au JORF a fixé le régime applicable aux services financiers des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française. L'OPT peut dorénavant offrir, pour son propre compte ou pour le compte d'autres prestataires, des prestations relatives à la mise à disposition de moyens de paiement et de transfert de fonds, comprenant notamment les chèques postaux, les cartes de paiement, les mandats et les envois contre remboursement. Il peut distribuer les livrets A et les livrets supplémentaires de la Caisse nationale d'épargne. Pour le compte d'établissements de crédit agréés, il peut recevoir, sous conditions, les dépôts d'épargne logement et distribuer des prêts d'épargne logement, ainsi que d'autres produits d'épargne.

☞ Enfin, un nouvel établissement devrait démarrer son activité mi-2005. En effet, en mai dernier, l'Océanienne de Financement (OFINA) a reçu l'agrément du CECEI en qualité de société financière, en vue d'émettre et de gérer des moyens de paiement en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie. A ce titre, elle pourra également effectuer en Polynésie française des opérations de crédits à la consommation, de crédits d'équipement et de crédit-bail en direction des particuliers et des entreprises. Cette nouvelle société anonyme, d'un capital de 800 millions de F CFP, est majoritairement détenue par la banque SOCREDO (60 %) et par l'Office des Postes et Télécommunications de Polynésie française (35 %).

2. LES GUICHETS BANCAIRES

Malgré la dispersion de la population sur les cinq archipels de la Polynésie française, la couverture bancaire est assurée, notamment grâce au système des guichets périodiques qui permettent la satisfaction des principaux besoins.

Le nombre de guichets bancaires n'a pas varié au cours de l'année 2004. Au 31 décembre, 78 guichets, dont 20 périodiques, étaient recensés en Polynésie française. Les îles du vent (Tahiti et Moorea), qui abritent les trois quarts de la population, regroupent 71 % des guichets permanents.

¹Avis favorable de l'APF par la délibération n° 2004-79 du 19 août 2004.

Répartition géographique des guichets bancaires

	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004
Iles du Vent	44	41	41
dont Tahiti	40	38	38
dont Moorea	4	3	3
Iles Sous-le-Vent	11	11	11
dont guichets périodiques	2	2	2
Marquises	6	6	6
dont guichets périodiques	3	3	3
Australes	6	6	6
dont guichets périodiques	3	3	3
Tuamotu-Gambier	13	14	14
dont guichets périodiques	11	12	12
TOTAL	80	78	78
dont guichets périodiques	19	20	20

3. LES MOYENS DE PAIEMENTS

Le développement du parc de distributeurs et de guichets automatiques de billets (DAB-GAB) s'est poursuivi en 2004, à un rythme identique à celui enregistré un an auparavant. Au 31 décembre 2004, 116 étaient en service sur les cinq archipels polynésiens contre 104 en 2003. Cette progression des équipements (2.121 habitants par DAB-GAB) permet à la Polynésie française de se situer au même niveau que la Nouvelle-Calédonie (2.221 habitants par DAB-GAB en 2003), bien que ce ratio demeure supérieur de 40 % à celui de métropole. La tendance à la diminution du nombre d'opérations réalisées aux guichets par la clientèle, qui prévaut en métropole depuis quelques années, s'observe également en Polynésie française. Les automates bancaires proposent en effet une gamme d'opérations de plus en plus complète (consultation de compte, virements internes, édition de RIB...).

Le développement des opérations monétiques s'explique en partie par celui des distributeurs automatiques et aussi par le nombre croissant des cartes bancaires en circulation. Fin décembre 2004, le nombre de cartes de paiement délivrées par les établissements de crédit et l'OPT était de 165.120 contre 154.347 en 2003, soit une hausse de 7 % sur un an (dont +8,7 % pour les cartes privées). A fin 2004, le taux de détention de cartes bancaires¹ s'établissait à 0,85, stable sur l'année.

Paradoxalement, le nombre de retraits au DAB-GAB a crû à un rythme nettement moindre que celui des cartes bancaires, 5,3 millions de retraits ont ainsi été dénombrés pour un montant total de 68,1 milliards de F CFP (+2,9 % en volume et -0,5 % en valeur). Pour autant, la généralisation de l'usage des cartes privées s'est répercutée sur l'activité d'émission de l'IEOM, qui a délivré 3,9 % de billets de plus qu'en 2003. On soulignera par ailleurs que le montant moyen par retrait au DAB-GAB est supérieur de 65 % à celui de métropole.

¹ = nombre de cartes bancaires : nombre de comptes de dépôts à vue.

Toutefois, si en métropole la carte bancaire a dépassé le chèque comme moyen de paiement (34,4 % des paiements réalisés par carte en 2003 contre 32,6 % pour le chèque), la vignette papier demeure le mode de paiement privilégié de la population polynésienne. En 2004, leurs règlements ont représenté 54 % des opérations en volume et 52 % en valeur à la chambre de compensation de Papeete (en légère croissance par rapport à 2003).

Le parc de terminaux de paiement électronique a peu varié sur l'année avec néanmoins un nombre de transactions en hausse de 10,2 %. Le nombre de machines de traitement mécanique a continué de régresser, ne concernant plus qu'un nombre de transactions relativement faible.

La monétique

	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004	Variations
• Guichets et distributeurs automatiques (DAB, GAB)	93	104	116	11,5%
– Banques FBF	89	93	103	10,8%
– Services financiers de l'OPT	4	11	13	18,2%
Nombre d'habitants par guichet bancaire	3 068	3 146	3 154	0,2%
Nombre d'habitants par automate bancaire	2 568	2 296	2 121	-7,6%
• Nombre de cartes bancaires en circulation	148 743	154 347	165 120	7,0%
– Cartes internationales	34 125	37 526	38 189	1,8%
– Cartes privatives	114 618	116 821	126 931	8,7%
Nombre de cartes bancaires par compte à vue	0,83	0,85	0,85	0,7%
• Transactions DAB/GAB (ex Automates bancaires)				
– Nombre de retraits (en milliers)	4 814	5 195	5 345	2,9%
– Montant (en milliers de F CFP)	64 567 529	68 476 597	68 101 290	-0,5%
– <i>Moyenne par retrait (milliers F CFP)</i>	<i>13,41</i>	<i>13,18</i>	<i>12,74</i>	<i>-3,3%</i>
• Terminaux de paiement électronique (1)	3 150	3 054	3 089	1,1%
– Nombre de transactions (en milliers)	3 810	4 130	4 553	10,2%
– Montant (milliers de F CFP)	47 618 325	50 081 783	53 924 020	7,7%
– <i>Moyenne par transaction (milliers de F CFP)</i>	<i>12,50</i>	<i>12,13</i>	<i>11,84</i>	<i>-2,3%</i>
• Machines de traitement mécanique	157	150	148	-1,3%
– Nombre de transactions (en milliers)	20	18	33	85,4%
– Montant (milliers de F CFP)	532 369	405 311	511 163	26,1%
– <i>Moyenne par transaction (milliers F CFP)</i>	<i>26,62</i>	<i>22,77</i>	<i>15,49</i>	<i>-32,0%</i>

(1) dont 27 publiphones de l'OPT en 2003.

4. LES COMPTES

Au 31 décembre 2004, la Polynésie française comptait 338.045 comptes bancaires, contre 322.030 en 2003, soit une augmentation de 5 %. Dans le détail, le nombre de comptes à vue a enregistré une hausse annuelle de 6,1 %, supérieure à celle de son encours (+1,8 %). Par établissement, après une stagnation en 2003, le nombre de comptes de dépôt à vue ouverts a crû de 5,3 % dans les banques (309.774 comptes) et de 11,1 % à l'OPT (28.271 comptes). L'épargne réglementée progresse tant en valeur qu'en volume, avec une croissance de 1,7 % du nombre de livrets A et de 18,7 % du nombre de plans d'épargne logement. Malgré un contexte de taux d'intérêts historiquement bas, le nombre de comptes de dépôts à terme (DAT) a enregistré un rebond (+21,9 %) mais néanmoins un repli de 6,2 % en valeur. Enfin, les bons de caisses et les certificats de dépôt décroissent de 4,9 %, à 1.370 au 31 décembre 2004.

Nombre de comptes bancaires de la clientèle (1)

	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004	Var. annuelle
. Comptes ordinaires créditeurs (DAV)	178 740	181 887	193 022	6,1%
. Comptes d'épargne à régime spécial	130 079	134 250	138 226	3,0%
<i>dont Livrets</i>	120 625	123 924	126 006	1,7%
<i>dont Comptes d'épargne logement</i>	454	557	627	12,6%
<i>dont Plans d'épargne logement</i>	9 000	9 769	11 593	18,7%
Comptes de dépôts à terme	5 401	4 452	5 427	21,9%
Bons de caisse et certificats de dépôt	1 402	1 441	1 370	-4,9%
Total	315 622	322 030	338 045	5,0%

(1) Comptes ouverts dans les établissements de crédit et à l'OPT.

5. LES EFFECTIFS

L'ensemble des effectifs des établissements de crédit installés en Polynésie française a crû sensiblement en 2004 (+3,4 %). Il convient toutefois de nuancer cette évolution dans la mesure où un établissement de la place a recruté un nombre non négligeable de salariés en contrat à durée déterminée, pour faire face à un surcroît d'activité lié à la refonte de son système d'information.

Effectifs des établissements de crédit locaux (1)

	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004
– Banques AFB	1 069	1 067	1 103
– Sociétés financières	0 (2)	6	7
Total	1 069	1 073	1 110

(1) Effectifs utilisés équivalent temps plein - non compris les services de l'OPT.

(2) depuis le 01/01/2002, les effectifs de la société financière CREDIPAC, filiale de la Banque de Tahiti, ont été repris par cette dernière.

LISTE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT INTERVENANT EN POLYNESIE FRANÇAISE

LISTE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT LOCAUX

Dénomination	Capital social (M F CFP)	Siège social	Adresse locale	Actionnaire principal ou organisme central	Effectifs	Total situation Bilan au 31 déc 2004 (M F CFP)
Les banques AFB						
Banque de Polynésie	1 380	Papeete	355, Bd Pomare - Papeete	Société Générale	287	113 900
Banque de Tahiti	1 336	Papeete	38, rue Cardella - Papeete	CENCEP	284	119 632
Socredo	17 000	Papeete	115, rue Dumont d'Urville - Papeete	Territoire (50%) AFD (50%)	532	194 597
Les sociétés financières						
Crédipac Polynésie	284	Papeete	rue Albert Leboucher - Papeete	Banque de Tahiti	0(1)	4 360
Général Electric Financement Polynésie SAS	441	Papeete	rue des remparts - Papeete	Général Electric Capital SAS	7	2 306
Sogelease BDP	340	Papeete	355, Bd Pomare - Papeete	Banque de Polynésie	0(2)	338

(1) Effectifs de la Banque de Tahiti mis à disposition de Crédipac
 (2) Effectifs de la Banque de Polynésie mis à disposition de Sogelease BDP

LISTE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT HORS ZONE D'EMISSION (non exhaustive)

Dénomination	Siège social
Les banques mutualistes ou coopératives	
Caisse d'aide sociale de l'Education nationale - Banque Populaire (CASDEN BP) Natexis Banques Populaires	Noisiel - Marne-la-Vallée Paris 7e
Les sociétés financières	
Société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer (SOGEFOM)	Paris 12e
Les institutions financières spécialisées	
Agence française de développement (AFD) DEXIA	Paris 12e Paris 15e
Les établissements non soumis à la loi bancaire	
Caisse des dépôts et consignations (CDC)	Paris 7e
Les institutions financières internationales	
Banque européenne d'investissement (BEI)	Luxembourg

§ 2. LA SITUATION AGREGÉE DES BANQUES

Avertissement : La situation agrégée des banques a été établie pour l'année 2004 sur la base des documents territoriaux provisoires dans l'attente de l'approbation des bilans publiables.

1. LE VOLUME GLOBAL D'ACTIVITE

« Accélération de la croissance du volume global d'activité »

Au 31 décembre 2004, le total du bilan agrégé des trois banques polynésiennes s'établissait à 428,1 milliards de F CFP, contre 397 milliards à la même date en 2003, en progression de 7,9 % sur douze mois.

Structure du bilan agrégé des banques

en millions de F CFP

Actif			Passif			
31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004	
77 038	66 270	72 684	Opérations de trésorerie	41 204	40 507	66 741
276 496	305 455	328 002	Opérations avec la clientèle	286 035	304 663	308 740
8 415	10 050	8 872	Opérations sur titres et diverses	6 702	10 332	9 313
-	-	-	Capitaux propres	42 308	41 460	43 334
14 301	15 187	18 570	Valeurs immobilisées	-	-	-
376 250	396 962	428 128	Total	376 250	396 962	428 128

Les banques polynésiennes sont à vocation générale, leur activité est donc principalement tournée vers l'intermédiation. Ainsi, la part des opérations avec la clientèle dans le bilan consolidé reste prépondérante du fait que, en l'absence de marché des capitaux, le recours au crédit demeure le mode de financement privilégié des agents économiques. Au 31 décembre 2004, les opérations avec la clientèle ont représenté 77 % de l'actif et 72 % du passif global (respectivement 77 % de l'actif et 77 % du passif à fin décembre 2003).

« La hausse de l'encours des crédits à l'économie... »

A l'actif, en raison d'une conjoncture économique moins favorable en 2004, les concours bancaires accordés à la clientèle ont continué de croître, mais à un rythme moindre qu'en 2003 (+7,4 % en glissement annuel contre +10,5 % à la même date en 2003), s'établissant à 328 milliards de F CFP au 31 décembre 2004 contre 305,5 milliards douze mois plus tôt. Les opérations de trésorerie représentaient, quant à elles, 17 % du total bilan à la fin de l'année 2004 contre 19 % un an plus tôt.

« ...accompagnée d'une moindre augmentation des dépôts de la clientèle... »

Au passif, les ressources émanant de la clientèle n'ont crû que de 1,4 % en glissement annuel (+6,5 % en 2003), s'établissant à 308,7 milliards de F CFP au 31 décembre 2004 (304,7 milliards au 31 décembre 2003). Dans le détail, les évolutions des divers types de placements de la clientèle n'ont pas été homogènes. Ainsi, les encours des dépôts à vue et des comptes sur livrets se sont légèrement accrus sur l'année comparativement aux années précédentes (respectivement +1,8 % et +3,5 %) tandis que celui des dépôts à terme s'est replié de 6,2 %.

...a détérioré sensiblement le solde déficitaire des opérations avec la clientèle. »

Dans ce contexte, le solde négatif des opérations avec la clientèle s'est accru, totalisant 19,3 milliards de F CFP au terme de l'année 2004 contre 806 millions un an plus tôt.

millions de F CFP

<i>Solde par type d'opérations (ressources - emplois) (1)</i>	31/12/02	31/12/03	31/12/04	Variations annuelles
- Solde des opérations de trésorerie	-40 487	-30 044	-10 142	-66%
- Solde des opérations avec la clientèle	9 523	-806	-19 335	ns
- Solde des opérations sur titres et diverses	9 999	8 088	7 513	-7%
- Excédent des capitaux permanents sur les valeurs immob.	20 965	22 762	21 964	-4%
Capacité de placement (+) / besoin de financement (-)	40 487	30 044	10 142	-66%

(1) Tableau établi après retraitement du bilan des banques

« Légère dégradation de l'assise financière des banques FBF »

L'assise financière du système bancaire local s'est légèrement dégradée en 2004, malgré l'augmentation de 4,5 % des capitaux propres sur l'année. Ces derniers ont représenté 10,1 % du total du bilan agrégé contre 10,4 % en décembre 2003, pour une valeur de 43,3 milliards de F CFP au 31 décembre 2004 (41,5 milliards de F CFP un an plus tôt).

Les valeurs immobilisées se sont également inscrites en hausse, de 22,3 % en glissement annuel, passant de 15,2 milliards de F CFP en décembre 2003 à 18,6 milliards de F CFP douze mois plus tard. Cette évolution s'explique essentiellement par la forte croissance des titres de participation qui se sont élevés de 79,1 %.

L'excédent des capitaux permanents sur les valeurs immobilisées est par conséquent ressorti en baisse de 4 % en glissement annuel, à 21,9 milliards de F CFP en décembre 2004 (22,8 milliards de F CFP en décembre 2003).

Le solde des opérations sur titres et diverses s'est, pour sa part, établi à 7,5 milliards de F CFP en décembre 2004 contre 8,1 milliards en décembre 2003, soit une baisse de 7 % en glissement annuel.

« Poursuite de la diminution de la capacité de financement »

La dégradation importante du solde des opérations avec la clientèle, initiée en 2003, a grevé la capacité de financement des établissements de crédit locaux, celle-ci s'élevant désormais à 10,1 milliards de F CFP contre 30 milliards de F CFP en décembre 2003 (-66 %). Au cours des douze derniers mois, les avoirs des établissements de crédit se sont effectivement repliés de 66,2 % et leurs engagements de 74,8 %.

L'analyse de la situation territoriale agrégée masque cependant des divergences. Parmi les trois banques locales, une seule a enregistré un solde des opérations avec la clientèle positif et un excédent de trésorerie, les deux autres étant emprunteuses nettes sur le marché interbancaire (en fait sur le marché métropolitain).

Composition du solde des opérations de trésorerie (1)

en millions de F CFP

	31/12/02	31/12/03	31/12/04	Variations annuelles
- avec les EC locaux	1186	979	95	-90%
- avec les EC hors zone	-29932	-17354	3523	-120%
- caisse	-4005	-3980	-4303	8%
- Institut d'émission, Office des postes...	-3392	-5850	-5885	1%
- divers	-4344	-3840	-3572	-7%
Solde des opérations de trésorerie	-40487	-30044	-10142	-66%

- : Emplois

+ : Ressources

L'activité de refinancement sur le marché interbancaire local, toujours marginale, a régressé de 90 % en 2004. L'absence de marché interbancaire en Polynésie française oblige depuis plusieurs années les banques polynésiennes à placer leurs excédents de trésorerie auprès d'établissements situés hors de la zone d'émission, principalement en France métropolitaine auprès de leur maison mère. Cependant, en 2004, la position extérieure nette du système bancaire polynésien est devenue négative, -3,5 milliards de F CFP au 31 décembre, alors qu'elle était largement excédentaire en 2002 (29,9 milliards de F CFP) et en 2003 (17,4 milliards).

2. LA MAITRISE DES RISQUES**Risques crédits sur la clientèle**

en millions de F CFP

	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004	Variations annuelles
Créances douteuses brutes	14 028	15 309	17 817	16,4%
dont créances douteuses nettes	4 072	4 901	6 593	34,5%
dont provisions	9 957	10 408	11 224	7,8%
Taux de provisionnement	71,0%	68,0%	63,0%	-5 pts
Créances douteuses brutes/ encours total brut	4,9%	4,9%	5,3%	+0,4 pt

Comme en 2002 et 2003, l'encours des créances douteuses brutes a crû en 2004 (+16,4 %). La part des crédits à risque dans le total des concours octroyés a augmenté de 0,4 point, en raison de la croissance moindre du total des concours bancaires bruts.

Les provisions sur créances douteuses ont, pour leur part, progressé moins rapidement (+7,8 %). Par conséquent, le taux de provisionnement s'est dégradé en 2004 (63 % contre 68 % en 2003).

Les risques d'illiquidité ont été partiellement maîtrisés avec des coefficients allant de 87 % à 167 %. Enfin, les ratios de solvabilité se sont échelonnés de 8 % à 16,7 %.

3. LE BILAN AGREGÉ

Le bilan agrégé des banques

en millions de F CFP

ACTIF	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004	Variations annuelles
OPERATIONS DE TRESORERIE	77 038	66 270	72 684	10%
Caisse, Institut d'émission, Trésor public, Comptes courants postaux	12 410	14 660	15 410	5%
Etablissements de crédit et institutions financières	64 628	51 610	57 274	11%
- Comptes ordinaires	18 366	12 808	7 285	-43%
- Prêts et comptes à terme	20 137	18 234	17 803	-2%
- Opérations avec les réseaux et groupes	25 780	20 286	31 601	
- Valeurs reçues en pension	0	0	0	
- Autres opérations	346	282	585	107%
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	276 496	305 455	328 002	7%
Créances commerciales	2 640	3 508	3 095	-12%
Crédits de trésorerie	85 022	95 186	105 637	11%
Crédits à l'équipement	46 523	51 523	53 318	3%
Crédits à l'habitat	92 271	99 339	105 971	7%
Comptes ordinaires débiteurs	20 937	21 732	23 126	6%
Autres crédits	25 031	29 266	30 262	3%
Créances douteuses	4 072	4 901	6 593	35%
Provisions sur créances douteuses (non incluses)	9 957	10 394	11 224	8%
OPERATIONS DIVERSES	8 415	10 050	8 872	-12%
Comptes de régularisation et divers	3 541	4 908	5 001	2%
Opérations sur titres	4 873	5 143	3 871	-25%
VALEURS IMMOBILISEES	14 301	15 187	18 570	22%
Titres de participation et de filiales	7 020	6 112	9 115	49%
Immobilisations	7 265	9 060	9 382	4%
Location avec option d'achat	16	15	73	394%
Actionnaires et associés	0	0	0	
TOTAL DE L'ACTIF	376 250	396 962	428 128	8%

en millions de F CFP

PASSIF	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004	variations annuelles
OPERATIONS DE TRESORERIE	41 204	40 507	66 741	64,8%
Institut d'émission, Trésor public, Comptes courants postaux	166	155	133	ns
Etablissements de crédit et institutions financières	36 563	34 593	59 858	73,0%
- Comptes ordinaires	2 706	1 911	10 872	ns
- Emprunts et comptes à terme	33 104	31 866	30 000	-5,9%
- Opérations avec les réseaux et groupes	93	89	18 191	-
- Autres	660	726	795	9,4%
Valeurs données en pension ou vendues fermes	4 476	5 759	6 750	17,2%
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	286 035	304 663	308 740	1,3%
Comptes créditeurs de la clientèle	194 594	194 525	191 863	-1,4%
- Sociétés et entrepreneurs individuels résidents	78 958	92 291	91 509	-0,8%
- Comptes ordinaires	51 251	59 974	60 106	0,2%
- Comptes à terme	27 707	32 316	31 404	-2,8%
- Particuliers résidents	101 032	87 927	87 021	-1,0%
- Comptes ordinaires	40 040	42 356	43 407	2,5%
- Comptes à terme	60 992	45 571	43 614	-4,3%
- Autres	14 604	14 307	13 334	-6,8%
- Comptes ordinaires	9 110	10 408	10 182	-2,2%
- Comptes à terme	5 494	3 899	3 152	-19,2%
Comptes d'épargne à régime spécial	63 865	86 080	91 163	5,9%
Bons de caisse	14 103	13 464	15 315	13,7%
Créances négociables sur les marchés	11 680	8 520	8 784	3,1%
Autres dépôts	1 793	2 075	1 615	-22,2%
OPERATIONS DIVERSES	6 702	10 332	9 313	-9,9%
Comptes de régularisation et divers	6 702	10 212	9 183	-10,1%
Opérations sur titres	0	119	130	8,9%
CAPITAUX PROPRES	42 308	41 460	43 334	4,5%
Dettes subordonnées, provisions et fonds pour risques bancaires généraux	7 565	5 074	4 904	-3,3%
Réserves	9 137	11 553	13 624	17,9%
Capital	19 716	19 766	19 766	0,0%
Report à nouveau + Résultat en instance d'approbation	5 890	5 067	5 040	-0,5%
TOTAL DU PASSIF	376 250	396 962	428 128	7,9%
Engagements en faveur des établissements de crédit	1 003	2 140	3	ns
Engagements reçus d'établissements de crédit	49 011	51 415	49 505	-3,7%
Engagements en faveur de la clientèle	60 562	71 552	81 060	13,3%
Engagements reçus de la clientèle	329	329	329	-

ns : non significatif

§ 3. LES RESULTATS DES BANQUES

Avertissement : Les résultats des banques au 31 décembre 2004 ont été établis à partir de documents provisoires dans l'attente de l'approbation des bilans publiables.

1. LE PRODUIT NET BANCAIRE

« Accentuation de la hausse du PNB »

Le produit net bancaire des trois banques FBF de Polynésie française est ressorti en hausse de 5,8 % sur l'année 2004 (22,6 milliards de F CFP au 31 décembre) dans une conjoncture économique morose. Les produits d'exploitation bancaires ont augmenté de 1,5 % sur la période pour s'établir à 33,3 milliards de F CFP au 31 décembre 2004, alors que dans le même temps, les charges d'exploitation bancaires ont poursuivi leur repli, -3 %, à 11,1 milliards de F CFP.

Décomposition du produit net bancaire

en millions de F CFP

	2002	2003	2004	Variations annuelles
Opérations de trésorerie	233	-240	-493	105,2%
Opérations avec la clientèle	16 323	17 646	18 405	4,3%
Opérations sur titres	-198	-58	-119	103,7%
Opérations diverses	3 744	3 955	4 742	19,9%
Dot. nettes prov. dépréciation titres de placement	25	19	22	14,8%
Produit net bancaire	20 128	21 322	22 557	5,8%

« Opérations avec la clientèle : moindre progression de leur solde mais accentuation de leur marge... »

L'activité d'intermédiation financière a pâti du ralentissement de la consommation des ménages, caractérisée par un certain attentisme des agents économiques. Les opérations avec la clientèle, qui demeurent les principales composantes du bilan des banques, ont dégagé un solde net en progression de 4,3 % (18,4 milliards de F CFP) contre +8,1 % en 2003. Elles ont ainsi contribué à hauteur de 81,5 % à la formation du PNB (-1,42 point sur l'année).

Les produits liés aux opérations avec la clientèle, qui représentent 67,8 % des produits d'exploitation, n'ont que légèrement crû, en raison de la faible évolution des intérêts sur crédits consentis (+1,4 % à 20,3 milliards de F CFP), et ce, en dépit d'une augmentation plus conséquente des commissions (+4,8 % à 2,1 milliards de F CFP). L'analyse détaillée indique que, malgré une croissance de l'encours des concours bancaires à l'équipement de 3,6 % entre décembre 2003 et décembre 2004, les intérêts perçus au titre de ces crédits ont régressé de 2,8 %, en raison notamment de taux très bas accordés sur des opérations en défiscalisation. En revanche, les intérêts tirés des crédits à l'habitat

(6,7 milliards de F CFP) et des crédits de trésorerie (7,1 milliards de F CFP) se sont appréciés respectivement de 1,6 % et de 7,7 %. Il en ressort globalement un rendement moyen des crédits en léger repli de 0,09 point sur l'année, 7,66 %.

Les charges liées aux opérations avec la clientèle, 37,6 % du total des charges d'exploitation, se sont établies à 4,2 milliards de F CFP à fin décembre 2004, en retrait de 8,4 % en glissement annuel. Cette évolution s'explique principalement par le reflux des taux de rémunération des dépôts à terme, conjugué au repli de l'encours qui est passé de 76,7 milliards de F CFP au terme de l'année 2003 à 72,1 milliards de F CFP un an plus tard, soit -6,2 % (pour des intérêts en baisse de 38 %). On notera toutefois la hausse de 10,4 % des intérêts sur les comptes d'épargne à régime spécial (1,8 milliard de F CFP) et de 36 % de ceux sur les plans d'épargne logement (266 millions de F CFP). Globalement, le coût moyen des dépôts de la clientèle s'est réduit de 0,09 point, à 1,59 % en 2004.

...qui s'est accompagnée d'une détérioration du PNB et de la marge sur les opérations interbancaires et de trésorerie »

Dans la continuité des années précédentes, le solde des opérations de trésorerie et interbancaires s'est dégradé en 2004 en raison d'une chute de plus de 6,3 % des produits d'intérêts, conjuguée à une hausse de 8,4 % des charges. A fin décembre 2004, il s'est établi à -493 millions de F CFP, contre -240 millions de F CFP l'année précédente. Pour autant, le coût moyen des emprunts est ressorti en baisse de 0,34 point (à 3,94 %) et le rendement moyen des prêts en hausse de 0,27 point (à 2,48 %).

On soulignera que la trésorerie des établissements de crédit locaux s'est repliée de 66 % en glissement annuel et que les banques locales sont devenues emprunteuses nettes (3,5 milliards de F CFP en 2004 contre -17,3 milliards un an plus tôt).

Structure du produit net bancaire

Charges				Produits		
2002	2003	2004		2002	2003	2004
18,8%	15,9%	17,7%	Opérations de trésorerie	7,1%	4,8%	4,4%
52,1%	39,8%	37,6%	Opérations avec la clientèle	70,4%	67,7%	67,8%
3,5%	2,5%	2,3%	Opérations sur titres	0,5%	0,7%	0,4%
25,7%	41,8%	42,2%	Opérations diverses	21,9%	26,7%	27,3%
100%	100%	100%	Total	100%	100%	100%

« Accélération de la croissance du PNB des opérations diverses »

Le PNB sur les opérations diverses s'est élevé à 4,7 milliards de F CFP en 2004 (+21,9% en glissement annuel), représentant 21% du PNB global (18,3 % en 2003). Face à des taux d'intérêt très bas observés sur les marchés financiers, les banques ont poursuivi leur politique d'accroissement des commissions. Ainsi, les produits relatifs aux prestations de services financiers, notamment ceux sur les moyens de paiements, se sont établis à près de 4,3 milliards de F CFP en 2004, soit +4,6 % en un an. Les opérations de change, qui avaient profité des fluctuations importantes de certaines devises sur le premier semestre, se sont finalement réduites en valeur sur l'année, accusant un repli de 2,3 % (3,9 milliards de F CFP au 31 décembre 2004).

De leur côté, les charges sur opérations diverses ont connu une baisse de 2,1 % ; elles sont passées de 4,8 milliards de F CFP à fin décembre 2003 à 4,7 milliards un an plus

tard, suite à une hausse de 61,7 % observée entre 2002 et 2003. Les charges sur opérations de change ont principalement été à l'origine de l'évolution globale, puisqu'elles ont décrépu de 4,7 % en l'espace de douze mois (3 milliards de F CFP contre 3,2 milliards de F CFP en décembre 2003), alors que les charges sur produits financiers se sont accrues de 5 % (1,5 milliard de F CFP à fin 2004).

« **Baisse du solde des opération sur titres** »

A l'inverse, le solde déficitaire des opérations sur titres s'est creusé sur l'année (de -58 à -119 millions de F CFP), leur montant restant cependant marginal dans la composition du PNB.

Evolution des coûts et des rendements

	2002	2003	2004	Variations annuelles
Opérations avec la clientèle				
Coût moyen des dépôts	2,15%	1,68%	1,59%	- 0,09 pt
Rendement moyen des crédits	8,39%	7,75%	7,66%	- 0,09 pt
Marge sur opérations avec la clientèle	6,36%	6,19%	6,65%	0,46 pt
Opérations interbancaires				
Coût moyen des emprunts	5,03%	4,28%	3,94%	- 0,34 pt
Rendement moyen des prêts	2,82%	2,21%	2,48%	0,27 pt
Marge sur opérations interbancaires	0,30%	-0,34%	-0,83%	- 0,49 pt
Toutes opérations				
Coût moyen des fonds empruntés	2,53%	2,03%	1,97%	-0,06 pt
Rendement moyen des prêts	7,11%	6,85%	7,35%	0,5 pt
Marge globale sur capitaux moyens empruntés	5,47%	5,37%	5,55%	0,18 pt
	0	0		
Rendement final des fonds empruntés	5,38%	5,33%	5,52%	0,19 pt
rendement global des fonds utilisés	4,61%	4,59%	4,36%	-0,23 pt

2. LE RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION

« **Hausse croissante des frais généraux** »

Le résultat brut d'exploitation (RBE) s'obtient à partir du PNB, en déduisant de celui-ci les frais généraux au sens large. Il correspond à la marge dégagée sur l'ensemble des activités bancaires, après prise en compte des frais de structure.

Après +2,8 % en 2003, la rentabilité d'exploitation des banques FBF a crû de 4,7 % en 2004, le RBE représentant 9,4 milliards de F CFP à fin décembre 2004. Cette évolution est essentiellement due à un accroissement conséquent du PNB, toutes les charges s'affichant en hausse : +7,4 % pour les frais généraux (dont +5,5 % s'agissant des frais de personnel et +12 % pour les services extérieurs) et +1,7 % pour les dotations aux amortissements.

3. LE RESULTAT D'EXPLOITATION

“En baisse suite à un coût du risque plus élevé ”

Le résultat d'exploitation correspond au RBE, après prise en compte du coût du risque. Ce dernier comprend principalement le provisionnement en capital des créances douteuses, ainsi que les pertes sur créances irrécupérables (nettes des récupérations).

Après une année 2003 au cours de laquelle les banques locales ont procédé à des reclassements importants dans leurs livres, les dotations nettes aux provisions pour créances douteuses¹ et les pertes sur créances irrécouvrables ont augmenté de façon sensible en 2004, traduisant une relative détérioration de la situation. Par conséquent, l'impact des sinistres sur le résultat, ou coût du risque, est ressorti à -1,5 milliard de F CFP en 2004, contre -722 millions de F CFP en 2003.

En raison des croissances du coût du risque d'une part et des autres provisions pour dotations nettes aux provisions, d'autre part, (+77,3 % à 314 millions de F CFP), le résultat d'exploitation a perdu 6,4 % en glissement annuel, et ce, en dépit de dotations brutes pour risques et charges nettement inférieures en 2004 (73 millions de F CFP contre 375 millions en 2003).

4. LE RESULTAT NET

Le résultat net s'est apprécié de 12,9 % en 2004 grâce à une baisse sensible de 46,1 % de l'impôt sur les bénéfices en raison d'une part des crédits d'impôts liés aux opérations en défiscalisation réalisées, et d'autre part de la baisse de 5 % du taux de l'IS décidée par le gouvernement local le 30 décembre 2004.

5. RENTABILITE ET PRODUCTIVITE

La rentabilité d'exploitation s'est légèrement dégradée avec des coefficients bruts et net d'exploitation en hausse de respectivement 0,38 et 0,58 point.

Le taux de rendement des actifs est resté quasiment stable à 1,05 % et le ratio de rentabilité des fonds propres s'est apprécié de 0,86 point, à 11,96 %, avec une croissance de 4,8 % des fonds propres.

Enfin, le taux de marge net a augmenté de 1,26 point.

¹ Dotations : 3 milliards de F CFP au 31 décembre 2004 contre 2,6 milliards à fin décembre 2003.

Reprises sur provisions : 2 milliards de F CFP au 31 décembre 2004 contre 2,3 milliards à fin décembre 2003.

Evolution des ratios de rentabilité

	2002	2003	2004	Variations annuelles
Rentabilité d'exploitation				
Coefficient brut d'exploitation (1)	68,03%	68,55%	68,93%	0,38 pt
Coefficient net d'exploitation (2)	56,67%	57,71%	58,29%	0,58 pt
Rentabilité globale				
Coefficient de rendement (3)	1,23%	1,00%	1,05%	0,05 pt
Coefficient de rentabilité (4)	13,88%	11,10%	11,96%	0,86 pt
Taux de marge nette (5)	22,85%	18,70%	19,96%	1,26 pt
Dotations nettes aux provisions / PNB	5,64%	1,72%	4,71%	2,99 pts

(1) Dépenses / recettes d'exploitation

(4) RN / fonds propres

(2) Coûts de structure / PNB

(5) RN / PNB

(3) RN / total situation

La productivité des trois banques polynésiennes s'est améliorée en 2004 : le rapport PNB/effectifs a atteint 20,4 millions de F CFP par employé, soit une amélioration de 2,3 % par rapport à 2003. En revanche, le poids des frais généraux s'est accru, le ratio frais généraux/employé ayant augmenté de 3,9 % sur la période.

Evolution des ratios de productivité

en milliers de F CFP

	2002	2003	2004	Variations annuelles
PNB / effectifs	18 828	19 983	20 450	2,3%
Frais généraux / effectifs	9 579	10 285	10 686	3,9%

Le compte de résultat agrégé des banques

en millions de F CFP

	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004	Variations annuelles
(+) Produits d'exploitation bancaires	30 948	32 778	33 282	1,5%
- Opérations de trésorerie et interbancaires	2 202	1 578	1 479	-6,3%
- Opérations sur Titres	168	229	141	-38,3%
- Opérations avec la clientèle	21 789	22 203	22 581	1,7%
- Opérations de crédit-bail et de location simple	9	2	15	553,6%
- Divers	6 780	8 765	9 066	3,4%
(-) Charges d'exploitation bancaires	10 491	11 450	11 111	-3,0%
- Opérations de trésorerie et interbancaires	1 968	1 818	1 971	8,4%
- Opérations avec la clientèle	5 466	4 557	4 176	-8,4%
- dont sur Dépôts à vue	59	47	52	9,6%
- dont sur Dépôts à terme	3 407	2 528	2 002	-20,8%
- dont sur Comptes d'épargne	1 311	1 407	1 503	6,8%
- dont sur Bons de caisse	206	187	214	14,6%
- dont sur Comptes d'épargne-logement	2	3	4	23,0%
- dont sur Plans d'épargne-logement	90	195	266	36,2%
- Opérations de crédit-bail et de location simple	7	1	20	ns
- Opérations sur Titres	366	287	260	-9,4%
- Divers	3 076	4 975	4 684	-5,8%
(+) Produits accessoires	34	149	543	ns
(-) Charges accessoires	64	0	48	ns
(-) Dot. nettes aux prov. pour dépréc. titres de plac.	25	19	22	14,8%
(-) Intérêts sur créances douteuses	274	136	87	-36,2%
Produit net bancaire	20 128	21 322	22 557	5,8%
(-) Frais généraux	10 240	10 975	11 788	7,4%
(-) dont Frais de personnel	7 018	7 373	7 783	5,6%
(-) dont Impôts et taxes	564	570	605	6,2%
(-) dont Services extérieurs	2 658	3 032	3 400	12,1%
(-) Dotations nettes aux amortissements	1 176	1 265	1 289	1,9%
(-) Quote part sur opérations d'exploitation non bancaires faites en commun	65	71	73	2,8%
(+) Charges refacturées	5	7	-	ns
Résultat brut d'exploitation	8 712	9 018	9 407	4,3%
(-) Dot. nettes aux provisions sur créances douteuses	904	361	968	168,3%
(-) Autres dot. nettes aux provisions pour dépréciation	0	177	314	77,3%
(-) Dot. nettes aux provisions pour risques et charges	636	-286	-337	17,7%
(-) Pertes sur créances irrécupérables	1 393	361	556	54,0%
(+) Intérêts sur créances douteuses	274	136	87	-36,2%
Résultat d'exploitation	6 054	8 542	7 993	-6,4%
(+) + ou - valeurs sur cessions d'immob. corp. et incorp.	3	-16	27	ns
(+) + ou - valeurs sur cessions d'immob. financières	-279	0	0	ns
(-) Dot. nettes aux provisions des immob. financières	-449	16	6	-62,6%
Résultat courant avant impôt	6 227	8 509	8 014	-5,8%
(+) Produits extraordinaires	69	2 417	570	-76,4%
(-) Charges extraordinaires	481	3 394	2 321	-31,6%
(-) Dotations nettes sur FRBG	100	257	-	ns
(-) Dot. nettes aux provisions réglementées	-144	22	0	ns
(-) Impôts sur les bénéfices	1 305	3 264	1 759	-46,1%
Résultat net	4 553	3 988	4 504	12,9%

ns : non significatif

§ 4. CONDITIONS ET DISTRIBUTION DU CREDIT EN POLYNESIE FRANCAISE

1. LES CONDITIONS BANCAIRES

1.1 Le taux de base bancaire

Ce taux n'est défini par aucun texte légal ou réglementaire mais son usage s'est dégagé des pratiques de la profession. Chaque banque fixe elle-même librement le taux de base qu'elle entend retenir pour ses opérations. Dans la pratique en Polynésie française, il est le même pour les trois banques. Même s'il a perdu de son actualité, ce taux sert encore de référence à la tarification d'environ 26 % des crédits à taux variables qui représentent environ 4 % en valeur du total des crédits consentis¹. Pour les crédits aux entreprises, le TBB sert de base à 56 % des crédits à taux variables (17 % du montant des crédits consentis). Son taux est passé de 7,60 % à 7,40 % le 1^{er} octobre 2004.

Evolution du taux de référence bancaire

	4ème trim. 2003	2ème trim. 2004	4ème trim. 2004
Nouvelle-Calédonie	8,20%	8,20%	8,20%
Polynésie française	7,60%	7,60%	7,40%
Métropole	6,60%	6,60%	6,60%

1.2 Le coût du crédit aux particuliers

L'IEOM réalise chaque semestre une enquête sur le coût du crédit aux particuliers au cours des mois de janvier-février et juin-juillet de chaque année. Cette dernière concerne les trois banques FBF de la place et porte sur l'ensemble des crédits octroyés² pendant la période de référence.

L'enquête sur le coût du crédit aux particuliers sur la période janvier-février 2005 auprès des établissements de crédit de la place a rassemblé 4.738 nouveaux dossiers de prêts représentant un montant global de 8,7 milliards de F CFP (5.190 et 8,3 milliards de F CFP un an plus tôt). Le montant moyen des crédits aux particuliers est ressorti à 1,8 million de F CFP. Les taux fixes ont représenté 69 % en volume et 94 % en valeur du total des crédits accordés.

Le Taux moyen pondéré global (TMPG) s'est affiché à 7,63 % en janvier et février 2005, en baisse de 0,54 point par rapport à l'enquête précédente (8,17 %) et de 0,60 point en glissement annuel (8,23 % en janvier 2004).

Compte tenu de leur poids dans le total, les crédits immobiliers ont contribué à la variation du Taux moyen pondéré global (TMPG) puisque leur coût moyen s'est infléchi de 55 points de base sur l'année à 5,73 % lors de cette enquête, de même que les prêts personnels supérieurs à 181.920 F CFP, dont le taux moyen est passé de 8,06 % à 7,94 % en un an (taux d'usure de 8,85 %).

¹ Lors de l'enquête sur le coût du crédit réalisée par l'IEOM en janvier et février 2005.

² Excepté ceux à taux bonifiés.

Evolution des taux moyens du crédit aux particuliers (en %)

	1er trim. 2003	3e trim. 2003	1er trim. 2004	3e trim. 2004	1er trim. 2005	Variations annuelles
Prêts immobiliers	7,03	6,86	6,28	6,16	5,73	-55 pb
Prêts immobiliers relais	7,38	6,73	5,84	6,28	6,56	72 pb
Prêts personnels < 181 920 F CFP	12,31	13,75	13,38	13,23	14,93	155 pb
Découverts	10,78	10,47	10,57	10,70	10,37	-20 pb
Prêts personnels > 181 920 F CFP	8,85	9,53	8,06	8,55	7,94	-12 pb
TMPG	8,75	9,11	8,23	8,17	7,63	-60 pb

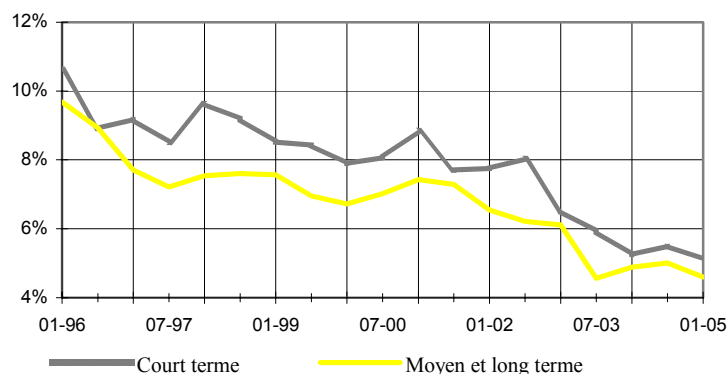
1.3 Le coût du crédit aux entreprises

L'enquête sur le coût du crédit aux entreprises, réalisée pendant les mois de janvier et février 2005 auprès des trois banques polynésiennes, a permis de recenser 564 déclarations d'un montant d'environ 9,7 milliards de F CFP.

Hormis la légère hausse enregistrée lors du premier semestre 2004, les établissements de crédit polynésiens ont poursuivi leur baisse des taux, affichant pour cette enquête un TMPG en retrait de 24 points de base sur l'année (4,90 % contre 5,14 % auparavant). Le taux variable moyen a été de 4,69 % (4,80 % en janvier 2004) et le taux fixe moyen de 5,68 % (contre 5,50 %).

Par durée, le TMPG des crédits à court terme est ressorti en repli annuel de 13 points de base pour s'afficher à 5,12 % et celui des concours à moyen et long terme est passé de 4,89 % à 4,60 % sur la même période, soit - 29 points de base.

Evolution du coût du crédit aux entreprises



Par type de crédit, les découverts (59 % des financements) ont affiché un TMP en retrait de 14 points de base par rapport à l'enquête de janvier 2004 (5,01 % contre 5,15 %), le taux moyen de l'escompte s'est lui aussi réduit (7,23 % contre 7,52 %, soit -29 points), alors que celui des autres crédits à court terme est resté stable à 4,39 %. En valeur, les découverts ont été majoritaires, 59 % du total (54 % auparavant). Les crédits à moyen et long terme ont affiché une part de 28 % (34 % janvier 2004), l'escompte 6 % (contre 3 %) et les autres crédits court terme 7 % (contre 8 %).

Taux moyen pondéré par type de crédit

TMP (en %)	07-03	01-04	07-04	01-05	Variations annuelles
Escompte	8,35	7,52	7,70	7,23	-29 pb
Découvert	5,69	5,15	5,79	5,01	-14 pb
Autres court terme	5,33	4,40	3,59	4,39	-1 pb
TMP court terme	5,93	5,25	5,50	5,12	-13 pb
Moyen et long terme	4,57	4,89	5,01	4,60	-29 pb
TMP GLOBAL	5,55	5,14	5,28	4,90	-24 pb

2. LA DISTRIBUTION DU CREDIT EN POLYNESIE FRANÇAISE

2.1 Le crédit aux particuliers

L'année 2004 a été marquée par un tassement du taux de progression des concours bancaires aux particuliers, ressorti à +5,9 % contre +9,6 % en 2003. Le ralentissement de la consommation des ménages, qui reste l'un des moteurs principaux de la demande intérieure, est à l'origine de cette évolution.

Le marché du crédit immobilier aux particuliers, qui constitue un des principaux postes des concours bancaires à l'économie, a connu une progression annuelle de 4 % (87,4 milliards de F CFP à fin décembre 2004). Néanmoins, les prêts à l'habitat octroyés par les banques de la place aux particuliers ont diminué de 9 % en comparaison annuelle (2,6 milliards de F CFP en 2004), après -15,1 % en 2003.

Le rythme de croissance des ventes à tempérament, sollicitées chez un commerçant lors de l'achat d'un bien de consommation, s'est également sensiblement infléchi au cours de l'année 2004. Elles sont néanmoins ressorties en hausse de 10,3 % pour représenter 23,6 milliards de F CFP (+18,3 % en 2003). Les crédits non affectés ont poursuivi leur hausse, à un rythme moindre qu'en 2003, avec une baisse de 35,2 % des comptes ordinaires débiteurs. Enfin, il convient de souligner la forte augmentation des financements de type location avec option d'achat, tirés notamment par les bons résultats du marché de l'automobile.

Encours des crédits aux particuliers

en millions de F CFP

	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004	Variations annuelles
Crédits affectés				
-Ventes à tempérament	18 063	21 362	23 559	10,3%
-Crédit divers	2 162	2 241	2 486	10,9%
Total	20 226	23 603	26 045	10,3%
Crédits non affectés				
-Crédits divers	39 153	43 580	46 383	6,4%
-Ouvert. de crédits permanents	1 489	1 734	1 858	7,2%
-Comptes ordinaires débiteurs	3 255	3 778	2 447	-35,2%
Total	43 897	49 092	50 689	3,3%
-Prêts immobiliers	79 628	84 281	87 692	4,0%
TOTAL DES CREDITS	143 751	156 976	164 425	4,7%
-Location avec option d'achat	866	1 525	3 497	129,3%
TOTAL GENERAL	144 616	158 502	167 922	5,9%

2.2 Le crédit aux entreprises

En progression constante au cours des dernières années, l'encours des crédits déclarés au Service central des risques¹ (SCR) a de nouveau progressé en 2004, pour atteindre 228,3 milliards de F CFP contre 185,1 milliards de F CFP en 2003. Cette forte variation est néanmoins à nuancer compte tenu du changement de méthodologie opéré par le SCR en 2004 qui ne permet pas une analyse sur l'année. En effet, ont été intégrées cette année les sociétés en nom collectif (SNC) créées ad hoc pour les opérations en défiscalisation métropolitaine et locale et dont l'importance des concours bancaires contractés n'a cessé de croître depuis plusieurs années.

Les crédits à moyen et long terme demeurent, avec 51,3 % du total, la principale composante des concours bancaires polynésiens.

Risques sur les entreprises de la Polynésie française (1)

en millions de F CFP

	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004	Variations 2004/2003
Court terme	35 228	34 468	42 581	23,5%
Moyen et long terme	96 388	99 274	117 204	18,1%
Créances douteuses	8 823	10 209	10 323	1,1%
Engagements de hors-bilan	41 802	39 745	56 367	41,8%
Crédit-bail	848	1 359	1 779	30,9%
Total	183 089	185 055	228 254	23,3%
Total hors créances douteuses et engagements hors bilan (risques sains)	132 464	135 101	161 564	19,6%

(1) Montants issus de l'application centrale des risques de l'IEOM.

¹ Conformément aux dispositions du règlement n° 86/09 du 27 février 1986, du Comité de la réglementation bancaire et financière, l'Institut d'émission d'outre-mer procède dans les Collectivités d'outre-mer à la centralisation des risques et crédits bancaires, ainsi que des opérations de crédit-bail et de location assorties d'une option d'achat. Après agrégation, ces informations sont restituées aux établissements déclarants afin de leur permettre de connaître l'endettement total de leurs clients.

La répartition des risques par secteur d'activité fait apparaître la prédominance du secteur du commerce, dont l'encours est ressorti à 67,9 milliards de F CFP, pour un montant global de 228,3 milliards de F CP, soit 29,8 %.

L'année 2004 a également été marquée par la stagnation des concours bancaires au secteur du BTP, dont l'encours s'élevait à 19,8 milliards de F CFP à fin décembre. Cette stabilité est pour l'essentiel imputable à la réduction des grands travaux d'infrastructures publics compte tenu du contexte politique instable de l'année.

Risques par secteur d'activité

en millions de F CFP

	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004	Variations 2004/2003
Agriculture, élevage, pêche	10 340	10 722	10 875	1,4%
Mines, industrie	12 919	11 739	17 186	46,4%
BTP	13 087	19 802	19 765	-0,2%
Hôtellerie	10 670	10 045	12 336	22,8%
Services d'appui aux entreprises	9 067	9 534	12 024	26,1%
Production et distribution d'électricité, gaz et eau	10 849	9 882	8 697	-12,0%
Commerce	57 544	53 634	67 943	26,7%
Transport et communication	18 188	17 021	32 499	90,9%
Divers	40 423	42 675	46 940	10,0%
Total général	183 087	185 054	228 265	23,4%

Section 2

L'évolution de la situation monétaire

REMARQUE LIMINAIRE

L'examen de la situation financière est centré sur l'analyse de l'ensemble des dépôts et des crédits enregistrés par les établissements de crédit et l'OPT pour le compte des divers agents non financiers (particuliers, entrepreneurs individuels, sociétés non financières, autres agents économiques et clientèle diverse).

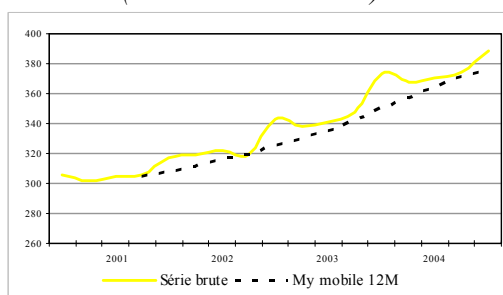
§ 1. LES ACTIFS FINANCIERS DES RESIDENTS

1. L'ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

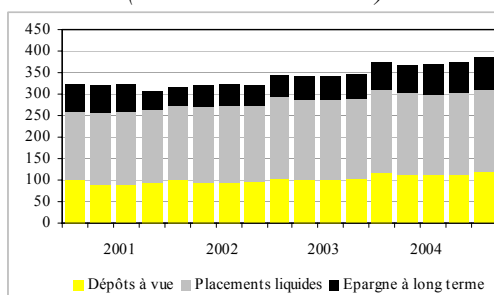
L'épargne en Polynésie française a vu son rythme de croissance en 2004 ralentir par rapport à 2003. Le montant des actifs financiers (dépôts + épargne) s'est élevé à 388,2 milliards de F CFP au 31 décembre 2004, contre 374 milliards de F CFP à la même date un an plus tôt, soit une progression de 3,9 % (+9 % en 2003).

Les composantes de cette épargne ont connu des évolutions contrastées. Ainsi, les dépôts à vue n'ont enregistré qu'une faible progression, +1,8 % en glissement annuel comparativement aux années précédentes, alors que les placements liquides ont connu une évolution négative (-1,7 % contre +6,8 % en 2003), leur part dans le total des actifs se réduisant de 3 points, à 48,6 %, au profit des produits d'épargne à long terme. Ces derniers, en revanche, ont poursuivi leur progression avec un encours en hausse de 24,9 % sur l'année.

*Ensemble des actifs financiers
(en milliards de F CFP)*



*Répartition par type d'actif
(en milliards de F CFP)*



	Montants en millions de F CFP au					Variations en glissement annuel à fin		
	31/12/2003	31/03/2004	30/06/2004	30/09/2004	31/12/2004	déc-03	juin-04	déc-04
Actifs financiers.....	373 709	367 925	370 664	373 980	388 225	9,0%	8,7%	3,9%
Dépôts à vue.....	117 790	112 145	113 093	112 309	119 860	6,3%	11,5%	1,8%
Placements liquides.....	193 008	189 712	186 404	189 625	189 791	6,8%	1,9%	-1,7%
Comptes sur livret.....	78 568	79 593	79 599	82 297	81 284	38,6%	26,1%	3,5%
Cptes d'épargne logement.	215	234	220	230	246	65,7%	33,9%	14,4%
Dépôts à terme.....	76 786	72 046	66 609	67 612	72 052	-16,7%	-17,3%	-6,2%
OPCVM monétaires.....	15 455	15 154	15 078	15 421	12 110	49,2%	7,9%	-21,6%
Divers.....	21 984	22 685	24 898	24 065	24 099	6,9%	4,4%	9,6%
Epargne à long terme....	62 912	66 068	71 168	72 046	78 574	22,7%	27,9%	24,9%
Actions - obligations.....	5 821	5 863	5 711	5 596	5 762	11,1%	6,5%	-1,0%
OPCVM non monétaires..	21 857	23 783	26 559	26 357	30 717	9,2%	22,3%	40,5%
Plans d'épargne logement	7 297	7 900	8 414	8 853	9 633	71,4%	41,4%	32,0%
Assurance-vie.....	27 936	28 521	30 484	31 240	32 462	29,2%	35,0%	16,2%

2. LES DEPOTS COLLECTES PAR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT LOCAUX

Au 31 décembre 2004, l'encours des dépôts collectés par les établissements de crédit locaux pour leur propre compte s'est élevé à 307,2 milliards de F CFP, affichant un taux de croissance annuel de 1,5 % (contre +6,4 % en 2003). Les principaux organismes de collecte restent les établissements de crédit avec 98 % du total des dépôts recensés.

2.1 Les dépôts à vue

L'encours des dépôts à vue s'est établi à 119,9 milliards de F CFP au 31 décembre 2004, son rythme de croissance se réduisant à +1,8 % en glissement annuel. Cette évolution s'explique notamment par un recours moindre aux dispositifs de défiscalisation en 2004, qui avait tendance les années passées à augmenter provisoirement l'encours des dépôts à vue sur le seul mois de décembre.

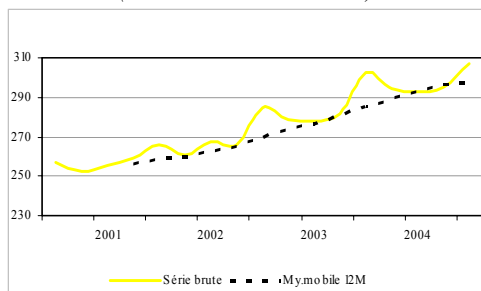
2.2 Les placements liquides ou à court terme

Les placements liquides (comptes sur livret, comptes d'épargne logement et autres placements liquides et à court terme) ont enregistré un repli de 1,7 % de leur encours par rapport à décembre 2003. La baisse de la rémunération des comptes sur livret en octobre a probablement pesé sur le choix des polynésiens quant à ce type de placement (+3,5 % en décembre 2004 contre +33,3 % un an plus tôt). La faiblesse du niveau des taux d'intérêts aux conditions du marché a également pénalisé les dépôts à terme dont l'encours s'est de nouveau rétracté, de 6,2 % en rythme annuel, à 72 milliards de F CFP. Enfin, les bons de caisse et les certificats de dépôts ont connu une évolution plus favorable, avec respectivement +13,7 % et +3,1 %.

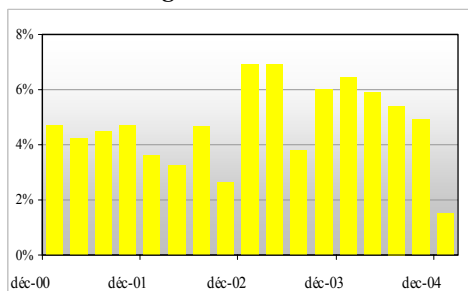
2.3 Les placements d'épargne à long terme

Depuis leur mise en place en Polynésie française en février 2002, les plans d'épargne logement ont connu un grand succès. A fin 2004, leur encours s'est élevé à 9,6 milliards de F CFP, en hausse de 32 % en rythme annuel.

Dépôts collectés par les EC locaux
(en milliards de F CFP)



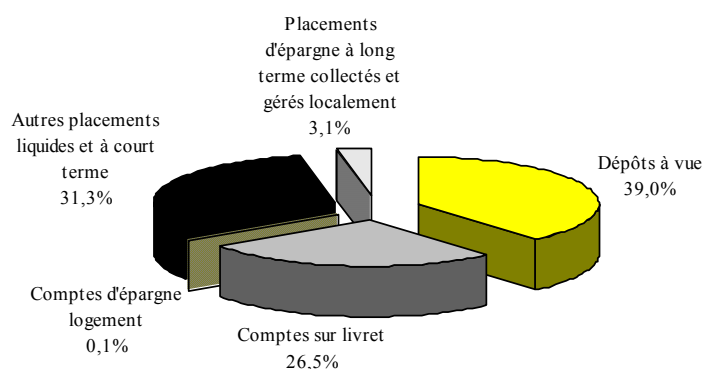
Variations trimestrielles
en glissement annuel



Dépôts collectés par les établissements locaux pour leur propre compte (répartition par nature)

	Montants en millions de F CFP au					Variations en glissement annuel à fin		
	31/12/2003	31/03/2004	30/06/2004	30/09/2004	31/12/2004	déc-03	juin-04	déc-04
Dépôts à vue	117 790	112 145	113 093	112 309	119 860	12,3%	13,4%	1,8%
dont banques locales	111 710	105 010	107 066	106 126	113 743	12,4%	13,9%	1,8%
Comptes sur livret	78 568	79 593	79 599	82 297	81 284	33,3%	13,8%	3,5%
Comptes d'épargne logement	215	234	220	230	246	45,4%	17,3%	14,4%
Autres placements liquides et à court terme	98 770	94 731	91 507	91 677	96 151	-14,5%	-10,0%	-2,7%
Dépôts à terme	76 786	72 046	66 609	67 612	72 052	-14,5%	-17,3%	-6,2%
Bons de caisse	13 464	14 068	15 903	13 990	15 315	-4,5%	29,1%	13,7%
Certificats de dépôts	8 520	8 617	8 995	10 075	8 784	-27,1%	1,5%	3,1%
TOTAL DES DEPOTS INCLUS DANS M3	295 342	286 703	284 419	286 513	297 541	5,6%	4,7%	0,7%
dont banques locales	289 263	279 567	278 393	280 330	291 424	2,0%	3,6%	0,7%
Placements d'épargne à long terme collectés et gérés localement	7 297	7 900	8 414	8 853	9 633	53,0%	36,0%	32,0%
Plans d'épargne logement	7 297	7 900	8 414	8 853	9 633	53,0%	36,0%	32,0%
TOTAL DES DEPOTS LOCAUX	302 640	294 603	292 833	295 366	307 174	6,4%	5,4%	1,5%
dont banques locales	296 560	287 467	286 807	289 183	301 057	6,3%	5,4%	1,5%

Répartition des actifs financiers par nature au 31 décembre 2004



3. L'ÉPARGNE COLLECTÉE LOCALEMENT ET GÉRÉE PAR DES INSTITUTIONS EXTERIEURES

La croissance de l'épargne collectée localement pour le compte d'institutions extérieures a été moins ferme qu'en 2003 : son encours global a progressé de 14 % sur l'année, pour atteindre 81,1 milliards de F CFP (+22,3 % en 2003). Elle représente 20,9 % de l'ensemble des actifs financiers recensés par l'IEOM.

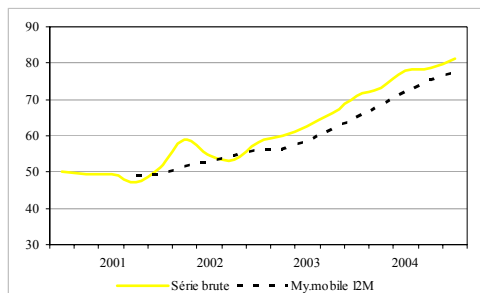
La meilleure orientation des marchés spéculatifs en 2004 et la faiblesse des taux d'intérêts se sont traduites par un report sur des produits plus risqués ; les OPCVM monétaires se sont donc repliés de 21,6 %, à 12,1 milliards de F CFP au 31 décembre 2004.

Face à une performance modérée des marchés boursiers en 2004, l'exposition des agents économiques polynésiens au risque a crû, mais à un rythme moindre qu'en 2003. Ainsi l'encours des actions a augmenté de 6,9 % sur la période et celui des OPCVM non monétaires de 40,5 %. En revanche, celui des obligations est resté sur une tendance négative, -6,5 % à fin décembre 2004, après -7,3 % un an plus tôt. Enfin, l'encours de l'assurance-vie a connu un taux de croissance élevé, mais en repli en glissement annuel (+16,2 % contre +40,9 % en 2003) représentant 32,5 milliards de F CFP. On rappellera que n'est pas inclus dans ce dernier l'épargne collectée par les compagnies d'assurance de la place.

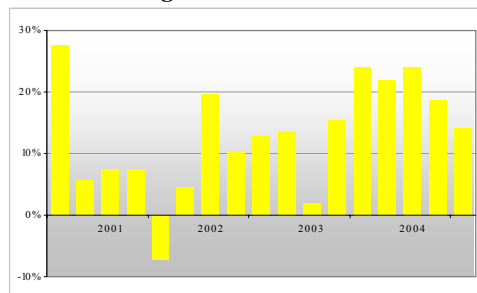
Epargne collectée localement et gérée par des institutions extérieures

	Montants en millions de F CFP au					Variations en gliss. annuel à fin		
	31/12/2003	31/03/2004	30/06/2004	30/09/2004	31/12/2004	déc-03	juin-04	déc-04
Placements liquides et à court terme	15 455	15 154	15 078	15 421	12 110	11,7%	5,1%	-21,6%
OPCVM monétaires	15 455	15 154	15 078	15 421	12 110	11,7%	5,1%	-21,6%
Placements d'épargne à long terme	55 614	58 168	62 754	63 193	68 941	25,6%	29,7%	24,0%
Actions	2 407	2 435	2 402	2 297	2 571	26,4%	13,3%	6,8%
Obligations	3 414	3 428	3 310	3 299	3 191	-7,3%	-11,9%	-6,5%
OPCVM non monétaires	21 857	23 783	26 559	26 357	30 717	15,8%	35,2%	40,5%
Assurances-vie	27 936	28 521	30 484	31 240	32 462	40,9%	33,3%	16,2%
TOTAL DE L'EPARGNE GEREE HZE	71 069	73 322	77 831	78 614	81 051	22,3%	24,1%	14,0%

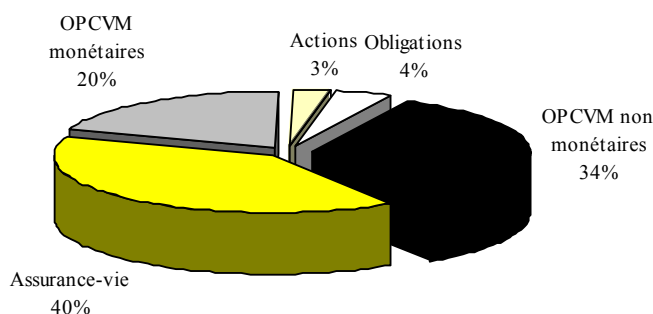
Epargne gérée par les EC HZE (en milliards de F CFP)



Variations trimestrielles en glissement annuel



Répartition des placements par produit au 31 décembre 2004



4. LES ACTIFS FINANCIERS PAR AGENT ECONOMIQUE

En 2004, les particuliers sont demeurés les déposants les plus importants en termes d'encours, concentrant 60,4 % du total des dépôts auprès des banques de la place et 71 % de l'épargne locale gérée par des institutions situées hors zone d'émission. Néanmoins, avec un encours de 180,2 milliards de F CFP au 31 décembre 2004, les premiers ont régressé de 2,1% en rythme annuel (184,1 milliards de F CFP au 31 décembre 2003), alors que les seconds se sont accrus de 10 % (57,3 milliards de F CFP contre 52,1).

Les sociétés non financières ont représenté 27 % des dépôts auprès des établissements de crédit locaux, en progression de 1,8 % sur l'année (+ 1,4 milliard de F CFP en un an), et 4 % de l'épargne collectée par les institutions extérieures contre 10 % en 2003 (2,9 milliards de F CFP contre 6,9).

Le reste des agents, entrepreneurs individuels, non résidents et collectivités publiques, à la même époque, ne comptaient que pour 15,4 % du total des dépôts dans les établissements de crédit polynésiens et hors zone d'émission.

Dépôts collectés par les établissements locaux pour leur propre compte

	Montant en millions de F CFP au						Var. en glissement annuel à fin		
	31/12/03	Parts	30/06/04	Parts	31/12/04	Parts	déc-03	juin-04	déc-04
Dépôts à vue	117 790		113 093		119 860		12,3%	13,4%	1,8%
Sociétés non financières	49 369	42%	42 229	37%	48 470	40%	17,1%	19,8%	- 1,8%
Entrepreneurs individuels	11 747	10%	11 287	10%	12 851	11%	16,6%	4,7%	9,4%
Particuliers	46 266	39%	50 611	45%	48 357	40%	6,3%	11,9%	4,5%
Autres agents résidents	9 373	8%	7 254	6%	7 765	6%	16,9%	- 0,2%	-17,2%
Non résidents	1 036	1%	1 712	2%	2 416	2%	- 5,4%	43,9%	133,3%
Autres dépôts	169 033		162 331		168 898		0,8%	- 4,1%	- 0,1%
Sociétés non financières	27 992	17%	27 372	17%	30 273	18%	31,7%	16,1%	8,1%
Entrepreneurs individuels	11 528	7%	10 598	7%	10 569	6%	-10,9%	- 9,3%	- 8,3%
Particuliers	123 868	73%	118 899	73%	122 635	73%	- 2,4%	- 7,0%	- 1,0%
Autres agents résidents	4 417	3%	4 187	3%	3 907	2%	-13,5%	- 7,7%	-11,5%
Non résidents	1 228	1%	1 276	1%	1 514	1%	-23,1%	-18,3%	23,3%
Total des dépôts locaux à CT (hors CDD)	286 823		275 424		288 758		5,2%	2,4%	0,7%
Sociétés non financières	77 361	27%	69 601	25%	78 743	27%	22,0%	-18,3%	1,8%
Entrepreneurs individuels	23 275	8%	21 885	8%	23 420	8%	2,1%	- 1,2%	0,6%
Particuliers	170 134	59%	169 510	62%	170 992	59%	2,6%	1,4%	0,5%
Autres agents résidents	13 790	5%	11 441	4%	11 672	4%	5,1%	- 3,1%	-15,4%
Non résidents	2 263	1%	2 988	1%	3 930	1%	-15,9%	8,6%	73,7%
Certificats de dépôts (CDD)	8 520		8 995		8 784		-27,1%	1,5%	3,1%
Placements d'épargne à long terme collectés et gérés localement	7 297		8 414		9 633		53,0%	35,9%	32,0%
Sociétés non financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entrepreneurs individuels	337	5%	410	5%	432	4%	41,3%	32,5%	28,2%
Particuliers	6 960	95%	8 004	95%	9 200	96%	53,6%	36,1%	32,2%
Autres agents résidents	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	302 639		292 833		307 175		6,4%	2,4%	1,5%

Epargne collectée localement et gérée par des institutions extérieures (hors zone d'émission)

	Montant en millions de F CFP au						Var. en glissement annuel à fin		
	31/12/03	Parts	30/06/04	Parts	31/12/04	Parts	déc-03	juin-04	déc-04
Total	71 069		77 832		81 051		22,3%	24,1%	14,0%
Sociétés non financières	6 882	10%	3 697	5%	2 952	4%	27,0%	-37,9%	-57,1%
Entrepreneurs individuels	1 782	3%	773	1%	929	1%	699,2%	237,9%	-47,9%
Particuliers	52 112	73%	57 675	74%	57 337	71%	21,8%	22,9%	10,0%
Autres agents résidents	10 293	14%	15 687	20%	19 833	24%	6,2%	63,1%	92,7%

§ 2. LES PASSIFS FINANCIERS DES RESIDENTS

1. L'ENSEMBLE DES CONCOURS DE CARACTERE BANCAIRE ACCORDES SUR LA PLACE

L'encours global des concours de caractère bancaire octroyés en Polynésie française s'est élevé à 433,4 milliards de F CFP au 31 décembre 2004, en progression de 6,7 % en glissement annuel, principalement réparti entre les crédits à l'habitat (28,1 % de l'encours global), à l'équipement (26 %) et de trésorerie (25,3 %).

L'encours des crédits à l'habitat a connu une croissance annuelle de 6,9 % à 121,7 milliards de F CFP à fin décembre 2004, dont 87 % ont concerné les établissements installés localement (part stable sur l'année).

Les crédits à l'équipement ont atteint pour leur part 112,6 milliards de F CFP (+3,3 % sur l'année après +0,5 % en 2003), dont 59,2 milliards de F CFP (52,6 % de l'encours) en provenance des établissements situés hors de la zone d'émission.

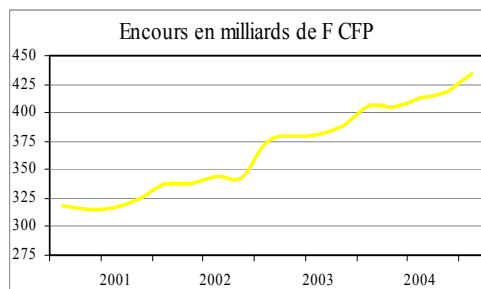
Troisième poste en termes de volume, les crédits de trésorerie se sont établis à 109,8 milliards de F CFP à fin décembre 2004. Ils ont suivi une orientation haussière, +8 % en glissement annuel, mais moindre qu'en 2003 (+13,5 %), en raison notamment d'un ralentissement de la consommation des ménages.

L'analyse des indicateurs de vulnérabilité des agents économiques montre une dégradation de leur situation financière, comparativement à 2003. Ainsi, les comptes ordinaires débiteurs ont progressé de 6,4 % sur l'année et les créances douteuses nettes de 18,2 %. Le taux de créances douteuses brutes s'est élevé à 4,3 %, en progression de 0,3 point.

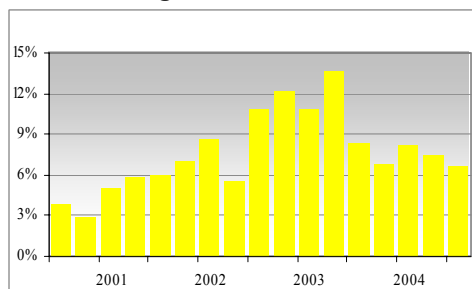
CONCOURS DE CARACTÈRE BANCAIRE
(toutes zones d'émission confondues)

Montants en millions de F CFP	Montants					Variations annuelles en %			Parts en %		
	31/12/2003	31/03/2004	30/06/2004	30/09/2004	31/12/2004	31/12/2003	30/06/2004	31/12/2004	31/12/2003	30/06/2004	31/12/2004
Créances commerciales	3 513	3 039	3 399	3 873	3 109	32,6%	- 7,9%	-11,5%	0,9%	0,8%	0,7%
Sociétés non financières	3 171	2 836	3 146	3 680	2 971	37,1%	- 8,2%	- 6,3%	0,8%	0,8%	0,7%
Entrepreneurs individuels	338	201	250	187	134	0,7%	- 5,6%	-60,3%	0,1%	0,1%	0,0%
Particuliers	0	0	0	0	0						
Autres agents résidents	0	0	0	0	0						
Non résidents	4	2	3	6	4						0,1%
Crédits de trésorerie	101 669	102 763	104 055	104 437	109 807	13,5%	10,6%	8,0%	25,0%	25,2%	25,3%
Sociétés non financières	29 199	29 857	29 739	28 865	31 892	13,6%	8,3%	9,2%	7,2%	7,2%	7,4%
Entrepreneurs individuels	4 712	5 017	5 074	4 888	4 961	3,2%	6,0%	5,3%	1,2%	1,2%	1,1%
Particuliers	65 772	65 709	66 534	67 926	70 164	13,2%	9,6%	6,7%	16,2%	16,1%	16,2%
Autres agents résidents	1 960	2 159	2 673	2 722	2 751	67,3%	138,2%	40,4%	0,5%	0,6%	0,6%
Non résidents	26	21	35	36	39	-	50,0%	0,0%	-	-	-
Crédits à l'équipement	109 011	107 875	107 815	107 769	112 646	0,5%	1,6%	3,3%	26,8%	26,1%	26,0%
Sociétés non financières	49 894	48 013	44 620	44 116	47 518	3,0%	- 1,0%	- 4,8%	12,3%	10,8%	11,0%
Entrepreneurs individuels	5 377	5 494	5 263	5 180	5 142	- 6,3%	- 2,3%	- 4,4%	1,3%	1,3%	1,2%
Particuliers	0	0	0	0	0						
Autres agents résidents	53 741	54 368	55 751	56 481	58 076	6,7%	0,2%	8,1%	13,2%	13,5%	13,4%
Non résidents	0	0	2 181	1 992	1 910						3,6%
Crédits à l'habitat	113 845	115 486	117 444	120 142	121 725	9,5%	9,6%	6,9%	28,0%	28,4%	28,1%
Sociétés non financières	8 088	8 674	9 048	9 609	10 557	17,3%	42,6%	30,5%	2,0%	2,2%	2,4%
Entrepreneurs individuels	4 466	4 503	4 606	4 764	4 882	15,9%	12,6%	9,3%	1,1%	1,1%	1,1%
Particuliers	100 490	101 522	102 875	104 767	105 931	9,2%	7,2%	5,4%	24,7%	24,9%	24,4%
Autres agents résidents	685	677	723	756	99	240,5%	- 1,8%	-85,6%	0,2%	0,2%	0,0%
Non résidents	115	111	192	246	256			122,6%	0,0%	0,0%	0,2%
Comptes ordinaires débiteurs	21 733	19 868	19 738	19 896	23 126	6,1%	3,0%	6,4%	5,4%	4,8%	5,3%
Sociétés non financières	14 881	13 673	13 531	13 326	17 601	- 0,1%	0,7%	18,3%	3,7%	3,3%	4,1%
Entrepreneurs individuels	1 608	1 645	1 405	1 295	1 289	- 5,8%	-20,9%	-19,8%	0,4%	0,3%	0,3%
Particuliers	3 784	3 534	3 316	3 336	2 447	16,2%	- 2,2%	-35,3%	0,9%	0,8%	0,6%
Autres agents résidents	1 040	1 009	1 002	1 486	1 388	68,7%	79,4%	33,5%	0,3%	0,2%	0,3%
Non résidents	420	7	485	453	401			- 4,5%			1,7%
Autres crédits	35 455	35 482	38 459	39 161	39 185	12,7%	21,9%	10,5%	8,7%	9,3%	9,0%
Sociétés non financières	22 397	21 963	23 176	23 553	22 462	20,8%	28,8%	0,3%	5,5%	5,6%	5,2%
Entrepreneurs individuels	3 151	3 203	3 904	3 989	3 959	1,1%	28,2%	25,6%	0,8%	0,9%	0,9%
Particuliers	7 108	7 560	7 804	8 515	9 024	18,2%	13,2%	27,0%	1,8%	1,9%	2,1%
Autres agents résidents	2 794	2 751	2 794	2 695	3 115	-13,7%	- 7,3%	11,5%	0,7%	0,7%	0,7%
Non résidents	5	5	781	409	625	-99,1%	27,8%	ns	0,0%	1,1%	1,8%
Créances douteuses nettes	5 893	5 593	7 148	7 251	6 964	31,4%	26,7%	18,2%	1,5%	1,7%	1,6%
Sociétés non financières	2 362	2 300	2 469	2 600	2 013	34,3%	14,2%	-14,8%	0,6%	0,6%	0,5%
Entrepreneurs individuels	1 391	1 100	1 237	1 233	1 026	26,0%	34,5%	-26,2%	0,3%	0,3%	0,2%
Particuliers	2 129	2 180	3 272	3 250	3 746	32,1%	28,0%	75,9%	0,5%	0,8%	0,9%
Autres agents résidents	7	11	9	11	11	-78,8%	47,1%	57,5%	0,0%	0,0%	0,0%
Non résidents	4	3	161	157	168	-54,7%	ns	ns	0,1%	2,7%	2,5%
Autres concours non ventilés	4 158	3 679	3 913	3 984	5 136	13,2%	-4,8%	23,5%	1,0%	0,9%	1,2%
TOTAL NET	395 277	393 786	401 971	406 513	421 698	8,4%	8,3%	6,7%	97,3%	97,3%	97,3%
Sociétés non financières	129 993	126 784	124 922	125 432	135 014	7,9%	7,8%	3,9%	32,0%	30,2%	31,2%
Entrepreneurs individuels	21 043	21 076	21 737	21 536	21 393	3,0%	7,2%	1,7%	5,2%	5,3%	4,9%
Particuliers	179 283	179 962	183 178	186 673	191 312	10,7%	8,0%	6,7%	44,1%	44,3%	44,1%
Autres agents résidents	60 226	60 975	62 952	64 922	65 440	1,5%	3,0%	8,7%	14,8%	15,2%	15,1%
Non résidents	570	146	3 677	3 299	3 403	-86,2%	496,1%	497,0%	0,2%	1,0%	1,1%
non ventilés par agents résidents	4 607	4 128	3 913	3 984	5 136	25,4%	-4,8%	11,5%	1,1%	0,9%	1,2%
Provisions non ventilées	10 872	11 293	11 229	11 573	11 640	9,3%	6,4%	7,1%	2,7%	2,7%	2,7%
TOTAL BRUT	406 150	405 079	413 200	418 086	433 338	8,4%	8,3%	6,7%	100,0%	100,0%	100,0%
Taux créances douteuses brutes	4,0%	4,1%	4,4%	4,2%	4,3%						
Taux de provisionnement	63,8%	65,9%	61,1%	65,6%	62,6%	- 7,4%	- 6,2%	- 2,0%			

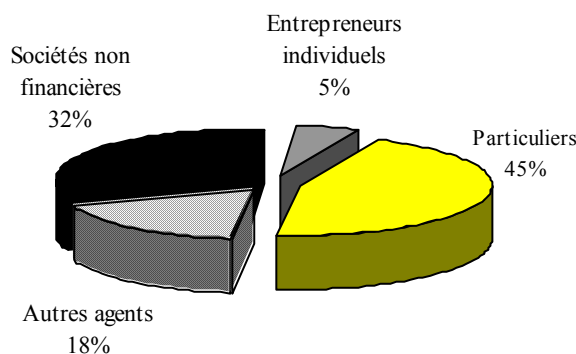
Ensemble des crédits accordés sur la place



Variations trimestrielles en glissement annuel



Ventilation par agent économique de l'ensemble des concours de caractère bancaire accordés sur la place au 31 décembre 2004



2. LES CONCOURS ACCORDES PAR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT SITUES DANS LA ZONE D'EMISSION

Avec un encours global de 350,1 milliards de F CFP, les concours de caractère bancaire accordés par les établissements de crédit locaux se sont accrus de 8,5 % sur l'année, après +9,2 % en 2003.

2.1 Répartition et évolution des concours par catégorie

Les crédits à l'habitat, premier poste des crédits octroyés avec 106 milliards de F CFP (30,3 % du total), ont vu leur encours s'accroître de 6,7 % par rapport à décembre 2003 (99,3 milliards de F CFP).

Les crédits de trésorerie (30,3 % du total), ont connu une augmentation de 11,3 % en rythme annuel pour atteindre 105,9 milliards de F CFP (95,2 milliards de F CFP au 31 décembre 2003).

Représentant 15,3 % de l'ensemble des concours de caractère bancaire, les crédits à l'équipement se sont établis à 53,4 milliards de F CFP, en progression de 3,6 % sur la même période (+10,7 % entre 2002 et 2003).

L'analyse des indicateurs de vulnérabilité des agents économiques révèle une dégradation de leur situation financière. Ainsi, les créances douteuses brutes ont vu leur encours croître de 16,9 % sur l'année (18 milliards de F CFP, contre 15,4 milliards douze mois plus tôt) et leur part dans le total des crédits consentis par les établissements de crédits locaux de 0,3 point, à 5,1 %. En outre, une progression de 35,9 % de l'encours des créances douteuses nettes (6,8 milliards de F CFP) a également été observée durant cette période. Par ailleurs, le taux de provisionnement des banques s'est établi à 62,5 % contre 67,7 % au 31 décembre 2003. Enfin, les comptes ordinaires débiteurs ont progressé de 6,4 %, du fait principalement des sociétés non financières (+18,3 %).

2.2 Répartition et évolution des concours par agent économique

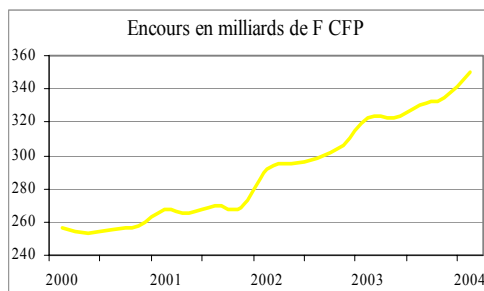
Au 31 décembre 2004, les principaux emprunteurs sont restés les particuliers, pour lesquels les crédits accordés ont représenté près de la moitié de l'encours global (49 %), suivis des sociétés non financières (36,9 %) et des entrepreneurs individuels (6,1 %).

Les crédits accordés aux particuliers ont poursuivi leur ascension, leur encours (171,5 milliards de F CFP) s'étant inscrit en hausse de 7,1 % sur l'année (+9,8 % entre 2002 et 2003). Ils ont été essentiellement constitués de prêts immobiliers (90,2 milliards de F CFP) et de crédits de trésorerie (66,3 milliards de F CFP), représentant à eux deux 91,3 % des crédits consentis en valeur. Leurs encours ont affiché des taux de croissance annuels respectifs de 4,2 % et de 8,5 %. Les indicateurs de vulnérabilité ont connu une évolution défavorable durant les douze derniers mois comme en témoignent la hausse de 88,6 % de l'encours des créances douteuses brutes, la recrudescence du nombre de défaillances de paiement sur chèques qui est passé de 7.922 en 2003 à 8.698 en 2004 (+9,8 %) ou encore celle des interdits bancaires sur personnes physiques (3.962 en décembre 2004 contre 3.712 en décembre 2003). En revanche, l'encours des comptes ordinaires débiteurs est ressorti en baisse annuelle de 35,3 %, à 2,4 milliards de F CFP.

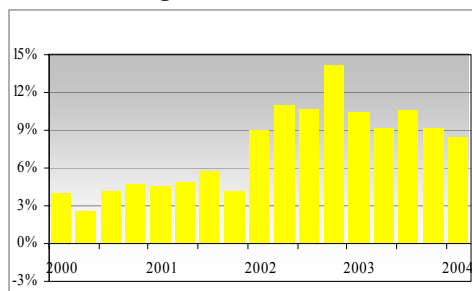
Les sociétés non financières ont vu l'encours de leurs crédits bancaires augmenter de 7,5 % en un an, pour un total de 129,1 milliards de F CFP. Les principaux moyens de financement sollicités ont été les crédits d'équipement (42,8 milliards de F CFP), ceux de trésorerie (31,9 milliards de F CFP), ainsi que les autres crédits (21,3 milliards de F CFP). L'évolution de leurs encours en rythme annuel a été de respectivement -1,4 %, +16,5 % et +0,3 %. La situation financière des sociétés non financières semble s'être améliorée si l'on prend en compte l'encours des créances douteuses brutes qui a affiché une baisse de 11,5 %. En revanche, l'encours des comptes débiteurs a augmenté de 18,3 %.

L'encours des concours de caractère bancaire aux entreprises individuelles, d'une valeur globale de 21,4 milliards de F CFP, s'est inscrit en hausse de 1,7 % en rythme annuel. Parmi ses principales composantes, seuls les crédits à l'équipement ont observé une régression de leur encours sur l'année, de 4,4 % (5,1 milliards de F CFP). En effet, ceux des crédits de trésorerie (5 milliards de F CFP) et des prêts immobiliers (4,9 milliards) ont crû respectivement de 5,3 % et de 9,3 %. L'encours des créances douteuses brutes des entrepreneurs individuels s'est replié fortement de 36,5 % (2,7 milliards de F CFP à fin décembre 2004) de même que celui des comptes ordinaires débiteurs (-19,8 % à 1,3 milliard à fin 2004).

Crédits accordés par les EC ZE



Variations trimestrielles en glissement annuel



3. LES CONCOURS ACCORDES PAR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT SITUES HORS ZONE D'EMISSION

Les concours bancaires des établissements situés hors zone d'émission (HZE) regroupent les crédits accordés à des résidents polynésiens par des entités métropolitaines (Agence Française de Développement, Caisse des Dépôts et Consignations, DEXIA, NATEXIS Banques Populaires, CASDEN...) ou européennes (Banque Européenne d'Investissement).

Leurs encours s'est élevé à 83,2 milliards de F CFP au 31 décembre 2004, en régression de 0,2 % sur l'année.

3.1 Répartition et évolution des concours par catégorie

Les crédits à l'équipement, qui ont constitué le principal poste des crédits accordés, 71,2 % du total, ont vu leur encours croître de 3,1 % en un an (59,2 milliards de F CFP contre 57,5 milliards de F CFP en décembre 2003).

De même, les crédits à l'habitat ont poursuivi leur croissance sur les douze derniers mois, exclusivement grâce aux particuliers, +8,6 % (15,8 milliards de F CFP, contre 14,5 milliards un an plus tôt).

Les crédits de trésorerie, pour leur part, ont régressé de 40,3 % en glissement annuel (3,9 milliards de F CFP en décembre 2004 contre 6,5 un an auparavant).

3.2 Répartition et évolution des concours par agent économique

Les crédits aux autres agents résidents¹ qui regroupaient la plus large partie de l'encours des crédits octroyés par les établissements HZE, 68,6 % du total au 31 décembre 2004. A cette date, ils s'établissaient à 57,1 milliards de F CFP contre 53,9 l'année précédente, soit +6 % et consistaient à 95,5 % en crédits à l'équipement.

Après plusieurs années de forte progression, l'encours des crédits accordés par les établissements HZE aux particuliers n'a crû que de 3,6 % en 2004 (après +26,1 % en 2003 et +43,1 % en 2002). Il est ainsi passé de 19,2 milliards de F CFP à 19,9 milliards en un an.

¹ Cette catégorie regroupe surtout les administrations publiques locales.

Cette augmentation résulte de l'attrait des particuliers polynésiens pour les offres de prêts immobiliers proposées par la CASDEN : l'encours des crédits à l'habitat a connu un rythme de croissance annuel de 12,8 % pour atteindre 15,8 milliards de F CFP.

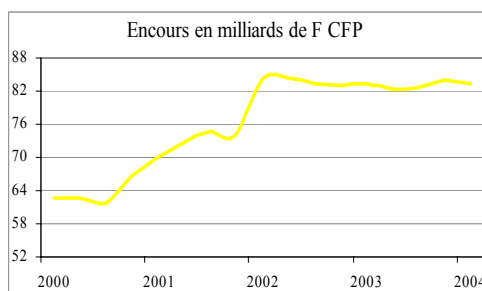
En revanche, le recours des particuliers aux crédits de trésorerie s'est amoindri de 16,8 %, pour s'établir à 3,8 milliards de F CFP.

L'encours des crédits aux sociétés non financières a accusé une diminution de 40,6 % en glissement annuel (5,9 milliards de F CFP au 31 décembre 2004 contre 9,9 milliards de F CFP l'année précédente), tirée par les crédits à l'équipement qui ont perdu 27,5 % (4,7 milliards de F CFP contre 6,5).

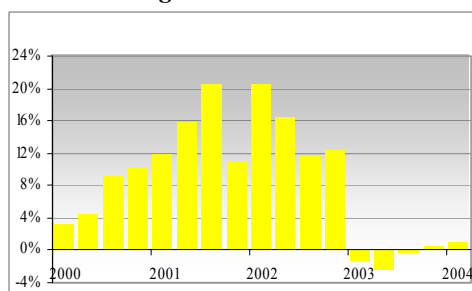
Concours de caractère bancaire des établissements de crédit situés hors zone d'émission

Montants en millions de F CFP						variations annuelles en %			Parts en %		
	31/12/2003	31/03/2004	30/06/2004	30/09/2004	31/12/2004	31/12/2003	30/06/2004	31/12/2004	31/12/2003	30/06/2004	31/12/2004
Créances commerciales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés non financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entrepreneurs individuels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Particuliers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres agents résidents	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédits de trésorerie	6 483	4 439	4 246	4 550	3 872	42,7%	-34,4%	-40,3%	7,8%	5,1%	4,7%
Sociétés non financières	1 828	0	0	0	0	-	-	-	2,2%	-	-
Entrepreneurs individuels	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-
Particuliers	4 655	4 439	4 246	4 550	3 872	2,5%	- 8,7%	-16,8%	5,6%	5,1%	4,7%
Autres agents résidents	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-
Crédits à l'équipement	57 488	58 176	57 605	57 766	59 248	- 0,9%	- 3,8%	3,1%	68,9%	69,6%	71,2%
Sociétés non financières	6 477	6 477	4 386	4 310	4 694	-26,8%	-25,9%	-27,5%	7,8%	5,3%	7,9%
Entrepreneurs individuels	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-
Particuliers	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-
Autres agents résidents	51 011	51 698	53 219	53 456	54 554	3,7%	- 1,4%	6,9%	61,2%	64,3%	92,1%
Crédits à l'habitat	14 506	15 118	15 666	16 404	15 754	34,1%	25,6%	8,6%	17,4%	18,9%	18,9%
Sociétés non financières	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-
Entrepreneurs individuels	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-
Particuliers	13 967	14 579	15 062	15 754	15 754	36,3%	26,6%	12,8%	16,8%	18,2%	100,0%
Autres agents résidents	539	539	604	650	0	593,7%	4,1%	-100,0%	0,6%	0,7%	-
Comptes ordinaires débiteurs	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-
Sociétés non financières	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-
Entrepreneurs individuels	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-
Particuliers	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-
Autres agents résidents	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-
Autres crédits	3 537	3 533	3 420	3 382	3 756	- 8,4%	- 8,8%	6,2%	4,2%	4,1%	4,5%
Sociétés non financières	1 193	1 193	1 139	1 139	1 190	-10,7%	- 9,9%	- 0,2%	1,4%	1,4%	31,7%
Entrepreneurs individuels	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-
Particuliers	20	20	19	19	19	21,4%	21,6%	- 6,3%	0,0%	0,0%	0,5%
Autres agents résidents	2 324	2 320	2 261	2 224	2 547	- 7,3%	- 8,4%	9,6%	2,8%	2,7%	67,8%
Créances douteuses nettes	919	640	1 431	1 401	206	126,6%	214,6%	-77,6%	1,1%	1,7%	0,2%
Sociétés non financières	405	405	808	752	0	ns	ns	ns	0,5%	1,0%	-
Entrepreneurs individuels	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-
Particuliers	514	235	623	649	206	34,1%	37,1%	-59,9%	0,6%	0,8%	100,0%
Autres agents résidents	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-
TOTAL NET	82 933	81 906	82 368	83 503	82 836	6,8%	- 0,8%	- 0,1%	99,5%	99,5%	99,5%
Sociétés non financières	9 902	7 670	5 525	6 201	5 884	- 7,4%	-38,6%	-40,6%	11,9%	6,7%	7,1%
Entrepreneurs individuels	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-
Particuliers	19 157	19 039	19 328	20 972	19 851	26,1%	13,6%	3,6%	23,0%	23,3%	23,8%
Autres agents résidents	53 874	54 558	56 085	56 330	57 101	4,1%	- 1,7%	6,0%	64,6%	67,7%	68,6%
Provisions non ventilées	449	449	449	417	400	296,8%	306,8%	-11,0%	0,5%	0,5%	0,5%
TOTAL BRUT	83 383	82 355	82 817	83 920	83 236	7,2%	- 0,4%	- 0,2%	100,0%	100,0%	100,0%
Taux créances douteuses brutes	1,6%	1,3%	2,3%	2,2%	0,7%	-	-	-	-	-	-
Taux de provisionnement	32,8%	41,3%	23,9%	22,9%	66,0%	-	-	-	-	-	-

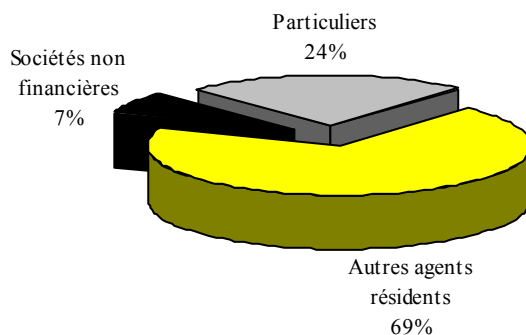
Crédits accordés par les EC HZE



Variations trimestrielles en glissement annuel



Ventilation par agent économique de l'ensemble des concours bancaires accordés par les établissements de crédit installés hors zone d'émission au 31 décembre 2004



§ 3. LA MASSE MONETAIRE ET SES CONTREPARTIES

1. LES COMPOSANTES DE LA MASSE MONETAIRE

A fin décembre 2004 la masse monétaire M3 s'est établie à 308 milliards de F CFP contre 305,3 un an auparavant, soit + 0,9 % en glissement annuel.

Cette croissance est cependant moindre que les années précédentes (+5,5 % en 2003 et +5,1 % en 2002) en raison principalement des faibles augmentations des encours de dépôts à vue (recours plus faibles aux dispositifs de défiscalisation) et des comptes sur livret.

P1, constitué exclusivement des plans d'épargne logement, a continué sa progression pour atteindre 9,6 milliards de F CFP (+32 % en rythme annuel).

Les composantes de la masse monétaire en Polynésie française

Montants en millions de F CFP						Variations annuelles au		
	31/12/2003	31/03/2004	30/06/2004	30/09/2004	31/12/2004	31/12/2003	30/06/2004	31/12/2004
M1								
Circulation fiduciaire	9 959	8 988	9 759	9 790	10 431	2,3%	4,5%	4,7%
- Billets	8 456	7 492	8 260	8 256	8 854	2,0%	4,9%	4,7%
- Pièces	1 503	1 496	1 499	1 534	1 577	3,4%	2,7%	5,0%
Dépôts à vue	117 790	112 145	113 093	112 309	119 860	12,3%	13,4%	1,8%
- Banques	111 710	105 010	107 066	106 126	113 743	12,4%	13,9%	1,8%
- O.P.T.	6 080	7 136	6 027	6 183	6 117	11,3%	6,6%	0,6%
- Trésor public	-	-	-	-	-	-	-	-
Total M1	127 748	121 134	122 853	122 099	130 291	11,4%	12,7%	2,0%
M2 - M1	78 783	79 827	79 819	82 527	81 530	33,3%	13,8%	3,5%
Comptes sur livret	78 568	79 593	79 599	82 297	81 284	33,3%	13,8%	3,5%
Comptes d'épargne-logement	215	234	220	230	246	45,4%	17,3%	14,4%
Total M2	206 531	200 961	202 672	204 627	211 821	18,9%	13,1%	2,6%
M3 - M2	98 770	94 731	91 507	91 676	96 151	-14,5%	-10,0%	- 2,7%
Dépôts à terme	76 786	72 046	66 609	67 612	72 052	-14,5%	-17,3%	- 6,2%
- Banques	76 786	72 046	66 609	67 612	72 052	-14,5%	-17,3%	- 6,2%
- O.P.T.	-	-	-	-	-	-	-	-
- Trésor public	-	-	-	-	-	-	-	-
Bons	13 464	14 068	15 903	13 990	15 315	- 4,5%	29,1%	13,7%
Certificats de dépôt	8 520	8 617	8 995	10 075	8 784	-27,1%	1,5%	3,1%
Total M3	305 301	295 691	294 179	296 303	307 972	5,5%	4,7%	0,9%
P1	7 297	7 900	8 414	8 853	9 633	53,0%	36,0%	32,0%
(Epargne contractuelle)								
Plans d'épargne-logement	7 297	7 900	8 414	8 853	9 633	53,0%	36,0%	32,0%
Compte d'épargne à long terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres cptes d'épargne à rég spéc	-	-	-	-	-	-	-	-
M3 + P1	312 598	303 591	302 593	305 155	317 605	6,3%	5,4%	1,6%

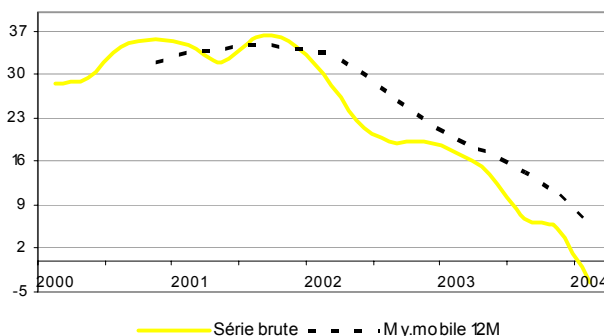
2. LES CONTREPARTIES DE LA MASSE MONETAIRE

Les avoirs hors zone d'émission des établissements de crédit locaux ont crû de 8,9 % sur l'année, passant de 48,7 milliards de F CFP en décembre 2003 à 53,1 milliards un an après.

Dans le même temps, leurs engagements hors zone d'émission ont également augmenté, mais à un rythme plus soutenu (+80,4 % sur l'année) pour s'élever à 56,6 milliards à fin décembre 2004.

Leur position extérieure nette, résultat de la différence entre les avoirs et les engagements, est devenue négative à fin décembre 2004, à -3,5 milliards de F CFP.

Position extérieure nette du système bancaire local (en milliards de F CFP)



Les contreparties de la masse monétaire en Polynésie française

Montants en millions de F CFP						Variations annuelles au		
	31/12/2003	31/03/2004	30/06/2004	30/09/2004	31/12/2004	31/12/2003	30/06/2004	31/12/2004
Avoirs hors zone d'émission	67 303	64 679	70 938	72 717	72 239	-17,5%	- 2,3%	7,3%
Institut d'émission	18 555	16 460	17 380	17 072	19 137	4,3%	- 0,9%	3,1%
Etablissements de crédit locaux (*)	48 748	48 219	53 557	55 645	53 102	-23,5%	- 2,8%	8,9%
Créances du Trésor public	- 354	802	- 392	- 392		-	100,0%	-100,0%
Concours sur ressources monétaires	238 352	230 210	223 633	223 978	235 733	14,6%	7,2%	- 1,1%
Concours de caractère bancaire des EC locaux	322 737	322 173	329 950	334 166	350 102	10,5%	10,5%	8,5%
Ressources non monétaires des EC locaux (à déduire)	84 385	91 963	106 317	110 188	114 369	0,3%	18,3%	35,5%
Excédents des capitaux propres sur les valeurs immobilisées	23 826	24 577	25 655	25 497	22 006	- 3,5%	- 5,4%	- 7,6%
Provisions sur créances douteuses	10 394	10 814	10 779	11 156	11 240	4,5%	2,2%	8,1%
Engagements hors zone d'émission (*)	31 394	34 270	46 781	50 515	56 625	- 7,2%	30,2%	80,4%
Epargne contractuelle	7 297	7 900	8 414	8 853	9 633	53,0%	36,0%	32,0%
Divers	11 474	14 402	14 688	14 168	14 865	5,2%	45,7%	29,5%
Total M3	305 301	295 691	294 178	296 303	307 972	5,5%	4,7%	0,9%
Position extérieure nette du système bancaire local *	17 354	13 949	6 777	5 130	- 3 523	-42,0%	-64,6%	-120,3%

§ 4. L'EQUILIBRE EMPLOIS-RESSOURCES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT LOCAUX

1. L'EQUILIBRE PAR NATURE

Les ressources des établissements de crédit locaux proviennent essentiellement des dépôts qu'ils collectent. Ces derniers en ont représenté 82,2 % et diminués des encaisses, ont atteint 297,2 milliards de F CFP à fin 2004, contre 292,6 milliards l'année précédente, soit +1,6 %.

Le financement sur ressources propres a compté pour 9,2 % (33,2 milliards de F CFP). Malgré les avantages qu'elles procurent aux établissements de crédit, les opérations de réescompte demeurent marginales et ne sont intervenues qu'à hauteur de 1,9 % du total des ressources (+0,2 point) avec une valeur de 6,8 milliards de F CFP (5,8 milliards en décembre 2003, soit +17,2 % en glissement annuel).

Les ressources des banques polynésiennes ont été prioritairement affectées à leurs crédits qui en ont absorbé 96,9 %, contre 3,1 % pour les réserves obligatoires constituées auprès de l'IEOM.

FINANCEMENT DES CREDITS BANCAIRES AU 31 DECEMBRE 2003

en millions de F CFP

Emplois			Ressources		
	montant	%		montant	%
Crédits bruts	322 737	92,09%	Dépôts collectés - encaisses	292 580	83,48%
Réserves obligatoires	10 375	2,96%	Financement sur ressources propres *	34 219	9,76%
Réserves libres	2	0,00%	Excédent des op. diverses des EC	17 909	5,11%
Position extérieure nette des EC	17 354	4,95%	Réesc compte	5 759	1,64%
Total emplois	350 468	100%	Total ressources	350 468	100%

FINANCEMENT DES CREDITS BANCAIRES AU 30 JUIN 2004

en millions de F CFP

Emplois			Ressources		
	montant	%		montant	%
Crédits bruts	329 950	95,34%	Dépôts collectés - encaisses	283 369	81,88%
Réserves obligatoires	9 342	2,70%	Ressources propres - valeurs Immobilisées	36 434	10,53%
Réserves libres	2	0,00%	Excédent des op. diverses des EC	19 834	5,73%
Position extérieure nette des EC	6 777	1,96%	Réesc compte	6 432	1,86%
Total emplois	346 069	100%	Total ressources	346 069	100%

FINANCEMENT DES CREDITS BANCAIRES AU 31 DECEMBRE 2004

en millions de F CFP

Emplois			Ressources		
	montant	%		montant	%
Crédits bruts	350 102	96,86%	Dépôts collectés - encaisses	297 242	82,24%
Réserves obligatoires	11 350	3,14%	Ressources propres - valeurs Immobilisées	33 204	9,19%
Réserves libres		0,00%	Excédent des op. diverses des EC	20 733	5,74%
			Réesc compte	6 750	1,87%
			Position extérieure nette des EC	3 523	
Total emplois	361 452	100%	Total ressources	361 452	100%

2. L'EQUILIBRE PAR DUREE

2.1 Les opérations interbancaires

Les ressources interbancaires des établissements de crédit locaux se sont établies à 59,5 milliards de F CFP à la fin du quatrième trimestre 2004, en hausse de 27,9 % sur l'année (46,5 milliards au 31 décembre 2003). Elles ont été principalement d'une durée inférieure à un mois : leur montant s'est ainsi élevé à 35,5 milliards de F CFP (soit 59,7 % de l'ensemble des ressources).

De même, les emplois sont principalement à court terme ; ils ont atteint 73,1 milliards de F CFP à fin décembre 2004 (+11,9% en un an), et les dépôts inférieurs à un an ont représenté 98,8 % du total.

Les opérations interbancaires des établissements de crédit locaux en Polynésie française ont ainsi affiché un solde « emprunteur » en hausse annuelle de 72,2 %, à 13,6 milliards de F CFP (18,8 milliards en décembre 2003).

2.2 Les opérations avec la clientèle

L'équilibre emplois-ressources en fonction de la durée est inversé pour les opérations avec la clientèle. En effet, s'agissant des emplois, ceux supérieurs à un an prévalent, représentant 49,6 % du total des crédits.

A l'inverse, les ressources dont disposent les établissements de crédit locaux sont surtout d'une durée inférieure à un an. Leur montant s'est ainsi élevé à 280,8 milliards de F CFP (272,8 milliards en décembre 2003), soit 92,8 % de l'ensemble des ressources.

Le solde des opérations avec la clientèle s'est ainsi établi à -29,1 milliards de F CFP contre -13,7 milliards de F CFP à fin 2003. Cette sensible dégradation résulte du taux de croissance des crédits plus important que celui des dépôts (+6,2 % contre +1,4 %).

L'équilibre emplois-ressources en fonction de la durée

en millions de F CFP

31/12/2004	Total général	Sans terme	JJ	< 1 mois	< 3 mois	< 6 mois	< 12 mois	< 5 ans	> 5 ans
OPERATIONS INTERBANCAIRES									
EMPLOIS									
Caisse	4 303	4 303							
Banques centrales et OPT	11 350		11 350						
Comptes ordinaires débiteurs	7 417		7 417						
Comptes et prêts à terme dont réseau	49 405		33 800	11 138	1 675	714	1 175	903	
Val. reçues en pension à terme									
Prêts à la clientèle financière									
VNI, créances douteuses et créances rattachées	585	585							
Total emplois	73 060	4 888	52 567	11 138	1 675	714	1 175	903	0
RESSOURCES									
Banques centrales et OPT	132		132						
Comptes ordinaires créditeurs	10 872		10 872						
Comptes et emprunts à terme dont réseau	40 937		22 376	991	509	1 560	1 139	14 987	10 396
Val. données en pension à terme	6 750		1 337	5 414					
Emprunts auprès de la clientèle financière									
Autres sommes dues, dettes rattachées	797	797							
Total ressources	59 488	797	34 717	6 405	509	1 560	1 139	14 987	10 396
RESSOURCES - EMPLOIS	-13 572	-4 091	-17 850	-4 733	-1 166	846	-36	14 084	10 396
Cumul		-4 091	-21 941	-26 674	-27 840	-26 994	-27 030	-12 946	-2 550
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE									
EMPLOIS									
Comptes ordinaires débiteurs	23 126		23 126						
Valeurs reçues en pension									
Crédits à la clientèle	293 846		63 172	15 741	11 303	13 576	27 252	99 676	63 067
VNI, créances douteuses et créances rattachées	7 859	7 859							
Prêts subordonnés à terme	1 476		555	19	26	39	77	527	234
Crédit-bail et opérations assimilées	5 509	4 030		25	46	71	148	1 124	63
Location simple									
Total emplois	331 816	11 949	86 853	15 785	11 375	13 686	27 477	101 327	63 364
RESSOURCES									
Comptes ordinaires créditeurs	113 743	113 743							
Valeurs données en pension									
Comptes sur livrets et divers	91 163		83 557	9			11	6 293	1 294
Comptes créditeurs à termes	72 052		17 170	15 376	12 132	5 573	7 707	14 094	
Bons de caisse et bons d'épargne	15 315		8 118	2 383	995	1 399	2 167	254	
Titres de créances négociables	8 784		1 252	5 681	1 851				
Autres sommes dues, dettes rattachées	1 634	1 634							
Total ressources	302 691	115 377	110 097	23 449	14 978	6 972	9 885	20 641	1 294
RESSOURCES - EMPLOIS	-29 125	103 428	23 244	7 664	3 603	-6 714	-17 592	-80 686	-62 070
Cumul		103 428	126 672	134 336	137 939	131 225	113 633	32 947	-29 123
Excédent cap.perm.sur Val. Imm.	21 964								

Section 3

Les finances publiques

§ 1. LE REGIME FISCAL

1. LES PRELEVEMENTS FISCAUX

1.1 La modification de la fiscalité

Les modifications principales opérées par les pouvoirs publics locaux en 2004 sont les suivantes :

- Délibération 2004-10 modifiant la délibération n° 90-48 AT du 10 avril 1990, relative aux mesures fiscales applicables aux investissements dans le secteur de la pêche hauturière, semi-industrielle ou industrielle,

- Délibération 2004-33 portant refonte des dispositifs d'incitations fiscales à l'investissement en Polynésie française et modifications du code des impôts,

- Délibération 2004-110 relative à la reconduction de certaines dispositions de la délibération n° 95-57 AT du 24 mars 1995 portant diverses mesures fiscales en faveur de la construction et à la reconduction des dispositions de la délibération n° 2000-62 APF du 8 juin 2000, fixant les taux des droits d'enregistrement relatifs aux transferts d'immeubles à construire,

- Loi du pays 2004-1 portant modifications du code des impôts dans le cadre de l'approbation du budget de la Polynésie française pour l'exercice 2005 (impôts indirects).

- Loi du pays 2004-2 portant modification du code des impôts dans le cadre de l'approbation du budget de la Polynésie française pour l'exercice 2005. Il s'agit notamment de mesures prises sur la fiscalité de l'assurance-vie, sur la baisse des impôts directs, sur la création d'entreprise, sur l'aide fiscale à l'investissement ainsi que sur la simplification des procédures afin de favoriser une meilleure compréhension de l'impôt,

- Loi du pays 2004-3 portant diverses mesures fiscales pour l'année 2005 : aménagements de tarifs des douanes, de la Taxe de développement local (TDL) notamment.

Par ailleurs, on notera la création de la « Taxe de solidarité pour les personnes âgées et les handicapés (TSOL) » le 1^{er} janvier 2004 applicable aux produits pétroliers, dont les recettes sont affectées à la CPS.

1.2 Prélèvements au profit du budget de la Collectivité d'outre-mer

La morosité de l'économie a été peu favorable à l'évolution des recettes fiscales de la Polynésie française, qui sont restées stables (à périmètre constant¹) en 2004, pour s'établir à 104,3 milliards de F CFP (+27 % en 2003).

La fiscalité indirecte est demeurée la principale ressource de la Polynésie française avec une structure quasiment identique à celle de 2003. Les autorités locales ont ainsi collecté 16,5 milliards de F CFP au titre des taxes à l'importation (+1 % par rapport à 2003) sous l'effet de la baisse du montant des produits importés. Ces dernières ont représenté 23 % du total des recettes fiscales en 2004.

Dans le même temps, sous l'effet de la stagnation de la demande intérieure, les recettes de la TVA se sont établies à 38,9 milliards de F CFP en 2004 (+2 % sur un an), soit 53 % du total des recettes d'imposition.

A périmètre constant, les impôts directs ont fléchi de 2 % sur l'année, à 31,3 milliards de F CFP en 2004, sous l'effet principalement d'une baisse de 6,3 % des impôts sur les bénéfices des sociétés.

Recettes fiscales de la Polynésie française en millions de F CFP

	2002	2003	2004 (1)		Variations 2004/2003
			Valeur	%	
1. Fiscalité indirecte	64 347	71 626	73 024	78%	+2%
<i>dont :</i>					
- Taxes à l'importation	12 825	16 432	16 519	18%	+1%
- Taxes sur consommations spécifiques	7 425	8 098	8 729	9%	+8%
- Taxes sur la valeur ajoutée	36 260	38 262	38 940	42%	+2%
- Autres droits indirects	6 389	7 459	7 722	8%	+4%
- Taxes à l'exportation	1 448	1 375	1 114	1%	-19%
2. Fiscalité directe	17 032	31 933	20 075	22%	-37%
<i>dont :</i>					
- Impôt sur les bénéfices des sociétés	6 168	20 052	8 621 (2)	9%	-57%
- Impôt sur les transactions	3 381	3 918	3 141 (3)	3%	-20%
- Patentes et licences	52	44	42	0%	-5%
- Divers	7 431	7 919	8 271	9%	+4%
Total	81 379	103 559	93 099	100%	-10,1%

Source : Ministère du budget, des finances et de la réforme de la fiscalité

(1) Chiffres provisoires.

(2) Hors créd. d'impôts accordés (10 250 M FCFP) alors qu'ils étaient comptabilisés en 2003 (9 064 M FCFP)

(3) Hors créd. d'impôts accordés (985 M FCFP) alors qu'ils étaient comptabilisés en 2003 (1 034 M FCFP)

¹ Jusqu'en 2003, les crédits d'impôts sur l'impôt sur les sociétés et sur l'impôt sur les transactions étaient comptabilisés en mouvements réels. En 2004, ces opérations n'apparaissent plus qu'en écritures d'ordre et n'influent donc plus sur les opérations réelles.

1.3 Prélèvements au profit d'organismes publics ou parapublics

Principal impôt sur les revenus des personnes physiques, la Contribution de solidarité territoriale (CST) est versée directement à la Caisse de prévoyance sociale pour le financement du Régime de solidarité territorial. En 2004, elle s'est accrue de 6,9 %, à 5,9 milliards de F CFP.

Le Service des douanes perçoit des taxes, ainsi que des redevances au profit d'établissements publics et d'organismes parapublics ; elles se sont montées à 8,7 milliards de F CFP en 2004, en hausse de 1 % par rapport à 2003. Le montant du Droit spécifique sur les perles exportées a chuté de 401 millions de F CFP en 2004 en raison de la baisse en volume des exportations, la part consacrée au GIE Perles de Tahiti étant restée stable à 35 %. Cet organisme, chargé d'assurer la promotion de la filière locale à l'extérieur du territoire, a donc été doté de 600 millions de F CFP contre 741 millions en 2003¹.

Le montant de la redevance de la promotion touristique, taxe parafiscale qui alimente le budget du GIE Tahiti Tourisme, s'est élevé à environ 707 millions de F CFP pour l'exercice 2004, en stagnation par rapport à 2003, en raison de la stabilité de la fréquentation touristique sur l'année.

Impôts et taxes non versés au budget du Territoire

en millions de F CFP

	Bénéficiaire	2002	2003	2004
1. CST	C.P.S.	5 469	5 494	5 873
2. Taxes prélevées par le Service des douanes		7 985	8 565	8 657
Taxe de péage sur les marchandises	Port de Papeete	1 341	1 353	1 362
Redevance d'usage de l'aéroport de Faaa	Aéroport de Tahiti	25	28	27
Taxe pour le développement du sport	OTESSE (1)	442	442	434
Taxe de péréquation des hydrocarbures	Fonds de péréquation des hydrocarbures	872	1 208	1 241
Taxe sur le monoï	GIE Monoï de Tahiti	45	36	48
Taxe spécifique de consommation	Aide aux vict. des calamités	1 296	1 358	1 431
Droits spécifiques sur les perles exportées	GIE Perles de Tahiti	780	741	600
Taxe de consommation sur les autres boissons alcool.	EPA grands travaux	66	50	52
Taxe spécifique grands travaux et routes	EPA grands travaux	1 866	2 105	1 822
Taxe spécifique sur la conso. de boissons viniques	EPA grands travaux	348	330	326
Taxe de consommation tabacs et alcools importés	EPA grands travaux	445	418	401
Droit spécifique spécial consommation bière	EPA prévention	131	176	174
Taxe de consommation pour la prévention	EPA prévention	327	320 (2)	302
Taxe de solidarité aux personnes âgées et handicapées	CPS			437
3. Redevance de promotion touristique	GIE Tahiti Tourisme	684	702	707 (3)

Sources : Ministère de l'économie et Service des douanes

(1) Office territorial d'équipements sportifs et socio-éducatifs.

(2) Chiffre corrigé.

(3) Chiffre provisoire.

¹ Il a par ailleurs bénéficié d'une subvention compensatoire du gouvernement de 120 millions de F CFP.

2. LES REGIMES D'EXONERATION FISCALE

Le Gouvernement de la Polynésie française a institué, par la création en juin 1983¹ du « code des investissements », complété par la « délibération Flosse » de mars 1995, un dispositif d'exonération fiscale destiné à stimuler l'activité économique et à encourager les initiatives privées, ainsi que l'investissement en Polynésie française. La délibération n° 2004-33 APF du 12 février 2004 a porté refonte de l'ensemble.

2.1 Les aides fiscales à l'exploitation

Il a été institué, début 2004, un régime d'aide fiscale à l'exploitation au profit de toute entreprise réalisant en Polynésie française un investissement productif nouveau dans les secteurs définis à l'article 931-1 du code des impôts. Ce régime fait suite au « code des investissements » qui proposait des aides sous forme d'exonérations fiscales, de remboursements de charges sociales patronales et d'aides à la formation professionnelle et dont les résultats, jusqu'à 2003, sont présentés dans les tableaux suivants :

Investissements agréés au code des investissements

	1999	2000	2001	2002	2003	Total	Variations 2003/2002
Nombre de dossiers agréés	52	44	47	13	14	170	8%
Investissement global (M F CFP)	16 061	20 830	31 952	13 650	23 396	105 889	71%
Emplois prévus	446	431	619	374	280	2 150	-25%
Avantages accordés (M F CFP) (1)	1 753	4 253	5 868	2 407	2 457	16 738	2%
Régime des bénéficiaires réinvestis	268	1 665	605	148	378	3 064	155%

Source : Département promotion des investissements

(1) Hors régime particulier des bénéficiaires réinvestis.

Avantages accordés par secteur d'activité

en millions de F CFP

	1999	2000	2001	2002	2003	Total
Tourisme	1 216	1 907	4 474	2 285	144	10 026
Transport	297	183	1 276	8	2 211	3 975
Industrie	169	1 082	113	114	103	1 581
Multimédia	0	1 074	0	0	0	1 074
Divers	71	7	5	0	0	83
Total	1 753	4 253	5 868	2 407	2 457	16 738

Source : Secrétariat du code des investissements / Présidence du Gouvernement

En 2004, la commission consultative des agréments fiscaux a validé 9 projets pour un volume d'investissement de 3,8 milliards de F CFP et un taux d'aide fiscale de 30 %. Le secteur de l'hôtellerie a concentré 44 % des investissements et celui de l'agroalimentaire 31 %. Pour l'ensemble des projets présentés, 71 emplois devraient être créés.

¹ Délibération n° 83-95 du 2 juin 1983, abrogée par la délibération n° 91-98 APF du 29 août 1991.

2.2 La défiscalisation dite loi « FLOSSE »

En mars 1995¹, le Gouvernement de la Polynésie française a instauré un dispositif d'incitation fiscale, essentiellement pour la réalisation de projets de construction immobilière et à vocation hôtelière².

La délibération n° 2004/033 APF du 12 février 2004 en a porté refonte et a également modifié le code des impôts. De nouveaux secteurs peuvent désormais bénéficier d'un crédit d'impôt pour le financement de tout projet d'investissement réalisé en Polynésie française :

- construction de logements et de résidences pour les personnes âgées,
- construction de clinique privée,
- industrie extractive,
- industrie agroalimentaire,
- aquaculture et pisciculture,
- construction de navires de pêche.

De 1996 à 2004, plus de 121 milliards de F CFP de projets ont pu bénéficier de la « délibération Flosse » pour un montant global de crédit d'impôt de 59,3 milliards de F CFP dont 49,6 milliards ont effectivement été imputés.

Dégrèvements obtenus (tous dispositifs (1)) pour les projets d'investissement en délibération FLOSSE à fin 2004

en millions de F CFP

Date de financement	Total financements	Enveloppe de crédits d'impôts	2000	2001	2002	2003	2004	Total montant imputé	Reliquat
2000	12 402	5 311	3 682	831	382	415	3	4 332	288
2001	18 149	9 442	21	6 549	1 211	572	7	5 022	1 078
2002	22 852	11 970	0	9	8 231	1 951	12	6 343	1 758
2003	25 580	12 706	0	0	0	8 505	99	8 904	3 801
2004	2 640	1 453				4	20	23	1 439
TOTAL (2)	121 788	59 327	5 492	8 535	10 520	11 815	141	49 550	9 776

Source : Service des contributions

(1) Hôtellerie, immobilier, navires de croisière, logement intermédiaire et parking.

(2) de 1996 à 2004.

Sur la seule année 2004, 15 projets ont reçu l'agrément de la commission consultative des aides fiscales pour une base d'investissement défiscalisable d'environ 13 milliards de F CFP concernant notamment la construction ou la rénovation d'hôtels, l'acquisition de navires de pêche, la réalisation d'une gare maritime ou encore la construction de logements intermédiaires.

¹ Délibération N°95-55 APF du 24 mars 1995 (JOPF du 6 avril 1995).

² Une présentation simplifiée de la délibération « FLOSSE » a été faite dans le rapport IEOM 2002.

§ 2. LES COMPTES DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

A l'instar des années précédentes, les recettes fiscales sont demeurées la principale composante des recettes de fonctionnement de la Collectivité d'outre-mer. En 2004 et à périmètre constant¹, ces dernières sont restées stables à 115,3 milliards de F CFP, pour un taux de réalisation du budget primitif d'environ 103 %. Leur dynamisme a principalement été assis sur la croissance de la consommation.

Les dépenses de fonctionnement sont, quant à elles, ressorties en baisse de 2 % par rapport à 2003 pour représenter 90,6 milliards de F CFP en 2004. Environ 44 milliards ont été affectés aux dépenses de gestion (-7 % sur un an). Les dotations au Fonds intercommunal de péréquation, qui constituent une restitution partielle aux communes des recettes fiscales, et les subventions versées ont respectivement crû de 9 % et 3 % en 2004, sans pour autant remettre en cause l'équilibre financier de la section de fonctionnement. Selon la note de synthèse de « l'audit de la gestion et des finances de la Polynésie française de 1999 à 2004 » diffusée début 2005 par le cabinet Deloitte, « *La Polynésie reste soumise à plusieurs paramètres qui peuvent influencer ses équilibres financiers dans le futur : la persistance d'une rigidité des dépenses de fonctionnement, la diminution des marges de manœuvre liées à la poursuite de la croissance de la dette et un rythme d'investissements à financer toujours plus soutenu* ». Néanmoins, l'épargne brute (à périmètre constant) s'est accrue de 9,6 %, s'établissant à 24,7 milliards de F CFP en 2004, contre 22,5 milliards de F CFP en 2003.

Les frais financiers ont décré de 4 %, tandis que le montant des remboursements s'est apprécié de 2 %. Le budget 2005 prévoit une augmentation de ces deux postes, traduisant ainsi le souhait des autorités de poursuivre leur politique budgétaire à l'aide de financements externes dans un contexte de coût attractif de la ressource.

L'investissement public moindre en 2004 s'est caractérisé par des mobilisations d'emprunts en retrait de 2 % sur l'année. Les dotations de l'Etat se sont réduites de 16 % du fait de la disparition du FREPF en 2003 et de la baisse des recettes tirées du deuxième contrat de développement.

Enfin, l'encours de la dette de la Polynésie française était de 68,9 milliards de F CFP au 31 décembre 2004 (soit 280.000 F CFP par habitant) contre 66,7 milliards de F CFP en 2003 (+3,3 % en glissement annuel).

¹ C'est-à-dire hors crédits d'impôts versés au titre des opérations en défiscalisation.

Evolution des comptes de la Polynésie française

en millions de F CFP

	2002	2003	2004		Variations	2005
	C.A.	C.A.	Budget	C.A. (1)	04/03	Budget
Recettes de fonctionnement	93 348	114 681	111 972	104 093	-9%	112 743
Recettes fiscales	81 378	103 559	100 669	93 099	-10%	94 545
Subventions et participations reçues	5 023	5 296	5 642	5 296	+0%	5 859
Autres recettes	6 947	5 826	5 661	5 698	-2%	12 339
Dépenses de fonctionnement	80 940	92 167	95 755	90 636	-2%	99 466
Dépenses de gestion	38 365	47 314	47 025	44 008	-7%	41 910
Versement au FIP	13 077	12 706	13 214	13 894	+9%	13 243
Allocations, subventions et prestations	27 535	29 168	31 133	30 040	+3%	40 022
Autres dépenses	1 963	2 979	4 383	2 694	-10%	4 291
Epargne brute	12 408	22 514	16 217	13 457	-40%	13 277
Frais financiers	2 328	2 172	2 701	2 092	-4%	2 620
Remboursements d'emprunts	7 436	8 082	8 860	8 250	+2%	8 990
Crédits vendeurs	0	0	0	656		0
Epargne nette	2 643	12 260	4 656	2 459	-80%	1 668
Autres dépenses d'investissement	31 238	35 169	35 850	31 669	-10%	27 229
Immobilisations	22 528	24 541	24 058	23 148	-6%	17 577
Subventions d'investissement accordées	5 558	6 525	11 056	6 904	+6%	8 005
Autres dépenses	3 152	4 103	736	1 617	-61%	1 647
Recettes d'investissement	18 749	30 469	31 194	29 273	-4%	25 560
Dotations de l'Etat	3 847	17 880	16 112	15 012	-16%	11 560
Emprunts	14 310	11 652	15 000	11 438	-2%	14 000
Autres recettes	592	937	82	2 823	201% (2)	-
Résultat de l'exercice	-9 846	7 560	0	63	ns	0
+ Report de l'exercice (n-1)	12 406	2 614		10 205		
+ intégration écritures non budgétaires	55	28		257		
= Résultat Cumulé Clôture	2 615	10 202	0	10 525	+3%	0

Source : Service des Finances et de la comptabilité.

C.A. : comptes administratifs - (1) Compte administratif provisoire

(2) : variation importante liée à une écriture de régularisation importante en 2004

ns : non significatif

§ 3. LES INTERVENTIONS DE L'ETAT EN POLYNESIE FRANCAISE

Le Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP) a constitué pendant une longue période un élément essentiel de l'activité économique polynésienne, dont il fut directement ou indirectement le moteur le plus important. Après la Charte de développement, lancée en 1991 par le Gouvernement de la Polynésie française, l'annonce d'un moratoire des essais nucléaires en 1992 a donné lieu à une réflexion des polynésiens sur les perspectives de développement de leur territoire. A la suite du Pacte de progrès, dont une des illustrations a été la loi d'orientation du 5 février 1994, l'Etat s'est engagé dans son article 1 à aider, pour une durée de dix ans, « le territoire de la Polynésie française à réaliser une mutation profonde de son économie, dans le sens d'un meilleur équilibre, d'une moindre dépendance à l'égard des transferts publics, d'un plus grand dynamisme local et du progrès social ».

Cet engagement, qui s'est concrétisé par la signature de deux Contrats de développement et par la Convention pour le renforcement de l'autonomie économique et financière de la Polynésie française, a pour objectifs de :

- créer un environnement macroéconomique favorable au développement des secteurs productifs ;
- développer les infrastructures de base ;
- maintenir une cohésion sociale en répondant au défi du chômage et de la pénurie d'habitat social ;
- garantir les conditions d'un développement géographique harmonieux dans l'ensemble des archipels.

La Polynésie française bénéficie des transferts financiers de l'Etat qui constituent l'une des principales composantes de la balance des paiements. En 2003¹, les dépenses de l'Etat et des établissements publics nationaux se sont établies à 144,7 milliards de F CFP, en hausse de 10 % par rapport à 2002. Elles ont représenté 591.036 F CFP par habitant en 2003 contre 537.300 F CFP en 2002.

Ces chiffres comprennent tous les transferts financiers émanant de la métropole, qu'il s'agisse des sommes mandatées dans la Collectivité d'outre-mer, de celles ordonnancées directement de métropole, de celles payées en métropole, avec ou sans ordonnancement préalable, ainsi que de celles nécessaires aux établissements publics et organismes nationaux présents en Polynésie française.

Les dépenses des ministères civils, en progression régulière depuis 1994, ont crû de 22,61 % en 2003 par rapport à l'exercice précédent et se sont élevées à 87,5 milliards de F CFP. Cette augmentation s'explique principalement par le versement depuis 2003 de la Dotation globale de développement économique (DGDE) d'un montant de 18 milliards de F CFP. Les dépenses de l'Education nationale demeurent les plus importantes avec 51,9 % des dépenses à caractère civil.

Les dépenses militaires retracent les dépenses réelles du ministère de la défense, que celles-ci soient effectuées dans la collectivité ou en métropole et comprennent notamment les dépenses des traitements et de pensions des militaires. Elles se sont inscrites en retrait de 14,15 % en 2003. Cette tendance s'explique essentiellement par la baisse des dépenses de fonctionnement courant des unités des armées et par la fermeture de la direction des constructions navales en juin 2003.

Les dépenses sans ordonnancement préalable, en constante progression ces dernières années, sont essentiellement constituées des pensions civiles versées en Polynésie française. Ces dépenses se sont montées à 19,3 milliards de F CFP, représentant une hausse de 8,78 % par rapport à 2002.

Il est à noter que le dispositif de reversement des frais d'assurance maladie par la caisse nationale de sécurité sociale à la Caisse de prévoyance sociale de Polynésie française, mis en place à compter du 1^{er} janvier 1995, a porté en 2003 sur 4,5 milliards de F CFP. Le montant de ces reversements a augmenté de 64,95 % par rapport à l'année 2002.

¹ Données 2004 non disponibles à la rédaction de cet ouvrage.

Les interventions de l'Etat et des établ. publics nationaux

en milliards de F CFP

	2001(1)	2002	2003	Variations 2003/2002
Dépenses ordonnancées à caractère civil	67,67	71,43	87,60	+22,6%
Dépenses ordonnancées à caractère militaire	36,77	33,93	29,10	-14,2%
Total des dépenses ordonnancées	104,44	105,36	116,70	+10,8%
Dépenses sans ordonnancement préalable (2)	16,06	17,75	19,31	+8,8%
Total des dépenses de l'Etat	120,50	123,11	136,01	+10,5%
Dépenses des établissements publics nationaux	8,08	8,52	8,77	+2,9%
Total des opérations à caractère définitif	128,58	131,63	144,78	+10,0%
Prêts (décaissements) (3)	7,04	16,66	11,43	-31,4%
Reversement des frais d'ass. maladie à la CPS	4,93	2,76	4,56	+65,2%

Source : Haut-Commissariat de la République en Polynésie française

(1) Chiffres corrigés.

(2) Principalement pensions et retraites.

(3) Prêts de l'AFD, de Dexia et de la CDC.

1. LES DEPENSES CIVILES DE L'ETAT**1.1 Le Contrat de développement**

Pour faire suite au premier Contrat de développement, portant sur la période 1994-1999, l'Etat et les autorités locales ont signé, le 31 octobre 2000, le deuxième Contrat de développement de la Polynésie française, par lequel les deux parties signataires se sont engagées à investir 40,75 milliards de F CFP¹ entre 2000 et 2003. Compte tenu du fait que l'ensemble des fonds prévus n'a pas été totalement engagé au 31 décembre 2003, il a été prorogé d'un an, jusqu'au 31 décembre 2004.

Ce deuxième Contrat s'articule autour de quatre axes prioritaires :

- favoriser le développement économique de la Polynésie par la promotion de l'emploi et l'amélioration de la formation professionnelle ;
- aménager le territoire en préservant l'environnement et en mettant en valeur les ressources naturelles ;
- renforcer la couverture sanitaire, la cohésion sociale et le développement culturel ;
- poursuivre la déconcentration administrative et le développement des archipels.

¹ Les participations financières de l'Etat et de la Polynésie française sont paritaires, s'élevant donc chacune à 20,375 milliards de F CFP.

Contrat de développement 2000 - 2003 / Résultats au 31 décembre 2004

en millions de F CFP

	Dépenses contractualisées			Taux d'engagt.	Liquid.	Taux de liquid.
	Territ.	Etat	Total			
1 - Développement économique	6 700	10 834	17 534	70,6%	10 588	60,4%
Agriculture	269	896	1 165	56,8%	528	45,3%
Ressources marines	971	109	1 080	64,3%	573	53,1%
Tourisme	1 678	60	1 738	12,4%	142	8,2%
Appui aux entreprises	855	658	1 513	31,0%	385	25,4%
Formation professionnelle	2 832	8 858	11 690	86,1%	8 723	74,6%
- dont constructions scolaires et univ.	-	7 575	7 575	95,1%	5 595	73,9%
Recherche appliquée	95	253	348	79,1%	236	67,8%
2 - Aménagement du territoire	7 300	1 542	8 842	82,6%	5 362	60,6%
Plans généraux d'aménagement	139	-	139	49,4%	17	12,2%
Equipements routiers	1 243	637	1 880	91,8%	1 683	89,5%
Equipements aéroportuaires	790	640	1 430	87,4%	977	68,3%
Equipements portuaires	2 510	-	2 510	63,1%	1 411	56,2%
Prévention des risques naturels	146	246	391	75,0%	110	28,1%
Assainissement	1 282	20	1 302	91,5%	1 001	76,9%
Traitement des déchets	1 190	-	1 190	100,0%	164	13,8%
3 - Couv. sanitaire et cohés. sociale	5 975	7 847	13 822	49,8%	4 100	29,7%
Adduction d'eau potable	-	1 454	1 454	99,9%	273	18,8%
Equipements sanitaires	1 092	728	1 819	79,3%	1 064	58,5%
Logement social	3 875	3 875	7 750	32,2%	2 029	26,2%
Solidarité et insertion jeunesse	500	-	500	-	-	0,0%
Culture	509	337	846	19,5%	165	19,5%
Politique de la ville	-	1 454	1 454	91,0%	564	38,8%
4 - Déconcentration administrative	400	-	400	100,0%	226	56,5%
5 - Dispositions générales		152	152	1,6%	2	1,6%
Evaluation et communication		152	152	1,6%	2	1,6%
Total général	20 375	20 375	40 750	66,2%	20 278	49,8%

Sources : MAFIC - Service de plan et de la prévision économique

Au terme définitif du deuxième contrat, le taux d'engagement a atteint, au 31 décembre 2004, 66,2 % et celui de liquidation 49,8 %.

1.2 Les aides fiscales à l'investissement

En plus des transferts financiers, l'Etat apporte son soutien à l'investissement en Polynésie française par l'entremise d'un mécanisme de défiscalisation qui permet à des investisseurs de bénéficier de réductions d'impôts dans les départements, collectivités territoriales et départementales et en Nouvelle-Calédonie.

Ce régime d'aide fiscale est issu de la loi de finances rectificative du 11 juillet 1986, dite « loi Pons » ; il a été modifié par plusieurs lois de finances successives et par la loi de programme pour l'outre-mer du 21 juillet 2003 (« loi Girardin »).

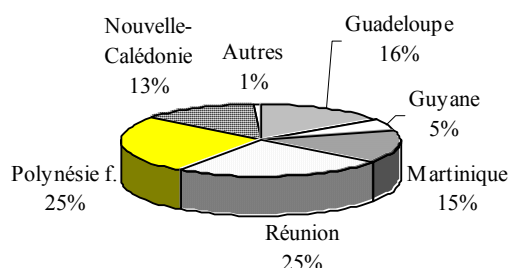
Il s'applique aux investissements productifs, neufs réalisés dans le cadre d'une entreprise exerçant une activité agricole, industrielle, commerciale ou artisanale.

En sont exclus les investissements dans les secteurs suivants : commerce, restauration, cafés, débits de tabac et débits de boissons, conseils ou expertises, recherche et développement, éducation, santé et action sociale, banque, finance et assurance, activités immobilières, navigation de croisière et locations sans opérateur, réparation automobile, services fournis aux entreprises, activités de loisirs, sportives et culturelles, activités associatives et activités postales.

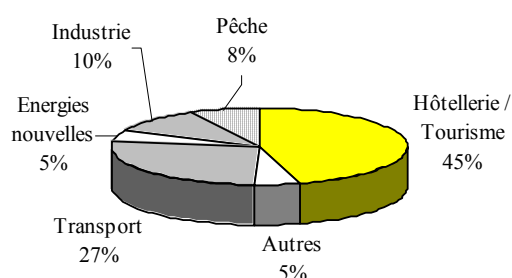
L'agrément par la Direction générale des impôts (DGI) est obligatoire pour les investissements réalisés dans les secteurs « sensibles »¹ et activités éligibles d'un montant supérieur à 35,8 millions de F CFP par programme et par exercice. Pour les secteurs « non sensibles », le seuil de l'agrément est de 119,33 millions de F CFP.

En 2003, la Direction Générale des Impôts a reçu 77 demandes d'agrément en défiscalisation dont 73 ont été réglées cette année. L'avis du Ministre de l'outre-mer est systématiquement demandé ; les autres ministères techniques sont consultés en fonction de la nature de l'investissement et du secteur d'activité concerné. Sur les 73 dossiers réglés en 2003, 66 ont obtenu un agrément (90,4 %) pour un montant total de 19,9 milliards de F CFP.

Répartition géographique des investissements en valeur agréés en 2003



Projets agréés par secteurs d'activité en 2003 en PF



Le nombre d'emplois directs que les promoteurs des projets agréés en 2003 se sont engagés à créer a été de 513 en Polynésie française, dont 238 dans l'hôtellerie.

¹ Pour la définition des secteurs sensibles et non sensibles, se référer à la loi de programme n° 2003-660 du 21 juillet 2003 – art 20 et suivants.

Pour ce qui concerne l'année 2004, 51 demandes d'agrément en défiscalisation pour un montant total d'investissement de 45,8 milliards de F CFP¹ ont été traitées par les services de l'Etat en Polynésie française. Les principaux secteurs concernés ont été l'industrie (29,4 %), les transports (27,5 %), le BTP (19,6 %) et ceux de l'hôtellerie et du tourisme (13,7 %).

1.3 La Dotation globale de développement économique

En juillet 1996, l'Etat et les autorités locales ont signé la « Convention pour le renforcement de l'autonomie économique et financière de la Polynésie française », dans laquelle l'Etat s'engageait, pendant une période de dix ans, à maintenir un flux financier de 18 milliards de F CFP par an, destiné à pallier la diminution des transferts liée à l'arrêt du CEP. Sur ce total, 4 milliards de F CFP avaient pour objet de compenser, dans le budget de la Collectivité d'outre-mer, la perte des recettes fiscales et douanières autrefois liées à l'activité du CEP, 14 milliards de F CFP étant versés, au titre de la compensation des dépenses directes effectuées en Polynésie, à un Fonds pour la reconversion économique de la Polynésie française (FREPF), dont la gestion était confiée à un comité coprésidé par le Haut-Commissaire et le Président de la Polynésie française.

La Convention pour le renforcement de l'autonomie économique de la Polynésie française signée le 4 octobre 2002 par le Premier ministre et le Président de la Polynésie française a remplacé celle du 8 août 1996 dont la durée d'exécution était limitée à 10 ans. L'Etat a confirmé ainsi sa volonté de poursuivre la stratégie de reconversion de la Polynésie française en participant à son développement économique et social. Ainsi, les flux financiers qui résultaient de l'activité du Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP) seront maintenus de manière permanente et à un niveau de référence d'environ 18 milliards de F CFP). Cette nouvelle convention comporte :

- des recettes de nature douanière et fiscale perçues par la Polynésie française, réévaluées chaque année en fonction de l'indice général des prix à la consommation calculé hors tabac en Métropole. En 2003, cette somme a été estimée à environ 4,3 milliards de F CFP et versée en 4 tranches ;

- des dépenses ayant un impact économique effectuées en Polynésie française, estimées pour l'année 2003 à environ 13,6 milliards de F CFP et versées au budget d'équipement de la Polynésie française sous la forme d'une Dotation globale de développement économique (DGDE).

L'avenant à cette même convention, signé le 16 décembre 2003 entre le Premier ministre et le Président de la Polynésie française, a fixé les sommes dues au titre du FREPF et est venu compléter la DGDE. Ainsi, les projets approuvés par le comité de gestion au titre de la convention antérieure et dont le bénéficiaire est la Polynésie française, ont été intégrés dans le nouveau dispositif. Ces masses ont été arrêtées à :

- 13,6 milliards de F CFP d'autorisations de programmes non engagées,
- 22,6 milliards de F CFP de crédits de paiement.

¹ Le montant de l'aide fiscale n'est pas connu à la date de rédaction de cette note.

Elles seront versées sous forme de 7 annuités, dont 2 milliards de F CFP ont été payés en 2004, 2 autres le seront en 2005, puis 3,7 milliards de F CFP pour chacune des cinq dernières années.

2. LES DEPENSES MILITAIRES

2.1 Le Fonds pour les restructurations de défense

La Polynésie française, au même titre que les bassins économiques métropolitains devant faire face à la réduction ou au départ d'implantations militaires, a été rendue éligible en 1995 aux interventions du Fonds pour les restructurations de défense (FRED). Celles-ci peuvent, soit financer des actions collectives menées par les opérateurs locaux, publics ou privés, concourant au renforcement des PME et PMI de Polynésie française, soit être affectées à l'aide directe aux PME et PMI pour leurs investissements.

Durant l'année 2004, la commission locale s'est réunie 4 fois et a examiné 29 dossiers (42 en 2003). La commission nationale a donné un avis favorable pour 17 projets (33 en 2003) représentant un investissement total de 214 millions de F CFP contre 392 millions de F CFP en 2003, soit -45 % sur l'année, après -43 % un an auparavant. Le montant des aides octroyées a, de ce fait, diminué dans les mêmes proportions : 37 millions de F CFP ont été accordés en 2004 contre 94 millions de F CFP en 2003.

Le nombre des emplois créés a régressé : 21 en 2004 contre 56 en 2003.

Cette forte diminution des aides accordées au titre du FRED s'explique par un regard plus rigoureux de la commission nationale sur l'impact économique des projets et par un choix des porteurs de projets présentant de gros investissements de s'inscrire sur d'autres dispositifs d'aides plus attractifs (FDPMI¹, « loi Girardin »).

Le tourisme a été le secteur le mieux soutenu par le FRED, avec 5 dossiers aidés et 13 millions de F CFP de subventions accordées. Il a continué de participer activement au développement de la petite hôtellerie voulu par la Polynésie française en soutenant la création et le développement des pensions de famille.

La pêche est restée le deuxième domaine d'intervention du FRED avec un montant de 12 millions de F CFP et 8 dossiers soutenus. Les investissements aidés ont concerné essentiellement des « poti marara² ».

Avec plus de 3 millions de F CFP de subventions octroyées, l'agriculture a été le troisième secteur d'intervention du FRED.

Pour la première fois depuis l'instauration du Fonds en 1995, c'est l'archipel des Tuamotu-Gambier qui est devenu le premier bénéficiaire en montant de subventions octroyées et en nombre de dossiers soutenus. Ceci s'explique principalement par le développement de l'activité de la pêche, de l'élevage de poissons et du tourisme dans ces

¹ Le Fonds de développement des petites et moyennes industries présente des taux d'aides publiques plus attractifs pouvant atteindre 75 % de l'investissement total éligible.

² Petites embarcations de pêche munis d'un moteur de 200 CV maximum.

îles. Le montant des subventions par zone géographique a été le suivant : Tuamotu-Gambier (14 millions de F CFP), îles du Vent (10 millions), îles Sous-le-Vent (6 millions), Australes (4 millions) et Marquises (3 millions).

§ 4. LES AIDES EUROPEENNE ET REGIONALE

1. LE FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT

La Polynésie française ne fait pas partie de l'Union européenne. Relevant constitutionnellement de la République française, elle est associée à l'Union en application de la quatrième partie du Traité instituant la Communauté et d'une décision d'association du Conseil périodiquement renouvelée.

L'aide communautaire en faveur des pays et territoires d'outre-mer se fait, depuis 1958, essentiellement à travers le Fonds européen de développement (FED) et la Banque européenne d'investissement (BEI). Le FED finance des actions de développement dans les pays Afrique-Caraïbe-Pacifique (ACP) et les pays et territoires d'outre-mer. Il est alimenté par les contributions de tous les États membres selon une clef de répartition, différente de celle du budget communautaire, qui traduit l'intérêt que porte chaque État à cette action de l'Union en faveur du développement. Le tableau ci-après indique les montants du VIII^{ème} et IX^{ème} FED par bénéficiaire.

Les montants du IX^{ème} FED comparés à ceux du VIII^{ème} FED (en millions de F CFP)

	VIII ^{ème} FED	IX ^{ème} FED
Nouvelle-Calédonie	1 885	1 641
Polynésie française	1 683	1 581
Wallis-et-Futuna	764	1 372
Mayotte	1 193	1 814
St Pierre et Miquelon	477	1 480
Antilles néerlandaises	3 174	2 327
Falklands Islands		358
Turks and Caicos	263	1 002
Anguilla	215	955
Montserrat	955	1 313
Saint Helena and dependencies (Ascension, Tristan da Cunha)	692	1 026
Pitcairn	48	239
Aruba	1 062	
Iles vierges britanniques	119	
Total	12 530	15 095

Source : ministère de l'Outre-mer

La Polynésie française a bénéficié de l'aide de la Communauté européenne dans le cadre du Fonds européen de développement¹ (FED) et ce, dès sa mise en place en 1958. La coopération a évolué des projets ponctuels des 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} FED (hôpital général de Papeete, classes d'écoles, route de dégagement ouest...) à un appui à des programmes sectoriels à partir du 4^{ème} FED (programme forestier aux Marquises, abattoir de Papara à Tahiti...). Les 5^{ème} et 6^{ème} FED ont permis de poursuivre des opérations de développement rural (relance de la vanille, aménagements de sites agricoles...), d'appuyer le développement des énergies renouvelables (aménagements hydroélectriques, installations photovoltaïques...) et des principaux secteurs productifs (construction de thoniers, éradication des nono à Nuku Hiva...). A partir du 7^{ème} FED, a été adopté le principe de concentration des fonds sur deux secteurs : le développement des ressources marines (perliculture et flottille de pêche) et la protection de l'environnement (assainissement des eaux usées de Punaauia et de Bora Bora). Le 8^{ème} FED a poursuivi dans la même voie et les ressources du 9^{ème} (période 2003-2007) ont été sollicitées afin de continuer l'assainissement de Punaauia, situé dans une zone touristique menacée par l'essor démographique, et pour accentuer les actions de résorption de l'habitat insalubre dans l'archipel des Tuamotu (programme de 70 logements sociaux).

Récapitulatif des fonds alloués à la Polynésie française au titre du FED

en millions de F CFP	6ème FED	7ème FED	8ème FED	Prévision 9ème FED
Programme indicatif	984	1 563	1 683	1 581

2. LE FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT REGIONAL

L'intégration régionale de la Polynésie française passe par sa participation à la Communauté du Pacifique et au Forum du Pacifique Sud.

En parallèle aux fonds alloués nominativement à chaque PTOM par le FED, des ressources sont également dégagées pour financer des projets ayant un caractère ou un intérêt régional. En raison de l'enveloppe relativement modeste consacrée par le FED régional et surtout de la complexité des montages et des difficultés de réalisation des projets impliquant des partenaires éloignés et multiples, le nombre de projets se trouve restreint. La situation de ce programme est présentée dans le tableau suivant :

¹ Ce fonds est alimenté par des contributions volontaires des Etats membres et n'émerge pas au budget général de la Communauté européenne.

LISTE DES PROGRAMMES DU FED REGIONAL

Projet	Durée	Opérateur local	Participants PTOM	Budget alloué (millions de F CFP)	Objet
Relais Euro-Info-Centre	2001-2005	CCISM	PF et NC	23,9	Ce programme vise à établir et à développer une coopération économique durable entre les PTOM et les pays de la Communauté européenne à travers la création d'un réseau Euro-Info-Centre en PF et en NC. Ce réseau relie déjà 238 villes et permet aux entreprises de s'échanger diverses informations économiques, juridiques...
Protection des végétaux dans le pacifique	2001-2005	Secrétariat général de la Communauté du Pacifique	PF, NC et WF	131,3	Ce programme vise à coordonner les actions entre les pays participants pour développer une protection phytosanitaire appropriée et efficace (assistance technique, équipements de contrôle...)
PROCFISH	2001-2005	Service de la pêche	PF, NC et WF	286,4	C'est un programme de recherche-développement en pêche côtière et hauturière qui vise à approfondir les connaissances du milieu marin pour mettre en place des mesures de sauvegarde dans le cadre d'une gestion durable des ressources dans l'océan Pacifique, central et occidental.
Développement rural durable dans le Pacifique	2002-2005	SDR	PF et WF	229	Ce programme vise à accroître la production agricole durable dans les exploitations familiales, Sont notamment privilégiées la formation, l'information et l'intervention d'assistants techniques en recherche et vulgarisation.
Electrification photovoltaïque		Service de l'énergie et des mines	PF, NC et WF	358	Ce programme vise à développer l'usage de l'énergie photovoltaïque dans les habitats dispersés (pas de projet commun défini à ce jour).

PERSPECTIVES 2005

Après une année 2004 morose, les perspectives relatives à 2005 apparaissent peu favorables selon le solde d'opinions des chefs d'entreprises, qui traduit une dégradation de l'activité au premier trimestre 2005.

Les transferts financiers de l'Etat, véritable pilier de l'économie de la Collectivité, devraient a priori être maintenus en 2005 et permettre ainsi à la Polynésie française de poursuivre sereinement sa politique d'augmentation de ses ressources propres afin d'accroître son autonomie économique. La demande publique continuera pourtant de jouer un rôle important, notamment à travers les dépenses d'investissement et leur impact positif sur la demande privée. L'évolution favorable de l'emploi et des salaires fin 2004, parallèlement à une inflation maîtrisée, pourrait relancer la consommation des ménages et des investissements privés.

Par secteur, les chiffres du tourisme du premier trimestre 2005 indiquent une stagnation de la fréquentation en comparaison annuelle, à l'inverse des très bons résultats enregistrés dans les pays de la zone Pacifique. Néanmoins, une partie des professionnels est confiant, comme en témoigne le nombre important de projets hôteliers prévus dans plusieurs îles de Polynésie française. L'offre de transport aérien va également s'accroître en 2005 avec l'achat d'un nouvel Airbus par la compagnie Air Tahiti Nui qui permettra de relier New York et Sydney.

La restructuration en profondeur du secteur de la perliculture initiée en 2002 a commencé à porter ses fruits, se traduisant par des volumes à l'exportation en baisse et un prix au gramme en augmentation. Cependant, la profession estime ne pas être encore sortie de la crise et n'envisage pas d'investissement supplémentaire en 2005.

Les professionnels de la pêche restent dépendants des conditions climatiques et attendent le retour de la ressource, après deux années de forte récession. Suite à ces mauvais résultats, aucun nouveau bateau ne devrait être livré en 2005, obligeant les entreprises locales de construction navale à trouver des solutions d'attente.

Si 2004 a globalement été une bonne année pour l'industrie, les professionnels du secteur ont exprimé de vives inquiétudes pour 2005. Par ailleurs, les pouvoirs publics ont manifesté leur intérêt pour une délocalisation d'un certain nombre d'entreprises afin de décongestionner Papeete, notamment en relançant la zone industrielle de Faratea (presqu'île).

LES MISSIONS DE L'INSTITUT D'EMISSION D'OUTRE-MER

L'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM) dont le siège est à Paris a été créé par loi n° 66-948 du 22 décembre 1966. Il s'agit d'un établissement public national dont la dotation s'élève à 10 millions d'euros. Ses statuts ont été fixés par le décret n°67-267 du 30 mars 1967, modifié par les décrets n° 85-403 du 3 avril 1985, n° 86-892 du 28 juillet 1986, n° 92-760 du 31 juillet 1992 et n° 98-1244 du 29 décembre 1998. Banque centrale de Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna et de Polynésie française, l'Institut d'émission d'outre-mer est un acteur essentiel de leur développement et remplit un certain nombre de missions fondamentales :

- l'Institut d'émission met en circulation des billets de valeur faciale de 10.000, 5.000, 1.000 et 500 F CFP et des pièces des valeurs suivantes : 100, 50, 20, 10, 5, 2, 1 F CFP. Il veille scrupuleusement au contrôle du volume et de la qualité des signes monétaires;

- il procède au refinancement des établissements de crédit au moyen du réescompte des crédits bancaires consentis aux entreprises des secteurs considérés comme prioritaires et qui présentent une situation financière équilibrée. L'IEOM intervient de façon sélective sur la redistribution des crédits à court terme et à moyen terme en accordant son réescompte à des conditions préférentielles ou par des exonérations de réserves obligatoires.

- la nécessité d'une connaissance approfondie de la situation économique et financière des Collectivités d'outre-mer lui confère un rôle d'observatoire économique permanent réalisant enquêtes et études périodiques et publiant une lettre mensuelle et un bulletin trimestriel de conjoncture. L'IEOM réalise également tous les ans, un rapport annuel dressant le bilan économique, monétaire et financier et établit en collaboration avec la Banque de France, la balance des paiements des territoires relevant de sa zone d'émission.

- il a également en charge la surveillance du bon fonctionnement du système bancaire qui s'effectue en collaboration étroite avec les organismes nationaux chargés de la réglementation de la profession ;

- l'Institut d'émission veille par ailleurs à élargir et à améliorer la qualité des services rendus à la communauté bancaire, aux entreprises et aux particuliers : cotation, centrale de bilans, gestion des systèmes d'échanges interbancaires, recensement des risques, fichier central des impayés etc... Il assure dans ce cadre l'exécution des transferts de fonds publics et privés entre sa zone d'émission et le reste de la zone euro. Ces mouvements transitent par le compte d'opérations ouvert au nom de l'IEOM dans les livres du Trésor public, le compte d'opérations garantissant de manière illimitée la convertibilité du franc CFP en euro.

La connaissance des réalités humaines et économiques des différentes entités de sa zone d'émission doit permettre à l'Institut d'émission d'outre-mer d'éclairer l'ensemble des opérateurs économiques et financiers dans leurs décisions et d'être pour les pouvoirs publics une force de propositions et de conseil au service du développement économique et social des Collectivités d'outre-mer.

ANNEXE 1

LEXIQUE DES PRINCIPAUX SIGLES MENTIONNES DANS CE FASCICULE

ACDE.....	Aide à la création ou au développement d'entreprises
ADEME.....	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AFOMETH.....	Association de formation aux métiers de l'hôtellerie
ANFA.....	Agents non fonctionnaires de l'administration
AOC.....	Appellation d'origine contrôlée du monoï polynésien
BEI.....	Banque européenne d'investissement
BIT.....	Bureau international du travail
CAF.....	Coût - assurance - fret
CCISM.....	Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers
CDC.....	Caisse des dépôts et consignations
CEA.....	Commissariat à l'énergie atomique
CEP.....	Centre d'expérimentation du Pacifique
CETAD.....	Centre d'éducation aux technologies appropriées au développement
CIRAD.....	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CJA.....	Centre pour jeunes adolescents
CMR.....	Coefficient moyen de remplissage
CPH.....	Conseil des professionnels de l'hôtellerie
CPS.....	Caisse de prévoyance sociale
CSPC.....	Caisse de soutien des prix du coprah
CST.....	Contribution de solidarité territoriale
DCP.....	Dispositif de concentration de poissons
DFE.....	Droit fiscal d'entrée
DGDE.....	Dotation globale de développement économique
DIJ.....	Dispositif d'insertion des jeunes
EDT.....	Electricité de Tahiti
EGT.....	Etablissement des grands travaux
ELECTRA.....	Société de gestion des distributions publiques d'énergie électrique dans les archipels
EPT.....	Ecloserie polyvalente de Taravao
FED.....	Fonds européen de développement
FEI.....	Fonds d'entraide aux îles
FHP.....	Financière hôtelière polynésienne
FIM.....	Fonds d'investissement à la mer
FRED.....	Fonds pour les restructurations de défense
FREPF.....	Fonds pour la reconversion économique de la Polynésie française
GIE.....	Groupement d'intérêt économique
GIMT.....	Groupement interprofessionnel Monoï de Tahiti
GOD.....	Groupement d'observation dispersé
IFREMER.....	Institut de recherche pour l'exploitation de la mer
ISPF.....	Institut de la statistique de la Polynésie française
MIT.....	Marché d'intérêt territorial

OMT.....	Organisation mondiale du tourisme
ORSTOM...	Office de recherche scientifique et technique d'outre-mer
OPH.....	Office polynésien de l'habitat
PAP.....	Port autonome de Papeete
PBL.....	Prêt bancaire au logement
PGRN.....	Programme général de recherche sur la nacre
PIB.....	Produit intérieur brut
PPN.....	Produit de première nécessité
PSG.....	Protection sociale généralisée
RGS.....	Régime général des salariés
RNS.....	Régime des non-salariés
RPT.....	Redevance de promotion touristique
RST.....	Régime de solidarité territorial
RTE.....	Répertoire territorial des entreprises
SAU.....	Surface agricole utile
SDIM.....	Service de développement de l'industrie et des métiers
SDR.....	Service du développement rural
SETIL.....	Société d'équipement de Tahiti et des îles
SEFI.....	Service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles
SEM3P.....	Société d'économie mixte du Port de pêche de Papeete
SIPOF.....	Syndicat des industriels de la Polynésie française
SOFIDEP...	Société de financement et de développement économique de la Polynésie française
SOCREDO..	Société de crédit et de développement de l'océanie (Banque)
SMA.....	Service militaire adapté
SMIG.....	Salaire minimum interprofessionnel garanti
TDL.....	Taxe de développement local
TNPS.....	Taxe nouvelle de protection sociale
TSGTR.....	Taxe spéciale pour grands travaux et routes
TVA.....	Taxe sur la valeur ajoutée
ZEE.....	Zone économique exclusive

ANNEXE 2

LISTE DES PUBLICATIONS DISPONIBLES REALISEES PAR L'IEOM

A. Le rapport annuel (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna)

- | | | |
|-----------------|--|--------------|
| - Le fascicule | 20,95 € | 2 500 F CFP |
| | (16,76 € ou 2 000 F CFP pour le rapport de Wallis et Futuna) | |
| - 10 fascicules | 167,60 € | 20 000 F CFP |

B. Le bulletin trimestriel de conjoncture économique

- | | | |
|----------------|--|-----------|
| - Le fascicule | 4,19 € | 500 F CFP |
| | gratuit sur www.ieom.fr | |

C. Le bulletin trimestriel de conjoncture monétaire et financière

- | | | |
|----------------|--|-----------|
| - Le fascicule | 4,19 € | 500 F CFP |
| | gratuit sur www.ieom.fr | |

D. Les études sectorielles

- | | | |
|---|---------|-------------|
| - Le commerce automobile en Polynésie française
2001-2002 (février 2004) | 10,06 € | 1.200 F CFP |
| - La desserte maritime en Polynésie française
2001-2002 (février 2004) | 10,06 € | 1.200 F CFP |
| - L'industrie agro-alimentaire en Polynésie française
2001-2002 (février 2004) | 10,06 € | 1.200 F CFP |
| - Le commerce de détail en Polynésie française
2001-2002 (février 2004) | 10,06 € | 1.200 F CFP |
| - Le commerce de gros en Polynésie française
2001-2002 (février 2004) | 10,06 € | 1.200 F CFP |

E. Les Notes de l'Institut d'émission

- La desserte maritime interinsulaire en Polynésie française (décembre 2004) gratuite sur www.ieom.fr
- Le tourisme en Polynésie française de 1996 à 2003 (novembre 2004) 8,38 € 1.000 F CFP
- Le commerce de détail en Polynésie française (novembre 2004) gratuite sur www.ieom.fr
- L'endettement bancaire des particuliers en Polynésie française (octobre 2004) gratuite sur www.ieom.fr
- La balance des paiements des COM du Pacifique (août 2004) gratuite sur www.ieom.fr
- La cotation et le réescompte de l'IEOM (juin 2004) gratuite sur www.ieom.fr
- La masse monétaire et ses contreparties en 2003 dans les COM du Pacifique (juin 2004) gratuite sur www.ieom.fr
- Le coût du crédit bancaire en Polynésie française (janvier 2004) gratuite sur www.ieom.fr

F. Rapport annuel - La Balance des paiements de Polynésie française

- De 1998 à 2004 8,38 € 1.000 F CFP l'unité

G. La lettre mensuelle

gratuite sur www.ieom.fr



Ces études sont disponibles :

à l'agence IEOM de Papeete

21, rue du Docteur-Cassiau
BP N° 583 – 98713 PAPEETE
Tél. : (00.689) 50.65.00
Télécopie (00.689) 50.65.03
e-mail : direction@ieom.pf

au siège de l'IEOM

5, rue Roland Barthes
75598 PARIS Cedex 12
Tél. : 01.53.44.41.41
Télécopie : 01.43.47.51.34
Site internet : www.ieom.fr

Ont participé à cet ouvrage :

J.P. DERANCOURT

A. HUMEN

S. MICHEL

E. LINE

C. TEHEIPUARII

N. DUPONT

Directeur de la publication : T. CORNAILLE
Responsable de la rédaction : JP. DERANCOURT
Photographie de couverture : Fermes perlières à Raiatea (Tahiti presse)
Flashage et impression : STP-multipress
Achevé d'imprimer : Juin 2005 – Dépôt légal : Juin 2005
PRIX : 2 500 F CFP (20,95 €) - ISSN 0073-8247
